BnF Gallica

Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1798-11-30.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Du décadi 10 *Frimaire, an septieme de la République Française.*

BIBLIOTHEQUE ROYALE

TOME XXXVIII.

A PARIS,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins, n°. 18.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

TABLE des Matieres Littéraires du *Tome XXXVII.*

N°. 1er.

*Lettre écrite par C***, membre du conseil des Cinq-cents, à son ami G** du conseil des Anciens, sur les divers projets de la commission des finances*, page 3.
Sur l'exposition des Tableaux et Sculptures de l'an VI, 23-91.
Compte rendu à la classe des Sciences mathémat. de l'Institut national, par la commission nommée pour examiner les phénomenes du galvanisme, 35.
La Souris et le Souriceau, (conte) 37.
Spectacles. La Revue de l'an VI, 41.
Annonces de livres nouv., 43.

N°. 2.

Barmécide et Mohu (conte extrait de St.-Lambert,) 81.
Nouvelle mécanique des mouvemens de l'homme et des animaux, par P. J. Barthez, 102.
Séance publique de l'Institut national, du 15 vendemiaire an VII, 107.
Chant d'une Amazone française, par Deguerle, 110.
Spectacles; du Théâtre de l'Opéra Bouffon, 116.
Annonces de livres nouv., 118.

N°. 3.

Études de l'Homme physique et moral, par J. A. Perreau, 145-209.
Procès-verbal du jury des produits de l'industrie française, fait au Champ-de-Mars, le 5e. jour comp. de l'an VI, 163.
Épître à Vien, par Ducis, 171.
Spectacles. Florestan, 179.
Annonces de livres nouv., 181.

N°. 4.

Institution nationale des colonies, 224.
Moralité, par le cit. Guyétand, 234.
Annonces de livres nouv., 235.

N°. 5.

Description des Statues des Tuileries, par A. L. Millin, 281.
Tables chronologiques de John Blair, traduites de l'anglais, par Chantereau, 294.
Notice des travaux de la classe des Sciences physiques et de celle des mathématiques, de l'Institut national, 297.
Correspondance secrette de Charette, Stofflet, Puisaie, etc. 306.
Complainte d'un religieux de la Trappe, 313.
Spectacles; de l'Odéon, 316.
Annonces de livres nouv., 318.

N°. 6.

Anguilara et Isabelle (nouvelle italienne extraite de Saint-Lambert), 345.
Notice des travaux de la classe des Sciences, morales et politiques de l'Institut national, 362.
*Lettre au C** sur les Mémoires d'Hyppolite Clairon, et Réflexions sur l'Art dramatique publiées par elle-même*, 368.
Sur les poids et mesures, 372.
Nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie Française, 373.
Les Extrêmes, 376.
Spectacles. Le Cabrioletjaune, 379.
Annonces de livres nouv., 382.

N°. 7.

MERCURE FRANÇAIS.

30 Nov 1798

DÉCADI 10 FRIMAIRE, *l'an septieme de la République.*

MORALE.

FIN D'ANGUILARA ET ISABELLE.

IL y a quatre ans que je suis en Sicile, et lorsque j'y arrivai, je sortais à peine de l'enfance. Je n'avais éprouvé de sentimens vifs que pour mon pere et pour la meilleure des meres que j'avais perdue depuis peu. Vous fûtes le premier jeune homme que je connus. Mon pere, qui venait de vous rendre service, me parlait sans cesse de votre mérite : vous étiez, disait-il, le jeune homme le plus accompli de cette isle ; je crus mon pere. J'appris bientôt avec un chagrin dont je ne tardai pas à démêler la cause, que vous épousiez la fille du comte de Gaëtan. Ah ! se peut-il, dit Anguilara, en se précipitant aux pieds de Dorize... Arrêtez, lui dit-elle, relevez-vous, écoutez-moi : je combattis mes sentimens, je parvins à les surmonter, je ne pus les détruire. Je me flattais quelquefois d'une victoire entiere ; mais un secret éloignement pour Isabelle qui me comblait de ses bontés, ma joie quand je voyais différer votre mariage, le plaisir que j'avais à vous voir, l'émotion que me donnaient vos moindres attentions, me prouvaient trop qu'il n'est pas facile de cesser de vous aimer.

La mort de mon pere suspendit en moi tous mes sentimens : je ne sentis que mes regrets ; je ne fus pas touchée des vôtres autant que j'aurais dû l'être. Souvent les soins et les attentions d'Isabelle ont été pour moi des importunités plutôt que des consolations. Mon premier mouvement fut toujours de repousser ses empressemens. J'aurais refusé vos secours, malgré mes besoins ; mais je m'apperçus qu'il était nécessaire à votre consolation de me faire du bien, et que je ne pourrais refuser vos bienfaits sans mettre le comble à votre douleur. Quelle que soit la nature de vos sentimens pour moi, qu'ils soient de l'amour, ou seulement de l'amitié animée par la reconnaissance, j'accepte votre main avec toute la tendresse que j'avais depuis long-tems pour vous, et la certitude que je puis vous rendre heureux.

Anguilara éprouva dans ce moment tout le bonheur dont son ame affligée était susceptible. Il se mêlait au plaisir de son amour une satisfaction intérieure, un contentement vertueux, que l'amour, au comble de ses desirs, fait rarement connaître.

Peu de jours après, les deux amans se rendirent à la campagne pour y terminer leur mariage, et s'y livrer sans distraction à tous leurs sentimens de regrets et d'amour.

Anguilara fut d'abord occupé de montrer à son épouse les différentes possessions dont elle allait jouir. Il l'accoutumait par ses déférences à se croire maîtresse absolue de tout ce qu'il possédait ; il recevait d'elle en détail cette fortune qu'il lui avait donnée toute entiere ; c'était lui qui avait à chaque

instant des actions de graces à rendre. Ils se parlaient souvent de Sainville ; il vivait dans leurs cœurs.

Il y avait dans le jardin un petit bâtiment entouré d'un bois, au bord d'une fontaine : c'était-là que Sainville aimait à loger lorsqu'il venait passer à la campagne d'Anguilara le tems des grandes chaleurs. On y conservait avec soin tous les meubles dont il s'était servi. On tenait l'appartement tel qu'il était lorsqu'il venait l'habiter. Les deux époux s'y rendaient souvent, et ils avaient l'air de venir l'y attendre. Là, tous deux versaient quelquefois des larmes que l'amour rendait moins ameres, mais qu'il laissait couler.

Ces deux époux venaient de sortir de ce logement et de s'arrêter au bord de la fontaine, lorsqu'ils apperçurent à travers des arbres deux hommes, dont l'un assez âgé paraissait avoir de la peine à suivre l'autre ; celui-ci se présenta le premier : quel fut l'étonnement d'Anguilara et de son épouse quand ils reconnurent le jeune Sandras ! Ils s'élancerent vers lui et l'embrasserent avec transport. Quel bonheur inattendu, disaient-ils ! quelle divinité nous ramene un ami si aimable et si cher ! venez-vous vivre avec nous, jouir de notre amitié et pleurer Sainville ? Non, dit-il, je viens vous le rendre. A peine avait-il prononcé ces mots, que Sainville se trouva dans les bras de sa fille et de son gendre qui le baignaient de larmes de joie. Je me retrouve encore, dit-il, avec les personnes qui me sont les plus cheres ; c'est un bonheur dont je ne jouirais pas sans mon neveu.

Après les caresses les plus tendres et les épanchemens les plus doux de l'amour paternel et filial, après que Sainville eut montré toute sa joie et sa reconnaissance du mariage de sa fille et d'Anguilara, il leur conta la manière dont il avait disparu de Sicile.

L'abbé Anselme, dit-il, que j'allais voir assez souvent, parce que j'aimais ses jardins, et que je le croyais ami de votre famille, me fit inviter un jour à venir à l'abbaye : il avait à me parler de choses intéressantes, et qui demandaient le plus grand secret ; il me fit même prier de ne dire à personne que j'allais le voir ce jour-là. Je partis seul. J'étais arrivé à cette partie basse des jardins, qui n'est pas loin de la maison, lorsque je fus entouré par six corsaires de Tunis ; me saisir, me désarmer, me lier les mains, et me faire entrer dans un petit bâtiment à rames et à voile, ne fut que l'affaire d'un moment. Après quelques heures de navigation, nous rencontrâmes un navire plus fort que le nôtre sur lequel on nous fit monter, et nous y trouvâmes d'autres malheureux enlevés comme nous aux environs de Palerme. On nous dépouilla de nos habits, et l'on nous mit au banc des rameurs. Je m'armai de tout mon courage ; je me dis que j'étais Français, et que depuis le bombardement d'Alger, les républiques africaines avaient beaucoup de respect pour ma nation. Je demandai à parler au commandant du navire. Je lui dis que le bey le punirait d'avoir enlevé un Français, et que s'il permettait à ses sujets de traiter en ennemi les sujets du roi de France, Tunis devait s'attendre à être traitée comme Alger.

Moharadan, c'était le nom du capitaine du vaisseau, me dit que depuis quelque tems il y avait guerre entre la France et les républiques africaines, qu'elles étaient protégées par les Anglais et les Hollandais, leurs bons et fideles alliés, et que pour recouvrer ma liberté je n'avais pas d'autres moyens que de lui payer une riche rançon.

Je me vis dans ce moment séparé pour jamais des personnes qui m'étaient les plus cheres. Je me représentai l'état de ma fille, née sans fortune et abandonnée dans une terre ennemie ; mais je me rappellai que dans cette terre habitait Anguilara, et cette pensée me rendit mon courage. J'essayai de supporter avec patience les travaux auxquels j'étais condamné. Ma philosophie m'apprit à supporter la maniere dont j'étais couché, nourri, vêtu. Le corps se fait à tout quand on a pris l'habitude d'en faire son esclave. L'abjection dans laquelle me tenaient mes maîtres, ne pouvait m'empêcher de sentir ma dignité d'homme de bien. Enfin, l'égalité de mon humeur, la douceur de mon caractere, la facilité que j'avais à parler la langue franque, me valurent bientôt de bons traitemens; j'obtins même la confiance de quelques officiers du vaisseau. L'un d'eux qui avait appris que j'étais Français, me dit un jour dans notre langue, que je lui avais inspiré de la bienveillance, et qu'il s'intéressait à mon sort. Il chercha par plusieurs moyens à me procurer des consolations.

La loi de Mahomet qui lui défendait le vin, ne lui en avait ôté ni le goût, ni l'usage ; souvent il en buvait en secret, et avec excès : il m'associait

quelquefois à ses orgies mystérieuses, et alors sa confiance n'avait plus de bornes.

Florent, c'était son nom, est né en Provence de parens pauvres ; il apprit dans sa jeunesse le métier d'horloger, et s'y rendit habile ; mais il voulut l'exercer sans acheter de maîtrise, et il fut mis en prison. Le seigneur du village où il était né l'en tira ; mais à peine fut-il libre, qu'indigné contre des lois qui faisaient acheter au pauvre les moyens de cesser d'être pauvre, il quitta la Provence, et courut à Tunis où il prit le turban. Il n'a aucun principe de morale ; mais il a deux points d'honneur, la vengeance et la reconnaissance ; il porte au plus haut dégré ce vice et cette vertu. Il a du courage, quelqu'humanité, et un esprit fertile en expédiens. Il fit bientôt fortune à Tunis, et fut en état de faire la course en commun avec Moharadan. Il avait appris que le seigneur de son village, qui l'avait tiré de prison, avait été tué en Flandres, et qu'il laissait sa famille dans l'indigence. Florent me confia qu'il voulait retourner dans quelque tems en Provence, y porter ses richesses, y reprendre sa religion, et finir ses jours auprès des enfans de son protecteur. Sa confiance et son amitié me toucherent, et je me consolais en parlant avec lui de ce qui nous intéressait l'un et l'autre.

J'appris dans une de ses conversations que cet abbé Anselme que vous respectez, entretenait des intelligences avec Tunis et Alger : il donne asyle à des corsaires auxquels il livre ses concitoyens, et même quelques-uns de ses religieux lorsqu'il n'a pas de marchandise plus précieuse à vendre. Ce mys-

tere d'iniquité se conduit depuis long-tems avec tout l'art possible. C'est cet Anselme, ce religieux sur l'amitié duquel nous avions droit de compter, qui m'a vendu aux corsaires de Tunis. La connaissance de ce secret affreux ajouta beaucoup à l'horreur de ma captivité. A quel point, ô ciel ! sous des dehors austeres et pieux on cache la cupidité la plus effrénée et le cœur le plus barbare ! Je n'avais pas imaginé jusqu'à ce moment à quel dégré de scélératesse l'avarice et l'hypocrisie de la superstition, unies ensemble, peuvent conduire les hommes.

Je m'occupais de ces tristes pensées, lorsque nous rencontrâmes un chebec de Malte ; il nous était fort inférieur en force, et malgré la belle défense des Maltais, qui se firent presque tous tuer, nos corsaires s'en rendirent les maîtres. Ce vaisseau était chargé de richesses qu'il avait enlevées quelques jours auparavant à une galere turque. Cette riche proie détermina Moharadan à finir sa course. Tout notre équipage était rempli de la joie la plus odieuse, et moi je faisais les plus tristes réflexions. Quoi ! disais-je, c'est pour verser le sang de leurs freres, ou pour se procurer les commodités de la vie, c'est pour échanger entr'eux les productions des différens climats ou pour se les ravir, c'est pour se secourir ou pour se déchirer que les hommes ont subjugué les vents et les mers ! Fatal mélange de biens et de maux attaché à tout ce que fait l'homme, comme à tout ce que fait la nature ! Ces réflexions étaient suivies d'autres qui n'étaient pas moins tristes. Je frémissais en pensant que des nations éclairées et puissantes s'alliaient à des barbares,

dont le métier est de troubler le commerce des nations. Quoi ! disais-je, l'Angleterre et la Hollande, où coule à grands flots l'or de toutes les parties de la terre, fournissent d'armes, de poudre, de vaisseaux, les pirates des côtes africaines ! Elles se lient avec eux par des traités ; elles les protegent ; et pourquoi ? dans quelles vues ? De peur que Gênes, Livourne, peut-être Luques ou Saint-Marin, ne jouissent d'une légere portion du commerce du monde.

Tandis que je m'entretenais dans ces pensées, nous voguions vers Tunis, et nous avions déja doublé le cap Passaro, lorsque nous apperçûmes un vaisseau que les maîtres du nôtre jugerent être une frégate française : Moharadan donne aussi-tôt l ordre de forcer de voiles pour éviter la frégate. Je fus alors dans la plus extrême agitation ; mon ame s'ouvrit à l'espérance ; je vis que la frégate nous approchait. Nous reçumes l'ordre de jetter à la mer notre artillerie et tout ce que nous portions de plus lourd et de moins précieux. Je pensai mourir de douleur lorsque je m'apperçus que notre vaisseau, devenu plus léger, s'avançait rapidement vers le port ; mais je passai bientôt de la douleur à la joie ; je vis que les Français pouvaient encore nous atteindre ; ils nous atteignirent en effet, lorsque nous étions presque sous les batteries de Tunis. En jettant notre artillerie à la mer, nous nous étions mis hors d'état de nous défendre, et nous nous rendîmes sur-le-champ. Quel fut mon ravissement lorsque, dans le commandant du vaisseau français, je reconnus mon neveu ! je reconnus Sandras. Après

l'avoir remercié et baigné de mes larmes, je lui recommandai Moharadan et le Provençal. Moharadan lui présenta l'or et les pierreries qu'on avait enlevés au vaisseau maltais. Sandras, en considération de la maniere dont on m'avait traité, laissa aux deux pirates une partie de leurs trésors. Il remit, quelques jours après, une somme considérable entre les mains du Provençal qu'il chargea d'une commission importante, et il lui promit de plus grandes sommes s'il s'acquittait heureusement de sa commission. Il rendit aux pirates leur vaisseau et la liberté.

Il était au plus beau moment de sa vie : il m'avait délivré de mes fers, il voyait ma joie, il prévoyait celle de ma fille et la vôtre. Mais hélas ! que nos maux et les siens sont loin d'être à leur terme ! Sandras a formé des projets, il a conçu des espérances, et si ses projets ne réussissent pas, si ses espérances sont trompées, il est le plus malheureux des hommes. Nous pouvons tous le servir, et nous ne pourrions le consoler. Ah ! dirent Anguilara et Dorize, que pouvons-nous faire ? Tout ce qui est possible, nous le ferons pour Sandras ; s'il n'était pas heureux, qui d'entre nous pourrait l'être ? Je le crois, dit Sandras, et vous me servirez sans doute auprès du comte de Gaëtan ; je ne puis vivre sans Isabelle. Ils furent étonnés de sa confidence, et lui montrerent leur surprise. Hélas ! dit Sandras, peut-être Isabelle elle-même ne se doute pas de ma passion ; alors adressant la parole à Anguilara : Peu de tems après qu'on eut décidé votre mariage avec Isabelle, vous me conduisites chez le comte de

Gaëtan, et ce fut vous qui me fites connaître sa fille ; elle me reçut comme votre ami, et je la vis comme la maîtresse de ma destinée. Je me dis, au même instant, qu'elle allait être votre épouse, et qu'il n'y avait plus de bonheur pour moi. Enchanté d'Isabelle, rempli de ses perfections, certain qu'elle était la seule femme que je pusse aimer, je ne me permis ni le dessein, ni l'espérance de lui plaire ; je recevais de vous les témoignages de l'amitié la plus tendre. Ah ! que ne doit-on pas à l'homme de bien qui nous a donné son cœur ! J'aurais été le plus ingrat des hommes si j'avais pensé que je pouvais être votre rival. Je passai tous les momens qui précéderent mon départ dans un trouble ou délicieux, ou terrible : je voulais combattre ma passion ; mais je ne sais quel charme, attaché au sentiment de l'amour, même sans espérance, me rendait chere cette passion fatale. Je fus tenté souvent de vous peindre ma situation, mais je fus retenu par la crainte de vous donner de l'éloignement pour moi, et peut-être de l'inquiétude. Isabelle nous traitait à peu près également ; un jour je pus me flatter de quelque préférence ; et ce jour pensa me rendre coupable ; je me résolus à partir, et je partis, certain d'aimer toujours Isabelle et son époux, et déterminé à ne les voir jamais.

A peine me fus-je éloigné de la Sicile que je me sentis moins agité ; arrivé en Provence, j'obtins le commandement d'une frégate. L'occupation de mon emploi, et l'envie de me distinguer donnerent quelque distraction à mon amour ; mais il restait au fond de mon cœur. J'aimais sans espérance et sans dou-

leur ; j'étais tendre et tranquille, mais que je suis loin de cet état ! La seule présence de mon oncle, que j'avais vu souvent auprès d'Isabelle, me rendit de l'agitation. La vue de la Sicile l'augmenta bientôt, et depuis le moment où en arrivant à Palerme j'ai appris que vous aviez épousé Dorize, et que la main d'Isabelle était libre, je ne suis plus le maître de ma passion, je veux dire à Isabelle que je l'adore, et la demander à son pere. Je sais que je ne suis pas d'une naissance égale à celle du comte, et je connais ses prêjugés ; mais je suis gentilhomme, j'apporte ici des richesses immenses, le bonheur de m'être distingué à la guerre, et l'amour le plus pur et le plus constant. Voilà mes titres, et si j'ai le bonheur de plaire à Isabelle, ces titres sont des droits, et il n'y a rien que je ne sois capable de tenter.

Ce récit fut écouté avec toute la sensibilité de la compassion et de l'amitié. On plaignit Sandras, on ne le flatta pas, mais on lui promit tous les bons offices possibles, et dès le même jour Dorize eut un entretien avec Isabelle. Dès qu'elle lui eut parlé de l'état, de la passion et des intentions de Sandras, Isabelle se jetta dans ses bras en rougissant, et après un moment de silence : Sandras, dit elle, ne m'a jamais parlé de son amour, mais il me l'a laissé voir ; j'ai même vu que j'étais aimée comme j'avais besoin de l'être. J'avais consenti à mon mariage avec Anguilara : sa sagesse et ses vertus m'avaient fait espérer qu'il me rendrait heureuse ; mais dès que j'eus entrevu le plaisir d'être passionnément aimée, je me sentis peu de penchant pour un

bonheur qui ne serait que raisonnable, pour une union qui ne serait que douce et tranquille : le jour où Anguilara vint concerter avec moi les moyens de rompre mon mariage fut un des beaux jours de ma vie. Vous jugez bien que le retour de Sandras, la force et la durée de sa passion augmentent mon penchant pour lui ; peut-être même aurai-je de la peine à le dissimuler. Cependant j'ai bien peu d'espérance; mon pere m'a toujours aimée, il est bon, il est généreux ; mais je crains, je l'avoue, que l'amour et les qualités de Sandras, ses richesses, sa réputation ne soient pour mon pere que des raisons de regretter que mon amant ne soit pas d'une ancienne noblesse, et non de lui faire grace de n'en pas être.

Dorize consolait Isabelle autant qu'elle le pouvait, mais ne lui donnait pas une espérance qu'elle-même n'avait pas ; cependant Anguilara qui entra dans le cabinet où étaient Isabelle et Dorize, prit avec elles la résolution de parler au comte de Gaëtan.

Il alla chez lui le lendemain : il le trouva auprès de sa fille qui avait l'air fort triste, et qui paraissait avoir pleuré. Le comte prit Anguilara par la main, et l'entraîna dans une allée d'orangers qui était près de son appartement : Vous voyez, lui dit-il, le plus malheureux des peres. J'ai peut-être perdu mon fils; du moins nos soins et nos efforts pour le retrouver n'ont-ils eu jusqu'à présent aucun succès. Ma fille qui me consolait fait à présent mon désespoir. Sandras est venu chez moi, je l'ai reçu avec un transport de joie, je l'ai présenté à ma fille; il s'est

précipité à ses pieds, il lui a pris la main qu'il a baisée long-tems en l'arrosant de ses larmes, et ma fille l'a regardé avec des yeux que l'amour seul peut donner. J'ai fait passer ma fille dans une chambre où je l'ai suivie ; je lui ai fait quelques reproches et beaucoup de questions ; elle s'est bornée à me dire que la reconnaissance, l'estime et l'amitié l'attachaient à Sandras ; mais je vois clairement qu'ils ont l'un pour l'autre le plus violent amour. Quelle est donc la pensée d'Isabelle ? peut-elle se flatter que je lui laisserai prendre pour époux un noble sans nom ? Je suis du nombre des peres qui savent allier ce qu'ils doivent à leur nom et à leurs enfans. Mais, dit Anguilara, si vous refusez à votre fille un homme estimable que son cœur choisit, un homme qui a de grandes richesses acquises par sa valeur, et qui, sans être d'une naissance égale à la vôtre, est pourtant d'une famille distinguée, croyez-vous faire pour elle tout ce que vous lui devez ? — Je ferai ce que doit faire un bon pere qui ne se prête point à la folie de ses enfans. Mais, mon cher ami, répondit Anguilara, la reconnaissance n'a-t-elle pas des devoirs aussi sacrés que ceux que les préjugés vous imposent ? songez-vous que sans l'homme dont vous ne voulez point pour gendre vous seriez au service d'un musulman, et votre fille dans un sérail ? Pesez les services de Sandras, voyez quel est son merite, quelles sont les circonstances où vous vous trouvez ; enfin, ce que la reconnaissance..... Elle a ses bornes, dit le comte. Oui, reprit Anguilara, elle a celles que lui donnent la justice et la vertu. Le comte, dont le cœur était noble et sen-

sible, était touché malgré lui ; ses yeux laissaient de tems en tems échapper quelques larmes ; mais il préférait encore le malheur d'être ingrat à la honte de se mésallier. Sainville et Anguilara le virent plusieurs fois, et firent d'inutiles tentatives en faveur des deux jeunes amans. Isabelle trouva moyen de faire parvenir à Sandras un billet qui contenait ces paroles : *Je vous dois tout, mon honneur et ma liberté, et je ne serai jamais qu'à vous.*

Ce billet consola moins Sandras qu'il ne porta sa passion jusqu'au délire ; il lui inspira un dessein qu'il n'aurait pas conçu s'il avait conservé quelque empire sur lui-même : il vint trouver Anguilara, et lui montrant le billet : Vous pouvez, dit-il, assurer le bonheur d'Isabelle et le mien.

La campagne de son pere n'est qu'à trois milles de la vôtre, et la vôtre n'est qu'à cinq milles de la mer. J'ai sur mon vaisseau des hommes sur le zele et le courage desquels je puis compter : je les ferai débarquer cette nuit sur la plage, et je les introduirai dans votre maison, où ils resteront cachés pendant le jour. Demain, à l'entrée de la nuit, nous enleverons Isabelle ; je la conduirai en France où elle jouira toute sa vie de ma fortune et de mon cœur. Oh ! mon cher Sandras, dit Anguilara, vous renoncerez à ce projet, et sur-tout vous ne penserez pas que je veuille le seconder. Ah ! vous m'abandonnez, s'écria Sandras. Non, dit Anguilara, mais mon amitié est celle d'un homme qui peut sacrifier à son ami sa fortune, sa vie, et non ses principes. Ils m'abandonnent, disait Sandras, moi, moi, qui ai tout fait pour eux ! Les services que vous nous

avez

avez rendus, reprit Anguilara, étaient des actions vertueuses, et c est par des actions semblables que je dois vous montrer ma reconnaissance. Ah ! depuis quand, s'écria Sandras, la générosité n'est-elle plus une vertu ? Quand elle est contraire aux lois, dit Anguilara. Eh ! quelle loi peut défendre de tirer deux infortunés de la situation la plus cruelle, pour les placer dans la plus heureuse ? La plus heureuse ! dit Anguilara ; deux complices ne sont point heureux ensemble ; l'amour peut consoler de tout, hors du crime.

La force avec laquelle Anguilara parlait à son ami était tempérée par des caresses, et quelquefois par les discours les plus tendres ; mais la tendresse ne le rendait pas faible et ne consolait pas Sandras. Celui-ci ne parla plus ; il ne se plaignit pas ; sa douleur devint un morne désespoir ; on craignit qu'il ne voulût attenter à sa vie. Anguilara et Sainville ne le quittaient plus.

Un jour qu'ils étaient ensemble, on leur annonça Florent ; c'était lui-même, il avait réussi dans la commission que Sandras lui avait donnée ; il conduisait un jeune homme de quinze ans. Je viens, dit-il, aux pieds de celui qui nous a rendu une partie de nos richesses et la liberté. Je lui ramene ce jeune homme dont Sainville et lui regrettaient tant la perte. Après bien des recherches je l'ai retrouvé à Tunis. Voilà le fils du comte de Gaëtan : Moharadan a voulu payer sa rançon. Ah ! courons, dit Sandras, chez le comte de Gaëtan ; allons porter la joie dans ce cœur impitoyable, ce sera ma seule vengeance.

Il était tard, mais personne n'ouvrit l'avis de n'aller chez le comte que le lendemain. On s'entretint dans la route de l'abbé Anselme. Les preuves de ses crimes étaient claires ; le Provençal qui en apportait, voulait qu'il fût puni du dernier supplice. Laissez-moi l'arbitre de son sort, dit Anguilara ; il m'a obligé, et je saurai satisfaire à ce que je dois à la justice et à la reconnaissance.

Cependant on arriva chez le comte de Gaëtan : son fils se jetta dans ses bras en lui montrant Sandras et le Provençal. Le comte, Isabelle, Anguilara, Sainville et Sandras étaient dans des transports de joie ; leurs yeux, leurs gestes, des cris inarticulés, des paroles entrecoupées exprimaient la foule des sentimens dont ils étaient remplis.

Après ces momens d'ivresse, le comte regardant le Provençal, Sandras et le jeune Gaëtan, resta quelque tems immobile et tendant la main à Sandras, en versant un torrent de larmes : C'est à mon gendre, lui dit-il, que je dois le bonheur de retrouver mon fils. Alors tous se jetterent aux genoux du comte, tous trouverent encore de nouvelles expressions de joie et de reconnaissance. Les préjugés du comte, quoique vaincus, lui inspiraient encore quelques scrupules.

Le retour du jeune Gaëtan fut bientôt répandu dans Palerme : tout le monde venait féliciter son pere ; l'abbé Anselme y vint comme les autres. Anguilara le tirant à l'écart, lui apprit que ses crimes étaient découverts, et qu'un corsaire de Tunis, pris et délivré par Sandras, en apportait les preuves les plus claires. J'ai empêché, dit Anguilara, qu'on ne

vous dénonçât aux tribunaux qui vous auraient fait perdre la vie ; mais voici ce que j'exige de vous : quittez votre abbaye, et retirez-vous dans un des couvens de votre ordre qui sont sur les montagnes ; donnez l'argent que vous avez amassé à un honnête homme que je vous indiquerai, et qui rachetera chez les Barbares les captifs que vous leur aurez vendus.

L'abbé Anselme, pâle, tremblant et confus, promit tout ce qu'on lui demandait, et tint parole. Le public qui lui vit racheter des captifs, et quitter une riche abbaye, eut une grande idée de sa piété. Anguilara le laissa jouir de sa considération, et ne voulut pas qu'on démasquât une hypocrisie qui ne pouvait nuire.

Sandras, après son mariage, ne quitta qu'avec un extrême regret le pays où vivaient le comte de Gaëtan, Sainville, Anguilara et Dorize; mais dans l'âge de servir sa patrie, il était de son devoir d'y retourner. Isabelle suivit en pleurant l'époux qu'elle adorait. Ils s'établirent en Provence, où l'on conserve encore le souvenir de leurs vertus et de leur amour. Sainville, que son âge dispensait du même devoir, se détermina sans peine à finir ses jours entre une fille raisonnable et tendre et un jeune homme nourri de cette philosophie qui regle le cœur sans le dessécher, et qui donne de la constance aux attachemens et aux vertus. Il reprit son logement dans cette jolie cabane qui était au centre des jardins d'Anguilara.

Le Provençal, après avoir partagé ses richesses avec la famille de son ancien protecteur, et déses-

pérant de se venger de ceux qui l'avaient fait mettre en prison, revint s'établir en Sicile : il s'y occupa du soin d'être utile à la vieillesse de Sainville, et de veiller sur les biens de son gendre.

Le comte de Gaëtan, son fils, Anguilara, Sainville et Dorize conserverent toute leur vie les sentimens qu'ils avaient les uns pour les autres. Ils leur inspiraient ces attentions affectueuses, ces égards tendres, ces soins délicats qui font le charme d'une société et les délices de la vie. Aucun d'eux ne se crut jamais acquitté de ce qu'il devait à l'autre.

Les vieillards jouissaient auprès des jeunes gens du bonheur que ces jeunes gens leur devaient : ceux-ci jouissaient auprès des vieillards du calme et des amusemens doux qu'ils procuraient à leur vieillesse. Chacun d'eux voyait dans l'autre la cause de son propre bonheur ; inspirés par la même vertu, ils semblaient animés par un seul esprit.

Ils avaient consacré les jours de l'année auxquels ils s'étaient rendus les plus grands services ; il y avait entre le logement de Sainville et la maison d'Anguilara, un petit temple qni dominait sur le jardin, comme le jardin sur les mers ; il était toujours orné de fleurs, et rempli des parfums les plus doux. Le Provençal avait le soin de le décorer ; c'est-là que cette heureuse société se rassemblait aux jours consacrés ; ils venaient y recevoir les uns des autres de nouvelles actions de graces, et les preuves les plus touchantes de leur tendresse immuable. Ils invitaient à ces fêtes ceux de leurs voisins qui avaient pu leur être utiles ; ils y recevaient ceux qu'ils avaient obligés : ils ne manquaient pas ces jours-là

de rendre à quelqu'un de la contrée quelque service essentiel. Voilà le culte que demandait la divinité qu'on adorait dans ce temple : *La Reconnaissance.*

MÉLANGES.

Mémoires sur différens objets relatifs au service de la Marine, par le cit. ARNAUD. In-8°. *de* 250 *pages. Prix,* 3 *francs pour Paris;* 3 *fr.* 6 *décimes, franc de port, pour les départemens. A Paris, chez* DESENNE, *Palais-Égalité,* n^os^. 1 *et* 2. *An VII.*

DES cinq Mémoires qui composent ce Recueil, les deux premiers, *Observations sur les Ordonnances de la Marine*, et *Réflexions sur la Réponse aux Mémoires de M. Malouet*, ont déja paru en 1789 et 1790. Ils ont été appréciés par le public, et l'édition en étant épuisée, l'auteur a cru devoir les réimprimer et les joindre aux trois suivans, qui voient le jour pour la première fois. Nous n'en parlerons pas; ils sont jugés. Nous ferons seulement observer aux lecteurs, qu'ils ne doivent pas perdre de vue, en les lisant, l'époque à laquelle ils ont été écrits; sans quoi ils seraient très-surpris d'entendre parler de croix de Saint-Louis, de décorations, etc. etc.

Le gouvernement trouvera des renseignemens utiles dans les *Observations* sur les bois propres à la construction des vaisseaux; sur les ressources que présentent, dans l'état actuel, les forêts de la France et pays conquis, pour le service de la marine, et plus particulierement encore sur les forêts des dé-

partemens des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes ; sur les bois que l'on consomme dans l'arsenal de Toulon ; suivies d'un nouveau mode pour la fourniture des bois. L'auteur y fait preuve des connaissances nécessaires pour former un administrateur habile. On voit dans le Mémoire suivant, qu'il a aussi celles du cœur humain en général; et en particulier, de l'esprit des marins. Il a pour titre : *Réflexions* sur le décret de l'Assemblée nationale des 16, 19 et 21 août 1790, relatif au projet de loi pénale présenté par son comité de la Marine.

Le dernier Mémoire de ce Recueil a été écrit en messidor de l'an VI, et présenté au ministre de la Marine. Il traite du mode le plus avantageux d'opérer les fournitures. Cette question est une de celles sur lesquelles le gouvernement a le plus besoin d'être éclairé dans cet instant. Le desir de donner de l'emploi à un grand nombre de citoyens que la révolution avait privés de leur métier, de leur commerce, etc., avait engagé le comité de Salut-Public à multiplier les fournisseurs. Aujourd'hui que le commerce renaît, ce systême doit être abandonné. Le cit. Arnaud propose de charger des fournisseurs généraux de chaque partie semblable, et sur-tout d'effectuer avec exactitude les paiemens des sommes qui leur seront dues. Ce sera le moyen de rendre les fournitures moins cheres et mieux assurées.

Histoire Naturelle des Oiseaux d'Afrique, par LEVAILLANT. I^e. *à* VI^e. *livraison* in-folio, *papier vélin, avec les doubles figures noires et coloriées ; chaque livraison* 30 *francs.* — In-4°., *sur papier vélin, nom de Jésus, figures coloriées,* 15 *francs.* — In-4°., *papier fin, nom de Jésus, figures noires,* 6 *francs.* — *Deux volumes* in-12, 7 *francs* 20 *centimes ; et* 9 *fr. franc de port. A Paris, chez* FUCHS, *libraire, rue des Mathurins-Jacques. An VI.*

CET ouvrage paraîtra de suite ; tous les mois une livraison, et tous les trois mois un volume *in*-12. Les deux volumes *in*-12 de cette époque premiere contiennent cent dix-sept descriptions et quarante-cinq figures.

L'auteur, dans sa Préface, se plaint amerement *des déplaisirs sans nombre qui l'ont assailli depuis le moment où on l'a traîné sur la scene littéraire... des injustices, des insultes*, etc., *dont nulle histoire privée n'offre d'exemples*, etc. etc. Il est impossible aux lecteurs de porter un jugement d'après des plaintes aussi vagues et si peu circonstanciées. Mais ils se convaincront en lisant ces deux volumes, que l'auteur n'a ménagé l'amour-propre d'aucun de ceux qui ont écrit avant lui sur les oiseaux, et d'aucun de ceux qui ont fait ou préparé des collections d'oiseaux. On ne peut en parcourir dix pages sans rencontrer quelques diatribes, quelques sorties virulentes contre les ornithologistes les plus célebres. Si donc les plaintes du cit. Levaillant sont fondées, il paraît s'être attiré ses chagrins par de semblables provocations ; ou du

moins il semble les justifier en empoy ant des armes proscrites par le bon goût et la décence.

Ce n'est point en versant l'ironie et le dédain sur les autres naturalistes, que l'auteur prouvera l'authenticité de ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique, dont quelques personnes croient encore pouvoir douter. Nous connaissons un ornithologiste qui ayant examiné en détail la collection de l'auteur, fut singulierement surpris d'y voir constamment le mâle et la femelle de chaque espece, quoique le hasard les fasse rencontrer rarement ensemble au voyageur qui séjourne peu dans chaque canton. Un autre objet d'étonnement pour cet observateur, fut de trouver les pieds, les jambes et les becs de plusieurs oiseaux vivement colorés, quoique la mort les dépouille ordinairement de ces brillantes nuances.

Au reste, nous invitons nos lecteurs à parcourir cette ornithologie africaine, et à se dépouiller de tout préjugé pour cette lecture. Ils y trouveront d'excellentes observations sur les caracteres distinctifs des especes et des classes. Ils verront dans le premier volume un grand nombre d'oiseaux de proie diurnes, plusieurs oiseaux de proie nocturnes, des engoulevens et quelques corbeaux. Le second volume leur présentera les pies, les pie-grieches divisées en trois sections, les choucas avec leurs analogues, les grives et de nombreuses especes de merles.

Almanach du Département de l'Oise, et Calendrier des Muses de l'École centrale de ce même Département, pour l'an VII. In-12 *de* 144 *pages. A Beauvais, chez* DESJARDINS, *libraire; et à Paris chez* BARBOU, *rue des Mathurins.*

Le cit Boinvilliers, professeur de belles-lettres dans l'École centrale du département de l'Oise, a publié cet Almanach, qui doit intéresser le pays qu'il habite. L'annuaire présente, au lieu des noms des *saints*, une série de grands hommes de tous les pays et de tous les siecles, depuis le berceau de l'histoire jusqu'à nous. Ces personnages célebres s'y trouvent placés dans l'ordre chronologique. Suit un tableau topographique, historique et littéraire du département de l'Oise, département qui a vu naître Pierre Ramus, l'abbé Dubos, l'antiquaire Vaillant, Langlet-Dufresnoy, le sculpteur Sarrazin, Nollet et Maucroix, dont on relit volontiers le madrigal suivant :

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose,
Mais toutefois ne pressons rien :
Prendre femme est étrange chose ;
Il faut y penser mûrement.
Gens sages, en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment,
Que d'y songer toute sa vie.

Une nouveauté qui distinguera cet Almanach de tous ceux que l'on publiait jadis dans chaque pro-

vince, et qui paraissent aujourd'hui dans chaque département, est le *Calendrier des Muses de l'École centrale du Département.* On trouve sous ce titre des sujets de composition, et les compositions faites par les éleves; des madrigaux, des fables, des bouts-rimés, des épigrammes, des imitations de poëtes latins, etc.; fruits des travaux de l'École. Il serait injuste de les juger à la rigueur. Ils annoncent des talens, de la facilité. La correction et la sévérité viendront avec l'âge et le travail. Nous citerons des bouts-rimés du cit. Thirion, qui sont simples et naïfs; éloge que l'on n'a pas aujourd'hui occasion de prodiguer :

Vous possédez quinze ans, Sophie, ah ! le bel AGE !
A cet âge l'on plaît, on est fait pour... CHARMER;
A cet âge le cœur se donne sans... PARTAGE :
Je vous aime, Sophie, ah ! veuillez donc m'AIMER !

On lira volontiers le *Pardon des Injures* du cit. Greve,

Un jeune enfant jouait avec son ennemi;
Mais bientôt outragé par lui,
Il courut se plaindre à sa mere.
— Maman, dit-il, tu me vois irrité;
L'insolent Dorival, mon cruel adversaire,
Par son mépris pour toi, mépris bien affecté,
Vient de *lasser* ma trop juste colere....
Je lui pardonnerais s'il se fût contenté
De tenir contre moi ses propos ordinaires;
Mais insulter la meilleure des meres !
Ah ! je ne puis me contenir !
Tu vas peut-être encor prendre ici sa défense;

Ne crois pas néanmoins *étouffer* ma vengeance :
Car de ce pas je m'en vais le punir.
— Quoi donc, reprit la mere, à ta rage impuissante
Tu veux, mon fils, tu veux ainsi t'abandonner !
Mais vois où te conduit ta colere imprudente,
On dira que je suis méchante,
Et que je ne t'appris jamais à pardonner.

NÉCROLOGIE.

Au Rédacteur.

Les arts ont perdu, le 12 du mois dernier, le cit. Dewailly, architecte, et membre de l'Institut national. Il joignait à une imagination ardente, une grande activité ; aussi a-t-il conservé jusqu'à la fin de ses jours (à 69 ans) toute la vigueur de la jeunesse. Le talent du dessin, qu'il possédait à un dégré de perfection peu ordinaire, l'avait fait recevoir de l'Académie de peinture et de sculpture, en même tems qu'il fut élu membre de celle d'architecture. Il eût peut-être excellé dans cet art, s'il avait su mieux régler son imagination qui l'emporta trop souvent loin des bons modeles. Avec plus de pureté dans ses ouvrages, il eût été le *Palladio* de son siecle.

Le monument qui a le plus contribué à sa réputation, est la salle du Théâtre-Français (maintenant l'Odéon) qu'il construisit en commun avec le cit. Peyre l'aîné.

Les projets qu'il doit avoir laissés dans son porte-

feuille pourront également attester son talent, et le feront citer comme un des architectes distingués de son tems.

C'est à son zele et à son activité, ainsi qu'à son amour ponr les beaux-arts, qu'est dû en grande partie l'établissement et la conservation de la société des Amis des Arts, qui, depuis le commencement de la révolution jusqu'à présent, n'a cessé, par ses encouragemens, d'être utile aux jeunes artistes surtout, malgré la difficulté des circonstances.

Dans les dernieres années de sa vie il a été employé par le gouvernement pour recueillir et rassembler les monumens précieux des arts, et former ce Muséum qui sera le premier en son genre, surtout depuis qu'on y a réuni la fameuse collection qui a été la plus belle récompense de nos victoires en Italie. Le cit. Dewailly, à sa mort, était un des conservateurs de ce magnifique dépôt.

Le cit. Lavallée a fait son éloge dans la derniere séance de la société Philothecnique. Les amateurs des arts ont applaudi à cet hommage; mais nous ne pouvons dissimuler que ce n'est pas sans peine qu'ils ont vu le cit. Lavallée s'écarter d'une sage impartialité, et des égards dus aux rivaux du citoyen Dewailly.

Dans un endroit de son discours, le citoyen Lavallée le présente comme un homme nul, hors de son talent. Il oubliait sans doute dans ce moment-là que ce talent est le résultat de plusieurs genres de connaissances qui pouvaient rendre le cit. Dewailly intéressant sous différens rapports. Le zele que cet artiste a mis à l'établissement de la so-

ciété des Amis des Arts, et à celui du Muséum national, suffirait pour le prouver.

Ailleurs, le cit. Lavallée loue le cit. Dewailly aux dépens de ses contemporains, en prétendant que celui ci avait fait, lors du concours des prix, le travail de plusieurs de ses camarades ; assertion hasardée, puisqu'il est impossible de la prouver, et qui laisse injustement, par cette raison, des impressions défavorables contre les concurrens du citoyen Dewailly.

Nous ne croyons pas non plus qu'il fût nécessaire, pour célébrer le cit. Dewailly, de rappeller d'anciennes querelles depuis long-tems oubliées, et des faits qui méritaient d'être scrupuleusement approfondis avant d'être cités dans une assemblée publique.

Pourquoi, par exemple, attaquer sans aucun motif la réputation, et insulter à la mémoire d'un artiste qui a rendu des services essentiels aux arts, le cit. Moreau, ancien architecte de la ville, mort victime du vandalisme et des fureurs de Robespierre? Cette circonstance suffisait pour engager le panagériste à respecter la cendre d'un artiste estimable, quand sur-tout l'inculpation qu'il s'est permise contre lui n'est nullement fondée. Nous sommes convaincus que si le cit. Dewailly avait pu entendre le discours du cit. Lavallée, il n'aurait certainement pas approuvé cette maniere de faire son éloge.

Le cit. Lavallée s'est encore écarté de l'exactitude des faits, en donnant Peyre, l'aîné, comme simple adjoint à Dewailly, pour la construction du

Théâtre-Français, tandis qu'il est de notoriété publique que c'est en commun qu'ils ont élevé ce monument. Nous en appellerons à cet égard au témoignage du cit. Dewailly lui-même : cet artiste écrivait, quelque tems avant sa mort, en parlant du Théâtre-Français, que *le nom de Peyre et le sien étaient inséparables*. En effet, il serait facile de prouver que tout ce qui a rapport à cette construction, tout, jusqu'aux simples esquisses même, fut revêtu de leurs deux signatures.

Je sais que le cit. Andrieux s'occupe de l'éloge de Dewailly pour l'Institut, et je ne doute pas qu'en honorant la mémoire d'un artiste célebre, son travail ne soit exempt des taches qui déparent celui du cit. Lavallée, auquel la sagacité du cit. Andrieux pourra servir de modele dans une autre occasion.

CLEMENT, *architecte.*

POÉSIE.

IMITATION D'HORACE,

liv. II, ode 8.

Ema, si juris tibi pejerati, etc.

Si les Dieux à chaque parjure
Te ravissaient un agrément,
Je me fierais à toi, ta charmante figure
Me répondrait de ton serment.

Mais une trahison nouvelle,
Loin de flétrir ces traits vainqueurs,
A nos regards, Phryné, te montre encor plus belle,
Et double tes adorateurs.

Atteste l'ombre de ta mere,
La nuit du Styx, l'éclat des cieux;
Le parjure embellit ta bouche mensongere,
Il te sied d'outrager les Dieux.

Cythérée absout l'inconstante,
La Nymphe indulgente sourit,
En aiguisant ses traits sur la pierre sanglante
Le cruel amour applaudit.

Pour toi la jeunesse romaine
Atteint la saison du plaisir,
Et tes premiers amans vieillissent dans ta chaîne,
En jurant de s'en affranchir.

La tendre mere craint tes charmes,
Le pere avare les maudit,
La jeune épouse en vain rappelle par ses larmes
L'époux qu'un regard lui ravit.

Par le cit. DEWAILLY, *fils du grammairien.*

CHARADE.

Mon premier est un animal rampant,
Mon second suit le caprice du vent,
Chez maint auteur mon entier est fréquent.

ÉNIGME.

Je suis d'humeur inconséquente,
Je fais aimer, je fais haïr,

Quoique sans langue on me voit discourir,
Et par fois je suis éloquente.
Tantôt badine et tantôt médisante,
Je suis du goût de tous les gens ;
Chez Sévigné je suis intéressante ;
Cher Rousseau, je plais aux amans ;
Par des bons mots vifs et piquans,
J'immole un fat, une pédante,
Et je m'égaie à leurs dépens.

Explications de la Charade *et* Énigme *du* N°. 6.

Le mot de la Charade est *Moulin ;* celui de l'Énigme est *Plumet.*

ANNONCES.

De l'éducation des Lapins, ou de l'art de les loger dans des garennes domestiques, de les nourrir et multiplier, de soigner leurs petits, d'améliorer leurs races, et de les rendre aussi bons et aussi agréables à manger que les lapins de garenne : *in*-8°. Prix, 2 fr. 40 cent., et 3 fr. franc de port. A Paris, rue ci-devant Condé, n°. 7.

Compte rendu à la société d'Agriculture de Paris, de ses travaux faits, commencés et projettés, depuis le 30 mai 1788, jusques et compris le 30 septembre 1793, et de l'emploi des fonds qui ont été mis à sa disposition pendant cet espace de tems ; par J. L. Lefebvre, son agent-général, etc. Volume *in*-8°. de plus de 600 pages. Prix, 4 francs ; et 5 francs 50 centimes, franc de port. A Paris. de l'imprimerie et au bureau de la feuille du Cultivateur, rue des Fossés-Victor, n°. 12 ; chez Desenne et Debray, libraires, au palais Egalité ; et Merlin, libraire, rue du Hurpoix. An VII.

Ce volume est le complément des Mémoires de la société d'Agriculture de Paris, formant vingt-quatre volumes *in*-8°. du prix de 54 francs.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

INDES ORIENTALES.

De Batavia, le 1er. fructidor.

Le gouvernement batave fait ici tous les préparatifs nécessaires pour repousser victorieusement l'ennemi, s'il avait l'audace de se présenter. Il n'y a pas long-tems que nous fumes avertis qu'il avait des vues sur ce poste important. Notre force actuelle consiste en 1,500 Europeans et 8,000 Malais.

On vient d'élever des batteries sur tous les points des côtes susceptibles d'être attaquées, et on a réparé et augmenté les fortifications existantes.

On assure qu'il ne se passera pas six mois sans qu'il arrive des événemens de la plus grande importance dans ces parages. Le commerce des Indes doit, dit-on, subir un nouveau changement.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-Yorck, le 1er. vendémiaire an VII.

Non-seulement les villes, mais les campagnes sont aujourd'hui en proie à la contagion; de quelque côté qu'on tourne ses pas on rencontre l'image de la mort. Si l'hiver ne met pas un terme à ces affreux ravages, les Etats-Unis ne seront plus qu'un vaste désert. A Philadelphie, il n'y a pas une maison ouverte sur quinze, et cependant on compte de 60 à 70 morts par jour.

New-Yorck offre le même tableau, et Boston, qui jusqu'à ce moment avait échappé à la contagion, est aujourd'hui enveloppé dans les mêmes horreurs.

Tous ceux qui ont assez de moyens fuient; tous les lieux publics sont fermés, et les rues sont pleines de feux qu'on entretient nuit et jour pour purifier l'air infecté de miasmes putrides.

TURQUIE. *De Semlin, le* 12 *brumaire.*

Des lettres particulieres de Constantinople, du 27 vendemiaire, portent que les Français détenus au Sept-Tours et au palais de la légation française sont toujours gardés étroitement, et que leur nombre augmente tous les jours.

Une grande partie des bagages du nouveau grand-visir est arrivée à Constantinople; il y est attendu lui-même incessamment. On croit aussi que le capitan-pacha reviendra dans cette capitale, et que, malgré l'échec qu'il a essuyé près de Widdin, il ne perdra point sa place. Comme les Turcs ne sont pas accoutumés à tenir la campagne pendant l'hiver, une partie de l'armée qui était devant Widdin est déja en marche pour retourner dans ses foyers; ce qui fait présumer que les opérations contre Passwan-Oglu seront suspendues.

HONGRIE. *Du 30 vendemiaire.*

Un nouveau volcan vient de faire sa premiere éruption dans le comtat d'Unghwar; il a déja fait de grands ravages par le feu et autres materiaux qu'il jette bien loin et avec beaucoup de fracas. Plusieurs bâtimens, maisons de campagne, granges, etc. sont devenus la proie des flammes, et une quantité immense de fruits, bleds, etc. a été consumée. On dit même qu'il a péri quelques personnes.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le* 10 *brumaire.*

On dit que la Porte a demandé 30,000 hommes au roi de Prusse, en vertu de la paix de Sistowe, qui doivent agir contre la France sur les bords du Rhin; mais on est bien convaincu que le cabinet de Berlin ne fera aucun cas d'une telle demande.

De Rastadt, le 22 brumaire.

Je ne sais quel est celui qui a dit qu'il fallait prendre conseil de ses ennemis; mais quel qu'il soit il a dit une vérité, qui pour être triviale n'en est pas moins d'un usage journalier. Ceci vous sera complettement prouvé par l'extrait ci joint d'un ouvrage anti-français, qui a beaucoup de vogue en Allemagne: il n'apprend rien de nouveau à ceux qui savent quelle est la haine irréconciliable de nos ennemis, et leur profonde indifférence sur le choix des moyens pourvu qu'ils aillent au but; mais il peut convaincre les hommes de bonne foi qui pensent qu'on n'est royaliste qu'en criant *Vive le roi!* que ce n'est pas toujours en portant des couleurs opposées qu'on parvient plus sûrement à tuer son ennemi, et qu'un voleur, revêtu de la livrée de la maison, peut la dépouiller plus facilement.

Extrait d'un ouvrage intitulé : Antidote au congrès de Rastadt, *ou* Plan d'un nouvel equilibre politique en Europe. *Londres*, 1798; *pages* 288, 289 *et* 290.

. . . . . Au 18 fructidor des royalistes, a succédé celui des anarchistes, en mai 1798....

On a pu former quelques espérances sur les élections de cette année, dans un sens précisément contraire à celui des élections de l'annee derniere, mais pareil fond quant à la probabilité des secousses intérieures.

Mais on a prévenu le coup; après avoir fait la faute de laisser arriver les royalistes : on les a arrêtés sur le seuil de la porte du Corps législatif. Toutes les élections suspectes ont été annullées.

ITALIE. *De Naples, le 6 brumaire.*

Depuis le retour du général Mack, la cour a tenu plusieurs conseils. Le prince de Castel Cicala est le seul ministre qui ait été admis une fois. Dans les autres séances, tous les ministres, sans en excepter le marquis de Gallo, ont été exclus. Hamilton,

Nelson et les Autrichiens sont ceux qui y ont assisté. La plupart des chefs nationaux des corps militaires ont été destitués, et remplacés par des étrangers.

L'armée napolitaine est divisée en trois corps, dont le premier est commandé par le général Mack; le second, par le prince de Hesse-d'Armstadt; et le troisieme, par le roi en personne.

Les emprisonnemens continuent dans l'Abruzze. Prés de 400 personnes ont été arrêtées. Les requisitions de bœufs, de mulets et de chevaux se font de la maniere la plus active et la plus arbitraire, et augmentent le mécontentement.

RÉPUBLIQUE ROMAINE. *De Rome, le* 11 *brumaire.*

La femme du chevalier Micheroax, ministre de la cour de Naples à Milan, est passée hier dans notre ville pour retourner à Naples. Elle a, dit-on, annoncé que son mari y passerait la décade prochaine.

Il arrive tous les jours des Français qui quittent le royaume de Naples pour éviter les persécutions et les mauvais traitemens. Plusieurs d'entre eux, dont le patriotisme est moins équivoque, annoncent comme peu éloignée une tentative contre la République Romaine, et exagerent les forces du roi de Naples.

Les mesures extraordinaires des agens français, tant à Rome que dans les départemens, annoncent de grands événemens. Ils mettent en usage tous les moyens les plus efficaces pour se procurer de promptes ressources. Elles sont nécessaires pour fournir aux besoins de l'armée, mais on craint qu'elles n'aient une autre destination.

Les assignats créés en dernier lieu ont perdu jusqu'à 25 pour 100 dès les premiers jours. Pour y remédier, le général Macdonal vient de faire publier une loi qui ordonne de recevoir les assignats au pair dans toutes les transactions, sous peine d'une

amende centuple de la valeur ; et en cas de récidive, de deux années de fers. Les amendes seront prononcées par les prêteurs, sans procédure, sans appel, et sur la déposition de deux témoins. Le prêteur ne pourra se dispenser de prononcer l'amende, sous peine de deux années de fers. La peine des fers sera appliquée par le conseil de guerre.

Il continue de défiler des troupes vers Civita-Vecchia et Terracine, parce qu'on craint une entreprise des Anglais contre nos côtes.

ESPAGNE. *De Cadix, le 5 brumaire.*

Le gouvernement a fait répandre ici un ordre qui sera sans doute publié dans tous les autres ports du royaume. Cet ordre défend de laisser entrer aucunes marchandises coloniales ; comme cacao, sucre, cochenille, indigo, etc. qui proviendraient de prises faites sur nous-mêmes par les Anglais.

Les négocians espagnols avaient pris l'habitude d'aller racheter ces denrées à Gibraltar et à Lisbonne, et après avoir fait de grosses avances il arrivait souvent qu'ils les perdaient une seconde fois, parce que les marchands portugais et anglais s'entendaient avec les corsaires pour les faire reprendre.

Il a été défendu aussi, pour la même raison, de faire transporter les marchandises anglaises d'un port dans un autre.

Nous jouissons ici d'une grande tranquillité. On fait néanmoins des préparatifs considérables sur la flotte.

De l'Escurial, le 16 brumaire. La journée d'avant-hier, fête du roi, a été célébrée ici avec la solemnité ordinaire. Le nombre de ceux qui ont paru à la cour à cette occasion a été très-considérable.

Le prince de la Paix y a fait une apparition très-courte. Parti de Madrid à sept heures du matin, il y était de retour dans l'après midi. On assure cependant qu'il a été bien traité par leurs majestés ;

qu'il a même eu avec elles un entretien particulier.

L'inoculation des enfans du roi a parfaitement réussi. L'infante de Parme est tout-à fait hors de danger.

Le nouveau secrétaire d'ambassade de France, le cit. Villot-Fréville, est ici depuis quelques jours.

Le ministre Saavedra n'a pas encore repris son travail avec le roi, et M. d'Urquijo continue à remplir ses fonctions. Le premier chef du bureau des affaires étrangeres, M. d'Aguilar, ayant été promu à la place de membre du conseil de guerre, a été remplacé par celui qui le suivait immédiatement, M. d'Aguile, qui a été, depuis la conclusion de la paix avec la France, chargé des affaires d'Espagne à Paris; et ensuite secrétaire d'ambassade à Vienne. Plusieurs des commis principaux des affaires étrangeres se trouvent présentement employés au-dehors, et la multiplicité des objets dont il est occupé, ainsi que leur importance, exigeant un plus grand nombre de sujets que ceux qui sont en activité, le roi a cru devoir y attacher MM. Quadra et Onis, recommandables par leur sagesse et leurs connaissances diplomatiques.

Le marquis de Branciforte, cidevant vice roi au Mexique, et beau-frere du prince de la Paix, vient d'obtenir la grandesse pour une de ses filles, encore très-jeune, a laquelle on a imposé l'obligation de porter toujours le nom de *Godoï*, qui est le nom de famille du prince de la Paix.

Cette faveur signalée, et sur-tout la circonstance qui l'accompagne, font présumer à beaucoup de gens que le crédit de cet ex-ministre n'est pas aussi affaibli que quelques apparences auraient pu le faire croire.

IRLANDE, *De Dublin, le* 11 *brumaire.*

Le bruit concernant l'union projettée entre l'Irlande et l'Angleterre, se soutient et s'accrédite en-

core par la convocation du parlement, fixée au 30 de ce mois.

On se rappelle sans doute que par la stipulation signée entre le gouvernement et les prisonniers d'Etat, il fut arrêté que ces derniers pourraient aller à leur choix dans quelque partie que ce fût du globe, pourvu que l'Etat au sein duquel ils choisiraient un asyle ne se trouvât pas en guerre avec la Grande-Bretagne; on sait aussi que le gouvernement, au mépris de ce traité solemnel, voulait leur faire subir une espece de déportation, en les envoyant tous indistinctement dans le nord de l'Amérique. Le lord Castlereagh, chargé de leur signifier cette résolution, se transporta lui-même dans la prison de Kilmainham, et leur annonça qu'ils devaient se préparer à partir, s'ils n'aimaient mieux subir une prison éternelle. Tous les prisonniers manifesterent beaucoup de surprise à cette déclaration; et Arthur O'connor, prenant la parole, reprocha au messager du gouvernement de fausser lâchement sa parole. Le lord avoua qu'effectivement on pourrait lui adresser ce reproche; mais il ajouta que l'état des choses, la crainte d'une invasion nouvelle, justifiaient les mesures que le gouvernement était forcé d'adopter.

Du 13. Des ordres émanés du cabinet de Saint-James portent que les prisonniers d'Etat qu'on avait voulu d'abord envoyer dans l'Amérique septentrionale, seront transportés au Canada.

ANGLETERRE. *De Londres, le* 15 *brumaire.*

Notre gouvernement a pris avec la Porte ottomane des engagemens, au moyen desquels il doit lui envoyer sur-le-champ un certain nombre d'ingénieurs et d'officiers de terre et de mer. Plusieurs officiers du premier mérite ont déja reçu ordre de se tenir prêts à partir, soit pour Constantinople, soit pour tout autre port que le grand-seigneur indiquera.

On croit que le plan est de s'emparer d'Alexan-

drie, et de fortifier cette ville de maniere à pouvoir servir de point de ralliement aux beys et aux Mameloucks, et les mettre en état de s'opposer aux efforts de Bouaparte pour s'établir en Egypte. Il est probable que sir Sidney Smith jouera un rôle important dans cette occasion. Le *Tigre* qu'il monte a été obligé, par les vents contraires, de rentrer à Torbay.

Il y a eu une insurrection à bord du *Captain*; 40 matelots, dont 39 sont des Irlandais-Unis, ont été mis aux fers; huit ont été pendus la semaine derniere à Plymouth; les autres doivent être traduits devant une cour martiale à Portsmouth.

Avant-hier, les principaux négocians et banquiers de la cité se sont assemblés à l'hôtel-de-ville, d'après l'invitation du lord-maire, pour y examiner le plan du chancelier de l'échiquier pour la taxe des propriétés, et aviser aux moyens d'en diminuer les inconvéniens.

Le vice amiral Christ Paiker doit mettre à la voile sous peu de jours, pour aller se réunir au comte Saint-Vincent.

La compagnie des Indes a tenu une séance extraordinaire pour entendre la lecture des nouvelles reçues d'Egypte, et qui sont pour elle de la nature la plus alarmante. Après avoir avisé aux moyens à prendre dans la circonstance, elle a nommé M. Harford Jones, agent à Bagdad, et M. Took, agent à Alep.

Le roi a changé d'avis, et n'ira pas à la procession qui doit avoir lieu à Saint-Paul.

Hier, un nombre considérable de fermiers et de gens de la campagne se présenterent à la Bourse pour y acheter des papiers. On a fait accroire à ces bonnes gens qu'ils pourraient racheter avec ces papiers leur *landtax* (impôt territorial). Voilà pourquoi les fonds publics ont subi une hausse considérable. Ils sont montés jusqu'à 58 pour 100.

Du 17. Le courier arrivé de Dublin rapporte que, le 11 de ce mois, on apperçut une nouvelle escadre

française dans la baie de Killala. Cette escadre était composée de sept voiles, outre plusieurs navires, et paraissait disposée à effectuer un débarquement.

A la premiere vue des Français, les habitans des côtes se retirerent dans l'intérieur du pays, emmenant avec eux leurs provisions et leurs bestiaux, et les yeomens s'avancerent pour les recevoir.

Le lord-lieutenant ayant appris cette nouvelle, donna l'ordre aux troupes de se tenir prêtes à partir, et lui-même fit apprêter ses équipages, résolu à se rendre à l'instant dans le comté de Mayo; mais des lettres de Castlebar lui apprirent que l'escadre française avait quitté la baie de Killala sans faire aucun effort pour débarquer. On ne sait encore de quel côté elle aura fait voile; mais on pense qu'elle ne peut guères éviter de rencontrer la flottille commandée par sir George Howe. Déja le cutter *the Fox* l'a averti de l'apparition de cette escadre.

On a répandu le bruit à Dublin que le nommé Tone et un grand nombre d'Irlandais-Unis avaient été trouvés sur le vaisseau *le Hoche*.

Les fonds continuent à monter. Toutes les demandes sont faites par des gens de la campagne et en petites sommes.

Du 10. En Turquie, c'est un usage reçu de donner aux chrétiens qui paient leur *capitation*, une reconnaissance qui leur permet de *porter encore un an leur tête sur leurs épaules*; cela peut servir de modele à M. Pitt pour les impôts nouveaux qu'il médite. Ce fameux ministre se croit tout-à-l'heure un aussi grand conquérant que Bonaparte, à cause qu'au moyen de la taxe qu'il a imposée sur les armoiries, il a contraint les plus fameux guerriers de ce pays à mettre bas leurs *armes*.

Le général Maitland, à peine arrivé d'Amérique, a reçu ordre de partir pour la Méditerranée; on suppose que sa destination directe est pour Malte. Ses succès à Saint-Domingue ne font pas bien augurer de cette nouvelle expédition.

Les fonds publics ont éprouvé un revers. Ils sont tombés de 4 pour cent, et menacent de tomber encore.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 23 brumaire au 5 frimaire.

Bonnaire a fait, dans la séance du 23 du conseil des Cinq-cents, un rapport particulier sur l'organisation des écoles centrales. Il observe que la loi du 3 brumaire, en supprimant les écoles secondaires, a laissé un vide entre les écoles primaires et les écoles centrales, dont l'éducation publique souffre beaucoup. Il ne propose cependant point leur rétablissement; mais de créer, dans les écoles centrales, une seconde chaire de professeur de langue latine, qui serait chargé d'en enseigner les élémens, et de ne laisser subsister que dans les grandes communes les chaires de chimie, de physique expérimentale et de jurisprudence.

Impression et ajournement.

On reprend la discussion sur l'enregistrement.

Renvoyé au lendemain pour prendre une détermination.

Ce jour, 24 brumaire, le rapporteur fait une seconde lecture du projet de résolution.

Le conseil l'adopte.

Frison reproduit un projet de résolution sur l'époque à laquelle la loi du 12 vendemiaire, sur la publication des lois dans la Belgique, a dû être exécutée. Ce nouveau projet est purgé du vice de rétroactivité qui a fait rejetter le premier par le conseil des Anciens.

Ce projet est adopté.

Duplantier propose le rapport de l'art. XIV de la loi du 13 ventôse dernier, qui accordait main-levée du séquestre mis sur les biens indivis appartenant à des co-partageans avec la République, et d'ordonner

le partage de ces biens dans le délai d'un mois, à défaut de quoi il sera procédé à la vente.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil des Anciens a continué, dans sa séance du 23, la discussion concernant l'organisation du régime hypothécaire.

La décision a été renvoyée au lendemain.

Au commencement de la séance du 24, Legrand résume un rapport fait dans une précédente séance, sur la résolution du 27 fructidor relatif au transfert de la dette publique.

Le conseil rejette la résolution.

On reprend la discussion sur la résolution du 1^er^. brumaire, relative à l'organisation du régime hypothécaire.

Guyomard combat la résolution.

Lebrun l'appuie et en fait sentir les avantages.

La discussion continue encore quelque tems. Le conseil la ferme enfin, et rejette la résolution.

Il reçoit et approuve de suite une résolution, qui fixe le jour à compter duquel ont été obligatoires les lois antérieures à celle du 12 vendemiaire an IV, qui n'avaient pas été publiées dans les pays réunis, suivant les anciennes formes.

Legier, organe de la commission des dépenses, fait, dans la seance du 26 du conseil des Cinq-cents, le rapport sur les dépenses du ministere des finances pour l'an VII. Il propose de les fixer à la somme de 4 millions 852,000 fr.

Impression et ajournement.

Saint-Horent reproduit à la discussion le projet sur la répartition de la contribution personnelle de l'an VII. Selon lui, la République renferme de 30 à 32 millions d'habitans, d'après les états envoyés par les administrations centrales, et confirmés par les inspecteurs des contributions. Le nombre des contribuables est le sixieme de la population. Ainsi l'on peut compter sur cinq millions d'individus passibles de la contribution personnelle. En supposant la journée de travail au taux moyen d'un franc, l'on s'assurerait d'une rentrée de 15 millions; mais

comme elle s'éleve dans beaucoup de communes jusqu'à un franc 5o centimes, la rentrée doit être d'une vingtaine de millions ; et pour parvenir à completter les 24 millions que cette contribution doit produire, il restera à disséminer 4 millions sur des ressources mobiliaires, qui peuvent aisement y faire face Ces ressources sont de deux sortes, les salaires publics et les superfluités du luxe. Les salaires publics ont toujours été regardés comme un revenu industriel sujet à l'impôt.

Saint-Horent propose de percevoir sur eux le vingtieme par retenue. Les domestiques hommes et femmes, les voitures et les chevaux feront la matiere de l'impôt sur le luxe

Après une légere discussion, le projet de Saint-Horent est adopté.

Villers, au nom de la commission des finances, annonce que les administrateurs des postes ne se sont chargés du bail des postes que dans l'espérance du rétablissement des bâses principales du tarif de 1759; que le tarif actuel n'atteindra jamais à la somme fixée, et qu'il est nécessaire d'en former un nouveau, conforme aux monnaies et aux poids républicains. Il propose un nouveau tarif.

Impression et ajournement.

Briot a fait, le 27, le rapport sur l'organisation des lycées. Il propose la création de cinq lycées, qui seraient placés à Paris, Bruxelles, Poitiers, Dijon et Toulouse. Chacun aurait trente professeurs, qui enseigneraient les mathématiques, la physique, la morale et la politique.

Le discours, quoique bien fait et rempli d'érudition, a paru exciter quelques impatiences à cause de sa longueur.

Le conseil en a ordonné l'impression, ainsi que du projet, et il s'est ensuite formé en comité général.

Génissieux donne, le 28, la deuxieme lecture de la résolution sur les dépenses du ministere de la justice, dont la discussion avait eu lieu dans le comité secret de la veille.

Cette résolution, que le conseil a adoptée, porte cette dépense pour l'an VII à 8,637,076 fr. La commission qui en avait présenté le projet avait proposé en même-tems une augmentation pour les juges du tribunal de cassation, à l'instar de celle que s'étaient accordée les représentans du peuple. Cette deuxieme proposition a été rejettée en comité secret.

Un message du Directoire avait invité le Corps législatif, dans la séance du 16 de ce mois, à proroger la loi du 29 nivôse an VI, concernant la répression des assassinats et brigandages qui se commettent sur les grandes routes.

Rhœmers, au nom de la commission chargée d'examiner ce message, donne, pour tout rapport, lecture d'un des passages qu'il contient. On y voit que les voitures publiques et les messageries sont encore livrées aux poignards des brigands. En conséquence, le rapporteur invite le conseil à convertir en résolution la proposition du Directoire.

Le conseil se range à cet avis, et la loi est prorogée jusqu'au 28 nivôse an VIII. Elle porte que les vols et assassinats commis sur les grandes routes seront jugés par des commissions militaires.

Organe de la commission des finances, Bailleul propose de passer à l'ordre du jour sur les observations faites par le ministre des finances, dans un rapport adressé au Directoire, et renvoyé par un message du Directoire au conseil des Cinq cents, relativement aux difficultés que présente l'exécution de la loi du 28 vendemiaire dernier, concernant le paiement des rentes et pensions pour le 2^e^. semestre de l'an VI.

Après avoir entendu pour et contre dans la discussion de cet objet, les cit. Bailleul, Dornier, Bergier, Soulhiez, Beytz. Génissieux, Malès, Hattinguais et Fabre (de l'Aude), le conseil a en effet passé à l'ordre du jour.

La séance du 29 a été en grande partie employée à entendre le rapport de Cabanis, au nom de la commission d'instruction publique, sur l'organisation des écoles spéciales de médecine.

L'impression est ordonnée.

Le Directoire annonce, dans un message, que les maisons de prêt sur nantissement qui s'établissent dans la plupart des grandes communes font la ruine du pauvre, de qui elles exigent un intérêt énorme. Il propose leur suppression et l'établissement des monts-de-piété dans ces communes.

Renvoi à une commission.

Organe de la commission d'instruction publique, Cabanis reproduit, le 1^er^. frimaire, son projet de résolution sur l'organisation des écoles de médecine. Celles de Paris, Strasbourg et Montpellier seraient conservées. Trois nouvelles écoles seraient organisées, lorsque la situation du trésor public le permettrait. Il y aurait des écoles élémentaires dans les hôpitaux contenant deux à trois cents malades. La médecine et la chirurgie seraient comprises dans un enseignement commun. Ceux qui les professeraient prendraient la dénomination de médecins. Les examens et concours auraient lieu en français. Il y aura en outre une société nationale de médecine, pour les progrès de la science et de l'enseignement.

Impression et ajournement.

Le conseil procede au renouvellement du bureau.

Pendant le dépouillement du scrutin, Poulain-Grandpré a la parole pour présenter un nouveau projet de résolution relatif à l'organisation de la poste aux chevaux, le conseil des Anciens ayant rejetté celui que le conseil des Cinq-cents avait adopté il y a environ deux mois.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de celui-ci.

Le conseil des Anciens ayant également rejetté le projet de résolution relatif au régime, police et administration des bacqs et bateaux sur les fleuves, rivieres et canaux navigables, Chalon en présente un nouveau qui est adopté.

Bergier demande au conseil de l'autoriser à faire imprimer deux projets de résolution, relatifs à l'ouverture des requêtes civiles à admettre contre les

jugemens rendus en dernier ressort par des arbitres.

Cette proposition est adoptée.

Le résultat du scrutin pour le renouvellement du bureau, a donné pour président le cit. Savary, et pour secrétaires les cit. Dornier, Richard, Devinch-Thierry et Gourlai.

Delaure, dans la séance du 2, présente un projet relatif à la police des écoles primaires et des écoles privées.

Ajournement.

Barra informe le conseil que le Directoire, sentant la nécessité de réduire le nombre des cantons de la République, et de faire droit aux réclamations de beaucoup de communes qui sont situées hors du rayon constitutionnel, demande qu'il soit autorisé à faire continuer les travaux déja commencés sur cet objet, et qui avaient été suspendus, parce que le conseil avait refusé de s'en occuper; et il propose un projet de résolution à l'effet de régulariser ces travaux.

Duplantier combat cette proposition. Il qualifie cette mesure de désastreuse, impolitique et inconstitutionnelle.

Delpierre prétend que l'intérêt des administrés et le succès de l'administration viennent à l'appui du système de la commission.

Delbrel : Réduire les cantons, c'est leur donner une nouvelle conscription. Or, la constitution veut qu'ils conservent celle qu'ils ont. Je demande la question préalable.

Le conseil ajourne.

Le conseil des Anciens s'est formé, les 16 et 17, en comité général secret.

A la suite de ce comité, il a approuvé la résolution relative aux acquéreurs de domaines nationaux qui n'ont pas acquitté le prix de leurs acquisitions, pour la partie payable en *bons* de remboursement des deux tiers.

Il a discuté, le 28, la résolution sur les déchéances, et a terminé par l'ajourner.

Il s'est ensuite occupé de celle concernant les communes qui ont obtenu des jugemens arbitraux, qui leur adjugent des bois réclamés comme biens communaux.

Le conseil approuve la résolution.

Il a sanctionné, le 29, la résolution qui proroge jusqu'au 29 nivôse an VIII, l'exécution de la loi du 29 nivôse an VI, relative à la répression des brigandages et assassinats.

Legrand a fait, le 1er. frimaire, un rapport sur la résolution du 12 brumaire, qui établit une imposition sur les portes et fenêtres. Il convient qu'on peut regarder cette contribution comme une addition aux contributions foncieres et mobiliaires ; mais, dit-il, quel est l'impôt qui n'attaque pas, au moins indirectement, ces deux especes de propriétés ? L'imposition qu'on doit toujours préférer, est celle qui présente plus de facilité dans le recouvrement, et dont la répartition sur un plus grand nombre, est moins sujette aux vexations et aux erreurs. La résolution présentée atteint ce double but : elle taxe les citoyens suivant leurs moyens ; car le pauvre ne prend pas un logement au-dessus de ses facultés.

Legrand laisse entrevoir le moment où l'impôt sur les portes et fenêtres pourra quelque jour remplacer la contribution mobiliaire, qu'on n'a pu jusqu'à présent asseoir avec justice. Dans ce moment elle n'est qu'une taxe de guerre, limitée dans sa durée ; c'est pourquoi on a cru devoir y assujétir tout le monde.

Le rapporteur déclare que la commission dont il est l'organe, n'avait aucune bâse d'après laquelle elle pût calculer le produit de cet impôt. La commission du conseil des Cinq-cents l'a porté à 40 millions, Legrand pense qu'elle a été beaucoup exagérée, et qu'on n'en peut guère espérer que 25. Il propose d'approuver la résolution.

Le conseil en ordonne l'impression et l'ajournement.

Il procede au renouvellement du bureau. Sur 152 votans

votans, Moreau (de l'Yonne) a réuni 64 suffrages; il a été proclamé président. Les secrétaires sont Barennes, Michiels, Tabaud et Belgarde.

La discussion du projet de Barra, sur la nouvelle circonscription des cantons, a été reprise par le conseil des Cinq-cents, dans sa séance du 3 frimaire.

Mansort dit qu'il s'agit seulement d'ordonner aux administrations centrales d'envoyer le tableau des cantons de leur arrondissement, et leurs observations sur les changemens dont leur composition actuelle serait susceptible, et qu'il n'y a rien d'inconstitutionnel dans cette mesure. Il vote pour l'adoption.

Villers émet la même opinion.

Hennecard combat le projet, et emploie les argumens déja présentés.

On renvoie la discussion au lendemain, et le conseil se forme en comité général.

Laugeac soutient, dans la séance du 4, qu'il peut avoir les conséquences les plus dangereuses. On vous propose, dit-il, aujourd'hui la réduction des cantons; demain on vous proposera celle des départemens. A ces premieres réformes succéderont des innovations. C'est ainsi que la réforme amene souvent le désordre; le désordre, l'anarchie, et l'anarchie, la destruction de l'ordre public.

On ferme la discussion. Le projet est mis aux voix. L'épreuve paraît deux fois douteuse.

On procede à l'appel nominal. Sur 279 votans, 145 votent pour la question préalable, et 134 contre.

Un secrétaire donne lecture de l'arrêté pris la veille en comité général. Il porte qu'il sera fait un message au Directoire, pour lui demander quelle est la situation des départemens de l'Ouest, et si les lois actuelles sont suffisantes pour y maintenir l'ordre et la tranquillité.

Cretet a fait, dans la séance du 2 du conseil des Anciens, le rapport sur la résolution du 9 brumaire, qui établit un impôt à la fabrication du papier. Il cherche dans les anciennes ordonnances l'origine de ce droit. Il trouve que depuis 1680 jusqu'en 1771,

l'impôt à la fabrication fut deux fois établi et deux fois détruit, à raison des vices et de la difficulté de la perception. Enfin, il rappelle que cet impôt, étayé de toutes les visites et des vexations de l'ancien régime, n'a jamais produit que 2,685,000 fr.

Cretet examine ensuite la résolution. Il trouve que l'impôt proposé peut avoir une très-grande influence sur le commerce de l'imprimerie et de la librairie, pour lesquelles le papier est une matiere premiere ; qu'en mettant un droit à sa fabrication, et n'en mettant point à l'exportation en France des livres étrangers, on donne une véritable prime d'encouragement aux presses étrangeres sur les presses françaises ; qu'on porte atteinte à la liberté des fabricans, en les obligeant de déclarer d'avance la qualité et la quantité de papier qu'ils se proposent de fabriquer ; qu'on leur prescrit une opération impossible et destructive de leur fortune, si elle pouvait être exécutée, en leur ordonnant de mettre en rame et sous bande les papiers un mois après le commencement de la préparation. La contrariété de la saison peut quelquefois faire durer, pendant six mois, la confection du papier. Dans tous les tems, il faut que le fabricant ait la faculté d'ouvrir les rames, soit pour les exposer à l'air et les préserver de l'humidité, soit pour les faire voir à l'acheteur, qui est bien-aise de connaître la qualité du papier qu'on veut lui vendre.

Cretet reproche encore à la résolution d'ordonner, sans aucun égard, sans aucun ménagement pour les souvenirs du passé, la création de préposés, qui seraient autorisés à faire, dans toutes les papeteries et chez tous les débitans de papier (ce qui comprend les clincailliers, les épiciers, environ 50 000 citoyens), des visites qui ne seraient entourées d'aucunes précautions propres à rassurer sur ce qu'elles auraient d'effrayant pour la liberté.

Le conseil rejette la résolution.

Il sanctionne, le 3, sur le rapport de Ledanois, celle relative à la répartition, à l'assiette et au recouvrement de la contribution fonciere pour l'an VII.

Laussat combat, dans la séance du 4, la résolution qui établit un impôt sur les portes et fenêtres. Il craint que cet impôt ne pese particuliérement sur les malheureux, contre l'intention du législateur, qui veut atteindre les riches.

Cornudet répond aux objections de Laussat, et le conseil approuve la résolution.

PARIS. *Nonidi, 9 Frimaire, l'an VII de la République.*

A en juger par les mesures que prend depuis quelque tems le Corps législatif, et sur-tout par les propositions qui sont faites au conseil des Cinq-cents, il paraît que les royalistes et les prêtres inspirent des craintes assez sérieuses, pour exiger des dispositions repressives. Dans un des comités généraux qui ont été tenus au conseil qui jouit de l'initiative, un membre, après avoir fait un tableau très-effrayant de la situation des départemens de l'Ouest, où l'on assassine les patriotes, a demandé la formation d'une commission pour savoir s'il ne conviendrait pas de condamner à la déportation tous les parens d'émigrés, etc. Il y a apparence que les faits qui ont été articulés n'ont pas paru assez graves pour justifier une mesure générale aussi sévere. Le conseil est passé à l'ordre du jour, et s'est borné à envoyer un message au Directoire, pour connaître ce qui se passe dans les départemens de l'Ouest, et savoir si les lois existantes sont suffisantes pour le maintien de la tranquillité.

On sait ce que l'on doit attendre du royalisme et du fanatisme réunis; l'insurrection qui a éclaté inopinément dans la Belgique en est une preuve frappante. Mais la prudece, autant que la justice, doivent se préserver de la propension naturelle à tout exagérer et sur-tout de tout généraliser. Il ne faut pas oublier qu'on n'a jamais frappé un parti, qu'un autre n'ait voulu en profiter pour accroître son crédit. Les royalistes sont dangereux; qu'est ce qui en

doute? Mais voulez-vous affaiblir leurs ressources, surveillez en même-tems les anarchistes, dont les projets ne sont pas moins funestes. Le tems n'est pas loin peut-être où l'on découvrira jusqu'à quel point les meneurs de ces deux factions sont d'intelligence, et s'efforcent d'atteindre le même but par des routes opposées en apparence.

Le gouvernement ne saurait trop se pénétrer de cette vérité qui ne lui a point échappé. Il a déja supprimé plusieurs fois le journal des *Hommes libres*, malgré ses fréquentes métamorphoses, tantôt sous le nom de *Persévérant*, de *Correspondance*, et dernièrement de *Tribune nationale.* C'est avec une égale fermeté qu'il peut faire taire tous les partis et grossir la phalange des vrais républicains.

Les rebelles de la Belgique, qui s'étaient retirés à Diest et dans les environs, ont été cernés de toutes parts. Ils n'avaient qu'une seule issue dans les marais; ils l'ont tentée, mais beaucoup se sont noyés ou ont été taillés en pieces; le reste s'est enfui dans la *Campine*, où on les a poursuivis. Voici le dernier rapport des succès remportés sur eux.

Rapport du 5 frimaire. Les brigands, ainsi qu'on l'a annoncé dans le rapport d'hier, ont été complettement battus à Gheel, Mool et Meehouds. Outre les 600 tués et un nombre proportionné de blessés, on leur a fait une grande quantité de prisonniers, parmi lesquels on compte 60 brigands de Tiffenderlo, et deux principaux chefs, dont l'un se nomme Corberie, libraire de Turnhout.

Ils ont été attaqués avec une telle impétuosité, qu'ils ont abandonné tous leurs vivres, leurs bagages et munitions, consistant en quatre voitures de beurre, quatre autres voitures chargées de tonneaux remplis de biscuits, huit tonneaux contenant chacun 240 livres de poudre, 800 fusils et une infinité d'autres objets.

On a remarqué à la tête de chaque colonne de brigands une fourmiliere de prêtres, le crucifix à

la main, qui prêchaient, au nom d'un Dieu de paix, l'égorgement des citoyens.

Armée d'Italie.

Au quartier-général de Milan, le 6 brumaire.

Le général en chef considérant qu'il est instant de mettre les côtes de l'Adriatique de la Marche d'Ancone, dans un état de défense respectable, et propre à déjouer les entreprises que les Anglais pourraient tenter sur ce point important:

Considérant que le fanatisme semble encore vouloir s'agiter dans la ville d'Ancone et les pays environnans;

Considérant que les partisans de l'ancien gouvernement entretiennent des intelligences secrettes avec les ennemis de la République Française, ordonne:

Que la ville d'Ancone sera mise en état de siége.

Le général Monnier prendra en conséquence les mesures que les circonstances exigeront, et en rendra compte au général en chef.

Signé, Suchet.

Armée d'Orient.

Au quartier-général du Caire, le 6 fructidor an VI.

Le général en chef défend à tous les commandans des provinces, de frapper aucune espece de contribution en argent sur les habitans. Ils prêteront main-forte aux intendans cophtes, pour la perception des contributions ordinaires du pays.

Les succès de l'inondation du Nil tiennent à l'entretien des canaux, ou au moins à leur conservation; et les finances de l'armée, autant que les Egyptiens, sont intéressés à ce que la répartition des eaux se fasse avec ordre, intelligence, économie et égalité.

Lorsque l'inondation du Nil arrive, les cultivateurs cherchent, à l'envi, à s'approprier les eaux des canaux, et à les détourner à leur profit.

Le général en chef sachant qu'il y a déja eu plusieurs

tentatives de faites, ordonne en conséquence à tous les généraux, adjudans-généraux commandans dans les provinces, de donner sur-le-champ aux intendans desdites provinces, les mains-fortes qu'ils pourront réclamer, et de fournir les gardes qui pourraient être nécessaires.

Le général en chef recommande sur-tout au commandant de la province de Kelioubé, de faire garder et surveiller le canal de Abammenége, l'un des plus importans de l'Egypte, les Arabes étant dans l'usage de faire, chaque année, tous leurs efforts pour en détourner les eaux; et vu que s'ils réussissaient, l'immense territoire que ce canal fertilise demeurerait stérile.

Le général en chef est extrêmement mécontent de la conduite des drogmans et des Turcs attachés au service de différens Français, qui mettent à contribution les maisons des différens particuliers, où ils entrent sous divers prétextes.

Le général en chef ordonne en conséquence, que tout individu qui, sous un prétexte quelconque, aurait été mis à contribution, ou aurait à se plaindre de vexations de la part de qui que ce soit, portera sa plainte à une commission composée du Cheik Sadat, de Mouscino, de Rosetty et de l'aide-de-camp chef de brigade Junot. Cette commission se réunira à cet effet tous les jours, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et rendra compte de son travail tous les jours.

Elle pourra faire arrêter de suite tous les individus qui se trouveraient coupables, après la dénonciation et le premier interrogatoire qu'elle aura fait.

Pour copie conforme,

Signé, ALEXANDRE BERTHIER, *général de division, chef de l'etat-major-général.*

Ordre du jour du 7 fructidor an VI. — Au quartier-général du Caire, le 7 fructidor an VI.

L'armée est prévenue que, dans le combat naval qui a eu lieu entre les escadres anglaise et française, le vaisseau *le Tonnant* s'est couvert de gloire; il s'est battu tout seul trente-six heures contre toute l'escadre. Le brave capitaine Petithouais a été tué d'un coup de canon; gloire à sa mémoire; gloire à tout l'équipage du *Tonnant!*

Le Franklin a amené son pavillon sans être démâté et sans avoir reçu aucune avarie.

Le contre-amiral Ganteaume, qui montait *l'Orient*, s'est très-bien conduit; ce brave homme est à Alexandrie.

L'amiral Villeneuve, qui a rallié l'escadre et l'a conduite à Malte, a rendu par-là un grand service à la République.

Toutes les garnisons ou équipages qui étaient sur des vaisseaux pris ou brulés, sont à Alexandrie.

Plusieurs généraux et commandans les provinces ennemies, ont mis des impositions en argent, sans avoir rendu compte, sans y être autorisés;

Plusieurs autres se sont opposés aux contributions en nature que mettaient les intendans cophtes, d'après les ordres qu'ils en avaient reçus de l'intendant-général;

Plusieurs même ont converti en argent la contribution en nature;

Plusieurs officiers détachés ont confisqué des bateaux chargés de comestibles qui descendaient le Nil;

En conséquence, le général en chef ordonne que tout officier qui aurait frappé une requisition, et qui n'en rendrait de suite compte à l'état-major-général, et qui n'aurait point versé les sommes perçues dans la caisse du payeur de l'armée, sera traité comme dilapidateur.

Il est expressément défendu de porter empêchement aux opérations des intendans cophtes, qui n'agissent que d'après l'ordre de l'intendant-général et de l'ordonnateur en chef, pour assurer l'approvisionnement et la subsistance de l'armée.

Il est expressément défendu de convertir en argent les contributions qui seraient mises en nature.

La navigation du Nil est libre; c'est le seul moyen d'assurer la subsistance du Caire. Il est défendu d'arrêter aucun bâtiment chargé de comestibles, sous quelque prétexte que ce soit.

Les intendans cophtes, dès l'instant qu'ils auront reçu l'ordre de l'intendant-général, se concerteront avec les généraux commandans les provinces, qui donneront les ordres et prendront les mesures pour assurer le service. Les généraux et officiers doivent sentir que c'est le seul moyen d'assurer le service de l'armée.

Le général en chef punira séverement le premier qui manquera à l'exécution du présent ordre.

Il est défendu aux commandans de provinces, de rien exiger des habitans, sous quelque prétexte que ce soit. Plusieurs prétendent au traitement de kiachefs; par-là ils auraient double paye, ce qui est contre nos lois.

Pour copie conforme,

Signé, ALEX. BERTHIER, *général de division, chef de l'état-major-général.*

Ordre du jour du 11 *fructidor an VI. — Au quartier-général du Caire, le* 11 *fructidor an VI.*

Le général en chef ordonne que le 1^er^. vendemiaire, époque de l'établissement de la République, sera célebré dans tous les différens points où se trouve l'armée, par une fête civique.

La garnison d'Alexandrie célébrera sa fête autour de la colonne de Pompée.

On profitera de cette époque pour exécuter l'ordre du 17 messidor. (Voyez l'ordre du 17 messidor, à la fin de l'ordre du jour.)

L'on plantera le pavillon tricolor au haut de la colonne.

L'aiguille de Cléopatre sera illuminée.

L'on dressera au Caire, au milieu de la place des Bequiers, une pyramide de sept faces, qui seront chacune destinées à contenir les noms des hommes des cinq divisions qui sont morts à la conquête de l'Egypte;

La sixieme sera pour la marine;

La septieme, pour l'état-major-général, la cavalerie, l'artillerie et le génie.

La partie de l'armée qui se trouvera au Caire se réunira à sept heures du matin, et après différentes manœuvres et avoir chanté des couplets patriotiques, une députation de chaque bataillon partira pour aller planter, au haut de la plus grande pyramide, le pavillon tricolor.

La place des Bequiers sera disposée de maniere à ce que le soir, à quatre heures, il puisse y avoir course de chevaux autour de la place, et course à pied.

A ces courses seront admis ceux des habitans du pays qui voudront s'y présenter; il y aura des prix assignés pour le vainqueur.

Le soir, la pyramide sera illuminée; il y aura un feu d'artifice.

Les troupes qui sont dans la Haute-Egypte célébreront leur fête sur les ruines de Thebes.

Le général du génie, le général d'artillerie et le commandant de la place du Caire, se réuniront chez le général chef de l'état-major-général, pour se concerter et faire un programe plus détaillé de la fête, chacun en ce qui concerne leur arme.

Le général en chef ordonne qu'il ne sera fait dans l'armée qu'un seul pain; toutes les rations, soit à l'état-major, soit aux administrations, seront de pain de munition.

Il sera fait un pain plus soigné pour les hôpitaux ; mais il est défendu, sous quelque prétexte que ce soit, aux administrations et aux gardes-magasins, de donner de ce pain au général en chef, ni à aucun général, ni au munitionnaire-général ; à la visite que l'officier de service fait tous les jours des hôpitaux, le directeur fera connaître la quantité de pains d'hôpitaux qu'il aura reçue. Il lui est défendu, sous les peines les plus séveres, de donner de ce pain à tout autre.

Le général en chef est instruit que des employés et administrateurs s'embarquent sur les diligences du Caire à Rosette et Damiette, sans être munis d'ordre, ainsi qu'il a été ordonné. Le général en chef défend expressément de laisser embarquer aucun Français, soit à Boulac, soit au Vieux-Caire, ou dans tout autre endroit, s'il n'est muni d'uu passe-port, soit du général chef de l'état-major-général, soit de l'ordonnateur en chef Sucy. Des postes seront placés de maniere à s'assurer, soit au départ, soit à l'arrivée des bateaux, de l'exécution du présent ordre. Tous les Français trouvés sur des barques, sans être munis de passe-ports ou d'ordres, seront arrêtés.

Le conseil militaire de la division du général Bon a condamné à cinq années de fers, le nommé Vaultre, domestique du cit. Thieriot, adjudant-sous-lieutenant au 22^e^. de chasseurs à cheval, convaincu de vol.

Extrait de l'ordre du jour du 17 *messidor. — A Alexandrie, le* 17 *messidor.*

Le général en chef ordonne que les noms de tous les hommes de l'armée française qui ont été tués à la prise d'Alexandrie, soient gravés sur la colonne de Pompée.

Signé, ALEXANDRE BERTHIER, *général de division, chef de l'état-major-général.*

Ordre du jour du 12 *fructidor an VI. — Au quartier-général du Caire, le* 12 *fructidor an VI.*

Le général en chef ayant été instruit que les habitans de la ville d'Alkam ont assassiné l'aide-de-camp Julien et quinze Français qui l'escortaient, ordonne que ce village sera brûlé ;

Que le général Lanus partira avec 500 hommes et un aviso, et se rendra à Alkam pour exécuter cet ordre. Tous les bestiaux et grains qui pourraient s'y trouver, seront embarqués et confisqués au profit de la République.

S'il peut parvenir à arrêter les schecks, il les amenera en ôtage au Caire ; il livrera le village au pillage, de maniere à ce qu'il ne reste aucune maison entiere. Il fera connaître, par une proclamation qu'il répandra dans le village, qu'Alkam a été brûlé pour avoir assassiné des Français qui naviguaient sur le Nil.

Le général en chef est mécontent que le général Zayouschelk n'envoie pas d'états de situation.

Organisation du service des transports militaires. Nombre de chameaux accordés aux officiers et corps d'armée, ainsi qu'aux differentes parties du service administratif, d'après le réglement du commissaire ordonnateur en chef, approuvé par le général en chef; savoir :

Etat-major général. Au général en chef, deux chameliers, quatre chameaux.

Au général divisionnaire, chef d'état-major-général, deux chameliers, quatre chameaux.

A un général de division, un *idem*, un chameau.

A un général de brigade, un *idem*, un chameau.

A un adjudant-général, un *idem*, un chameau.

A l'ordonnateur en chef, et pour ses bureaux, deux *idem*, quatre chameaux.

A l'ordonnateur chef de l'état-major administratif, un *idem*, un chameau.

Au commissaire des guerres du quartier-général, un *idem*, un chameau.

Aux deux commissaires des guerres chargés des bureaux de comptabilité, un *idem*, un chameau.

Au commissaire des guerres de la cavalerie, un *idem*, un chameau.

Au payeur-général, deux *idem*, quatre chameaux.

Pour la monnaie, deux *idem*, trois chameaux.

Divisions. A un chef de brigade d'infanterie, un chamelier, un chameau.

A chaque demi-brigade, trois *idem*, six chameaux.

Pour la caisse et les papiers du quartier-maître de la demi-brigade, un *idem*, un chameau.

A chaque chef de brigade de cavalerie, un *idem*, un chameau.

A chaque régiment de cavalerie, deux *idem*, trois chameaux.

Pour les vivres d'une division, dix *idem*, vingt chameaux.

Pour l'habillement d'une division, un *idem*, deux chameaux.

A chaque commissaire des guerres, un *idem*, un chameau.

A chaque payeur de division, un *idem*, deux chameaux.

A l'ambulance du quartier-général, cinq *idem*, cinq chameaux, dont un dromadaire.

Ambulances. A l'ambulance d'une division, deux chameliers, quatre chameaux.

Pour les hôpitaux, huit chameliers, huit chameaux.

Génie. Pour son parc, vingt-un chameliers, quarante-un chameaux.

Le général en chef ordonne que les maréchaux-des-logis, brigadiers et les dragons soient armés d'un fusil et d'une giberne ; tous les détachemens de dragons enverront à l'état-major l'état des fusils qui leur manquent. Les capitaines chargés du harnachement se procureront tous les objets de harnachement nécessaires.

Le général en chef ordonne que tous les différens agens et employés des administrations de l'armée ne soient payés de leurs appointemens ou solde, qu'après avoir présenté au payeur un brevet de l'état-major-général, qui ne sera accordé qne sur la présentation de l'agent en chef et de l'ordonnateur en chef.

Le payeur ne soldera que depuis la date du brevet de l'état major.

Tous ceux qui, au 1^er^. vendemiaire, ne seront pas munis dudit brevet, n'auront rien à réclamer pour les appointemens de floréal, prairial, messidor, thermidor et fructidor. L'état-major fera imprimer des modeles de brevet, et n'en accordera pour chaque service que selon le nombre d'emplois portés dans l'organisation générale.

Tous les avancemens dans les administrations seront faits par le général en chef, sur la présentation de l'ordonnateur en chef.

Le général en chef ordonne que les différentes provinces de l'Egypte fourniront la quantité de chevaux portés dans l'état ci-joint, à titre de présens d'usage.

Les intendans cophtes répartiront ladite contribution entre les différentes provinces.

L'officier de cavalerie commandant la cavalerie de la province, en donnera le reçu.

Il ne sera reçu que des chevaux d'âge et en état de ser-

vice ; le procès-verbal de réception sera signé par le commissaire des guerres, le général et l'officier commandant la cavalerie.

Ces chevaux étant destinés à remonter la cavalerie, il est expressément défendu aux états-majors de s'en approprier aucuns, sous quelque prétexte que ce soit, ni de les changer.

Chaque province est taxée au nombre de chevaux portés dans l'état ci-dessous :

Menouffié 300, Kelioub 150, Menshoura 200, Damiette 150, Rosette 100, Alexandrie 50, Chaskie 300, Kebiré 120, Gizeh 110, Bannasié 250, Faynm 100, Alfich 50.

Les chevaux qui auraient été fournis par les provinces, seront escomptés sur ceux que les provinces doivent fournir.

Il sera exigé cependant des reçus donnés par les généraux commandans.

Signé, ALEX. BERTHIER, *général de division, chef de l'état-major-général.*

Extrait d'une lettre écrite du Caire, le 26 fructidor an VI, par un aide-de-camp de l'armée française, à son pere.

Cette lettre vous sera remise par le cit. Julien, commissaire des guerres, qui retourne en France pour rétablir sa santé. Il a eu la complaisance de m'écrire de Rosette, pour me prévenir de son départ, et m'offrir ses services pour Paris.

Tout va bien ici. Nous sommes entiérement débarrassés des Mameloucks. Ibrahim-Bey est dans la Syrie, et Monrat-Bey dans la Haute-Egypte, où il vient d'être battu complettement par le general Desaix.

On fait des dispositions pour célébrer avec solemnité l'anniversaire de la fondation de la République. La place sur laquelle est logé le général en chef, est celle où elle sera célébrée. Le général en chef donne ce jour-là un repas de cent couverts, auxquels assisteront tous les généraux, les chefs de corps, et un grand nombre de Turcs de distinction. La fête sera célébrée de grand matin ; à quatre heures du soir il y aura des courses à pied et à cheval, et à la nuit un feu d'artifice.

Le Nil est actuellement à sa plus grande hauteur. La plus grande partie des campagnes est inondée par ses eaux, jusqu'à trois ou quatre lieues de ses bords. Aussi l'Egypte n'a-t-elle tout au plus que huit lieues dans la plus grande

largeur; car, où finit l'inondation, là commence le désert.

Je pars à l'instant pour aller joindre le général Desaix, à une soixantaine de lieues d'ici, en remontant le Nil : le général m'a chargé d'une mission auprès de lui.

N. B. A cette lettre, arrivée à Paris le 27 de ce mois, en était jointe une ainsi conçue :

Julien, commissaire des guerres de l'armée d'Orient, venant d'Alexandrie, au citoyen..... — Lazareth de Livourne, le 13 brumaire an VII.

Au moment où je touche la terre de l'Europe, après une traversée de vingt-un jours, depuis Alexandrie jusqu'à Livourne, mon premier soin est de vous adresser une lettre que votre fils m'a confiée, et qui vous sera d'autant plus précieuse que beaucoup de celles qu'il vous a écrites ne vous sont probablement point parvenues. Je n'ai rien sans doute à ajouter aux détails qu'il doit vous donner sur sa propre situation et sur celle du pays où il est. Mais comme mon départ d'Egypte n'a eu lieu qu'un mois après sa lettre, je dois vous donner de lui des nouvelles plus récentes, en vous assurant qu'il est toujours au Caire, et jouissant d'une parfaite santé ; et comme un grand nombre des courriers envoyés au gouvernement ont été pris par les Anglais, ayant eu le bonheur d'échapper, je crois devoir vous transmettre un précis des faits les plus intéressans venus à ma connaissance.

Vous avez su toutes les circonstances de notre arrivée et de notre séjour en Egypte, et des conquêtes de nos troupes de terre, jusqu'à la malheureuse époque de l'affaire d'Aboukir. D'autres que moi vous parleront mieux de cet événement dont ils ont été les témoins. Je me bornerai à vous dire qu'une grande partie de nos marins a survécu à ceux de nos vaisseaux qui ont péri, et que la flotte anglaise, quant aux hommes qui la composaient, a été aussi maltraitée que la nôtre. Les marins débarqués sont formés en légion nautique, et utilisés pour le service de terre. Nos bâtimens de convoi, deux vaisseaux et sept à huit frégates sont en sûreté dans le port d'Alexandrie, que bloquent envain les Anglais, sans nous faire d'autre mal que de rendre très-difficiles les communications entre la France et notre armée.

Nous avons été constamment vainqueurs dans tous les combats que nous avons livrés, et ils ne nous ont coûté

que peu de monde ; quoique nous ayions cet hommage à rendre aux Mameloucks, que leur valeur intrépide les rend supérieurs à toutes les troupes que nous avons eu à combattre en Europe. Mais les assassinats partiels des Arabes bedouins ont souvent renouvellé les horreurs de la guerre de la Vendée, et nous avons eu à regretter plusieurs de nos compatriotes surpris isolément, et impitoyablement massacrés.

Aujourd'hui, nous jouissons en paix de la tranquille possession de toute l'Egypte, et on parlait, à notre départ, d'une prochaine expédition en Syrie, dont le succès ne pouvait être douteux.

Le jour du 1^er^. vendemiaire, le drapeau tricolor a été placé à la-fois au sommet de la colonne de Pompée, des pyramides, des remparts de l'ancienne et fameuse Thebes, et jusques sur les bords de la mer Rouge. Tous les habitans portent la cocarde française ; les jeunes Mamelloucks qui restaient dans l'Egypte sont, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 24, incorporés dans nos bataillons. Les commandemens des différentes provinces sont partagés entre nos généraux, qui ont établi des divans ou administrations dont les membres sont des naturels du pays. La religion a été inviolablement respectée, et même nos soldats ont été souvent associés aux fêtes égyptiennes en l'honneur de Mahomet, ou pour célébrer la crue des eaux du Nil. On a eu les mêmes égards pour les préjugés nationaux et les usages relatifs aux femmes; car les femmes et la religion sont deux choses qui inspirent aux habitans de ces contrées un véritable fanatisme. Dans ce moment, les représentans de chaque province sont réunis auprès du général en chef, et le gouvernement nouveau paraît devoir s'organiser sous peu de tems.

Vous n'ignorez pas qu'il y a aussi au grand Caire un institut national, composé en partie des savans les plus distingués envoyés à l'expédition.

Notre armée, qui a beaucoup souffert des chaleurs excessives et des marches forcées dans les déserts et les sables, commence à jouir de la plus belle saison de l'année, l'automne et l'hiver étant extrêmement doux dans ce climat, où l'été seul est vraiment insupportable. Je ne vous dirai rien des choses générales que vous connaissez aussi bien et mieux que moi, telles que la prodigieuse fertilité du Delta, l'abondance en blés, riz, oranges, olives ; enfin, toutes les ressources qu'on peut tirer de l'Egypte en arra-

chant les indigenes à la paresse et à l'inaction où ils croupissaient sous le joug des Mameloucks. Je vous parlerai moins encore des projets sur la navigation de la mer Rouge, dont chacun s'entretient vaguement, et que paraît annoncer notre séjour à Suez.

Les derniers événemens intéressans dont nous apportons, je crois, la premiere nouvelle, sont le plein succès de nos travaux pour rétablir le canal qui amene l'eau du Nil dans Alexandrie, et le licenciement de tous les bâtimens des convois de Toulon, Marseille, Corse, Gênes et Civita-Vecchi. Les bâtimens suédois, danois, grecs, impériaux, ottomans, ragusains, napolitains et toscans, ont la liberté de partir. Les bâtimens français, espagnols, liguriens, sont retenus jusqu'à ce que les mouvemens des ennemis ou la saison permettent qu'ils puissent espérer leur retour avec sûreté.

Plus de vingt bâtimens napolitains qui avaient fait partie du convoi de Civita-Vecchia, pleins de confiance dans les Anglais, et croyant obtenir d'eux un libre passage pour retourner dans leur pays, ont mis à la voile en plein jour, et ont été se jeter au milieu de la division anglaise en croisiere devant Alexandrie. Les Anglais ont brûlé sans pitié tous les bâtimens, et renvoyé de suite les équipages à Alexandrie sur deux petits bâtimens grecs qui font maintenant la quarantaine. J'ai vu moi-même l'incendie des vaisseaux napolitains, et le lendemain soir, protégés par les ombres de la nuit, nous avons passé au travers de la flotte anglaise sur une petite tartane de Livourne, qui est heureusement arrivée à sa destination.

Il me reste à vous donner quelques détails sur ma traversée. Obligés de relâcher à Terra-Nova, petit port de Sicile, pour faire de l'eau et prendre des provisions, on nous a tout refusé, même l'eau, par cela seul que notre capitaine, venant d'Alexandrie, avait des patentes françaises et était soupçonné d'avoir des Français à son bord. Deux jours après, nous fûmes plus heureux au port de Mazzara, où nous obtînmes de l'eau et du pain, au poids de l'or, moyennant l'assurance donnée par notre capitaine qu'il n'avait aucun Français. Rien ne peut exprimer la haine et le mépris que les agens napolitains en Sicile affectent pour notre nation et notre gouvernement.

Bonaparte, général en chef. — Au quartier-général du Caire, le 1^er^. vendemiaire an VII.

Soldats, nous célébrons le premier jour de l'an VII de la République.

Il y a cinq ans, l'indépendance du peuple français était menacée ; mais vous prîtes Toulon, ce fut le présage de la ruine de nos ennemis.

Un an après, vous battiez les Autrichiens à Dégo.

L'année suivante, vous étiez sur le sommet des Alpes.

Vous luttiez contre Mantoue, il y a deux ans, et vous remportiez la célebre victoire de Saint-Georges,

L'an passé, vous étiez aux sources de la Drave et de l'Isonzo, de retour de l'Allemagne.

Qui eût dit alors que vous seriez aujourd'hui sur les bords du Nil, au centre de l'ancien continent?

Depuis l'Anglais célebre dans les arts et le commerce, jusqu'au hideux et féroce Bédouin, vous fixez les regards du monde.

Soldats, votre destinée est belle, parce que vous êtes dignes de ce que vous avez fait et de l'opinion que l'on a de vous. Vous mourrez avec honneur, comme les braves dont les noms sont inscrits sur cette pyramide, ou vous retournerez dans votre patrie, couverts de lauriers et de l'admiration de tous les peuples.

Depuis cinq mois que nous sommes éloignés de l'Europe, nous avons été l'objet perpétuel des sollicitudes de nos compatriotes. Dans ce jour, 40 millions de citoyens pensent à vous ; tous disent : c'est à leurs travaux, à leur sang, que nous devrons la paix générale, le repos, la prospérité du commerce, et les bienfaits de la liberté civile.

Signé, BONAPARTE.

Pour copie conforme,

Signé, ALEX. BERTHIER, *général de division, chef de l'état-major-général.*

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1^er^. frimaire.

Les numéros sortis sont : 11, 36, 46, 16, 63.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 8.

MERCURE FRANÇAIS.

10 Dec 1798

DÉCADI 20 FRIMAIRE, *l'an septieme de la République.*

L'AURORE (1), *par M. le prince* DE GALITZIN.

L'AURORE se plaignait un jour, dans l'Olympe, de ce que les hommes qui chantaient tant ses louanges, la visitaient et la voyaient si peu. « Ne te plains pas de » ton sort, lui dit la déesse de la sagesse, suis-je » mieux traitée que toi? Dans ta course rapide, » daigne jetter un regard sur ceux qui te négligent, » et sur les rivales qu'ils te préferent; considere » dans quel assoupissement ils sont plongés, et à » quel état de dégradation leurs corps et leurs ames » sont réduits. Eh quoi! n'as-tu pas assez de plai- » sirs? manques-tu d'adorateurs? La création en- » tiere célebre le moment où tu apparais à l'uni- » vers. Les oiseaux, par leurs concerts et leur fo-

(1) Extrait du *Breviaire des jolies femmes*, choix de jolis romans, contes et nouvelles. Troisieme édition. Un volume *in*-18 orné d'une jolie gravure. Prix, 75 centimes; et, franc de port pour les départemens, 1 fr. A Paris, chez Mercier, rue du Champ-Fleury, n°. 97. An VII.

Le succès des deux premieres éditions garantit celle-ci; le roman de *Cithéride*, par M. Bret, est aussi rare que bien écrit.

„ lâtre gaîté, proclament ton retour; les fleurs re-
„ prennent une nouvelle vie, et ton éclat leur prête
„ une beauté nouvelle. Tout se réunit chaque jour
„ pour fêter ta présence fugitive. Le laborieux vil-
„ lageois, le diligent philosophe, ne te négligent
„ jamais; c'est dans la coupe que tu leur présentes
„ qu'ils puisent la force et la santé, le repos et la
„ vie : doublement heureux de jouir de tes bien-
„ faits, sans les partager avec la foule insensée de
„ ces hommes plongés dans la débauche. „ La fille de Titon rougit un peu de sa plainte inconsidérée.

Jeunes beautés, qui égalez l'Aurore en innocence et en attraits, enviez-lui le bonheur de l'encens pur qu'elle reçoit.

HISTOIRE.

État actuel de l'Empire ottoman, contenant des détails plus exacts que tous ceux qui ont paru jusqu'à présent sur la religion, le gouvernement, la milice, les mœurs et les amusemens des Turcs; avec une description particuliere de la cour et du sérail du grand-seigneur, ainsi que plusieurs anecdotes singulieres et intéressantes. Par ELIAS ABESCI, *qui a résidé plusieurs années à Constantinople, attaché au service du grand-seigneur. Traduit de l'anglais par* FONTANELLE. *Deux volumes* in-8°. *A Paris, chez* VALETTE, *rue du Battoir*, n°. 8; *et chez* DEROI, *rue Hautefeuille*, n°. 34.

PREMIER EXTRAIT.

CET ouvrage imprimé en 1792, n'a pas eu dans le tems tout le succès que son titre semble promettre

Peu de lectures cependant nous paraissent plus intéressantes, par les détails variés des mœurs et des usages d'un peuple dont il est si difficile d'avoir des connaissances exactes. L'auteur, nous dit on, né en Grece, élevé à Constantinople, employé d'abord dans les bureaux du sérail, et ensuite dans ceux du grand-visir, a eu, pour s'instruire des lois, du gouvernement civil et militaire, de la politique intérieure et extérieure des Turcs, des facilités qui ont manqué à la plupart des écrivains qui ont traité de ces matieres.

Il est difficile en effet que des étrangers, des voyageurs, des ministres même des cours européennes auprès d'un peuple qui met tant de réserve et de défiance dans ses rapports avec ses voisins, aient pu se procurer d'aussi bons renseignemens, faire des observations aussi justes qu'un homme dont l'éducation s'est faite au milieu des affaires du pays où il a pris naissance. Son ouvrage, dont nous annonçons la traduction, a paru en Angleterre en 1784. L'état de l'Empire ottoman, publié à cette époque qui n'est pas très-éloignée, ne laissera pas que d'être d'un grand intérêt dans les circonstances actuelles. Il fixera les idées sur les forces de terre et de mer qu'il peut déployer, sur les vices d'une constitution où le gouvernement arbitraire n'a d'énergie que pour opprimer au-dedans, et montre peu de ressources, soit pour attaquer, soit pour se défendre efficacement au dehors.

Dans la marche rapide des grands événemens qui agitent et soulevent l'Europe ; dans la série des causes qui ont amené la plupart des gouvernemens

à cet état d'inquiétude qui présage leur chûte, on apperçoit, d'un côté. la lutte des lumieres contre les ténebres de l'ignorance; et de l'autre, la terreur que ces combats causent aux oppresseurs. On voit le progrès de ces lumieres gagner insensiblement toutes les classes moyennes de la société, avertir les peuples de leur longue oppression. Toutes les fourberies politiques et sacerdotales leur sont dévoilées.

Ces causes agissant à-la-fois et en sens contraire, ont dû produire ces sanglans débats de la liberté naturelle de l'homme contre une tyrannie héréditaire qui la méconnaissait. Des usurpations féodales, des priviléges absurdes dont l'origine se dérobait dans la nuit des tems, s'étaient fortifiés des préjugés de la barbarie des siecles. L'équilibre maintenu par la force entre le despotisme et les lumieres, étant une fois rompu par une nation puissante qui voulut être libre, tous les gouvernemens effrayés de la secousse d'un trône renversé, ont cherché les moyens de prévenir leur chûte. Un peuple brave et généreux réclamait les droits de sa souveraineté usurpée. L'alarme devint générale. Un délire frénétique s'empara de tous les despotes de l'Europe. Ils se liguerent entre eux, dans l'espérance d'échapper au désastre qui les menaçait, d'anéantir des sujets qu'ils nomment rebelles, et de se partager leurs dépouilles.

Qu'est-il arrivé? Les Français, par-tout vainqueurs de leurs nombreux ennemis, en ont forcé plusieurs à la paix, et réduit le plus perfide à s'épuiser en exaltation de forces qui n'a trahi jusqu'ici que le secret de sa faiblesse. Ils ont déconcerté les projets

envahissans des grands cabinets qui préparaient l'esclavage universel de l'Europe. Des négociations insidieuses paraissent tendre à ranimer cette ligue. Les Anglais qui n'embrâsent le continent que pour en affaiblir les puissances, étendre leur piraterie sur les mers, et s'assurer le monopole du commerce, excitent jusqu'aux Barbares du Nord et de l'Asie à venir fondre sur l'Europe, à secourir contre la France des États impuissans, que leurs armées féroces acheveront d'anéantir.

Catherine qui paraît avoir eu ses projets à part de la coalition, mais qui voulait l'affaiblissement de ses voisins, ne les amusa que de vaines promesses. Son fils qui lui succede, quoiqu'il n'ait pas son génie, peut être aisément entraîné par le cabinet de Londres à suivre les plans de conquête de sa mere. Sous prétexte de la descente des Français en Égypte, s'il peut détacher, de concert avec l'Angleterre, la Porte de leur longue alliance, et provoquer entre eux le ressentiment du Turc, il est vraisemblable qu'il réalisera tout ce que sa mere n'avait fait que projetter, et que l'Autriche croira s'enrichir avec la Russie des dépouilles de l'Empire ottoman.

Que cet Empire se déclare contre nous, soit par la menace ou l'intrigue de ses ennemis naturels, soit par l'ignorance de ses vrais intérêts, on ne voit pas quels avantages il peut retirer des suites d'une pareille ligue, si ce n'est d'affaiblir encore plus ses moyens de résistance contre des voisins dangereux et des pachas sans cesse en révolte. Se tromperait-on d'imaginer que les ennemis de la France ne cherchent à l'engager contre elle que pour s'en ser-

vir un moment, et la livrer ensuite à l'Autriche et à la Russie, comme une proie qu'elles convoitent depuis long-tems ? Les Turcs auraient-ils oublié comment fut secourue la Pologne ? Avec des ennemis intérieurs que de grandes armées ne peuvent réduire à l'obéissance, comment la Porte ose-t-elle, je ne dis pas, attaquer au-dehors, mais espérer que ses alliés la laissent en paix au-dedans de ses frontieres ? On ne connaît encore ses succès et ses victoires remportées sur des pachas rebelles, que dans les gazettes de ceux qui voudraient l'entraîner à sa perte.

L'état de l'Empire ottoman publié par Elias Abesci, et dont nous annonçons la traduction, offre un tableau fidele des événemens qui, du plus haut point de grandeur où jadis il s'est élevé, le précipitent aujourd'hui à un dégré de faiblesse qui le rendra nécessairement le jouet de ceux qui voudront l'envahir, quand la rivalité des cours européennes ne sera plus intéressée à défendre son envahissement.

Dans la premiere partie de l'ouvrage on trouve un abrégé succint de la vie des chefs qui ont fondé, aggrandi et gouverné ce vaste Empire. On voit qu'aux siecles d'ignorance, avant que le progrès des lumieres ait fait de l'art militaire une science profonde chez quelques nations de l'Europe, les Turcs s'étaient rendus redoutables par la valeur de leurs nombreuses armées. Leurs sultans, que n'énervaient point encore les délices d'un sérail, se rendirent aisément les maîtres des peuples de l'Asie et de la Grece qui ne savaient que disputer sur leur croyance. Les dogmes créés d'après l'évangile préparaient les

Chrétiens à l'esclavage ; ceux de l'alcoran formaient des guerriers à la conquête du monde.

Ce n'était pas seulement une religion que Mahomet ambitionnait de donner à ses sectateurs, il voulait se créer un Empire. Aussi fût-ce moins par la puissance de sa doctrine que par celle de ses armes qu'il vint à bout de l'établir, et que ses successeurs l'ont conservé. Sa religion ne fit que servir ses vues politiques. Elle eût fait conquérir la terre à ses Musulmans, s'ils en eussent mieux gardé l'esprit et si la division n'avait séparé ses successeurs.

Nous passerons l'introduction de cet ouvrage, et l'esquisse historique que fait Abesci de la vie des empereurs turcs, dont 19 ont péri de mort violente, les uns étranglés, les autres empoisonnés ou massacrés par les Janissaires, sans compter ceux qu'ils ont déposés. Cette esquisse tient près de la moitié du premier volume. Nous ne citerons, parmi les faits intéressans qu'elle renferme, qu'une anecdote assez curieuse. Scanderberg, si fameux dans les fastes ottomans par une suite de grandes victoires remportées sur les armées d'Amurath, dixieme empereur des Turcs, menaçait son successeur, Mahomet II, des mêmes désastres. Il lui avait déja battu une armée de 200,000 hommes, dont on dit qu'il en tua lui-même 2,000 de sa propre main.

« Après cette victoire signalée, le pape, Pie II, » nomma Scanderberg généralissime des armées » chrétiennes assemblées pour la destruction des » Turcs. Mahomet prévoyant la tempête prête à » fondre sur sa tête, essaya de la détourner en » écrivant au saint pere une lettre respectueuse,

„ qui donna lieu à une correspondance entre eux ;
„ car le pape entreprit de convertir Mahomet au
„ christianisme, en lui prouvant les erreurs de sa
„ loi. Son zele n'eut pas l'effet qu'il en espérait. Le
„ sultan informé que dans le cours de cette corres-
„ pondance on faisait de grands préparatifs contre
„ lui, blasphéma la religion qu'on lui prêchait, et
„ se moqua du pape. „

Cette maniere de négocier de la cour de Rome avec les Infideles, n'est-ce pas la même qu'elle a toujours mis en usage avec les peuples et les princes chrétiens jusqu'à nos jours ?

Dans cette esquisse historique, on voit l'Empire turc fondé, augmenté par des conquêtes rapides, par la valeur de ses premiers sultans, être pendant long tems la terreur et l'admiration de l'Europe, et devenir, comme aujourd'hui, l'objet de sa pitié et peut-être de son mépris. On y voit l'ignorance héréditaire perpétuer le fanatisme religieux, dégrader le courage, avilir l'humanité par les effets d'un despotisme barbare qui sacrifie sans remords la vie et les intérêts de tous aux caprices d'un seul. Qu'est-ce qu'un gouvernement où le chef qui peut tout, qui fait tout trembler, a lui-même tout à craindre? La plupart de ces princes, après avoir fait faire les recherches les plus exactes des freres, des parens, des amis de leurs prédécesseurs, et les avoir fait étrangler, tombent souvent eux-mêmes de leur trône, égorgés ou mutilés par la même soldatesque qui les a élevés.

Qu'attendre d'un peuple dont les souverains, nourris dans la molesse d'un sérail, ou retirés d'une

prison où ils ont langui vingt ans sans instruction, sans aucune connaissance d'affaires, ni de gouvernement, ne prennent pour ministres que les premiers esclaves qui les entourent? Si l'on demande comment un tel Empire subsiste encore, ne peut-on pas répondre que sa durée ne tient qu'à la barbarie de l'ennemi qui l'attaque, et à la politique ombrageuse et intéressée des cours de l'Europe qui prolongent son agonie? L'aversion des Turcs pour les usages, les mœurs et les manieres de leurs voisins a été de tout tems un grand obstacle à leur civilisation.

Des sultans moins stupides, ou quelques-uns de leurs ministres plus éclairés qu'eux, pour prévenir dans ces derniers tems la chûte prochaine et peut-être la dissolution totale de leur Empire, ont imaginé que leur unique ressource contre l'ambition et la politique profonde des Russes, était d'engager à leur service autant d'officiers chrétiens expérimentés qu'ils pourraient s'en procurer. La jalousie des Janissaires, l'ignorance où le peuple est plongé ont toujours été des obstacles à ce que ces officiers fussent utilement employés, à ce qu'ils pussent changer les anciennes routines. Faut-il en être surpris, quand on voit dans la révolution française, chez un peuple que les lumieres depuis un siecle ont guéri de beaucoup de préjugés, ce qu'il en coûte pour y rappeller l'homme à sa dignité naturelle, et lui faire oublier ses habitudes d'esclavage et d'oppression?

La religion de Mahomet n'est pas le plus grand obstacle à la civilisation des Turcs. Elle est comme

celle de Jésus-Christ, prêchée par des fanatiques intolérans, et pratiquée à l'extérieur par des incrédules qui redoutent d'en être persécutés. Elias Abesci assure que le précepte qui défend l'usage du porc et du vin n'existe que de nom. « Le vendredi qui » devrait être, dit-il, considéré comme particuliere- » ment consacré à la priere, l'est maintenant au » plaisir, à la dissipation, aux débauches de toutes » especes. C'est précisément ce jour-là que les » femmes, sous prétexte de se rendre aux bains, » qui sont pour elles d'obligation religieuse tous les » vendredis, trouvent l'occasion de satisfaire leur » goût pour la galanterie. C'est le jour que toutes » les maisons publiques de divertissement sont rem- » plies de Musulmans qui boivent et mangent avec » excès les liqueurs et les alimens défendus. Les » Turcs à Constantinople consomment peut-être » plus de vin qu'on n'en consomme à Paris; et son » importation, sujette à des droits, produit un gros » revenu à la douane. Les personnes de rang et de » fortune considérable, même les ministres supé- » rieurs de la religion boivent du vin en particu- » lier, et mangent également du cochon sans scru- » pule. Plusieurs sont des gourmets très-délicats et » très-difficiles. Ils font venir à grands frais, des » pays les plus éloignés de Constantinople, les » vins les plus précieux et les plus chers. Quant à » l'eau-de-vie, au rosolis, au rataffiat, et à toutes » les especes de liqueurs spiritueuses qui sont claires » et limpides comme l'eau, ils les boivent avec » moins de précaution, jusqu'à l'ivresse. »

La religion, en Turquie, comme dans les pays ca-

tholiques et chez toutes les nations qui conservent leur ignorance, en se mêlant plus ou moins aux habitudes du peuple, en corrompt les mœurs par un mélange d'erreurs et de préjugés qui ne sert qu'à légitimer les usurpations des prêtres, et à river les fers du despotisme. A Constantinople, le mufti, chef suprême de la religion, et dépositaire de la loi, reçoit cette double autorité souveraine de la pleine puissance du sultan. Mais avant de rendre un décret ou un mandat religieux, il a toujours la prudence de consulter le bon plaisir du monarque. Sans cette précaution, il craindrait de perdre à-la-fois son pontificat et son infaillibilité.

Le grand-seigneur traite le mufti avec beaucoup d'égards, et se soumet respectueusement aux décrets qu'il lui a dictés, en disant : *Dieu sait ce qui convient le mieux.* Il emploie cette formule en lui écrivant :

« A toi, Essad, qui es le plus savant des savans » en toutes sortes de sciences ; le plus excellent » parmi les excellens, et qui prends soin de ne faire » aucune chose illégale ; source de vérité et de » science ; héritier de la doctrine prophétique et » apostolique ; qui résous les problêmes de la foi ; » qui en éclaircis les articles orthodoxes ; qui tiens » la clef des trésors de la vérité ; qui es la lumiere » des allégories obscures, et qui es justifié par la » grace de l'ordonnateur et du législateur suprême » du genre humain ; puisse le grand Dieu perpétuer » tes vérités, etc. »

Les rois de France n'employaient pas de si longs protocoles avec le pape. Ils nommaient les évêques,

et se contentaient, dans les ordres qu'ils leur donnaient, de les appeller leurs cousins. La constitution française a beaucoup abrégé ces formalités. Le mufti, sans être souverain comme était le pape, en a tout le faste et la représentation. « Je puis » ajouter, dit Abesci, que j'ai été intimement lié » avec un de ces souverains pontifes, qui avait dans » son harem 62 femmes toutes jeunes et singuliere- » ment belles; mais qui ne pouvaient en aucune » maniere être bien contentes de leur maître. »

Quant aux autres prêtres ou mollahs, la qualité de ministre de la religion et des lois leur donne le plus grand crédit. On les a vus souvent se rendre maîtres du peuple, le conduire comme ils le voulaient sous le prétexte de la religion, et réussir quelquefois à détrôner le monarque le plus habile et le plus vigilant. Ils se servent de leur influence sur la populace pour s'assurer le respect public et les égards du prince. Dans toutes les religions du monde, on voit donc que c'est pour établir leur autorité sur la terre, et jouir de ses biens, que les prêtres ont créé des dogmes et fabriqué des révélations. Moines, derviches, jongleurs, faquirs, tous ont le même but dans leurs institutions absurdes et ridicules.

La vie de Mahomet montre assez que son principal objet était de fonder un Empire, et que tous ses préceptes peuvent être considérés comme des maximes politiques dont l'observation assurait la grandeur et la prospérité du gouvernement turc. Comment les Ottomans s'en sont-ils écartés? Cette recherche conduirait peut-être à expliquer les causes

de l'état actuel d'humiliation où se trouve réduite une puissance autrefois si formidable. Elle apprendrait pourquoi, dans ce moment, les Turcs excitent la pitié de quelques peuples chrétiens, le mépris de plusieurs, enfin l'ambition de quelques autres, prêts à saisir l'occasion de profiter de leur faiblesse, en les forçant d'entrer dans des alliances qui vont précipiter leur chûte.

Par-tout où une religion domine, elle est de sa nature intolérante. Toute l'histoire du genre humain en est la preuve évidente. Elle est bien pire, lorsqu'elle est la bâse d'une constitution civile et politique. Le fanatisme, que d'abord elle inspire, semble donner aux caracteres une grandeur et une énergie qui étonne. C'est cet enthousiasme passager qui fonde ou détruit les plus grands Empires. Il se soutient tant qu'il est actif, et s'éteint dans les langueurs du repos. Il a duré tant que les Turcs ont été conquérans. Dans la paix, des guerriers intrépides sont devenus de lâches esclaves que des tyrans religieux conduisent comme de vils troupeaux. Leur foi a créé et fait croître tous les vices de leur gouvernement, et l'incrédulité, qui se répand aujourd'hui parmi eux, ne saurait les délivrer des maux de l'ignorance.

On établit à Constantinople, il y a quelques années, une imprimerie, qui, si elle s'était soutenue, aurait pu retirer le peuple de l'abrutissement où il est réduit. Mais une révolte générale, excitée par les gens de loi, la fit fermer et détruire. Les opinions religieuses, même quand l'incrédulité les affaiblit, sont alliées à tant de fausseté, qu'elles

surchargent le peuple d'erreurs grossieres, et changent souvent les hommes en bêtes féroces. C'est ce qu'étaient les Turcs du tems de leurs conquêtes et du plus grand enthousiasme de leur croyance en Mahomet. C'est ce qu'ils sont encore avec les étrangers qui leur apportent de l'industrie et des lumieres. L'ignorance présomptueuse leur fait mépriser tous les moyens d'instruction, et même dans la tactique militaire les laisse bien au-dessous des barbares Russes, leurs ennemis et leurs vainqueurs.

Nous nous sommes laissés entraîner dans des réflexions générales sur l'esprit qui gouverne l'Empire ottoman, nous reviendrons, dans un second Extrait, sur quelques détails de son gouvernement civil et militaire, sur sa politique, son commerce et ses intérêts avec les différentes puissances de l'Europe.

La suite au numéro prochain.

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Notice des travaux de la classe de Littérature et Beaux-Arts, par le cit. ANDRIEUX, *lue à la séance publique du 15 vendemiaire an VII.*

LES travaux de la classe pendant ce trimestre, ont eu la plupart pour objet des recherches sur l'antiquité, ou l'éclaircissement de quelques points d'érudition.

Le cit. Dupuis a lu son second mémoire sur les Pélasges ; c'est un nation dont on ne connaissait presqu'encore que le nom, et dont l'antiquité remonte au-delà des tems fabuleux. L'auteur place le berceau de ce peuple dans l'Égypte, d'où il assure que les Pélasges se répandirent dans la Lybie jusqu'aux bords de la mer Atlantique, et passerent ensuite dans le Péloponese, dans l'Archipel et dans l'Asie. Ces conjectures du cit. Dupuis résultent d'immenses recherches, et du tableau comparatif du culte des Pélasges avec celui des peuples de la Haute-Égypte et de l'Éthiopie, ainsi que des traditions et des dénominations géographiques communes aux nations pélasgiques, égyptiennes et éthiopiennes.

Le cit. Langlès a déja contesté aux Européens la découverte de la boussole, du papier et de l'imprimerie, pour les attribuer aux Orientaux. Dans un nouveau mémoire sur la poudre à canon, il enleve l'honneur funeste de cette terrible invention au moine allemand Berthold Schwarts, et prétend qu'elle nous vient des Arabes ; il assure qu'ils en firent usage en 690, au siége de la Mekke, et il ajoute que les Arabes la tenaient des Indiens, chez lesquels elle était de la plus haute antiquité, puisque leurs livres sacrés (les Veidam ou Vede) en défendaient l'usage à la guerre. Le cit. Langlès pense que ces diverses connaissances peuvent nous être venues de l'Orient par le retour des Croisades. Cependant il y a deux siecles d'intervalle entre la derniere Croisade et les premiers essais typographiques de Guttemberg dans la ville de Strasbourg, vers 1440. La

poudre à canon est plus anciennement connue en Europe que l'imprimerie ; mais il ne paraît pas qu'elle y ait été employée à la guerre avant la bataille de Créci où les Anglais avaient six pieces de canon. Si les conjectures du cit. Langlès sont fondées, nous ne ferions aujourd'hui que reporter dans l'Orient des arts et des connaissances que nous en aurions jadis empruntés. C'est ainsi que change la surface du monde ; les arts périssent chez une nation, pour renaître chez une autre ; les nations elles-mêmes s'effacent et disparaissent : de vastes amas d'eaux couvraient autrefois les contrées que nous habitons à présent. Tout cela prouve que le petit globe sur lequel nous nous agitons est bien vieux, et que vivre un siecle est bien peu de choses ; à peine a-t-on le tems de commencer ses études.

Le cit. Langlès a lu aussi un mémoire sur *la Littérature arabe*, qui sera entendu dans la séance.

Le cit. Bitaubé a lu un mémoire intitulé : *Des Jugemens de quelques philosophes de l'antiquité, sur les républiques anciennes. Seconde partie.*

L'auteur s'attache, dans cette seconde partie, à l'examen des jugemens de Xénophon et d'Isocrate sur les républiques de Sparte et d'Athenes.

Ce mémoire devait être lu dans le cours de cette séance. L'auteur lui-même l'a retiré, craignant de prendre trop de momens. Ses confreres ne partageaient point sa crainte ; une lecture qui attache paraît courte ; celle qui ennuie est toujours trop longue.

Le cit. Ameilhon continue ses recherches sur l'art de la teinture chez les anciens. Son troisieme mémoire

moire est consacré particulierement à examiner de quelles substances les teinturiers anciens tiraient leurs couleurs rouges.

Un rouge *écarlate* était fourni par le *coccus*, qui est, à ce qu'il paraît, notre *kermès*; on trouve ce petit insecte sur les feuilles épineuses et les tendres rejettons d'une espece d'yeuse ou chêne vert qui croît dans les collines pierreuses de la Provence et du Languedoc.

Le rouge *pourpre*, qu'on appellait simplement la *pourpre*, était la couleur la plus précieuse : elle était réservée aux vêtemens des premiers magistrats, des empereurs ; on la tirait de deux petits coquillages maritimes, le *buccinum* et le *murex*. Réaumur a retrouvé le *buccinum* sur les côtes du Poitou ; et Duhamel, le *murex* sur celles de Provence.

Le cit. Ameilhon a lu encore la notice d'un manuscrit grec, contenant un ouvrage sur l'ancienne chimie faussement attribuée à Démocrite d'Abdère.

Le cit. Camus a lu un mémoire sur un livre qui n'a rien de fort intéressant quant au fonds; ce n'est qu'un mauvais roman en l'honneur de l'empereur Maximilien I^er., sous le titre : *Des hauts faits d'armes et des aventures de l'illustre et célebre et belliqueux héros et chevalier du Tewerdanck* ou *du grand Penser*. Mais ce livre est fort curieux comme monument de typographie, et il a exercé les érudits en ce genre. Il a été imprimé en allemand vers le commencement du seixieme siecle, et est connu sous le nom du *Tewerdanck*. L'empereur qui y est ridiculement loué, ne manqua pas d'en imprimer quelques lignes de sa main impériale. Le cit. Camus s'est occupé d'exami-

ner la question, qui a été fort controversée parmi les doctes, de savoir si ce livre a été imprimé avec des planches gravées en bois, ou avec des caracteres mobiles. Il a de fortes raisons pour se ranger à ce dernier avis.

Le cit. Cailhava, toujours occupé de l'art de la comédie, nous a communiqué des extraits de quelques anciennes pieces espagnoles de Calderon de la Barca, intitulées : *Le Purgatoire de St. Patrice*, *le Diable et le Saint*, etc., et il a observé que les prétendus auteurs dramatiques, qui mettent aujourd'hui si agréablement sur la scene des revenans, des diables et des moines, n'ont pas le mérite de l'invention, et ne font que nous ramener aux farces grossieres qui ont dèshonoré l'enfance des théâtres modernes. Le cit. Cailhava appelle l'attention du gouvernement sur ce bel art dramatique, qui pourrait et devrait exercer une puissante influence sur les opinions et les mœurs des nations civilisées. Les anciens avaient des magistratures particulieres instituées exprès pour surveiller les théâtres. Les Archontes et les Édiles se rendaient probablement plus difficiles sur le choix des pieces que nos directeurs de spectacles. Les auteurs dramatiques ne travaillaient point à la hâte pour un mince salaire. On couronnait Sophocle ou Ménandre daus les assemblées du peuple, dans les jeux olympiques et sous des yeux de la Grece entiere. Eh ! qu'auraient dit Scipion, Cicéron, Atticus, si u lieu des chefs-d œuvre décens de Térence, au lieu de son dialogue d'une élégance et d'une pureté parfaite, on eût représenté devant eux des voleurs de grand chemin, détroussant les voya-

geurs, assassinant de sang-froid, et parlant un langage plus ignoble que leur métier ? comment souffre-t-on que des citoyens, que des hommes se familiarisent avec ces hideuses carricatures ? Il y a entre le bon goût et les bonnes mœurs plus d'analogie qu'on ne pense; il est un sentiment exquis des convenances que donne un heureux naturel, que développe une éducation libérale ; c'est ce sentiment qu'il importe de ne pas laisser affaiblir, et que toutes nos institutions, nos usages, nos théâtres surtout, devraient tendre à fortifier.

Pourquoi omettrions-nous de parler de travaux d'un autre genre, que plusieurs membres de la classe ont publiés pendant le dernier trimestre ?

On a vu au salon différens morceaux de sculpture de notre confrere Roland, entre autres le buste de Pajou, son maître ; il a donné ainsi un témoignage public et une leçon de reconnaissance.

Le cit. Taunay en a donné une d'humanité dans son tableau représentant un hospice militaire.

Et le cit. Vincent, par un autre tableau, a enseigné le respect dû au premier des arts, à l'Agriculture.

Notre confrere Ducis a peint avec les couleurs de la poésie une espece de galerie de tableaux, dans une épître qu'il a adressée à notre confrere Vien. C'est le plus ancien, et comme le pere de nos tragiques actuels, célébrant le Nestor de l'École française. Le poëte félicite l'artiste du courage qu'il déploya, lorsque seul, sans appui, sans protecteur, il osa attaquer le mauvais goût en crédit et soutenu par ceux qui distribuaient alors les faveurs et les récompenses ;

la nature et la vérité l'emporterent, graces aux pinceaux de Vien; il parvint à dégoûter le public du *Marivaudage* en peinture, et à chasser des tableaux le papillotage, les fausses graces et l'affectation grimaciere qui se réfugierent dans certaines comédies et dans ces milliers de petits vers de toilette, dont enfin la révolution a tari, graces au ciel, l'insipide débordement. Le cit. Ducis a célébré dans cette épître dont l'assemblée entendra la lecture, non-seulement la gloire de Vien, mais aussi celle de ses éleves les plus distingués. *(Cette Épître se trouve dans le* n°. 3 *de ce Journal.)*

Ces éleves sont les maîtres d'à-présent, et vont décerner aujourd'hui les Prix aux jeunes talens qu'ils ont formés à leur tour.

Ainsi, le public verra réunies sous ses yeux, pour ainsi dire, plusieurs générations de peintres; il pourra applaudir à-la-fois, et les hommes qui sont l'honneur de l'art, et les jeunes gens qui en sont l'espérance.

Dans le même trimestre, le cit. Langlès a publié les trois premiers volumes d'une collection de voyages dans l'Asie, traduits de différentes langues orientales et européennes, avec une notice sur la révolution de la Perse, un mémoire sur Persépolis, et des notes historiques.

Le cit. Schweighausen, associé de l'Institut, qui a déja donné des éditions d'Appien et de Polybe, vient d'en publier une nouvelle du manuel d'Épictete et du tableau de Cébès, enrichies de notes savantes. On ne peut s'empêcher de se rappeller, en parlant de ses ouvrages, qu'ils ont été traduits

par notre confrere Camus, lors de sa longue prison en Autriche, et qu'il la dédiait à ses enfans et petits enfans, dans un tems où il n'était pas certain de les revoir jamais. Par cette inspiration de tendresse paternelle, il manquait un peu aux séveres préceptes du stoïque Épictete; mais il obéissait à l'impulsion de la nature, plus forte et plus sage que les leçons des philosophes.

Enfin, le cit. Dupuis a publié un abrégé, en un seul volume, de son grand ouvrage de l'Origine de tous les Cultes (1). *Il* l'a rendu ainsi d'une acquisition et d'une lecture plus faciles. Il est à desirer que cet ouvrage, dont la réputation est faite, se répande. C'est un excellent préservatif contre les superstitions nées de l'ignorance. Par exemple, beaucoup de lecteurs seront étonnés d'y voir démontré, jusqu'à l'évidence, que notre grand St. Denis n'est autre chose que le Dieu Bacchus, que les Grecs appellaient aussi *Denis*, ou *Dionysos*, ou *Eleutheros*; les Latins ont traduit ce dernier mot par *Liber*, et comme Bacchus, Denis ou Eleuthere avait une fête qu'on célébrait à la campagne, dans les vendanges; on a fait de ces mots, *festum Dionysii*, *Eleutherii*, *Rustici*; *fete de Denis*, *Eleuthere*, *Rustique*; on en a fait, dis-je, *la fete de St. Denis*, *St. Rustique et St. Eleuthere*, *martyrs*. Les épithetes ou surnoms de Bacchus sont devenus ses compagnons; aussi fêtons-nous S. Denis peu après les vendanges. Ainsi, dans les tems d'ignorance, les clercs et les moines, qui seuls savaient lire, ont donné la préférence au Dieu Bacchus pour

(1) Il se trouve chez Agasse, rue des Poitevins, nº 18.

en faire l'apôtre des Gaules, et l'un des plus grands saints du Paradis ; ce qui était fort juste et fort naturel, attendu que la France produit d'excellent vin, et que nos moines en buvaient volontiers.

ÉDUCATION.

Les Jeux, les Fables et les Maximes pour enseigner la Lecture et la Morale aux Enfans, avec une Pirouette ; par A. F. J. FREVILLE, *Professeur de Littérature à l'École centrale de Seine et Oise*, etc. *A Paris, chez* GUEFFIER *jeune, imp.-lib., rue Cit-le-Cœur*, n°. 16 ; *et J.* CHEREAU, *rue Jacques, près la fontaine Severin. An 7*

L'AUTEUR de cet opuscule ingénieux et utile, est un professeur national, et déja avantageusement connu par plusieurs ouvrages plus importans et estimés sur l'enseignement public. Dans celui-ci, l'instituteur a su arracher les épines du premier sentier des sciences, toujours si rude et si difficile pour les premiers pas faibles et tremblans de l'enfance. C'est un maître aimable, qui tout en riant, et devenant enfant lui-même, avec une pirouette errante et vagabonde en fait plus auprès de ses jeunes éleves, et contribue davantage à leur avancement, que le grave magister armé de ses tristes livres et de ses instrumens de terreur. Il est facile en effet de se convaincre, par rapport aux premiers élémens de la lecture, que des objets qui amusent des enfans, qu'ils tournent et retournent dans leurs mains, leur plairont davantage ; en un mot, qu'un jouet futile

et de leur âge sera bien plus de leur goût que des lectures seches et réglées; et que les lettres, les syllabes, par cet heureux stratagême, les frapperont davantage, se fixeront plus avant dans leur mémoire, et les instruiront, sans qu'ils s'en apperçoivent (car c'est-là le grand secret), bien plus vîte que des lettres mortes et stationnaires, que jusqu'ici ils n'avaient fait qu'ânonner péniblement dans des Alphabets ordinaires.

L'auteur de cette méthode ingénieuse, récréative et par forme de jeu, a donc bien mérité des peres et meres, des maîtres, et sur-tout des enfans, en épargnant aux uns et aux autres beaucoup de tems, de peine, d'ennui; et à l'enfance, bien des larmes.

A ces premiers élémens de lecture, se joignent ici, dans le court espace d'un livret *in*-18 de 176 pag., les premiers principes d'une saine morale, c'est-à-dire à-la-fois réunies, les premieres bâses des deux sciences les plus utiles, et indispensables dans un gouvernement libre.

Recueil de Mémoires sur les Établissemens d'Humanité, traduits de l'allemand et de l'anglais; publiés par ordre du Ministre de l'Intérieur. N°. 1er. *A Paris, chez* AGASSE, *rue des Poitevins*, n°. 18. *An VII.*

ON peut connaître la nature et le fondement, plus ou moins solide, des espérances qu'une nation a placées dans un ministre, à la maniere dont il cherche à s'assurer de la vérité et à faire le bien. On a vu

plusieurs fois des hommes d'État sérieusement occupés du bonheur du peuple ; mais la plupart d'entr'eux, en se livrant à cette grande entreprise, en attachaient le succès à quelques idées favorites, et la soumettaient aux chances d'un système sur lequel ils avaient fondé des prétentions personnelles. Il est peut-être nouveau de voir un ministre qui aurait tant de raisons de compter sur ses propres lumieres, en faire une sorte d'abnégation, et appeller celles de tous les pays et de tous les hommes instruits, pour les faire concourir au perfectionnement de l'ordre social. Parmi les moyens qu'il se propose d'y employer, il semble vouloir donner la préférence à ceux dont les effets sont déja constatés, quelle qu'en soit la source, par une suite, sans doute, de cet esprit philosophique qui admet l'expérience pour bâse de nos connaissances en tout genre, et qui, appliqué à l'économie politique, et à l'administration des États, doit nécessairement en éclairer la marche, et en assurer les résultats.

Un des objets les plus faits pour frapper les regards et toucher le cœur d'un ministre sensible et éclairé, c'est, sans contredit, la classe des pauvres, trop nombreuse par-tout, mais qu'on pourrait restreindre, par de sages institutions, aux individus que des infirmités réduisent à l'impuissance de travailler. Le sort de ces derniers même peut être adouci ; et c'est le but auquel tend la sollicitude du ministre de l'intérieur, qui se propose d'introduire dans les hospices une organisation plus avantageuse, et depuis long-tems desirée par les vrais philantropes. Il s'occupe d'un plan complet d'amé-

lioration, dont il espere exécuter bientôt une partie. Avant de mettre la main à l'œuvre, il a voulu recueillir ce qu'on a publié sur les établissemens d'humanité qui existent dans les divers États de l'Europe ; il fait traduire ceux de ces ouvrages qui ne sont pas encore connus en France, pour les faire paraître successivement, et il invite les savans et les bons citoyens à indiquer les modifications que peuvent exiger en France les plans qui ont en leur faveur l'expérience des autres pays. Enfin, son intention est que, *si des chants de triomphe célebrent notre gloire, le pauvre bénisse la liberté dans sa chaumiere.*

Le *numéro* que nous annonçons est rempli par les détails d'un établissement formé à Munich, en faveur des pauvres, par Benjamin Thompson, comte de Rumfort. De pareils détails intéressent tous les États, toutes les villes, tous les pays, parce que tous sont plus ou moins surchargés de pauvres, et peut-être encore moins blessés par l'aspect de leur misere, qu'affligés par l'immoralité trop attachée à ce genre d'existence, lorsqu'il est abandonné à lui-même, et qu'il n'est point un des objets de la surveillance publique. Le comte de Rumfort, militaire estimable et philantrope sublime, est parvenu à un genre de gloire qu'on ne s'avise guere de chercher dans le métier des armes. Il décrit les moyens qu'il a employés pour être utile aux hommes, comme quelques guerriers célebres ont décrit ceux dont ils se sont servis pour les détruire. Il retrace le bien qu'il a fait en Baviere, pour qu'il puisse être réalisé dans les autres pays, et il le retrace avec cette sensibilité qui le lui a inspiré, et avec cette chaleur néces-

saire pour vaincre les obstacles qu'on rencontre, même en s'occupant du bonheur de ses semblables. Ainsi, indépendamment de l'utilité palpable de ce Mémoire pour le public, ceux qui ne cherchent qu'un vain amusement dans leurs lectures, y trouveraient encore de quoi se satisfaire ; s'ils ne veulent que ces émotions, ils en auront ; mais celles-ci les éleveront à leurs propres yeux par tout ce que le sentiment de l'humanité a de noble et de grand pour les ames qui sont capables de l'éprouver.

Le comte de Rumfort passa en 1784, avec la permission du roi d'Angleterre, au service de l'électeur de Baviere. Il fut employé dans plusieurs branches de l'administration; il fut chargé spécialement de mettre sur un nouveau pied la partie militaire, et d'introduire parmi ses troupes un nouveau système d'ordre, de discipline et d'économie. Mais ces occupations se liaient dans son ame à une grande idée, celle du bien général de la société. Il ne considéra point le militaire comme une force inutile pendant la paix, mise en réserve pour la guerre ; il voulut faire concourir à l'avantage du corps du peuple cette portion d'hommes qui presque partout en est distincte et séparée. Établir une force armée sans nuire à la population, aux mœurs, aux manufactures et à l'agriculture, et faire des soldats des bourgeois, tel fut son objet. Nous ne croyons pas devoir entrer dans le détail de ses opérations à cet égard, parce que les mesures que peut comporter le militaire d'un électeur de l'Empire germanique, pourraient ne pas convenir à toutes les puissances, et sur-tout à celles que leur situation souvent met dans

la triste nécessité de faire la guerre. Mais partout on peut faire son profit des moyens qu'il employa pour délivrer la Baviere d'un fléau qui la désolait, de la mendicité.

Elle avait pris des racines si profondes dans ce pays, qu'il fallut, pour l'extirper, que le comte de Rumfort y fît servir cette force armée qu'il s'était appliqué à rendre constamment utile au public. Il ne fallut pas moins que son secours pour purger la Baviere des mendians, des voleurs et des vagabonds qui l'infestaient. Mais ce moyen ne fut employé qu'après avoir pourvu à la subsistance et au soulagement des véritables pauvres, qu'il ne fallait pas confondre avec cette multitude effrayante d'êtres dégradés, étrangers et natifs qui parcouraient le pays, et comme des nuées d'insectes dévorans couvraient les chemins, les campagnes et les villes, alarmaient les voyageurs, et incommodaient les citoyens. " Ni l'âge, ni la faiblesse, *dit le comte de* " *Rumfort*, ne rendaient ces mendians incapables " de se procurer leur subsistance par le travail; la " plupart étaient des hommes sains et robustes, " qui, morts à tout sentiment de honte, avaient " embrassé ce genre de vie par choix, et non par " nécessité. Ils joignaient très souvent à leur véhé- " mence importune la grossiereté et les menaces, " et arrachaient, en inspirant la crainte, ce qu'ils " ne savaient pas obtenir par les artifices de la dis- " simulation. "

Il n'était pas possible de démêler dans les individus de cette horde hideuse, le moindre vestige de ces sentimens qui tiennent à la dignité d'un être

moral. Ils croupissaient dans la plus lâche fainéantise, se livraient au plus infâme libertinage, volaient lorsqu'ils en trouvaient l'occasion, et le prétexte de mendier la leur offrait souvent. Ils s'étaient fait un art cruel d'exciter la compassion qu'ils avaient étouffée dans leurs propres cœurs. Ils dérobaient des enfans auxquels ils crevaient les yeux, dont ils brisaient ou disloquaient les membres délicats, pour mettre à la torture la sensibilité des passans, et leur extorquer un tribut qui n'est dû qu'au vrai malheur. On avait fait plusieurs tentatives pour se débarrasser de ce fléau; mais la mendicité, comme une lepre incurable, n'avait fait que s'étendre et se propager davantage: et la résignation du public la lui faisant regarder comme un mal nécessaire, ce genre de vie était parvenu à acquérir la consistance d'une profession, et à prendre une place parmi les autres institutions de la société. „ Les mendians, *dit le* „ *comte de Rumfort*, formaient une caste parti„ culiere. Il existait même une sorte de lien poli„ tique entre les membres de cette formidable cor„ poration. Dans la guerre qu'ils faisaient au public, „ ils observaient certains principes généraux; cha„ cun d'eux avait son circuit, dans la possession „ duquel leurs lois défendaient de le troubler. Ils „ suivaient certaines regles dans la répartition de „ ces circuits, en cas de vacance par mort, voyage, „ placement, ou abandon. A parler vrai, c'était „ le plus souvent une lutte entre les candidats qui „ décidait lequel demeurerait tranquille possesseur „ du circuit vacant; mais lorsqu'on l'avait obtenu „ par la force, ou par tout autre moyen, le droit

» du propriétaire n'était plus sujet à contesta-
» tion. »

Ainsi, il paraissait presqu'impossible de remédier à une corruption qui avait fait des progrès si étendus, de rendre à la nature tant d'êtres dégénérés qui la déshonoraient ; et à la société, des membres qui la défiguraient sans la servir ; qui, loin d'entrer dans ses vues et de concourir au bien commun, étaient devenus pour elle une espece de corps parasite, qui dévorait sans fruit une partie de sa substance. Le comte de Rumfort, comme un autre Hercule, entreprit ce travail difficile, et en vint à bout. Rien ne peut être plus utile, et rien n'est plus intéressant que le tableau des mesures qu'il prit, et des moyens dont il fit usage pour assurer le succès de son entreprise ; tableau qu'il faut voir dans le Mémoire même, et qui excéderait les bornes d'un extrait. Mais nous devons dire qu'il lui fut aisé de faire concourir à l'exécution de son plan les habitans de Munich, qui avaient été trop long-tems affligés d'un mal qu'ils regardaient comme irrémédiable, pour ne pas s'empresser de joindre leurs efforts aux siens. Le succès dépendait absolument de leurs contributions volontaires, pour faire subsister les pauvres qui étaient incapables de travailler. Ces contributions se faisaient sur-tout par voie de souscription. Il faut lire les dispositions qui furent faites pour procurer de l'occupation aux indigens, pour changer leurs habitudes vicieuses et leur en donner qui fussent propres à les transformer en hommes utiles. Ce qu'il y avait en effet de plus difficile, c'était de rendre la moralité à des êtres qui

l'avaient perdue, ou de la créer pour ceux qui n'en avaient jamais eu, d'assujettir au joug d'un travail réglé des hommes qui ne connaissaient d'autre existence qu'une oisiveté licencieuse ; en un mot, de les façonner de maniere à en faire des élémens convenables d'une société bien ordonnée.

Pour opérer ce prodige, le comte de Rumfort employa un moyen qui est bien tout aussi facile qu'un autre, mais dont on ne s'avise pas communément de faire usage; ce fut de rendre ses pauvres heureux. Quoique la vertu conduise nécessairement au bonheur, dans cette occasion le comte de Rumfort crut devoir prendre une route opposée. En effet, il fallait, dans ce cas, commencer par adoucir, par amollir, par de bons traitemens, et par un certain bien-être, des ames rendues atroces par un long état de misere, auquel la force de l'habitude et l'attrait de la licence les attachait. C'est en leur faisant goûter les doux et puissans effets d'un ordre de choses qui rendait leur situation meilleure, et ne leur donnait que des impressions agréables, qu'on pouvait espérer de les plier à ces regles de vie sociale, sans lesquelles il n'y a pour les hommes ni bonté, ni bonheur.

Afin de rendre leur existence plus douce, le comte de Rumfort donna la plus grande attention à un objet trop négligé dans les lieux où l'on rassemble beaucoup d'hommes; c'est la propreté, qui, après la nourriture et le vêtement, est peut-être ce qu'il y a de plus nécessaire aux êtres sensibles. Le sentiment de bien-aise qu'elle produit dans ceux qui en jouissent suffirait pour faire présumer qu'elle

tient, par des rapports intimes, à notre conservation. Le comte de Rumfort a fait une observ tion très-juste, c'est que la loi de la propreté s'étend jusqu'aux animaux, et que la nature leur inspire elle-même ce soin salutaire. Chacun peut admirer la fidélité exacte avec laquelle les oiseaux s'en acquittent, dans cette attention scrupuleuse et délicate qu'ils ont de nettoyer successivement, et une par une, leurs plumes, et de leur donner un arrangement, d'où résultent toujours l'élégance et un nouvel éclat ; ils semblent se parer en ne s'occupant que de leur bien-être. La plupart des quadrupedes sont aussi très-attentifs à tenir leur poil bien propre et bien lustré. Après cette opération, tous ces animaux paraissent ravivés, plus vifs et plus enjoués, comme s'ils étaient livrés à ce contentement qui sut la cessation d'un sentiment pénible ou importun. Les hommes éprouvent un effet encore plus étendu des soins qui les délivrent des impressions fâcheuses de la mal-propreté, sans doute à cause des idées accessoires qui se mêlent à presque toutes leurs sensations. Le comte de Rumfort va jusqu'à dire que la propreté influe même sur leur caractere moral. « La » vertu, *dit-il*, ne fait pas un long séjour au milieu » de la saleté ; aussi suis-je convaincu qu'on n'a » point vu d'homme d'une propreté excessive, qui » ait été un scélérat consommé. »

Rien n'est plus intéressant que ce que le comte de Rumfort dit de la mal-adresse que montrerent d'abord ces malheureux, à qui toute espece de travail était étrangere, de la facilité avcc laquelle ils s'instruisirent, et reçurent une activité utile. Ce

qu'il dit des moyens économiques employés dans la maison de travail, de son organisation intérieure, et de son administration, des mesures prises pour prévenir les infidélités, des divers moyens d'exciter les pauvres au travail, et de l'état florissant des manufactures qui furent établies, es digne de servir de modele pour tout établissement de la même nature. Mais le plus important objet de méditation que ces détails offrent à la philosophie et à la politique, c'est l'influence morale du travail sur le caractere des hommes. Il s'opéra un changement rapide et sensible dans ceux que le comte de Rumfort avait rassemblés. L'empreinte de la misere et celle du mécontentement qui en est la suite s'effacerent en eux; les traits de leur figure prirent une douceur et une harmonie qui étaient un témoignage de celles qui s'étaient introduites dans leurs ames. Ils paraissaient étonnés de leur nouvel état, mais de cet étonnement qui est l'effet d'un bonheur inattendu, et qui met de l'embarras dans l'expression de la reconnaissance. Leurs mœurs devinrent douces et réglées, parce qu'ils étaient contens d'eux-mêmes et des autres, que le travail, en écartant loin d'eux toute passion pénible et dangereuse, leur donnait en même tems le sentiment de l'indépendance et de la sécurité; enfin, parce qu'ils étaient rentrés sous la direction de la nature, qui a combiné les principes qui entrent dans la constitution de l'homme, de maniere qu'il ne pût être heureux et bon qu'autant qu'il serait utile.

ROUSSEL.

VARIÉTÉS.

RÉP. FRA. 5

VARIÉTÉS.

Il n'est pas hors de propos de faire connaître à ceux qui ne fréquentent pas la *bonne compagnie*, une des mille jolies plaisanteries anti-républicaines qui en font les délices. Pour ridiculiser les peines infligées aux provocations à la monarchie, on y débite, *avec commentaires*, le conte suivant... Un marchand de la rue Antoine, nommé *Monar*, est malade d'une inflammation de bas-ventre qui fait cesser depuis plusieurs jours toutes les évacuations. On appelle pour le secourir l'apothicaire *Le Roi*. Celui-ci, après examen, prononce la nécessité de provoquer les selles, et il se hâte d'aller chez lui en chercher le moyen direct. Mais à peine est-il dans la rue que la nature opere chez le malade. Alors sa femme crie par la fenêtre : *Le Roi*, *Le Roi : Monar*..... Le reste se devine..... Que d'esprit ! quel sel attique ! C'est-là la *conjuration du fauxbourg Antoine*.

— Le dépôt des monumens français de la rue des Petits-Augustins mérite tous les jours de plus en plus l'attention des curieux. Le beau mausolée de François Ier. qui était à Saint-Denis, est rétabli dans ce dépôt. On y voit aussi celui de la belle Agnès Sorel qui était dans la ci-devant collégiale de Loches en Touraine. Les autres monumens de Saint-Denis seront rétablis tour-à-tour ; et placés dans des salles qui correspondent à chaque siecle différent.

— L'Institut national a entendu la lecture d'un

mémoire du cit. Brémontier, ingénieur de Bordeaux, qui propose des moyens pour arrêter les empiétemens des sables ou dunes sur les Landes de Bordeaux. On ne voit déja plus que le clocher d'un village qui était encore habité dans le dernier siecle. L'auteur propose des plantations de pins qui pourront arrêter ce fléau, comme elles l'ont déja fait dans de grands essais. Il suffirait pendant trois ou quatre ans de protéger les jeunes plans par quelques broussailles placées au-dessus, et par un fossé creusé en avant. Par ce moyen, on obtiendrait de plus un revenu annuel très-avantageux en goudron et en bois de pin. Ce mémoire a été approuvé.

— Dans un dîné composé de militaires, de fournisseurs, etc., on s'entretenait des costumes, des galons, des broderies qui distinguent les différens grades, et les diverses fonctions ; quelqu'un des convives appercevant un membre de l'Institut lui demanda quel était le costume de ses confreres..... C'est, répond celui-ci, un parapluie.

POÉSIE.

L'ENFANT ET SON OMBRE.

(*Fable.*)

DANS un jardin, un jeune enfant
Jouait avec son ombre, et trouvait surprenant
De la voir toujours à sa suite.
Avançait-il, elle avançait ;
Fuyait-il, aussi-tôt elle prenait la fuite.

Pendant qu'il y réfléchissait,
Soudain passe un nuage, et l'ombre disparaît;
L'Enfant cherche et doute s'il veille;
Quoi! pour la retrouver tous mes soins sont perdus,
Dit-il! Quelle est cette étrange merveille!
Mon ombre me suivait, et je ne la vois plus.
Mon fils, lui dit alors le pere,
Cette ombre vaine qui te fuit,
Des faux amis est l'image sincere;
Si la fortune nous sourit,
Vers nous aussi-tôt ils s'empressent;
Mais au moindre revers les cruels nous délaissent.

P. D. SIMON.

CHARADE.

L'ARDENTE soif de l'or fit braver mon premier;
Un malade toujours aspire à mon dernier;
Le regne minéral a produit mon entier.

ÉNIGME.

JE suis belle, je suis blanche,
Je suis en nombre infini;
Dans certains lieux, le dimanche,
Et les autres jours aussi,
De gros garçons en chemise
Viennent assez lourdement
M'étendre sans vêtement;
Et quand je suis ainsi mise
Ils me baignent chaudement.
Et pour surcroît de tourment
L'un m'enfonce dans le ventre,

Avec force, ses deux bras,
Qu'il retire et soudain rentre,
Toujours foulant mes appas.
L'autre, s'il ne fait de même,
Me frappe inhumainement.
Ah ! quel singulier stratagême !
Ce n'est pas tout ; les boureaux
Me divisent en morceaux,
Me font rôtir à leur aise
Dans une ardente fournaise,
Où je change, sans façon,
De couleur, de sexe et de nom.
Ainsi changée, ainsi rôtie,
De belle que j'étais je suis devenu beau.
Partout ma présence est chérie.
Je suis nécessaire au village, au château,
A la cour, à la ville, et souvent mon absence
Fait qu'un fort assiégé se rend sans résistance.

Explications de la Charade *et* Énigme *du* N°. 7.

Le mot de la Charade est *Vertige ;* celui de l'Énigme est *Plume.*

SPECTACLES.

Théâtre de la rue Feydeau.

L'Astronome, opéra nouveau, donné au théâtre Feydeau, a eu un succès mérité. Le sujet est le même que celui deja traité aux Italiens, sous le titre de *l'Eclipse totale*, par le cit. Lachabeaussiere.

Le cit. Desfaucherets, auteur de *l'Astronome*, avait d'abord donné deux actes à cet ouvrage ; mais à la seconde représentation, il fut réduit en un acte ; et ce changement

ne paraît pas lui avoir rien fait perdre dans l'opinion du public.

Le rapprochement que nous avons fait suffira pour indiquer l'intention comique qui sert de fondement à cet opéra.

L'Astronome, tuteur d'une jeune personne qu'il veut épouser, la laisse enlever par l'amant qu'elle préfere, dans le moment où, livré tout entier à la contemplation des corps célestes, il ne voit plus rien de ce qui se passe sur la terre. Le déguisement de l'amant, en savant universel, accouru du fond de l'Inde sur la réputation de notre *Astronome*, a paru comique, et la scene à laquelle il donne lieu, quoique ressemblante à une de celles des *Tuteurs* de Palissot, a fait autant de plaisir que si elle avait eu le mérite de la nouveauté. On en peut dire autant de presque toutes les situations de l'ouvrage, dans lesquelles des imitations sensibles sont remarquées, mais que l'auteur a su rendre piquantes par un style très-vif, souvent plaisant, toujours naturel, et par des couplets fort agréables.

Cet opéra est, nous le croyons, le premier ouvrage de ce genre que nous devions à l'auteur du *Mariage secret*. Nous avons applaudi à son succès, mais il en doit obtenir de plus grands, de plus précieux dans un genre plus difficile ; c'est au théâtre Français que les amis de la comédie l'appellent. En effet, que restera-t-il à la muse comique, si elle est délaissée par ceux-là même qu'elle a couronnés? Que des faveurs communes pr duisent l'indifférence et l'abandon, cela se conçoit ; mais celles de Thalie sont rares, elles commandent persévérance et fidélité.

La musique de cet opéra est du cit. Lebiun, auquel on doit déja des productions assez agréables, mais qui eût aggrandi sa réputation, si les circonstances eussent permis de laisser entendre un ouvrage important auquel on parait accorder beaucoup de mérite. Sa nouvelle composition est d'une bonne facture et d'un style pur ; elle est celle d'un musicien exercé, qui a eu une longue habitude des meilleures partitions ; mais on y chercherait envain l'originalité, la verve, la variété qui distingue les grands compositeurs. Le chant n'est pas toujours d'une expression vraie et d'un ton naturel. L'ouvrage est en général d'une couleur un peu pâle, et n'est pas exempt de quelque monotonie. Plusieurs morceaux d'ensemble et un rondeau ont cependant été distingués. Les accompagnemens nous en ont paru ingénieux et faits avec soin.

Au total, la représentation de cet ouvrage fait plaisir; et nous la regardons comme un prélude fort agréable de la grande composition dont l'exécution, depuis long-tems attendue, est enfin annoncée comme prochaine au théâtre Feydeau.

ANNONCES.

Tableau des anciennes Mesures et Monnaies, indiquant leurs rapports avec les nouvelles Mesures et Monnaies adoptées par la République Française.

Autre tableau des nouvelles Mesures de la République Française, contenant le système méthodique de leur nomenclature, de leurs rapports entre elles et avec les anciennes : deux grandes feuilles (grand-raisin) composant ensemble 24 colonnes, chiffres et discours.

Prix, 1 franc 50 centimes franc de port dans toute la République.

A Paris, chez Gueffier jeune, imprimeur-libraire, rue Git-le-Cœur, n°. 16.

Lettres originales de J. J. Rousseau à madame de***, à madame la maréchale de Luxembourg, à M. de Malesherbes, à d'Alembert, etc. Precedées d'nne lettre gravée par Aubert, d'après une originale de la main de J. J. Rousseau ; et suivies de 6 planches de musique ; 1 vol. *in*-18 de 206 pages, sur caracteres de Didot, papier grand-raisin d'Essonne, pour faire suite à l'édition de Kehl et à celle dite des libraires associés. Prix, 2 fr. 4 déc. pour Paris, et 2 fr. 8 déc. franc de port pour les départemens. A Paris, chez Charles Pougens, imprimeur-libraire et commissionnaire de librairie, rue Thomas-du-Louvre, n°. 246. An VII.

Charles Pougens, éditeur de ces Lettres, qui sont toutes de la main de J. J. Rousseau, rend compte, dans une préface, des motifs qui l'ont déterminé à les publier, et offre de communiquer les manuscrits à ceux qui desireraient se convaincre de leur authenticité. Nous pensons qu'il est peu de lettres de l'immortel auteur d'Emile, où son caractere, son ame se développent avec plus de franchise et d'abandon. C'est Rousseau peint par lui-même.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Extrait de lettres écrites de Baltimore, les 8 et 9 vendemiaire an VII.

La fievre jaune continue ses ravages à Philadelphie, à Wismington et à New Yorck. Quoique plus des sept huiticmes de la population de la premiere de ces villes l'ait abandonnée, il y périt depuis 60 jusqu'à 100 personnes par jour. Cette affreuse maladie n'épargne pas les Français; la consternation est extrême.

On va s'occuper ici des élections pour le nouveau congrès. Il paraît que le représentant Smith sera encore nommé, malgré tous les efforts des partisans du gouvernement; mais il est très-probable aussi que les élections ne se termineront pas sans coups de poings.

Le gouvernement ne néglige rien pour exciter les esprits contre la France; il ne donne qu'à ses partisans les places qui sont à sa nomination, et celles de constables même offrent la preuve de ce système. Les négocians du haut parage, vrais facteurs anglais, secondent ses vues, et le ministre plénipotentiaire anglais Litton ne perd pas la plus petite occasion de propager la doctrine du président Adams, qu'il appuie de tout l'or qu'il croit propre à la rendre persuasive.

Pour mieux tromper le peuple, on répand que la France a déclaré la guerre aux Etats-Unis au mois de prairial; que l'évacuation de Saint-Domingue par les Anglais est la suite d'un plan concerté entre

Pitt et Adams, et que le soin de bloquer cette isle et le refus des Américains d'y apporter des subsistances, doit décider le général Toussaint à se déclarer indépendant. La protection de l'Amérique, garantie par l'Angleterre, achevera, dit-on, d'enlever à la République Française ses colonies.

Cependant si la France donnait le plus petit témoignage de modération, tous les projets seraient déjoués; le peuple détrompé s'indignerait contre ceux qui l'auraient abusé; des négocians (et en très grand nombre) abandonneraient des idées de rupture dont ils ne sont les propagateurs que parce qu'on leur montre d'un côté la ruine de leur commerce, et de l'autre des avantages multipliés. Pourquoi n'avons-nous encore des nouvelles directes de France que jusqu'au 3 prairial dernier?

Ces nouvelles sont encore une preuve de l'art machiavélique avec lequel le gouvernement américain travaille à amener une coalition entre lui et le gouvernement britannique. Mais on y voit aussi que le peuple conserve toujours un souvenir reconnaissant pour l'appui généreux que la nation française lui a donné lors de la conquête de son indépendance. Combien il est regrettable qu'à l'époque du 9 vendemiaire dernier, les sentimens du gouvernement français, si propres à resserrer les liens qui unissent les deux républiques, ne fussent pas encore manifestés dans les Etats Unis! Il y avait cependant alors des bâtimens partis de Bordeaux depuis trois mois; mais les traversées de France à cette partie de l'Amérique sont souvent plus longues encore dans la saison de l'hivernage.

Peut être aussi les ravages de la fievre jaune auront-ils déterminé les vaisseaux à aborder dans quelque port assez éloigné de Baltimore, pour que les résolutions du Directoire exécutif, et son vœu prononcé pour conserver la fraternité entre la France et les Etats-Unis, n'y fussent pas encore connus.

Cette affreuse contagion nous donne l'occasion d'exprimer nos regrets pour une perte qui est en quelque sorte nationale : c'est celle de Benjamin

Franklin Bache, petit-fils maternel du célebre Franklin. Il vient d'être, à la fleur de l'âge, victime de ce fléau, dont Philadelphie est le théâtre pour la troisieme fois, depuis la fin de l'an III. Bache était sans contredit l'un des Américains les plus attachés à la liberté de leur pays : surveillant continuel des démarches du gouvernement qui conspire contre cette liberté, il a souvent arrêté ses vues ambitieuses, en les dévoilant dans la feuille qu'il rédigeait sous le titre de *l'Aurore*. Malgré le dévoûment que le dernier congrès a montré pour les intérêts de l'Angleterre, et qui a armé le président des Etats-Unis de pouvoirs subversifs de toute liberté, l'opinion publique a rendu ces armes impuissantes entre ses mains, et l'opinion publique a eu, pendant une assez longue époque, la feuille de Bache, sinon pour unique, du moins pour principal appui.

Le gouvernement américain chercha alors à paraître modéré, et il affecta de prendre des voies légales en faisant poursuivre Bache comme perturbateur de l'ordre public et apôtre de la révolte; mais Bache sut garantir les juges du piége que la tyrannie avait tendu au patriotisme, et la feuille qu'on voulait anéantir publia sa victoire.

Quiconque a connu Bache, sait qu'il lui aurait été impossible de pactiser avec le despotisme, et que son caractere ferme et imperturbable le plaçait au-dessus de toutes les persécutions. Des hommes qui prennent la faiblesse pour le repos, lui ont reproché de l'exaltation; mais c'était au fond de son cœur que brûlait réellement le feu sacré de la liberté. Bache aimait la France; et le président Adams, qui ne pardonnera jamais aux Français de ne l'avoir pas mis au-dessus du docteur Franklin, avait voué une haine implacable au descendant de ce grand homme. Fils digne d'éloges, époux sensible, pere tendre, ami sûr, et citoyen dévoué sans réserve au bonheur de son pays, Bache a droit, par tant de titres, à l'estime des hommes de bien, et aux regrets de ceux qui ont été à portée de l'apprécier tout ce qu'il valait.

TURQUIE. *Du Vieux-Orsowa, le 28 brumaire.*

L'armée ottomane, commandée par le capitan-pacha, après la malheureuse affaire qu'elle a essuyée sous les murs de Widdin, a été obligée de se retirer avec précipitation dans la Valachie où elle court encore de grands dangers. Deux pachas sont venus la joindre avec un petit nombre de troupes, et sont allés camper avec elle non loin de Brachova, auprès d'Odakalissy, et s'y sont retranchés; mais on ne pense pas qu'ils puissent y rester long-tems.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le 2 frimaire.*

Le quartier-général des troupes autrichiennes doit être transféré de Friedberg à Ehingen sur le Danube. Ce mouvement, d'accord avec celui que les troupes françaises viennent de faire, donne quelqu'espoir que la paix n'est point éloignée; ce qu'il y a de certain, c'est que jusqu'ici le cabinet de Vienne a refusé d'entrer dans la nouvelle coalition.

La cour de Berlin, suivant ce que l'on mande de cette ville, continue à suivre le même système de neutralité, malgré les sollicitations pressantes des cours de Londres et de Russie. Cette neutralité aura, dans les circonstances actuelles, la plus grande influence sur les affaires de l'Europe. Elle dérange considérablement les vues des puissances coalisées.

ESPAGNE. *De Madrid, le 16 brumaire.*

Nous avons reçu une nouvelle de la mer des Indes qui nous a beaucoup flatté: c'est une victoire complette remportée par le brave général Avala, qui, commandant une division de trois navires et deux frégates, a rencontré une division anglaise à peu-près de la même force, et après un combat opiniâtre, a coulé un navire à fond, et a contraint les autres à se rendre. On estime cette prise 9 millions.

ANGLETERRE. *De Londres, le 1er. frimaire.*

C'est hier que les deux chambres du parlement

ont repris leurs séances. On a étalé dans cette rentrée une très-grande pompe.

Sa majesté s'étant assise sur le trône, et la chambre des communes ayant comparu par députation, le roi a adressé aux deux chambres réunies le discours suivant :

« Milords et messieurs, les événemens de la présente année, les succès éclatans dont, grace à la divine Providence, nos armes ont été par-tout accompagnées, ont deja produit les conséquences les plus heureuses, qui ont contribué essentiellement à la prospérité et à la gloire de notre patrie.

L'étonnante continuité de nos victoires navales, auxquelles on n'a rien à comparer, vient de recevoir un nouveau lustre de la bataille mémorable et décisive, où un détachement de ma flotte, aux ordres du contre-amiral lord Nelson, attaqua et détruisit presqu'entiérement des forces supérieures, plus redoutables encore par l'avantage de la position. Cette grande et brillante victoire a déja fait tourner à la confusion de ses auteurs, une entreprise dont l'injustice, la perfidie et l'extravagance avaient fixé l'attention du monde ; entreprise spécialement dirigée contre les intérêts les plus précieux de l'empire britannique. Le coup qui a été porté dans cette occasion a la puissance et à l'influence de la France, nous offre enfin une brèche qui peut mener à la délivrance générale de l'Europe, si, par des efforts convenables, les autres nations savent en profiter.

La sagesse et la magnanimité que développe aujourd'hui, d'une maniere si éminente, l'empereur de Russie ; la décision et la vigueur de la Porte Ottomane, ont prouvé que ces deux puissances ont un juste pressentiment de la crise actuelle. Leur exemple, joint aux dispositions presqu'universelles chez les differens peuples qui se debattent sous le joug de la France, doivent puissamment encourager les autres Etats à adopter ces moyens vigoureux de conduite, que l'expérience a prouvé être les seuls compatibles avec l'honneur et la sûreté.

L'étendue de nos préparatifs dans l'intérieur, et les démonstrations de zele et d'énergie parmi toutes les classes de mes sujets, ont empêché l'ennemi d'executer ses vaines menaces, d'envahir les côtes de ce royaume.

La rébellion qu'avait excitée en Irlande ce même ennemi,

vient d'être comprimée et étouffée : les troupes débarquées pour soutenir les rebelles, ont été forcées de se rendre ; et depuis cette époque, les armemens destinés pour le même objet, ont tous été, grace à la vigilance et à l'activité de mes escadres, ou pris ou dispersés. Les vues et les principes de ces hommes qui, de concert avec nos ennemis invétérés, ont depuis long-tems projetté le bouleversement de notre constitution, ont été pleinement découverts, et leurs trahisons manifestées aux yeux de l'univers. Ceux-là mêmes qu'ils étaient parvenus à égarer ou à séduire, doivent aujourd'hui être nécessairement ramenés à leur devoir ; et l'épouvantable peinture des miseres enfantées par ces desseins coupables, ne pourra manquer de faire sentir à tous mes sujets fideles, combien il leur importe de repousser, avec fermeté, toutes les attaques que l'on pourrait tenter contre les lois établies et le gouvernement de ce pays. »

« Messieurs de la chambre des communes, sous le poids inévitable d'une guerre prolongée, il est bien doux pour moi d'observer que le produit de nos revenus publics a tout-à-fait répondu à l'augmentation de nos dépenses journalieres ; que le crédit national s'est soutenu, qu'il s'est accru ; et que le commerce et l'industrie de mes sujets n'ont cessé de fleurir à un degré jusqu'ici inconnu.

La situation où nous sommes placés, nécessite malheureusement la continuation de ces grandes dépenses ; objet indispensable pour le maintien de la sûreté publique. Mais nos vastes ressources, appuyées du bon sens et de l'esprit public qui regnent dans toutes les parties du royaume, vous mettront à même, je l'espere, de lever les subsides sans amener de grands inconvéniens pour mon peuple, et avec le moins d'augmentation possible dans les charges permanentes de l'état.

Nos progrès vers un système de cette espece, d'après les mesures adoptées dans la derniere session, et le relief qu'a donné au crédit public le plan de rachat de la taxe fonciere, ont été suivis de résultats si avantageux, que vous ne sauriez, j'ose le croire, négliger aucune occasion de perfectionner et d'affermir cette mesure. »

« Milords et messieurs, je me repose avec confiance sur la continuation de vos efforts ; c'est par votre concours que je me flatte de pouvoir amener à une issue ho-

norable et sûre, la grande contestation où nous nous trouvons engagés.

Nous avons surmonté de grandes et de nombreuses difficultés. Notre constance à persévérer dans une cause juste, a été récompensée par des succès éclatans; et notre situation présente, comparée à celle de quelques autres nations, démontre assez combien la sûreté et l'honneur de la nation britannique, à une époque de dangers et de calamités universels, sont dus (après la divine Providence) à sa propre constance, à son énergie et à ses vertus. ”

On a remarqué que la chambre des lords était remplie de *ladis*. Le roi s'étant retiré avec toutes les cérémonies d'étiquette, on a proposé, comme de coutume, une adresse de remercîmens pour son gracieux discours.

Les lords Darnley et Craven ont porté la parole à cette occasion; le marquis de Lansdowne et le jeune lord Holland, neveu de Fox, ont été les seuls membres de l'opposition qui se soient permis quelques réflexions sur les circonstances actuelles de l'Angleterre et de l'Europe, et qui aient cherché à tempérer le délire royal depuis la victoire de Nelson et l'insuccès de l'expédition d'Irlande. On sent bien que leurs réflexions ont été inutiles. L'adresse a passé à l'unanimité.

Mêmes résultats à la chambre des communes. Les chevaliers Sainclair et Burdett ont seuls parlé du côté de l'opposition.

Fox, Shéridan et les membres du parlement les plus distingués, fideles à leur systême, n'ont point assisté à cette premiere séance.

M. Pitt qui, depuis la retraite des grands orateurs, croit au-dessous de lui, sans doute, de prodiguer son éloquence, s'est abstenu de parler sur la question de l'adresse au roi. Il a seulement annoncé que, sous dix jours, il allait occuper la chambre de propositions importantes sur les finances. Peut-être réserve-t-il son éloquence pour faire goûter son nouveau budget.

M. Dundas doit proposer, dans la séance du 2 fri-

maire, des remercîmens à l'amiral Nelson et à la flotte de la Méditerranée.

Le lord chancelier rappelle l'attention de leurs seigneuries sur le discours du roi, dont il tenait une copie à la main, et qu'il lit à la chambre. Ce discours est lu encore une fois par le clerc de la chambre, comme c'est l'usage.

Le comte de Darnley se leve pour voter une adresse de remercîmens; et dans un discours très-étendu, présente les différens sujets énoncés dans le discours de S. M. La difficulté évidente, dit lord Darnley, de louer dignement les grands et mémorables exploits des armes de S. M., ou d'ajouter quelque chose à la description exacte qui a été faite de l'heureuse situation de la nation, me fait sentir combien l'indulgence de vos seigneuries m'est nécessaire. Je sais qu'un noble lord qui se leve pour voter une adresse de remercîmens au roi, est nécessairement l'écho du discours qui a été prononcé sur le trône. Après ce début, l'orateur célebre la victoire de Nelson, et prétend qu'elle a changé l'atmosphere politique du monde. Le noble lord s'arrête à chacun des sujets traités dans le discours du roi, et remplit parfaitement son rôle d'écho.

Laissons les courtisans sourire aux échos du trône; l'ami de l'humanité applaudira avec moins d'éclat peut-être, mais avec plus de sincérité, aux discours des lords Lansdowne et Holland.

Il est doux pour moi, dit le lord Lansdowne, de pouvoir joindre ma faible voix a celle des nobles lords qui viennent de parler, et de payer avec eux un juste tribut de reconnaissance et d'éloges à nos illustres marins. Je m'étendrais avec complaisance sur leur valeur, leur habileté et l'importance du service qu'ils viennent de rendre à leur pays, si j'espérais pouvoir ajouter quelque chose à ce qui a été dit avec autant de vérité que de sensibilité, par les nobles lords. Mais après avoir acquitté notre dette envers nos marins et leurs chefs, il reste aux ministres du roi et à vos seigneuries un autre devoir à remplir : ce devoir consiste à tirer de ces vic-

toires les avantages qu'elles doivent nous assurer. J'admire Nelson, je connais son ame grande et généreuse; ce ne sont pas de vains applaudissemens qui peuvent la satisfaire; un patriote tel que lui aspire à un triomphe plus solide. Sa victoire ne lui sera chere qu'autant qu'elle conduira la nation à la tranquillité, à la sûreté, par une paix honorable et sincere, seule fin qui puisse légitimer les combats, et rendre moins épouvantables les horreurs de la guerre. Tels sont, j'en suis sûr, les sentimens non-seulement de Nelson, mais encore de tous les officiers qui se sont couverts de gloire dans cette mémorable campagne. Je sais qu'il importe au repos et à la sûreté de la Grande-Bretagne, et du monde entier, que la révolution française soit arrêtée dans ses progrès. Mais, je vous le demande, milords, pouvons-nous nous flatter d'y parvenir par les moyens qui ont été employés? une expérience de cinq ans ne vous a-t-elle pas démontré que nous nous sommes trompés? Quelle apparence y a-t-il que nous serons plus heureux à l'avenir?

Je vous confesse, milords, que je n'ai pas trouvé dans le discours de S. M. le moyen de parvenir au but qu'on y annonce; je me flattais que j'entendrais parler d'un plan vaste et bien organisé qui conduirait directement à l'objet auquel toutes les grandes puissances de l'Europe doivent concourir, et qu'elles atteindraient, n'en doutez pas, si leur coalition n'était pas affaiblie par des vues mercenaires, par des plans de rapines et d'aggrandissement, par des sentimens de jalousie et de destruction, et par un tissu d'intrigues basses et méprisables.

Je me flattais que les ministres, avant que d'appeler le parlement pour lui annoncer la continuation de la guerre, auraient engagé les grandes puissances de l'Europe dans une ligue désintéressée, dans laquelle, au lieu de se nuire à elles-mêmes, en spéculant sur les subsides qu'elles pourront tirer de ce pays, elles auraient repris le caractere de dignité qui leur convient, et auraient enfin résolu d'aller droit au rétablissement de la paix en Europe,

sans chercher leurs propres intérêts dans les troubles qui l'agitent.

J'ai été surpris, milords, de ne rien trouver de semblable dans le discours du roi ; je n'y ai rien apperçu qui fût propre à m'inspirer de la confiance, aucun retour de sagesse, aucun retour de magnanimité. Quand on connaît la jalousie qui divise les grandes puissances de l'Europe, peut-on espérer que tant qu'elle subsistera, on puisse former aucune coalition efficace contre la France? L'homme qui a le plus petit usage du monde, l'adolescent même, qui fait son tour d'Europe pour perfectionner son éducation, a reconnu qu'il existe entre l'Autriche et la Prusse une inimitié invétérée qui descend jusqu'au simple soldat, et anime tous les rangs de l'armée. A moins que je ne voie la conviction du danger commun les engager à réunir leurs efforts avec plus de franchise et de générosité qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent, je vous avoue que je ne croirai pas à la possibilité de parvenir au grand but par le moyen d'une ligue continentale.

On nous a parlé de la vigueur que déploient la Russie et la Turquie. Et c'est là le motif de confiance et d'espoir qu'on propose au peuple anglais ! Peut-on l'entendre sans surprise? Une union entre les Russes et les Turcs ! c'est une idée monstrueuse. Tout le monde sait que leur jalousie mutuelle surpasse celle des autres nations, et qu'ils ne cherchent qu'à se détruire. C'est une haine héréditaire ; l'enfant la suce avec le lait ; elle fait partie de son éducation. Tout le monde sait que la famille qui est assise sur le trône des Russies, se complaît dans l'idée que Constantinople est destinée à devenir une portion de son héritage. Conformément à cette opinion, quel est le nom qu'ils ont donné au second fils de l'empereur? Le prince Constantin. Tel a toujours été le plan de leur politique ; et je crains bien qu'ils ne l'abandonnent pas dans un moment si favorable à leurs desseins ; et c'est sur une coalition de cette nature qu'on fonde l'espoir d'une opération vigoureuse contre la France ! Renonçons au titre

de

de politiques, si nous cédons à de pareilles chimeres.

Ne savez-vous pas que la Porte Ottomane est le plus faible de tous les gouvernemens de la terre? Les événemens du jour prouvent qu'elle est incapable, non seulement d'agir au-dehors, mais encore de se défendre de ses ennemis domestiques. Les Turcs n'ont-ils pas été défaits dans plus de 30 actions différentes, contre un pacha révolté? Ils ne peuvent résister à un sujet rebelle; et c'est sur une puissance semblable qu'on jette les yeux, pour agir de concert et avec vigueur!

Notre expérience, milords, doit nous rendre méfians. Quand on voit une cour assez insensible à la voix de l'honneur et de la justice pour oublier ses obligations, quelle confiance peut-on avoir dans sa bonne-foi? Si quelqu'un de vous avançait à un homme dans le besoin une somme d'argent, pour le mettre en état de réclamer un bien dont il a été dépouillé, et que cet homme réussît dans ses poursuites, ne diriez-vous pas que son premier devoir est de vous payer la somme qu'il vous a empruntée? De quels reproches ne l'accableriez-vous pas, s'il manquait à cet acte de justice? Milords, ce qui est vrai pour un individu, l'est aussi pour un gouvernement. Vous avez assisté les grandes puissances du Continent : une d'elles avait contracté des engagemens plus grands avec vous; je n'ai pas vu dans le discours de sa majesté, que cette puissance s'empresse d'acquitter ses obligations. Je n'y ai pas trouvé que cette puissance ait donné aucune assurance qu'elle paierait l'emprunt qu'elle a fait sous la garantie du gouvernement anglais.

Je le répéterai donc, milords, quand même une nouvelle coalition se formerait avec des gouvernemens qui, jusqu'à présent, n'ont consulté que leur intérêt particulier, et ont abandonné la cause commune dès qu'ils ont obtenu quelques misérables avantages pour eux-mêmes, nous n'avons rien à espérer d'une pareille ligue. Oui, milords, quand même les grandes puissances pourraient faire taire

pour un moment leur jalousie, je ne pense pas qu'il y eût pour cela une action combinée de l'Europe contre la France. Je demanderai encore le concours des deux couronnes du Nord. Mais je ne vois rien de tout cela, et nous devons dire que, pour continuer la guerre, nous nous appuyons sur un fantôme de coalition dont le plan n'est ni général, ni dégagé d'intérêt particulier.

Avec une marine comme la uôtre, protégée de tous côtés par la mer, nous sommes plus en sûreté qu'aucu Etat du Continent. Quand on voit que les étrangers ne se servent de nous que pour leur propre avantage, que malgré les engagemens les plus solemnels, ils nous abandonnent sans le plus léger scrupule, et qu'ils font leur paix toutes les fois qu'ils y trouvent leur profit, pouvons-nous nous coaliser avec eux?

Mais, dira-t-on, comment faire la paix? Vous connaissez, milords, mon opinion sur ce sujet; je ne veux pas que notre gouvernement s'humilie, mais je veux que vous montriez par votre conduite, que vous ne cherchez que votre propre sûreté, et ne demandez que la paix; que vous êtes prêts à soutenir le gouvernement qui marchera vers ce but; enfin, je veux que vous prouviez à l'univers que l'Angleterre ne veut rien pour elle-même. Il y a de la dignité à en agir ainsi quand on est victorieux. Les situations politiques sont sujettes au changement. Tous les six mois forment une ère nouvelle, et font naître de nouvellei idées dans les gouvernemens comme dans les individus. Laissons de côté tout esprit de conquête et d'acquisition : nous ne saurions nous y maintenir; nous en avons fait l'épreuve en Corse et à Saint-Domingue. Ne prenons aucune part aux intrigues du continent : elles sont contraires aux intérêts de la Grande-Bretagne, comme à ceux de l'humanité. Le Directoire de France n'est pas assez faible pour craindre une coalition bâsée sur des principes aussi vicieux.

Montrons un esprit désintéressé. Que la modération fasse toute notre politique.

On nous a parlé de grands projets. Il est question, dit-on, de réunir l'Irlande à l'Angleterre. Si cette réunion est le résultat de l'opinion publique, je suis prêt à la seconder de tout mon pouvoir. Mais si elle ne tend qu'à augmenter l'influence ministérielle et à multiplier les moyens de corruption, je m'y opposerai de toutes mes forces.

Le lord Holland parle dans le même sens que le lord Lansdowne, insiste comme lui sur la nécessité de faire une paix prompte et honorable, et observe que si, pour y parvenir, on ne profite pas du moment, l'Angleterre n'aura jamais une occasion aussi favorable pour traiter avec l'ennemi. L'orateur pense que tout projet de coalition continentale ne peut être que désastreux; que la France saura tirer parti des intérêts opposés des confédérés; que l'Autriche est une véritable sangsue pour l'Angleterre; enfin, que les finances sont loin d'être aussi florissantes qu'on voudrait le faire croire. Il termine son discours en disant que les ministres placent continuellement de nouvelles recrues dans la chambre des pairs, toujours disposées à combattre pour l'intérêt de leur ambition.

Chambre des Communes. — Séance du 1^er^. frimaire.

L'orateur, de retour de la chambre des pairs, propose la lecture du discours du roi; ce qui est adopté.

Après cette lecture, le lord Levison-Gower (le même qui avait accompagné Malmesbury dans son ambassade en France,) se leve pour voter l'adresse de remercîment, et répete les lieux communs débités dans la chambre des pairs par les amis des ministres.

M. Mildenay appuie la motion, et sans entrer dans une discussion pour laquelle il reconnaît son insuffisance, se contente de distribuer à Nelson et à ses compagnons de gloire, les éloges qui leur sont dûs. Il n'oublie pas, dans ses distributions de louanges, les braves milices qui, par leur courage, (il aurait dû dire par leur nombre,) ont rendu impuissans les efforts des Français en Irlande.

M. Sinclair dit qu'il partage la reconnaissance des honorables membres, et leur admiration pour Nelson ; mais qu'il n'est pas d'accord avec eux sur les autres points de leurs discours Il ne peut s'empêcher de censurer la conduite des ministres, qui, par leur insouciance et leur ignorance, ont presque terni les lauriers qui ceignent le front de l'illustre amiral. Comment excuser leur imprévoyance? Ils envoient les dépêches de l'amiral sur un vaisseau de 50 canons désemparé, et le brave officier qui le commande est exposé à être battu et fait prisonnier. M. Sainclair voudrait aussi savoir pourquoi la victoire de l'amiral Nelson n'a pas été plus complette. (On rit.) Ne doit-on pas l'attribuer au mauvais état où se trouvait la flotte quand elle a mis à la voile. Il a encore d'autres raisons pour ne pas approuver l'adresse de remercîment : la conduite des ministres pour ce qui regarde les Indes occidentales, n'est-elle pas repréhensible? L'évacuation de Saint-Domingue ne doit-elle pas leur être imputée? Il demande qu'on fasse une recherche exacte du nombre d'hommes qui ont péri dans cette malheureuse expédition, et des millions qui y ont été prodigués. Il est surpris de n'avoir pas entendu parler, dans le discours du roi, de l'alliance à renouveller avec l'Amérique. Il n'a pas été peu étonné d'entendre un honorable membre, M. Mildenay, louer avec tant de complaisance les mesures de finances adoptées dans la derniere session. Rien à ses yeux ne fut plus impolitique ni plus injuste, si ce n'est la taxe sur les propriétés qui doit être, dit-on, proposée dans la session présente ; la maniere dont cette mesure a été imaginée et discutée dans un comité de marchands, ne peut être envisagée sans indignation ; c'est une insulte faite à la chambre des communes, qui a seule l'initiative sur ces objets ; que la conduite de M. Pitt est blâmable encore sous d'autres rapports ; que, la derniere fois qu'il parut à cette place, pendant la derniere session, son langage marquait son peu de respect pour la chambre ; (On crie : *à l'ordre.*) que jamais l'honorable membre n'a-

vait cru devoir s'abaisser jusqu'à justifier sa conduite auprès d'elle. (On crie plus fort : *à l'ordre.*) — L'orateur se leve et rappelle le baronet à l'ordre. — M. Sinclair profere encore quelques paroles, mais d'un ton si bas, que nous n'avons pu les saisir.

M. François Burdet voit avec douleur que le discours du roi ne présente point l'heureuse perspective de la paix; qu'il n'y est question que de la nécessité de continuer la guerre..... Il dit que la guerre n'est pas le fruit qu'on doit se proposer de la victoire. Il est étonné de n'avoir pas entendu parler de nos anciens alliés. Ils ont fait place au sage, au magnanime empereur de Russie, à l'active et vigoureuse Porte Ottomane. Une coalition mue par des intérêts opposés, si elle ne réussit pas d'abord, ne réussira jamais. Si, quand nous avons été soutenus par l'Espagne, le roi de Naples, l'empereur et les autres puissances de l'Europe, nous n'avons pu entamer la France, que pouvons-nous raisonnablement attendre d'une coalition moins puissante et moins unie?

Le discours du roi présente un trait saisi avec plaisir par tous ceux qui, comme moi, chérissent la patrie. Sa majesté recommande à tous ses fideles sujets de repousser avec fermeté toute attaque portée aux lois et à la constitution. Si le discours ne contenait pas autre chose, et si ceux qui passent pour l'avoir dicté n'avaient jamais agi que conséquemment à ces principes, je n'aurais pas à me plaindre de tant d'attaques portées aux lois et à la constitution par les ministres. Si le roi desire en effet de voir l'union et l'harmonie dans le corps social, qu'il ordonne à ses ministres de rendre à leur pays sa liberté et sa constitution : c'est alors que tous ses sujets concourront avec affection au soutien du gouvernement; mais si, après tant d'infractions et d'usurpations, les ministres prétendent tenir un langage si opposé à leur conduite, nous dirons qu'ils ajoutent l'outrage à l'injustice. Tels sont mes motifs pour m'opposer à l'adresse; et si un honorable membre veut se lever et proposer un amendement, je suis prêt à l'appuyer.

Le chancelier de l'échiquier dit qu'il ne veut pas retarder d'un moment l'adresse, mais qu'il s'est levé seulement pour annoncer que, dans une séance prochaine, il fera à la chambre une proposition importante sur les finances.

L'adresse est mise aux voix, et passe à une seule voix près, celle de M. Burdet.

M. Dundas annonce que demin il votera des remercîmens à l'amiral Nelson et à toute sa flotte.

IRLANDE. *De Dublin, le 20 brumaire.*

Il paraît que les affaires de ce royaume intéressent singuliérement le cabinet de Saint-James, puisque la plupart des personnages importans de ce pays ont eté appelés à Londres, pour y rendre compte de la situation des choses. L'orateur du parlement est parti, et l'on peut attendre que de grands changemens suivront son retour.

Un certain Dease, prêtre de Killala, a été amené à Dublin, accusé de haute trahison.

Théobald-Wolf Tone a été pleinement reconnu, quoiqu'il ait long-tems tâché de déguiser son nom.

« C'est avec chagrin, dit un journal, que nous annonçons que le comté de Wexford est encore dans un état désespéré de troubles et de danger : l'audace des rebelles s'accroît par la clémence qu'on emploie à leur égard ; les soldats du roi sont égorgés de nuit dans les rues même de Wexford, et les routes des environs sont si peu sûres, que personne n'ose se hasarder de les parcourir en plein jour. »

(*Dublin journal.*)

On n'entend parler, dans toute l'étendue de l'Irlande, que de brigandages et de supplices.

Les escarmouches ont toujours lieu dans le comté de Wicklow, et beaucoup de monde est tué de part et d'autre. Les habitans paisibles de ce comté ont adressé une pétition au lord Cornwallis, pour qu'une force militaire suffisante fût stationnée dans leur pays. Leur requête a été reçue, et déja l'on forme une chaîne télégraphique de communication entre les différentes hauteurs de Wicklow.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 frimaire.

Heurtaut Lamerville a fait, le 6, dans la séance du conseil des Cinq-cents, au nom des commissions réunies des institutions républicaines et d'instruction publique, un rapport sur les écoles spéciales de peinture, sculpture et architecture. Il prouve l'influence de ces arts sur les mœurs, et même sur les opinions, par un exemple tiré du catholicisme. Rien n'a, dit-il, égalé l'adresse de l'église, lorsque par le moyen de la peinture elle frappait, elle entraînait l'imagination, elle excitait l'enthousiasme de ses croyans. C'est ainsi qu'elle enchaînait les sens et les asservissait à son autorité. Heurtaut présente ensuite les bâses de l'organisation de ces écoles.

Impression et ajournement.

Legier ouvre la discussion sur le projet relatif au crédit à ouvrir au ministre des finnnces, pour les dépenses de son ministere pendant l'an VII.

Deux articles, celui de 150 mille francs pour la liquidation des dettes de la Belgique, et celui de 450 mille francs pour le bureau de liquidation du passif des émigrés du département de la Seine, sont combattus.

Après une légere discussion, leur suppression est arrêtée, et le surplus des articles est adopté.

La séance du 7 s'est ouverte par la discussion du projet de Sonthonax, sur les opérations de l'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône, relatives à la nomination des juges du tribunal civil. Il n'y avait que 21 juges à nommer, et cette assemblée en a nommé 25, parce qu'elle vou-

lait augmenter le nombre des assassins royaux dans les tribunaux de la justice. Aussi ce tribunal livre au mépris et à la mort les patriotes les plus dignes de l'estime publique. Il fait le procès à l'immortelle journée du 18 fructidor, et il vient de condamner trois patriotes à la déportation. Sonthonax propose de casser cette nomination, et de charger le Directoire de pourvoir au remplacement.

Le projet est adopté avec cet amendement, que les jugemens de ce tribunal ne seront pas attaqués par le défaut de qualité des juges.

Crochon propose l'extension de cette mesure à tous les départemens, ou du moius la révision des procès-verbaux de nomination des juges de l'an IV, et qu'à cet effet le Directoire soit invité à les adresser au Corps législatif.

Plusieurs membres demandent le même examen pour l'an V.

Les deux propositions sont adoptées, et une commission est nommée pour s'occuper de ce travail.

Le conseil discute ensuite le projet concernant les biens des ascendans des émigrés.

Roëmers, dans la séance du 8, invite le conseil à prononcer des lois pénales contre quiconque outragera la cocarde nationale. Son projet porte en substance : Tout individu résidant ou voyageant en France est tenu de porter la cocarde nationale. Quiconque ne la portera pas, ou la cachera, sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle, et condamné, pour la premiere fois, à un jour d'emprisonnement; et, en cas de récidive, à dix jours. Quiconque sera convaincu d'avoir déchiré, ou tenté de déchirer, fouler ou arracher la cocarde nationale, sera puni de quatre ans de détention.

Impression et ajournement.

Un membre, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur les moyens de réprimer le vagabondage et de punir ses crimes. Il propose de punir de mort un vagabond saisi dans un rassemblement, de déporter les étrangers qui se trou-

veraient dans le même cas; et s'ils rentraient, de leur infliger également la peine de mort.

Ce projet sera imprimé, et la question est ajournée.

Le conseil a employé le reste de la séance à la discussion sur les biens des ascendans des émigrés.

Crochon, le 9, par motion d'ordre : Ce fut sur une motion d'ordre que je fis dans la séance du 7, que le conseil arrêta la nomination d'une commission, pour examiner si les élections des juges faites en l'an IV et en l'an V étaient conformes aux lois. Or l'arrêté, tel qu'il est conçu au feuilleton, donne à cette motion une extension toute autre que celle qui était dans mon intention en la faisant. Il y est dit que la commission sera chargée de présenter les mesures à prendre à l'égard de ceux qui seraient dans le cas de la loi du 3 brumaire an IV, comme ayant signé des adresses et des délibérations séditieuses et liberticides. Certes, je n'ai jamais prétendu que la commission dût avoir une telle attribution. La loi du 3 brumaire a prévu ce cas, et s'il y a eu quelque juge qui, au mépris de cette disposition, se soit permis d'accepter les fonctions auxquelles il était appelé, il aurait encouru la déportation. Ce ne sont donc point des mesures supplétives à la loi du 3 brumaire que j'ai demandées; ainsi je réclame la suppression de la dernière partie de l'arrêté; et si l'on insiste pour sa maintenue, je demande l'envoi d'un message au Directoire, pour savoir si la loi du 3 brumaire an IV a été exécutée dans cette partie.

Richard (des Vosges) : Je réponds à notre collegue Crochon qu'il n'est pas le seul qui ait parlé sur la question dont il s'agit, et qu'il n'a fait qu'entamer. Génissieux et Briot ont fait aussi des propositions, et c'est de l'amalgame de toutes ces propositions qu'est résulté l'arrêté dont on veut vous faire supprimer une partie.

Le conseil ajourne la question au moment du grand ordre du jour.

Berlier présente un nouveau projet de résolution

sur les domaines engagés, en remplacement de celle qui a été rejettée par le conseil des Anciens.

Thiessé soumet à la discussion son projet sur la responsabilité des communes.

Génissieux l'attaque comme n'atteignant nullement le but qne le conseil s'était proposé.

Après quelques débats, le conseil ajourne la discussion sur ce projet, et réunit à la commission dont Thiessé est rapporteur, une autre commission, au nom de laquelle Quirot a fait un rapport sur la forfaiture, suivi d'un projet qni doit être incessamment discuté.

Crochon reproduit contre le procès-verbal d'avant-hier les objections qu'il avait faites au commencement de la séance.

On demande d'une part l'ordre du jour, et de l'autre le maintien de l'arrêté contenu au procès-verbal.

L'arrêté est maintenu.

Duhot obtient la parole dans la séance du 11 :

Il fut sans doute nécessaire, au 18 fructidor, d'enchaîner la liberté de la presse, pour arrêter ce torrent d'écrits contre-révolutionnaires répandus sur le sol français, et l'audace de ces folliculaires se déchaînant sans cesse contre les républicains, et dont le but était de renverser la République. Mais la position dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui n'est plus la même que celle dans laquelle nous étions alors. Vous n'avez donc plus à craindre aujourd'hui ce que vous aviez à craindre il y a quinze mois. Le peuple doit être instruit, il ne peut l'être que lorsque la liberté constitutionnelle de la presse est en usage ; il est tems de la décréter cette liberté ; il est tems qu'en sévissant par des mesures séveres, mais législatives, vous mainteniez une liberté que réclament le droit naturel et la constitution. En un mot, réprimez les abus, mais respectez les choses. Liberté sans licence, telle doit être notre devise à tous.

Je demande que le projet de Berlier sur la liberté de la presse soit mis incessamment à la discussion, et que cette discussion ait lieu tous les jours pairs au

grand ordre du jour, jusqu'à ce que la question soit totalement décidée.

Ces propositions sont adoptées, et le conseil arrête que la discussion sur la liberté de la presse s'ouvrira le 16.

Scherlock, par motion d'ordre : J'ai été un des premiers à voter avec vous un arrêté que je croyais en effet utile à la chose publique, et nécessaire pour soustraire les patriotes à la persécution; c'était celui qui nommait une commission pour examiner les procès-verbaux d'élection de tous les juges en l'an IV et en l'an V; mais, après de plus tardives et conséquemment de plus mures réflexions, j'ai reconnu que le résultat de cet arrêté serait très-probablement le trouble, le découragement et une dangereuse incertitude dans toutes les parties de la République. Que pourrait-on attendre autre chose, en effet, de l'entiere désorganisation des tribunaux, qui laisserait les justiciables sans magistrature comme sans justice?

Si c'est un petit nombre d'hommes que vous voulez atteindre, la mesure est trop générale, elle est par là même imprudente et indigne du Corps législatif; si c'est un grand nombre, elle est dangereuse, parce que, comme je viens de vous le dire, elle paralyse l'action de la justice. Vous avez usé d'un droit incontestable et constitutionnel, en annullant les élections des juges des Bouches-du-Rhône; mais vous n'avez pas destitué ces juges, vous ne le pouviez pas. Or appliquer l'annullation sur la très-grande majorité des élections des juges dans tous les départemens, ne serait-ce pas une mesure équivalente à celle qui prononcerait leur destitution? On rappelle sans cesse que les juges se sont livrés à des excès. Mais ne devroit-on pas se rappeller aussi que c'était du Corps législatif même, tel qu'il était composé avant le 18 fructidor, que partait l'impulsion donnée aux jugemens prononcés par les tribunaux? Pour atteindre ceux qui peuvent s'être rendus coupables, croyez-vous que ce soit des mesures minutieuses et inquisitoriales que vous deviez prendre? Organisons promptement le code criminel, relati-

vement à la forfaiture. Mais respectons les droits du souverain, et ne perdons jamais de vue que le Corps législatif n'est fort que par le peuple et avec le peuple; que lorsque le peuple perd quelque chose de ses droits, le Corps législatif perd toujours quelque chose de sa dignité et de l'étendue de son pouvoir.

Scherlock conclut en demandant le rapport de l'arrêté pris dans la séance du 7, et qu'on mette à la discussion le projet de Quirot sur la forfaiture.

Génissieux vote au contraire pour le maintien de l'arrêté. Il convient que le peuple doit conserver le libre exercice de ses droits; mais il desire également que quand il fait ses choix, son vœu soit libre et nullement influencé.

Jacqueminot partage l'opinion de Duhot. Il veut que pour réprimer les prévarications des juges, on emploie, non des mesures inquiétantes et tortionnaires, mais des mesures législatives, dignes du conseil, et dégagées de tout mouvement révolutionnaire qui. en occasionnant peut être une secousse, deviendrait funeste à la République.

Un grand tumulte s'éleve dans l'Assemblée. Les opinions paraissent très-divergentes sur la question. Le président met aux voix le rapport de l'arrêté.

Deux épreuves sont jugées douteuses.

On procede à l'appel nominal; sur 308 votans, 185 sont pour le rapport de l'arrêté, et 123 contre.

L'arrêté est rapporté.

Poulain-Grandpré a présenté, dans la séance du 12, un nouveau projet sur l'administration de la poste aux chevaux, dégagé des vices reprochés au premier, et qui ont motivé son rejet par le conseil des Anciens. Il en demande l'adoption.

Foncèz le combat comme ne pouvant pas remplir le but qu'on se propose. Selon lui, si l'on confie aux maîtres de postes le service des malles, l'on porte atteinte au bail de la poste aux lettres.

Delbret pense que pour prononcer, il faudrait avoir ce bail sous les yeux; mais Destrem observe que

tout délai devient fatal à la chose publique, et le conseil adopte le projet.

Lemercier a proposé, dans la séance du 6 du conseil des Anciens, l'approbation de la résolution relative aux droits de bacs. Celle-ci lui a paru dépouillée de tous les vices de la premiere, qui en avait déterminé le rejet. Précision dans la rédaction, peines proportionnées aux contraventions, tout contribue à la rendre complette dans toutes ses parties.

Le conseil l'approuve.

La séance du 7 a été employée à discuter des résolutions sur les opérations de différentes assemblées primaires.

Plusieurs administrations écrivent au conseil que les conscrits montrent l'enthousiasme des beaux jours de la révolution.

Un membre a fait, le 8, le rapport de la résolution portant qu'aucun individu ne pourra être poursuivi devant le tribunal criminel que sur une accusation admise par des jurés.

Plusieurs orateurs l'ont trouvée obscure et contenant des dispositions rétroactives.

Elle est rejettée.

A la suite d'une nouvelle discussion, le conseil adopte, le 9, la résolution du 6 frimaire sur les déchéances ; elle est ainsi conçue :

Art. I^er. Les créanciers de la République qui doivent être liquidés en exécution des lois des 9 vendemiaire et 24 frimaire derniers, ainsi qu'en vertu de la loi du 5 prairial dernier, relatives à la liquidation de la dette des neuf départemens réunis, seront tenus de produire leurs titres aux fonctionnaires publics chargés de les vérifier d'ici au 1^er. germinal prochain exclusivement, à peine dei décheance.

II. Les créanciers liquidés seront tenus de retirer leur certificat, et de les échanger contre les bons de remboursement émis par la trésorerie nationale, dans les six mois de la date de l'avis qui leur en sera donné, à peine de déchéance.

Bordas fait un rapport sur la résolution du 26 bru-

maire, relative au partage des biens indivis avec la République.

Cette résolution rapporte l'article de la loi du 13 ventôse, qui accorde aux co-propriétaires la jouissance des biens indivis : le séquestre sera apposé sur ces biens pour être régis comme biens nationaux : les co-propriétaires rendront compte des jouissances, et seront responsables des dégradations : ceux qui dans le délai d'un mois ne se seraient pas pourvus en pattage seront déchus : les co-propriétaires feront choix d'un expert pour procéder à l'estimation et à la composition des lots.

Telles sont les bâses de cette résolution ; elle a paru juste à la commission, et nécessaire pour accélérer les partages et faire jouir la République du produit de la portion de ces biens qui lui appartient. C'est un principe de droit public que le partage s'est toujours opéré d'après la volonté d'un des co-propriétaires.

Le conseil entend une seconde lecture de la résolution, et la sanctionne.

Deux résolutions, du 18 brumaire dernier, déterminent le mode d'imposition, de paiement et de comptabilité des dépenses départementales, municipales et communales, et pourvoient à celles de l'an VII, ainsi qu'à l'arriéré de l'an VI et des années antérieures.

Le conseil les discute dans sa séance du 11, et de suite les approuve.

Lacuée, organe de la commission des dépenses, entretient le conseil, le 12, de la résolution concernant les dépenses du ministere des finances pour l'an VII. Il dit qu'une juste économie en a dirigé les dispositions ; que les dépenses sont bien classées ; que l'application des sommes demandées est connue, et que la diminution est de 400,000 fr. Il vote en sa faveur.

Le conseil approuve la résolution.

Le président annouce qu'il n'y aura pas de séance le 13, parce que l'ordre du jour est épuisé.

Le conseil des Cinq-cents s'est occupé, dans sa

séance du 13, du projet relatif aux droits de greffe.

Doche en présente un nouveau, qui obtient la priorité, et ensuite l'approbation. Il porte en substance qu'il est établi des droits de greffe, au profit de la République, dans les tribunaux civils et de commerce ; qu'ils consistent dans l'expédition des jugemens et la mise au rolle de chaque cause ; que les greffiers recevront désormais le même traitement que les juges ; et que, pour salarier leurs commis, ils retiendront cinq centimes par page d'expédition.

On fait mention au procès-verbal du zele civique des conscrits de plusieurs départemens.

Saint-Horent obtient, le 14, la priorité pour la discussion du projet sur la répartition, dans les départemens, de la contribution personnelle, somptuaire et mobiliaire ; de soixante-cinq articles dont ce projet est composé, cinq seulement sont adoptés.

Le conseil des Anciens a sanctionné, le 14, plusieurs résolutions relatives à des opérations d'assemblées primaires et communales.

PARIS. *Nonidi*, 19 *Frimaire*, *l'an VII de la République.*

Le Directoire a adressé le 16 de ce mois un message aux deux conseils du Corps législatif, pour les instruire du commencement des hostilités de la part du roi de Naples, contre les troupes françaises stationnées dans le territoire de la République Romaine. Il les a instruits en même tems de la conduite perfide de la cour de Turin, et des intelligences qu'elle avait avec nos ennemis. En conséquence, le Directoire a proposé de déclarer la guerre à ces deux puissances qui ont ainsi violé les traités

Le Corps législatif s'est occupé sur-le-champ de délibérer sur cette proportion, et le même jour la résolution du conseil des Cinq-cents portant déclaration de guerre contre les rois de Naples et de Turin a été convertie en loi par le conseil des Anciens.

On assure que l'ambassadeur de Sardaigne et le chargé d'affaires de Naples ont été arrêtés au moment où ils s'enfuyaient secretement. Cette mesure n'a sans donte pour objet que de retarder leur départ de quelques jours.

On avait publié une nouvelle victoire de Bonaparte contre les Arabes et les Mameloucks, on publie aujourd'hui les détails suivans :

C'est le capitaine d'un bâtiment danois, nommé *le Wasa*, arrivé de Rhodes à Terracine le 30 brumaire, qui a apporté la nouvelle d'une autre victoire remportée par Bonaparte. Il annonce que le combat s'est livré vers la fin de vendemiaire, à deux lieues en-deçà du Caire, du côté d'Alexandrie; que les dépouilles et les vivres que nous avons trouvé dant le camp ennemi mettent nos troupes à l'abri de la disette; qu'une foule de nouveaux auxiliaires se sont réunis à nous, et que les parties de l'Egypte encore incertaines se sont déclarées en notre faveur. Il fixe le nombre des troupes que Bonaparte avait dans cette action, à 9000 hommes à sa droite, à 7000 à sa gauche, et à 8500 au centre. Il déclare que les ennemis avaient ramassé toutes les forces de l'Egypte pour nous accabler; mais que ce qui a décidé notre triomphe, c'est que le général Bonaparte, instruit du projet d'une attaque générale, avait fait pratiquer, à quelques lieues en avant de son camp, une embuscade où il avait caché une artillerie immense. Nos avant postes avaient ordre de se replier jusques-là, et les beys sont tombés dans le piége avec leur armée fiere de l'apparence de ce premier succès. On dit que 5000 Arabes se sont rendus avec deux beys, après le carnage d'une partie des leurs. Parmi ces beys, on cite le pacha du Caire.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 *frimaire.*

Les numéros sortis sont : 46, 89, 73, 17, 23.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 9.

MERCURE FRANÇAIS.

20 Dec 1798

DÉCADI 30 FRIMAIRE, *l'an septième de la République.*

HISTOIRE.

De l'État de l'Empire ottoman, etc. etc.

SECOND ET DERNIER EXTRAIT.

De son gouvernement civil et militaire, de sa politique, de son commerce et de ses intérêts avec les différentes Puissances de l'Europe.

ON ne peut se faire des idées justes de la maniere dont se gouverne l'Empire ottoman, sans une connaissance préliminaire de ce qu'on entend par le sérail et la Porte. Le sérail n'est pas seulement l'appartement où les femmes du grand-seigneur sont enfermées ; ce mot exprime au contraire l'enceinte du palais où réside le monarque avec toute sa cour, avec toutes les personnes employées à son service immédiat. Cette enceinte est immense, et occupe tout l'espace où était l'ancienne Bysance. La premiere porte d'entrée est imposante. Sur un des côtés se voient les pyramides des têtes coupées. C'est d'elle que la cour ottomane prend le nom de la Porte, de la sublime Porte, dans tous les actes, écrits et documens publics. Abesci assure, d'après ses connaissances personnelles, qu'il réside constam-

ment dans le palais près de dix mille ames. Ce nombre varie peu, excepté celui des femmes, qui augmente ou diminue, selon le goût du sultan régnant.

„ La maxime des souverains de Constantinople „ est de se faire servir par des personnes qui ne „ connaissent ni leur pays natal, ni leur famille, „ ni leur religion. Ils pensent que des êtres ainsi „ isolés, ne tenant à rien sur la terre, doivent être „ plus attachés au service du prince qui les protege „ et les nourrit. „

C'est ordinairement après avoir passé par toutes les gradations de service et d'esclavage jusqu'à l'âge de 40 ans dans le sérail, que ces hommes en sortent pour être élevés à la dignité de pacha, d'aga des janissaires, de généraux de cavalerie, et souvent de grand-visir, et qu'ils prennent congé de leurs protecteurs et de leurs amis, pour se rendre dans les différentes provinces de l'Empire, jusqu'à ce qu'enrichis de pillage et de vexations, il plaise au sultan de les déposer ou de les faire étrangler, et de s'emparer des dépouilles qu'ils ont enlevées au peuple.

Quant aux femmes, on en peuple le harem, comme on remplit les chambres des pages, en enlevant dans quelques contrées chrétiennes, autant de petites filles que de petits garçons. Les plus belles, ou celles qui promettent de le devenir, sont conduites au sérail. Comme elles doivent être vierges, on s'y prend d'assez bonne heure pour ôter toute incertitude à cet égard. Elles apprennent à chanter, à jouer de divers instrumens, à danser, et à exprimer par

leurs gestes et leurs mouvemens ce que la modestie ne permet ni de dire, ni de décrire. Celles qui ont le bonheur de piquer la fantaisie de leur maître, paient souvent de leur vie cet avantage passager. Sous le sultan Achmet, il n'y en a pas eu moins de 150 qui furent empoisonnées par leurs rivales.

Abesci observe que les vices les plus abominables, les penchans les plus dépravés, ceux qui font horreur à la nature, y regnent avec excès, non seulement parmi les pages, mais encore parmi les filles. Il dit que les sultans eux-mêmes ont presque tous été coupables de ces attachemens honteux, et que c'est un vice général parmi tous les Mahométans, sans distinction de personne. Les femmes uniquement occupées de l'art d'irriter les desirs du seul homme qui peut répondre aux leurs, ne pensent qu'à l'amour, et cherchent sans cesse à tromper la nature pour trouver une ombre de volupté. « Quoi-
„ qu'elles soient instruites du sort qui les menace,
„ si elles sont découvertes, la violence de leurs pas-
„ sions leur fait tout braver. Hélas! combien de ces
„ jeunes imprudentes, surprises sur le fait, sont
„ liées ensemble, et jettées dans la mer, des fenêtres
„ de cette partie du sérail qui fait face à Kadi-Roa
„ du côté de la Chalcédoine. Sous le regne de
„ Mustapha III, il y en eut quelques centaines qui
„ furent ainsi les victimes du déréglement de leur
„ imagination. „

Le sultan gouverne l'Empire avec les mêmes formes que son sérail, selon son caprice et ses volontés arbitraires. S'il se borne uniquement aux intrigues de sa cour, et qu'il abandonne tout son pouvoir à

ses ministres, c'est son visir qui regne despotiquement. Il n'est averti de l'oppression de ses peuples que par leurs révoltes. On peut juger des vexations de ses pachas par les richesses immenses qu'ils laissent au grand-seigneur, quand ils meurent ou qu'ils sont étranglés. « Osman, Beglier-bey de Damas, » mort il y a peu d'années, laissa dans son trésor » douze millions de piastres en especes, outre une » grande quantité de joyaux précieux. Il avait aussi » de très-vastes propriétés en terres. Damas n'est » cependant pas le meilleur gouvernement. » Son fils, pacha de Seyde en Syrie, qui était en force pour disputer au sultan l'héritage de son pere, profita de la guerre des Russes, et ne paya que dix mille bourses. Mais la paix faite, et solidement établie, la Porte le poursuivit si vigoureusement que, malgré l'armée qu'il entretenait pour sa défense, il fut vaincu et ses biens saisis. Abesci ajoute que « par respect pour la mémoire de son pere, » qui était en vénération à tout Constantinople, on » lui donna pourtant le gouvernement inférieur » d'Orfa dans la Mésopotamie. » On voit que les moyens oppressifs et cruels, employés par les gouverneurs des provinces pour amasser des richesses, loin de nuire au respect qu'on leur doit, augmente leur considération : ce qui n'arrive que dans un pays où le brigandage est en honneur, et devient un attribut de la puissance.

Depuis la conquête de l'Égypte par le sultan Selim, la Porte a toujours nommé à ce gouvernement un pacha revêtu de l'autorité impériale. Mais les Mamelouks, milice guerriere et superstitieuse, ont

usurpé le pouvoir souverain. Vingt-neuf beys composent le divan ou le conseil ; ils accordent rarement au pacha la permission d'y assister.

« L'Égypte est très-fertile. Elle abonde en toutes » les especes de denrées essentielles à la vie : ce » sont les heureux effets des inondations du Nil, » de l'influence du climat, et du grand commerce » qu'y font les nationaux et les étrangers de toutes » les nations. On peut juger de sa richesse par l'é- » normité des impôts annuels payés par le peuple, » pour l'entretien de quarante mille hommes, pour » le tribut du grand-seigneur, pour les salaires d'une » quantité extraordinaire de magistrats, et les sommes » exorbitantes extorquées par la violence d'une » soldatesque sans frein, dont les beys autorisent la » licence et les avanies qu'elle fait aux négo- » cians. »

Ces beys qui résident au Caire sont autant de princes souverains, faisant souvent la guerre entre eux, et dévastant le pays tour-à-tour. Leur suite est composée d'un nombre incroyable d'esclaves. Ammath bey en avait vingt-huit mille ; et le célebre Hali bey, qui pendant la derniere guerre des Russes avait pris les armes contre son pays et contre le grand-seigneur, en avait vingt-quatre mille. Ces tyrans, sans cesse occupés à se détruire les uns les autres, rendent l'Égypte de toutes les contrées de l'Orient celle que l'on habite avec le moins de sûreté pour sa fortune et pour sa vie. Tout y est désordre et confusion ; et le sol le plus fécond de la terre laisse végéter les habitans des campagnes dans la plus extrême misere. La Porte, forcée de traiter

les beys plutôt en puissans alliés qu'en sujets, ne retire qu'un tribut modéré d'un pays que sa faiblesse laissera bientôt échapper de sa domination.

La Transylvanie, autrefois portion de l'ancienne Dacie, est maintenant incorporée aux autres domaines héréditaires de l'empereur allemand. La Moldavie et la Valachie forment des especes de souverainetés achetées cherement, et gouvernées par des chefs appellés Vaivodes, que le sultan choisit parmi les anciennes familles grecques. L'avarice des Ottomans a mis, de nos jours, à si haut prix la vente et la conservation de ces dignités, que les malheureux habitans de ces contrées, pour échapper aux vexations, vont chercher ailleurs un asyle où l'humanité ne soit pas aussi méconnue. L'unique espérance des Moldaves et des Valaques est d'être bientôt réunis aux possessions de la maison d'Autriche, et de voir leur sol abandonné, repeuplé d'habitans, et des déserts immenses rendus à leur fécondité naturelle.

Ce qui reste encore de nations tartares attachées à la Porte, le sont plutôt comme alliées, que comme sujettes ou même tributaires. La Crimée est toute entiere soumise aux Russes. Cette péninsule est une des clefs de Constantinople, dont ils peuvent tenter la conquête quand il leur plaira. La Mer-Noire est toute couverte de leurs vaisseaux. Ils n'attendent que les circonstances pour s'emparer de tout ce que la faiblesse des Turcs ne pourra leur disputer, quand les puissances de l'Europe les aideront ou les laisseront faire.

En Barbarie, les États de Tunis, d'Alger et de

Tripoli, sont avec la Porte sur le même pied que les Tartares alliés. Ils reçoivent souvent des ordres de Constantinople ; mais ils ne les suivent qu'autant qu'ils y trouvent leurs intérêts. Les Géorgiens, les Mingreliens et les Ragusois sont des pays tributaires, mais toujours prêts à secouer leur dépendance.

Le revenu réel que les Turcs retirent des taxes et des impositions serait peu de chose, sans les extorsions de tout genre qui alimentent le trésor public. Les revenus de l'Empire versés dans le trésor du sérail montent à trente millions de piastres turques, sans compter le produit des mines d'or et d'argent. Ce trésor est à-présent dans un très-mauvais état, épuisé par la malheureuse guerre avec les Russes. Le trésor particulier du grand-seigneur doit être très-riche. Le pillage des biens de quantité de pachas y porte fréquemment des sommes immenses. Il faut que l'État ait de grands besoins pour déterminer le sultan à lui prêter ; encore est-ce pour peu de tems et avec de gros intérêts. Les ministres seraient accusés de mal administrer, s'ils différaient trop les remboursemens. Cette politique devient nécessaire aux souverains absolus pour se croire maîtres de tout, se garantir des inconvéniens attachés au gouvernement, soudoyer des troupes sans secours, et forcer les peuples à payer les subsides qui servent à maintenir l'autorité.

L'Empire ottoman fondé par l'épée ne parvint que par la force et la bravoure de ses armées à ce haut dégré de puissance qui le rendit la terreur du monde chrétien. Mais le relâchement introduit dans la discipline par la nature même de ce gouverne-

ment, y jette maintenant une corruption générale, qui diminue chaque jour ses moyens d'attaque et de défense. Il n'y a point d'infanterie dans aucun pays de l'Europe qui soit aussi méprisable que le corps des janissaires, autrefois si redoutable. La plupart de ces soldats, tirés de la lie du peuple, mal habillés, mal armés, ne font trembler que le sultan qui les nourrit, et les chrétiens, grecs et arméniens, qui les rencontrent dans les rues ou dans leurs quartiers. On les rassemble si difficilement, que dans la derniere guerre, de soixante mille hommes qui partirent de Constantinople, pour se rendre dans la Crimée, à peine y en arriva-t-il six mille.

Les corps d'infanterie qui marchent après les janissaires, sont ceux de topeis ou canonniers, et des kombaragis ou bombardiers. Parmi les canonniers, qui sont au nombre de dix-huit mille hommes, à peine s'en trouve-t-il une douzaine qui soient de bons ingénieurs. Aussi le service de l'artillerie turque dans une action, est-il entierement abandonné au hasard. Le service des bombardiers ne vaut guere mieux.

Les spahis, cavalerie turque, étaient autrefois la force des armées ottomanes. Aujourd'hui, retirés dans les provinces, lorsqu'on les appelle en tems de guerre, ils viennent seulement pour passer en revue, après quoi ils retournent dans leur demeure, laissant leur souverain faire face à l'ennemi avec d'autres troupes. Il en est de même de deux autres corps de cavalerie, les zaims et les timariotes, qui tiennent des terres à titre de fiefs militaires. Obligés de paraître en tems de guerre, ils trouvent le moyen

de déserter le camp, de retourner chez eux, dès qu'ils se sont montrés en campagne. « Chaque cavalier est armé d'un long sabre, d'une paire de » pistolets et d'une carabine. Outre ces armes, les » Asiatiques et les Européens ont des arcs, des » fleches et des haches. Ils ne passent pas pour être » très-habiles dans les armes à feu : mais ils sont » très-redoutables avec l'épée. Les cavaliers asia- » tiques sont mieux montés que les européens : » ceux-ci ont la réputation d'être plus braves. »

Les armées turques offriraient un aspect redoutable par le nombre, si l'indiscipline et la désertion n'y apportaient les plus grands désordres. Outre ces corps dont nous avons parlé, il en existe beaucoup d'autres, sans compter les molagis, espece de suite ou de domestiques, considérés cependant sur le pied militaire. « La plupart sont de prétendus » chrétiens, la plus vile espece d'hommes qui » existent peut-être sur la terre. Ce sont précisément » ceux qui, à la prise d'une église, se permettent » les plus grands excès et tous les genres de sacri- » léges, qui brisent les portes des couvens, violent » les religieuses, et qui, combattant sous la ban- « niere turque, exercent les cruautés les plus hor- » ribles sur les habitans des contrées chrétiennes. »

Chaque partie de l'état militaire de l'Empire ottoman annonce sa décadence ; et rien ne le prouve encore mieux que la faiblesse de sa marine, dont la destruction totale s'est effectuée dans la derniere guerre avec la Russie. *Dieu a fait la terre pour nous*, disent les Turcs, *et la mer pour les Chrétiens.*

« Presque tous les officiers, dit Abesci, m'ont

» paru, à bord de leurs vaisseaux ; ignorans, indo-
» lens ou lâches, ils craignaient l'abord du moindre
» bâtiment russe, et employaient les excuses les
» plus ridicules et les plus frivoles, pour éviter
» de s'exposer à combattre. Quand ils y étaient
» forcés par l'impossibilité de faire autrement, ils
» se tenaient aussi éloignés qu'ils le pouvaient ; et
» dès qu'ils en trouvaient l'occasion, ils fuyaient
» toutes voiles en dehors, et cherchaient à gagner
» le premier port. »

Après ce coup-d'œil sur les forces de terre et de mer que le grand-seigneur peut opposer à un ennemi ambitieux qui convoite ses domaines dont il a déja démembré des parties considérables, qui n'est pas étonné de l'indifférence des peuples chrétiens qui voient évidemment la Russie tendre en Europe à cette monarchie universelle qui a fait répandre tant de sang à Louis XIV? Que deviendra leur commerce, si les Russes se rendent maîtres de Constantinople, et dominent sur la Méditerranée? Quelle paix attendre d'un peuple barbare que ses despotes et son climat ont habitué à tous les genres de souffrances et de privations, et qui dans leur maniere féroce de faire la guerre ne reconnaissent ni les droits des nations, ni ceux de l'humanité? Esclaves comme les Turcs, ils ont de plus l'énergie de la férocité, et toute la corruption de l'ignorance présomptueuse.

» Il est difficile, dit Abesci, de donner une idée
» juste du système politique des gouvernemens ab-
» solus, parce qu'ils n'ont point de principes fixes,
» et que tout y dépend du caprice des souverains,

„ ou des intérêts de ceux qui l'entourent. — Si
„ dans les gouvernemens monarchiques les plus
„ libres, on peut violer les meilleures maximes; si
„ l'on y est sujet à ne pas prévoir les suites des
„ changemens de système; si l'on y est exposé aux
„ irrégularités politiques, aux fausses vues d'un mi-
„ nistre ignorant ou pervers, doit-on s'attendre à
„ trouver quelque point fixe de gouvernement dans
„ un État despotique, tel que l'Empire ottoman,
„ où toutes les propriétés et la vie même des
„ sujets sont à la merci des souverains. „

Résumons. Le gouvernement turc est évidemment fondé sur la servitude : c'est un pays d'esclaves. Le grand seigneur lui-même est toujours le fils d'une esclave du côté de sa mere. Les fils, les freres, les neveux, tous les parens enfin du monarque régnant sont ordinairement étranglés, ou mis dans les fers jusqu'à ce qu'une révolution ou une vacance les éleve sur le trône. Toutes les personnes attachées au sérail y demeurent en captivité toute leur vie, à moins qu'après 30 ou 40 ans on ne les en tire pour quelqu'emploi du gouvernement. Peu obtiennent cet avantage, en proportion de leur grand nombre. Toutes les femmes y demeurent enfermées, sans espérance d'être jamais libres. Tous les Turcs, nés ou élevés dans l'esclavage, peuvent prétendre aux premieres dignités de l'État sans aucune connaissance de gouvernement. Quel motif aurait un pere en donnant de l'instruction à ses enfans? quels talens, quelles vertus peuvent attirer les regards d'un souverain qui a difficilement le sens commun; qui cependant a le droit de faire des lois irrévo-

cables, dont la violation coûte infailliblement la tête à celui qui les enfreint. Sous un souverain qui veut être absolu, les riches et les puissans sont à craindre. Le sultan doit donc être l'héritier universel de ses sujets, sur-tout de ses pachas. Le fréquent changement de ministres lui est nécessaire. Toute distinction de castes et de noblesse est anéantie, dans la crainte des confédérations.

« Une branche importante du systême de la po-
» litique ottomane regarde les intérêts de l'État
» au dedans et au-dehors. Aucun peuple n'a pos-
» sédé l'art de la dissimulation à un plus haut degré
» que les Ottomans. Ils savent faire à-propos le sacri-
» fice de leurs passions les plus cheres, l'orgueil et
» l'avarice, à leurs intérêts. Ils ont une dextérité
» particuliere à pénétrer ceux avec qui il est né-
» cessaire de faire la paix, ou de contracter des
» alliances ; à saisir les momens où l'on peut agir
» sans négocier, et ceux où il faut parler et dire
» des mots sans signification précise. » Ils n'ont pas besoin d'ambassadeurs accrédités dans les cours pour en pénétrer tous les secrets. Des émissaires grecs ou juifs, des hommes obscurs qui se mêlent librement avec les peuples sans être connus, recueillent et leur envoient des informations plus sûres et plus importantes que ne seraient celles d'un ministre avoué. L'emploi de ces agens secrets est économique : il épargne cette pompe inutile, ces étiquettes ridicules qui ne servent point aux affaires, qui les brouillent souvent par des disputes de préséance, dont la vanité du maître et de son représentant a fait de graves sujets de négociation

et même de guerre. Ne peut-on pas augurer que c'est par le sentiment de sa faiblesse que la cour ottomane a changé de système, et que c'est par le besoin de ménager les cabinets de l'Europe qu'elle leur envoie des ambassadeurs.

« Les Turcs pris collectivement méprisent toutes » les nations européennes, et ne reçoivent leurs » ministres que par un double motif d'orgueil et » d'intérêt. Mais depuis l'élévation de l'Empire » russe, ils ont étudié l'art de cacher leurs senti- » mens sous les apparences de la politesse et des » égards. Ils en témoignent également pour tous » les ministres étrangers qui sont à leur cour. »

Un fait suffira pour attester la crainte et l'empressement servile des Turcs envers la Russie. Un ministre plénipotentiaire de Catherine II, à Constantinople, s'étant plaint au reis-effendi de quelques expressions un peu vives d'un pacha, en moins de deux heures il reçut pour réponse que le Topei pacha avait été démis de sa place, et que si cela ne le satisfaisait pas, dans un moindre espace de tems on lui enverrait sa tête.

Les Turcs sont persuadés depuis long-tems que leur Empire sera détruit par une puissance chrétienne. Et depuis les coups terribles que leur ont portés les Russes, on commence à craindre que l'événement attendu ne se réalise par eux. Il est certain que la puissance russe s'est accrue au point, que si les autres États de l'Europe ne s'intéressent point au salut de l'Empire ottoman, elle finira par l'écraser, même en ayant l'air de le protéger.

Depuis Frédéric II, le ministre de Prusse est fort

caressé à Constantinople. Un traité particulier d'alliance existe entre la Suede et la Porte. Aujourd'hui que la Pologne n'existe plus, les Turcs la regardent comme une nation soumise, dont ils ne peuvent tirer aucun avantage. La maison d'Autriche qu'ils redoutent, en reçoit plus de témoignages d'estime et d'égards. Nous verrons par l'issue des grands événemens qui se préparent, si la politique ottomane saura se déméler des piéges de l'Angleterre et de ses voisins, en se laissant entraîner dans de fausses démarches contre la France; le seul appui qui lui restait pour soutenir son pouvoir et déjouer les projets de ses ennemis.

BEAUX-ARTS.

Ten censure wrong for one writes amiss.

POPE.

Description des Statues des Tuileries par A. L. MILLIN, *Conservateur du Muséum des Antiques à la Bibliotheque nationale, et Professeur national d'Histoire et d'Antiquités.* 150 *pages* in-8°. *Prix, broché,* 1 *franc* 50 *cent.* *A Paris, chez l'Auteur, à la Bibliotheque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs,* n°. 11; *et chez* FUCHS, *libraire, rue des Mathurins.*

SECOND EXTRAIT (1).

POPE l'a dit, que la foule des mauvais connaisseurs est encore beaucoup plus nombreuse que celle

---

(1) Le premier Extrait se trouve n°. 5.

des mauvais écrivains. Ce que Pope a dit avec vérité, en parlant des Belles-Lettres, que l'excellent critique est très-rare, pourrait être appliqué avec encore plus de fondement aux Beaux-Arts, et particulierement aux monumens d'après l'antique. Tout le monde les juge et les définit, mais très-peu de personnes sont vraiment capables de les expliquer avec exactitude, et de les apprécier à leur juste valeur. Toutes les différentes *descriptions des statues des Tuileries*, imprimées depuis plus d'un siecle, pourraient être une nouvelle preuve de cette assertion.

Dans cette disette de bons ouvrages d'une critique et d'un discernement sûrs et fondés sur cette partie de l'Archæologie, nous aimons à revenir sur un livre fait *ad hoc* par un écrivain studieux, laborieux et instruit ; par un homme qui par goût et par état s'est livré à la science des monumens, qui toute sa vie en a fait une étude particuliere et approfondie, et qui dans son livre nous expose un examen raisonné de chaque statue du jardin des Tuileries. C'est être utile à l'art, c'est servir le goût et les études des Artistes et des personnes qui aiment la lecture de la Mythologie et de l'Histoire, de leur rappeller ici quelques principes généraux de cette science. On a pensé qn'une espece de corollaire, s'il est permis de s'exprimer ainsi de ces premiers principes épars dans son livre, aurait son utilité, pour régler sur-tout dans leur marche les efforts du talent et les élaus du génie. Nous allons rappeller ici auparavant quelques passages courts, et les plus saillans, d'une saine critique, ceux qui

nous ont paru les plus instructifs pour les personnes qui aiment ce genre de connaissances.

Chez l'auteur de la nouvelle Description, un sentiment exquis du beau et de l'excellent lui fait saisir d'abord, et avec transport, les difficultés et les prodiges de l'art, et lui fait avec chaleur distribuer l'éloge comme le blâme. Si les Artistes étaient vivans, nous aimerions sans doute à préférer la louange à la critique : la louange est la nourriture et l'ambroisie des Muses, elle est la premiere récompense des hommes à talens, et c'est la premiere dette qu'un littérateur honnête se plaît à acquitter. Aujourd'hui, circonscrits dans un espace borné, nous nous attacherons ici seulement à la critique, parce que les fautes des hommes célebres sont les plus dangereuses, et que la critique, par cette même raison, devient plus utile que l'éloge.

N°. IV. *L'Hamadryade*, de Coysevox, représentée sous ce numéro, n'a rien dans son costume qui puisse la faire reconnaître. La couronne n'est pas de son arbre favori. Auprès d'elle est un enfant qui tient un oiseau : rien (quoiqu'on l'ait avancé) ne peut faire deviner leur rapport avec la figure principale.

N°. VI. *Le Chasseur*, de Nic. Coustou. Son javelot ne devait pas être empenné, parce qu'il n'est pas de nature à être lancé avec un arc, et les plumes ne sont point proportionnées à sa grosseur.

N°. VII. *Vénus et l'Amour*, du même sculpteur. La forme du carquois est celle des anciens rois parthes et d'Arménie, et ne convenait nullement à ce monument érotique.

N°. XVII. *L'Écorcheur de Marsyas.* L'auteur de la nouvelle description discute toutes les différentes opinions avancées jusqu'ici, et il démontre qu'*aucune* ne peut contenter un véritable connaisseur.

N°. XX. *Borée et Orythie*, de Gaspard Marsy. L'auteur découvre ici, par rapport à Térée, un anachronisme sensible.

N°. XXX. *Apollon et Daphné*, de Jean Thierry. Rien ne peut justifier la position ridicule de ces deux figures, dont l'une, celle d'Apollon, est censée courir après Daphné qui le fuit.

N°. XLI. *Annibal.* Cette statue très-admirée pour le fini, du fameux Slodtz, pèche contre la fidélité de l'histoire. Le costume ne retrace point la nation à laquelle Annibal appartenait. On n'y reconnaît presque rien de punique. L'auteur de la description reproche à cet artiste célebre, plusieurs anachronismes d'une impéritie inexcusable dans l'enseigne romaine et les autres accessoires. Le grand vase sur lequel le général carthaginois compte les anneaux des chevaliers romains, est fermé ; et il place ces anneaux sur le couvercle, ce qui n'indique point que le vase est rempli.

N°. LII. *Mercure.* Le copiste a substitué une idée très-commune à une idée noble. Il a placé dans la main de son Mercure, une bourse au lieu d'un rouleau déployé, et il a fait ainsi du Dieu des orateurs, celui des larrons et des agioteurs.....

N°. LIII. *Mercure*, de Coysevox. L'idée d'avoir placé Mercure sur Pégase n'est point heureuse. Sans le caducée, on le prendrait pour Persée à qui il prêta ses aîles, tandis que Minerve lui confia Pégase

pour aller délivrer Andromede. Il ne fallait pas donner des talonnieres à Mercure qui n'en a pas besoin, puisqu'il est porté sur un cheval aîlé. Il est coëffé d'un casque guerrier, et non du *pétase* qui le caractérise ordinairement.... Il est assis de côté sur le cheval qu'il n'enfourche pas. Cette attitude n'est point conforme à celles que les hommes prennent à cheval, et elle ne saurait être approuvée. Ce Dieu manque absolument de noblesse et de dignité.....

Voici quelques principes généraux de l'art qui ne seront pas moins utiles que les précédens, particuliers seulement aux monumens précités.

« La plupart des fautes considérables dans les-
» quelles sont tombés les plus grands sculpteurs
» dans l'invention de leurs sujets, doivent prouver
» aux artistes, combien les connaissances littéraires,
» *elles sur-tout qui tiennent à l'étude des opinions, des*
» *mœurs, et des usages de l'antiquité*, leur sont néces-
» saires.

» Les artistes peuvent bien représenter les faits
» mythologiques, mais *ils ne doivent pas les altérer.*
» Cybele était épouse de Saturne, mais aucun au-
» teur ne dit qu'il l'eût enlevée. »

» Les plus anciennes figures étaient en gaine.....
» En général, les statues en gaine d'un style ma
» niéré, sont d'un mauvais goût. Cette méthode qui
» retrace les tems primitifs de la sculpture, con-
» traste ridiculement avec l'air précieux et tout-à-
» fait moderne de la plupart de ces figures.... »

Cette derniere remarque m'en rappelle une autre de ce genre, d'un excellent artiste. Il disait ingénieuse-

ment, « que les statues antiques avaient de la grace, » parce qu'elles s'occupaient de ce qu'elles fai- » saient, sans s'inquietter si on les regardait. En » effet, la grace fuit quand on la recherche. » [Le cit. Renou, peintre, dans ses *notes* sur Dufresnoi, 789.]

Reprenons le volume du professeur en Archæologie. « Il n'est pas étonnant, dit-il, qu'on ne puisse fixer » avec certitude le sujet de plusieurs statues an- » tiques, puisque celui de plusieurs statues mo- » dernes peut être un objet de contestation. C'est » toujours un grand défaut de ne pas caractériser » son sujet, de maniere à ce qu'il n'y ait jamais de » doute sur son explication. On ne peut alors juger » une figure que relativement à la correction du » dessin, et comme une académie. On ne peut pas » décider si l'artiste a bien rendu son sujet, de l'é- » tendue de son génie, de la grace, de la force, et » de la hardiesse de sa conception. »

Nous terminerons cet article par une remarque singuliere, et qui semble confirmer que rien ne prête davantage au ridicule et à la plaisanterie que le genre le plus noble, le sublime et le tragique. Le Titien, pour ridiculiser la querelle sur les anciens et les modernes, s'était plu à graver le groupe de Laocoon avec des têtes de singe. On admire, dans cette parodie, la perfection du dessin.

E. B. L. N.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Essai sur les Contributions, etc.; *par* LECOUTEULX, *Représentant du Peuple, Membre du Conseil des Anciens.*

POURQUOI, jusqu'à ce moment, la plupart des écrits publiés sur les finances et sur l'économie publique, ont-ils été si peu lus? pourquoi beaucoup d'individus sont-ils encore persuadés que c'est une matiere abstruse et difficile, dont l'intelligence n'est réservée qu'à un petit nombre d'adeptes? C'est que jusqu'ici des gouvernemens avides et déprédateurs ont cru qu'il était de leur intérêt d'environner tous ces objets d'une obscurité impénétrable; c'est que la science de l'économie politique est encore assez neuve chez nous, et que les sciences qui ne font que de naître sont toujours mêlées de beaucoup de charlatanisme; parce qu'il est infiniment plus aisé, et par malheur aussi plus avantageux, d'en imposer aux hommes que de les éclairer. Ils aiment mieux celui qui les trompe en flattant leurs passions, que celui qui, combattant leurs préjugés, cherche à leur ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts. Cependant si l'erreur est utile un moment à l'imposteur qui la propage, elle fut et sera toujours le fléau le plus désastreux qui puisse affliger les sociétés; et l'honnête homme qui combat une erreur importante, a bien mérité de l'humanité toute entiere.

Un des caracteres qui distinguent l'ouvrage du

cit. Lecouteulx sur les impositions, c'est la clarté unie à la plus grande simplicité, et tous les bons esprits avoueront que c'est déja un préjugé favorable ; car le moyen le plus infaillible de s'assurer qu'on n'énonce que des idées justes et vraies, c'est de s'imposer la loi de n'employer qu'un langage clair et précis. Cependant il est aisé de concevoir que dans les objets de cette nature, où les détails et les modifications diverses se compliquent à l'infini, la théorie n'aurait qu'une marche incertaine et chancelante, si elle ne s'appuyait sur l'observation de faits également remarquables par leur nombre et par leur importance ; il était difficile d'être plus heureux dans le choix de ces faits que ne l'a été le cit. Lecouteulx : en comparant notre système d'imposition avec celui de l'Angleterre, il a trouvé le moyen d'éclairer un grand horison et de rendre ses principes encore plus frappans d'évidence. Mais comme son ouvrage joint au mérite d'être très-abondant en idées neuves et intéressantes, celui de la précision et d'une méthode qui enchaîne les objets dans l'ordre le plus propre à en faire saisir l'ensemble et les détails, il en résulte qu'il est très-court, et que par conséquent il est presqu'impossible de l'analyser. On se bornera donc ici à indiquer sommairement les vues de l'auteur et les principaux faits qui viennent à l'appui de ses principes, et l'on invitera tous ceux qui desirent acquérir une instruction saine sur cet objet important, à lire et à méditer avec soin l'ouvrage lui-même.

Si l'on compare notre situation avec celle de l'Angleterre, on verra que la masse des impôts

payés annuellement par le peuple anglais, excede de 50 millions au moins ceux que nous avons tant de peine à faire payer en France, avec une population plus que triple et un territoire plus que quadruple; que malgré la quantité incalculable de numéraire sorti du pays pour les subsides, pour les dépenses secrettes et autres, etc., il existe encore en Angleterre une richesse et une aisance que l'on ne trouve plus ailleurs, etc. etc.; et l'on conclura sans doute de ces observations : *Que ce n'est pas tant la masse des impositions en elle-même qui appauvrit une nation, que la maniere de les répartir et de les lever, JOINTE AUX RESSOURCES QUE LE CRÉDIT PUBLIC ET PARTICULIER OFFRENT POUR LES PAYER.*

Tel est le principe général et incontestable dont tout le reste de l'ouvrage n'est que le développement.

On a beaucoup disputé en France sur la division des contributions en *directes* et *indirectes;* et comme il arrive dans toutes les controverses de ce genre, qui portent sur des classifications arbitraires et insuffisantes, on a disputé sans s'entendre; chacun attachant un sens plus ou moins étendu aux mots sur lesquels on disputait. On attache, avec raison, infiniment moins d'importance à cette distinction en Angleterre; on y distingue les contributions en *réelles* et en *personnelles;* les taxes réelles sont celles qui sont imposées sur les objets ou les choses, comme les denrees, les marchandises, et en général les objets de consommation, sur lesquels on a établi ce que nous appelons impôts indirects. Les Anglais appellent taxes personnelles, celles qui sont assises uni-

quement et directement sur les personnes, en raison de leur fortune *présumée*, de leur dépense *présumée*, ou du produit *présumé* de leur industrie. Les impôts connus chez nous sous le nom de contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire, ainsi que les patentes, seraient, en Angleterre, des taxes personnelles.

Or l'expérience a démontré aux Anglais, et commence à nous faire sentir à nous-mêmes, (et la raison seule aurait pu sur ce point devancer l'expérience,) que les taxes personnelles, indépendamment de ce qu'il est presqu'impossible de les asseoir avec quelqu'équité, sont celles qui fatiguent le plus les contribuables; qui rapportent le moins au gouvernement, dont la perception est la plus coûteuse, et enfin qui sont les plus funestes à l'industrie, au crédit public et particulier, et par conséquent à la prospérité de la nation qui les adopte. En effet, comme ces sortes d'impôts ne peuvent être assis que sur les citoyens riches ou présumés tels, tous ont intérêt à paraître moins riches qu'ils ne le sont; à resserrer, à mobiliser leur fortune, afin de pouvoir plus aisément la réaliser et l'emporter en cas de besoin. De là résulte une diminution dans la matiere imposable, dont une partie se cache dans les porte-feuilles ou dans les banques étrangeres; l'avilissement de la valeur vénale des terres et de toutes les propriétés foncieres qui peuvent compromettre la tranquillité de leurs possesseurs; de-là enfin résulte une perte incalculable en capitaux et en ressources qui, en appauvrissant l'État, devient fatale au fisc lui-même, dont l'avidité est trompée

par les moyens même qu'il avait pris pour la satisfaire.

En matiere de contributions, le problême le plus important à résoudre est de déterminer quels sont les impôts qui rendront le plus, et dont la perception sera la plus facile. Mais il faut qu'ils joignent à ces avantages les conditions suivantes : 1°. qu'ils soient dégagés des formes vexatoires qui les accompagnaient sous la monarchie, et qui les accompagnent encore aujourd'hui en Angleterre; 2°. qu'ils n'affectent aucune branche d'industrie de maniere à en arrêter le développement; 3°. que les frais de perception ne soient pas trop considérables relativement au produit; 4°. qu'ils ne démoralisent pas le peuple en l'excitant à la fraude et au mensonge; 5°. enfin qu'ils ne tendent pas à hausser le taux de l'intérêt de l'argent, en forçant les contribuables à emprunter; ce qui arrive sur-tout lorsque l'impôt, au lieu de porter sur le revenu, porte sur les capitaux, et que le contribuable est obligé de payer à-la-fois, ou qu'il n'a pas de termes pour se libérer.

La taxe sur les objets de consommation générale réunit toutes ces conditions : eux seuls, par leur masse, peuvent rapporter un produit qui excede assez les frais de perception pour être véritablement utile; eux seuls, étant consommés par la presque totalité des citoyens, font tomber l'impôt, lorsqu'il est modique, sur toutes les branches d'industrie, en haussant les salaires sans affecter aucune branche particuliere; eux seuls enfin, à raison de la modicité de l'impôt et du paiement journalier et insen-

sible, dispensent les contribuables de recourir à l'emprunt pour s'acquitter.

Tels sont les principes généraux que le cit. Lecouteux établit dans l'écrit dont nous parlons ; il les a développés d'une maniere à ne rien laisser à desirer, et les faits nombreux sur lesquels il en appuie la démonstration, ajoutent à ses raisonnemens un nouveau degré d'évidence. La comparaison qu'il fait de la situation financiere de l'Angleterre avec la nôtre, n'est pas à notre avantage, il faut l'avouer; mais les réflexions qu'il y ajoute sont d'un citoyen dévoué au bonheur de son pays, et qui, en voyant les maux qui l'affligent, et en ne les dissimulant pas, voit aussi les remedes qu'on peut y opposer et les ressources immenses qui lui restent. « Nous » avons tout ce qu'il faut, dit-il, pour imiter les » Anglais en ce qu'ils font de bon, et pour faire » mieux qu'eux ; nos ressources, qui toutes sont » réelles, sont infiniment supérieures aux leurs, » dont la plupart sont précaires : il ne s'agit que » de les faire valoir. Si nous ne les avions pas, » ces ressources, j'aurais gémi en secret, au lieu » de faire une comparaison affligeante entre notre » situation et celle de nos ennemis. » On sent en effet que cette comparaison, qui serait pour les véritables amis de la patrie un sujet de désespoir, si nous n'avions pas encore des moyens immenses, devient, au contraire, un sujet d'émulation, et peut devenir même la cause d'un triomphe, si, mieux instruits de nos moyens et de nos ressources, nous nous décidons enfin à en tirer tous les avantages qu'elles nous offrent.

Nos ressources sont dans l'étendue et la population de notre territoire, dans la fécondité inépuisable de notre sol et de notte industrie; le moyen de les faire valoir est unique, mais infaillible; c'est la restauration du crédit public. C'est encore là une de ces vérités frappantes, et que l'on croirait qu'il suffit d'énoncer; mais notre situation n'éprouve que trop combien elle est encore étrangere à un grand nombre d'esprits; et le cit. Lecouteulx la présente avec un cortége de preuves auxquelles il est impossible de ne pas se rendre, et une chaleur de sentiment qui entraîne le cœur en même-tems que l'esprit est éclairé. On aime à entendre un législateur énoncer, avec autant de courage que d'éloquence, ces vérités précieuses et importantes : « Le » Corps législatif représente le peuple agriculteur, » le peuple commerçant et le peuple rentier; » comme représentans de tous, ses membres ne » peuvent effacer les noms d'aucun de ceux qui ont » signé leurs mandats. Le gouvernement, de son » côté, doit protection et garantie de propriétés à » tous; il ne peut en excepter par le fait une » classe entiere, et j'ose dire, la seule qui, après » avoir fait pour la révolution les sacrifices les plus » constans et les plus pénibles, se trouve presque » entiérement malheureuse. Bien des larmes ont » été répandues, tarissons-en la source; il reste » une conquête à faire, c'est celle des cœurs alié- » nés par leurs souffrances; et cette conquête est » si aisée !..... Confiance et crédit ! l'on ne pro- » nonce pas ces mots sans reproduire de grandes » idées : ils sont en politique la solution de tous

„ les problêmes qui intéressent la puissance des „ États, la richesse et la prospérité des peuples. „

VARIÉTÉS.

L'INSTITUT NATIONAL qui connaît ce vers de Moliere :

„ Les savans ne sont bons que pour prêcher en chaire,

a cru faire mieux, pour rappeller ses concitoyens aux funérailles de ceux qui leur furent chers, d'agir que d'écrire. La mort du cit. de Wally, architecte connu pour avoir coopéré à la construction du théâtre, appellé aujourd'hui *Odéon*, lui en a fourni une occasion. Plus des trois quarts des membres de l'Institut ont accompagné son cercueil depuis le Louvre jusqu'au bas de Montmartre. Accoutumés à observer, ils ont remarqué le bon effet qu'a produit ce nombreux cortége sur l'esprit du public, et l'espérance que celui-ci a témoignée de voir renaître bientôt la solemnité philantropique des funérailles.

L'Institut a de suite arrêté d'assister aux convois de ses membres ; mais sans aucune distinction qu'un crêpe au bras gauche. Il a arrêté aussi d'inviter à ses séances publiques la famille de celui de ses membres dont on lira, suivant l'usage, l'éloge funebre. — C'est à ces deux articles qu'il a cru devoir se borner, de crainte de prendre l'initiative sur le gouvernement, qu'il sait être occupé de cet objet. Le rapport fait à l'Institut, par sa commission, sera imprimé et rendu public.

Un ingénieur à lu à l'Institut un mémoire sur la possibilité de rendre navigable, pour de petits bâtimens, la riviere d'Orne, depuis la mer jusqu'à Caen, et de former un port sous les murs de cette commune. Ce second objet, déja entrepris avant la révolution, a déja besoin d'être refait en entier.

Distribution des Prix aux Éleves du Conservatoire de Musique.

Le 14 frimaire an VII de la République Française, le Ministre de l'Intérieur a distribué les Prix décernés aux Éleves du Conservatoire de Musique, pour le cours d'étude de l'an VI.

Cette distribution a été faite, en séance publique du Conservatoire de Musique, dans la salle du théâtre de la République et des Arts.

A six heures du soir, le Ministre de l'Intérieur, l'Institut national, les Savans étrangers, le Département de la Seine, le Bureau central, les Présidens des douze Administrations municipales du canton de Paris, les Commissaires du Directoire près les mêmes Administrations, les États Majors de la dix-septieme division militaire et de la place de Paris, et le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire de Musique, se sont réunis dans une des salles du théâtre des Arts. Ils se sont placés dans l'amphithéâtre, pour entendre l'exercice ; le Président de l'Institut national a pris siége à la droite du Ministre de l'Intérieur ; à sa gauche était le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire.

Le Conservatoire a exécuté dans l'ordre suivant un exercice musical, dans lequel les Éleves, qui ont obtenu des Prix, ont rempli les parties de *Solo*.

PREMIERE PARTIE. *Invocation à la Liberté.*

1°. Ouverture de *l'Hôtellerie Portugaise*, par le cit. Chérubini.

2°. Scene du III^e. acte d'*Anacréon*, par le cit. Grétry, chantée par la cit^e. Clotilde Romain. *(Second Prix.)*.

3°. Sonate à trois piano, par le cit. Hyacinthe Jadin, exécutée par les citoyens Pradere *(premier Prix)*; Mérand et Braun *(seconds Prix)*.

4°. Sonate de flûte, par le cit. Devienne, exécutée par le cit. Alex. Moudru. *(Second Prix)*.

5°. Scene du *Mariage de Figaro*, par Mozart, chantée par la citoyenne Desmares. *(Second Prix.)*

6°. Symphonie concertante pour flûte, hautbois, cor et basson, par le cit. Devienne, exécutée par les citoyens Grandjean, Gilles, Lambert et Judas. *(Premiers Prix.)*

SECONDE PARTIE. 7°. Symphonie pour instrumens à vent, par le cit. Méhul.

8°. Sapho, scene par le cit. Langlé, chantée par la cit^e. Chevalier. *(Premier Prix décerné l'an dernier.)* Un *Solo* de clarinette exécuté par le cit. Pierre Petit. *(Second Prix.)*

9°. Concerto de violoncelle, par Reickart, exécuté par le cit. Guérin. *(Premier Prix.)*

10°. Concerto de clarinette, par le cit. X. Lefevre, exécuté par le cit. Franco. *(Premier Prix.)*

11°. Concertante de violon, par le cit. Pleyel, exécutée par les citoyens Verdiguier *(premier Prix)*; et Guenée *(second Prix)*.

12°. Morceau d'ensemble, par le citoyen Gossec, chanté par les Élèves du Conservatoire.

*Extrait de l'*Hymne à VOLTAIRE, *par le cit.* CHÉNIER.

. . . . . .

Dieu de la Liberté, chéris toujours la France;
Fertilise nos champs, protege nos remparts;
Accorde-nous la paix, et l'heureuse abondance,
Et l'empire éternel des arts.

Donne-nous des vertus, des talens, des lumieres,
L'amour de nos devoirs, le respect de nos droits,
Une liberté pure, et des lois tutélaires,.....
Et des mœurs dignes de nos lois.

Ensuite le Ministre de l'Intérieur, les Inspecteurs de l'enseignement du Conservatoire de Musique, et le Commissaire chargé de l'organisation de cet établissement, se sont rendus sur une estrade préparée pour la distribution des Prix.

Le Ministre a adressé aux Élèves un discours éloquent et fleuri, qui a souvent été interrompu par des applaudissemens. On a accueilli principalement l'endroit où, en parlant de l'état obscur de la musique sous les despotes, et de sa noble destination chez une nation libre, il a dit ... Que la lyre d'Apollon n'a rien perdu de son harmonie, quoique Néron l'ait employée. Mais le passage qui a excité l'enthousiasme général, est celui où parlant des artistes amans

de la liberté il les a peint errans et persécutés dans les cours de l'Europe, et se réfugiant en France pour y jouir de ce bien si rare et si précieux. En achevant ces mots, il s'est tourné vers le célebre Piccini, qui, arrivé ce jour-là à Paris, était placé au milieu des Professeurs du Conservatoire. On sait que ce patriarche de la musique a été obligé de fuir de Naples â cause de son attachement pour la France.

Les Éleves ont été présentés, par leurs Professeurs respectifs, au Ministre de l'Intérieur, qui a remis à chacun une branche de laurier, avec les objets composant le Prix qui lui a été décerné.

PREMIERS PRIX.

Accompagnement. Citoyen Jean-François Braun, du département de la Seine.

Professeur, cit. Catel.

Le Prix consiste en cinq Partitions.

Chant..... (Il n'y a pas eu lieu à premier Prix.)

Le Prix consistait en dix Partitions.

Hautbois. Cit. Henri-Noël Gilles, du département de la Seine.

Professeur, cit. Sallantin.

Le Prix consiste en un Hautbois.

Cor. Cit. Joseph Lambert, du département de la Moselle.

Professeur, cit. Frédéric Duvernoy.

Le Prix consiste en un Cor.

Basson. Cit. Jean Judas, du département de l'Ain.

Professeur, cit. Ozi.

Le Prix consiste en un Basson.

Flûte. Cit. Antoine Grandjean, du département de la Seine.

Professeur, cit. Devienne.

Le Prix consiste en une Flûte.

Clarinette. Cit. Isaac Franco, du dép. de la Gironde.

Professeur, cit. X. Lefevre.

Le Prix consiste en une Clarinette en *Ut*, et une Clarinette en *Si*.

Violon. Cit. Jean Verdiguier, du dép. de la Seine.

Professeur, cit. Gaviniès.

Le Prix consiste en un Violon.

Violoncelle. Cit. Emmannël Guérin, du département de Seine et Oise.

Professeur, cit. Levasseur.

Le Prix consiste en un Violoncelle.

Piano. Cit. Louis Pradère, du départ. de la Seine.

Professeur, cit. Gobert.

Le Prix consiste en un choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

SECONDS PRIX.

Accompagnement. Citoyenne Thérese Villeneuve, du département de la Seine.

Professeur, cit. Rigel.

Le Prix consiste en une Partition.

Chant.

Chant. Citoyenne Georgette Boëly, du département de Seine et Oise.

Professeur, citoyen A. Adrien.

Cit^e. Thérese Desmares, du départ. de la Seine.

Professeur, cit. Lays.

Citoyenne Clotilde Romain, du départ. de la Seine.

Professeur, cit. Lays.

Citoyenne Aimée-Jeanne Philippon, du département de la Seine.

Professeur, cit. Guichard.

Chacun de ces Prix consiste en une Partition.

Hautbois. . . . . . .

Cor. Cit. Pierre-François Colin, du département de Seine et Oise. *Professeur*, cit. Buch.

Le Prix consiste en un choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

Basson. . . . . . .

Flûte. Cit. Alexandre Moudru, du département de la Haute-Vienne.

Professeur, cit. Devienne.

Cit. Joseph Guillou, du département de la Seine.

Professeur, cit. Devienne.

Cit. Jean-Baptiste Lépine, du dép. de la Seine.

Professeur, cit. Hugot.

Les Prix consistent en choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

Clarinette. Cit. Pierre Petit, du dép. de la Seine.

Professeur, cit. Méric.

Le Prix consiste en choix d'Œuvres à l'usage de cet instrum.

Violon. Citoyen Luc Guéné, né à Cadix.
Professeur, cit. Gaviniès.

Cit. Marcel Duret, du départ. de Seine et Oise.
Professeur, cit. Gaviniès.

Les Prix consistent en choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

Violoncelle. . . . . . .

Piano. Cit. Jean Mérand, du dép. du Puy-de-Dôme.
Professeur, cit. Ladurner.

Cit. Jean-François Braun, du départ. de la Seine.
Professeur, cit. Nicodamy.

Les Prix consistent en choix d'Œuvres à l'usage de cet instrument.

ACCESSITS (1).

Citoyenne Césarine Davin, du dép. de la Seine.
Professeur, cit. Schwentt.

Citoyenne Marie Bereytter, du département de Rhône et Loire.
Professeur, cit. Tourette.

Citoyen Philibert Samson, du dép. de la Seine.
Professeur, cit. Marciliac.

Cit. Victor Simon, du département de la Seine.
Professeur, cit. Fournier.

Cit. Amélie Saint-Hubert, du dép. de la Seine.
Professeur, cit. Guthmann.

---

(1) Les Accessits sont spécialement affectés à la partie du Solfege, et consistent en ouvrages élémentaires.

Citoyen Marie Cobin, du départem. de la Seine.

Professeur, citoyen Veillard.

Cit. René Bénard, du département de la Seine.

Professeur, cit. Braun.

Chacun des Prix décernés portera l'inscription suivante :

Au nom de la République Française.

Premier Prix décerné au citoyen . . . .

Second *Id.*

Accessit . . Élève du Conservatoire de Musique.

An VII de la République Française.

N. B. Le jury nommé par le Ministre de l'Intérieur pour procéder au jugement des Prix, était composé des citoyens *Berton*, *Pierre Blasius*, *Braun*, *Chérubini*, *Frédéric Duvernoy*, *Gossec*, *Hugot*, *Ladurner*, *Lays*, *Xavier Lefevre*, *Levasseur*, *Martini*, *Ozi*, *Richer*, *Sallantin*.

POÉSIE.

ÉPITRE SUR LE MALHEUR.

L'auteur essaie de peindre l'homme que la fortune opprime, alors qu'il est isolé et abandonné à lui-même.

O vous, sur qui le sort épuise sa rigueur,
Vous espérez en vain le retour du bonheur !
On perd la confiance en perdant la fortune ;
On s'éloigne de vous, la plainte est importune ;

On *affecte* au refus la marque du regret.
L'idole des humains est le vil intérêt.
Non, dans l'adversité ne comptez sur personne;
L'amitié même aussi vous fuit, vous abandonne;
Vainement on recherche, on réclame uu appui,
Le sort vient de changer, on change comme lui.
Tout est muet alors !.... l'homme reste inflexible;
Rien ne peut le toucher : son ame est insensible.
Ah ! toujours on s'empresse à servir les heureux;
La fortune attentive obéit à leurs vœux,
Jamais à leurs desseins ne se montre contraire;
Au faîte du bonheur tout leur rit et prospere;
Des plaisirs tour-à-tour ils goûtent les appas,
On semble voir les fleurs éclore sur leurs pas.
L'infortuné gémit dans l'horreur du silence,
Il déplore en secret sa fatale existence;
Son cœur est déchiré des plus cruels tourmens,
Il n'est plus de repos en ces tristes momens !....
Mais pour comble de maux, mais pour dernier outrage,
L'impitoyable sort dans son aveugle rage,
Porte sur lui le coup le plus injurieux :
Il lui fait dévorer le mépris odieux !.....
Quoi ! seul et sans secours, délaissé sur la terre,
Quand l'homme infortuné succombe à sa misere,
L'humanité pour lui n'éleve point sa voix,
Périssant de douleur..... tout l'accable à-la-fois !
Mais si dans l'avenir une force immuable
Marque de nos destins l'arrêt irrévocable,
Un mortel au Malheur ose-t-il insulter?
De la commune loi qui peut donc l'excepter?
D'où lui vient tant d'orgueil? La vie est un passage;
Il n'est rien ici bas qui n'instruise le sage :
Il lit dans le passé, *consulte* (1) l'avenir,

(1) Le poëte a voulu dire *présage*.

Considere le terme et le voit sans frémir.
L'insensé rit de tout : en son erreur extrême,
Toujours il s'applaudit et ne voit que lui-même;
Le malheureux (1) jamais daigne-t-il soulager?
Au reste des humains il devient étranger :
La fortune le sert; exempt d'inquiétude
Il jouit, et lui seul est sa béatitude.
Grands Dieux ! qu'ai-je donc vu sur son front pâlissant!
Son œil est égaré, tout son corps est tremblant;
Il soupire, il gémit d'une voix lamentable;
Il demande, il appelle une main secourable !....
Ah ! de son bras de fer le destin l'a frappé;
A ses terribles coups il n'a point échappé.
Tel brille en un jardin aux beaux jours de l'automne,
L'arbuste énorgueilli des trésors de Pomone;
Quand soudain les Autans déchaînés, furieux,
Brisent en mille éclats l'ornement de ces lieux.
Ainsi telle est du sort l'éternelle inconstance.
Qui pourrait en lui-même avoir tant d'assurance?
Eh ! par tout ce qu'il voit n'est-il pas averti?
Aujourd'hui triomphant; demain, anéanti.
Mais pourquoi nous tromper? quelle est donc notre force?
Toujours d'un faux éclat l'insidieuse amorce,
A nos yeux éblouis ne répand que l'erreur.
Mortel ! sur quoi fais-tu reposer ta grandeur?
L'abîme est à tes pieds !... tout périt sur la terre.
Les élémens entr'eux se déclarent la guerre :
Là dans ses fondemens le monde est ébranlé,
Un long crêpe de deuil tout-à-coup l'a voilé :
Que ne peuvent les dieux de leurs mains formidables !
Les airs sont déchirés par des cris effroyables;

---

(1) Inversion qui rend le sens équivoque.

Peuples, tout s'engloutit dans les gouffres ouverts !....
Le silence seul regne en ce vaste univers.
Homme ! vois l'homme enfin : fidele à la nature,
Écoute cette voix si touchante et si pure,
Cet instinct qui te guide envers l'humanité :
Qui sert le malheureux, sert la société.
De ton sort et du sien *quelque* soit la distance,
Tu ne peux entre lui mettre de différence :
Il est homme, Crois-tu que, si plein de candeur,
Il fasse en tout briller le plus sévere honneur ;
Quoique sur lui du sort la main appesantie,
Chaque jour le tourmente et flétrisse sa vie ;
Que jamais à ta vue excitant la pitié,
Il baisse lâchement un front humilié ?
Le malheur qui sans cesse et l'accable et l'outrage,
Augmente sa fierté, releve son courage.
Oui ! l'homme est toujours grand, s'il aime la vertu !
Par l'excès de ses maux, il n'est point abattu ;
Son ame *se retrempe* (1) au sein de l'infortuné :
L'aiguillon du remords jamais ne l'importune.
La conscience est tout. Le calme est dans son cœur :
Un sourire, un regard appaise sa douleur.
Si des pleurs malgré lui coulent sur son visage,
Le plus doux sentiment en secret le soulage ;
La nature qu'alors il ne saurait trahir,
Des traits les plus touchans prend soin de l'embellir ;
S'efforçant de cacher tous les maux qu'il endure,
Au sort le plus cruel il cede sans murmure.
Il est pour les mortels un avenir certain !
O ! vous qui sans effroi, d'un aveugle destin,
Ne pouvez supporter le courroux redoutable,

---

(1) Expression prosaïque.

Ah ! quelque grand que soit le coup qui vous accable,
Rappelez votre force en ces momens affreux :
Tout alors est pour vous un écueil dangereux.
Évitez les langueurs que donne la tristesse ;
Du sombre desespoir redoutez la faiblesse !....
Vous êtes homme encor : triomphez du malheur,
Combattez le destin, désarmez sa fureur !
A *tous* vos maux *toujours* opposez la constance ;
Bientôt dans votre cœur renaîtra l'espérance.
Quoi ! pour quelques instans ne savez-vous souffrir?
La fortune souvent cache le repentir.
Qui vit content de lui, dans la paix, l'innocence,
Reçoit de sa vertu la douce récompense.

Par le cit. J. M. POCHON.

ÉNIGME.

DANS ma maison des champs j'éleve une beauté
Si tendrelette,
Si rondelette,
Que l'œil ne peut la voir sans en être enchanté.
Et cette belle
A peine a-t-elle
Quatre mois accomplis ; mais son corps est si fait
Qu'on ne voit guere
Jeune bergere
A l'âge de quinze ans l'avoir aussi parfait.
Peau délicate,
Son teint éclate
De roses et de lys. Sans parure et sans fard,
C'est la Nature
Dont la main pure
Surpasse, en se jouant, tous les efforts de l'art.

Petite laine,
Qu'on voit à peine,
Autour de son beau corps forme un tapis léger.
Mais, ô tristesse !
Cette maîtresse
A le cœur, sans mentir, aussi dur que l'acier.

LOGOGRIPHE.

Sans cesse dans Paris à mon poste attaché,
Par mes neuf pieds toujours on me voit accroché.
Je dors le jour ; alors je n'ai puissance aucune.
Mais, en veillant la nuit pour sûreté commune,
J'avertis d'un danger maints badauds étourdis ;
Des mains des scélérats que ma vue importune,
Je sauve bien souvent et le blond et la brune.
Je ne parle jamais, pourtant je réfléchis.
Je te vois, cher lecteur, curieux de me connaître ;
Pour y mieux parvenir décompose mon être.
Tu dois trouver d'abord, et du premier coup-d'œil,
Ce qu'on fait quelquefois dans les bras du sommeil ;
Une matiere eucor transparente et fragile ;
Pour la maigre cuisine une autre très-utile ;
Une triste cité dans le pays normand ;
Égales dans leur ton trois notes dans le chant ;
Celui qui s'est fait chair pour le salut du monde ;
Le lieu de mon tourment ; puis un insecte immonde ;
Ce qui substantif est, et tantôt adjectif,
Et, dans ce dernier cas, actif, neutre ou passif ;
Une herbe d'odeur forte ; un fleuve de l'Espagne ;
Et du premier pécheur la coupable compagne.

Explications de la Charade *et* Énigme *du* N°. 8.

Le mot de la Charade est *Mercure* ; celui de l'Énigme est *Farine* convertie en pain.

SPECTACLES.

Théâtre du Vaudeville.

Une véritable et très-jolie arlequinade vient d'être donnée au Vaudeville avec un succès marquant et mérité.

Arlequin, pour obtenir la main de Colombine, a besoin d'être de 50 écus plus riche : Gilles et son rival ; mais ce dernier, peu sûr du consentement de Cassandre, tant qu'Arlequin sera présent, a imaginé un moyen de l'éloigner. Il lui propose de parier 50 écus qu'il ne restera pas chez lui douze heures seul, et sans sortir. Arlequin voit sa somme complette et son mariage certain, s'il gagne le pari ; et pour ne pas perdre de vue les clauses du contrat, il l'affiche dans le jardin qui lui sert de prison. Gilles veut mettre à profit le tems que lui donne le pari, pour déterminer Cassandre en sa faveur. Colombine instruit Arlequin du malheur qui les menace tous deux. Arlequin est prêt à sortir, lorsque l'idée du pari le retient. Midi sonne enfin, c'est l'heure de la délivrance, le pari est gagné, et Arlequin, possesseur de 50 écus, ne peut plus être refusé ; Cassandre lui donne sa fille.

Cette bluette, d'après une telle analyse, paraîtrait n'offrir rien de piquant ; cependant on est forcé d'y reconnaître la marche d'une action réguliere ; elle a une exposition fort claire, des incidens bien ménagés, un dénouement naturel. Le sentiment de la curiosité s'y soutient ; elle comporte même de l'intérêt. Quatre personnages y sont placés dans une action continuelle. Eh bien ! de ces quatre personnages, un seul pour tous paraît en scene.... Comment un seul, dira-t-on ? — Oui, un seul ; la piece remplit parfaitement son titre d'*Arlequin tout seul.* — La piece est donc un monologue d'un bout à l'autre ? — Il est vrai ; mais ce monologue est tel qu'on desirerait voir souvent des dialogues aussi vifs, aussi piquans, aussi spirituels. — Quelques pieces de cette nature ont été don-

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 20 brumaire an VII.

Des lettres d'Andrinople, du 5 de ce mois, annoncent un nouvel échec essuyé par les troupes ottomanes devant Widdin. L'excès de confiance qui leur a été déja tant de fois funeste, a encore occasionné cette défaite. Deux pachas ont été tués dans le combat.

Le 13 de ce mois, un détachement de janissaires ayant six officiers à leur tête, conduisit tous les prisonniers des Sept-Tours (à l'exception des citoyens Ruffin, Kiffer et Dantan) à l'ancien palais de la légation française. Là, un des principaux officiers passa en revue tous les détenus qu'il fit mettre en haie sur la grande terrasse; il fit ensuite sortir des rangs ceux désignés par la Porte pour être envoyés dans les forteresses de la mer Noire, d'après la répartition suivante :

Au château d'Amasara. Les nommés François Franchini et Antoine Franchini, drogmans, le secrétaire Pidoux; Michel Trules, instituteur; Mongiu, chirurgien; Lucas Garice, médecin; le consul de Moldavie, Parent, et Valentin, capitaine-marchand.

Au château de Samson. Vies, Gaspary, Roustan, jeunes professeurs de langue; Christophi d'Amiras, second drogman de Smyrne; Toussaint, imprimeur; Philibert Marion, Meynier, instituteurs; et Antoine Meroutti, chirurgien.

Au château de Synope. Le général Meynan, l'aide-de camp Casteras; Simian, premier drogman de

Smyrne; Fleury, consul de Valachie; Riva, interprête de la légation de Constantinople : Louis Manconi, peintre; et Joseph Comnene, commis de comptoir.

Au château de Kirasse (d'où Lucullus a apporté le premier cérisier à Rome). Le consul de Smyrne, Jean-Bon-Saint-André; son neveu, secrétaire; Majastre, chancelier du consulat; François Duteil, dentiste; et Philibert Arnaud, instituteur.

Ces divers prisonniers ont été conduits, dans la même soirée, à *Top-Hanna*, et embarqués sur des vaisseaux prêts à faire voile pour leur destination respective. On ne sait encore quelles seront à l'égard des autres prisonniers les suites de cette premiere mesure.

RUSSIE. *De Pétersbourg, le 21 brumaire.*

Le chef du régiment de cuirassiers d'Iamburg, le lieutenant-général marquis d'Autichamp, a été remercié. L'empereur a fait de grands changemens dans l'état-major de ses troupes, ainsi que parmi les commandans de ses villes de guerre.

« Sur la proposition du lieutenant-général baron Araktschejew, qui avait été envoyé comme inspecteur au corps du général d'infanterie de Rosemberg, sa majesté vient de donner à connaître aux chefs des régimens, et aux commandans de tous les bataillons de grenadiers rassemblés et appartenant à ce corps, sa plus haute satisfaction et sa reconnaissance pour le bon ordre daus le service, et pour l'accomplissement de la perfection que sa majesté avait desirée; que quant aux soldats, elle leur notifiait que, convaincue de leur fidélité inviolable, de leur zele et de leur bravoure, elle s'assurait d'avance des nouvelles actions héroïques par lesquelles ils allaient se signaler, et des triomphes qu'ils allaient remporter pour l'*anéantissement de ceux qui sont les ennemis de la religion, comme du bien-être général de l'humanité.* » (Le corps du général de Rosemberg, dont il est ici ques-

tion, est celui qui marche actuellement pour servir d'auxiliaire contre les Français.)

On remarque que l'empereur éloigne des places importantes les émigrés français qui en avaient obtenu, et qu'il paraît se méfier de leurs principes.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 7 frimaire.*

Il vient de se passer un événement qui peut avoir les suites les plus sérieuses pour cette ville.

Le sénat, sur la requisition du chevalier Crawfort, ministre d'Angleterre, s'est permis de faire arrêter, au moment qu'ils arrivaient, quatre Irlandais, parmi lesquels se trouvent Napper-Tandy et le frere d'O'Connor. Napper-Tandy, surpris autant qu'indigné, a fait résistance, et a tiré un coup de pistolet contre l'officier de police qui l'arrêtait; mais le pistolet n'est pas parti. Il a réclamé aussi-tôt la protection du ministre de France, comme étant officier général au service de la République. Le citoyen Marragon a en effet interposé son autorité, et a requis l'élargissement de Napper-Tandy. Le ministre anglais, de son côté, a déclaré que dans le cas où cet Irlandais serait mis en liberté, son gouvernement regarderait cet acte comme une déclaration de guerre. Le sénat s'est assemblé extraordinairement pour délibérer sur cette importante affaire.

N'ayant rien décidé dans la premiere séance, il doit s'assembler aujourd'hui de nouveau.

Du 9. Le résultat de la seconde délibération a été d'en laisser la décision à l'arbitrage d'un ministre neutre. C'est l'envoyé de Danemarck qui a été choisi. Mais celui-ci, comme le sénat de Hambourg n'a point osé prononcer dans une contestation entre parties qui lui paraissent également à craindre, et dignes des ménagemens de sa cour. D'une part, il craint que la République, qui ne laissera pas commettre impunément une violation manifeste du droit des gens, sur des individus qu'elle a honorés de sa confiance, et qui se trouvent décorés par elle d'un

grade militaire, sache très-mauvais gré au ministre imprudent qui, en jugeant un procès si extraordinaire, ferait pencher la balance contre elle. D'un autre côté, le ministre anglais insiste pour qu'on lui livre les prisonniers, et il a même déclaré qu'il allait faire bloquer le port de Hambourg jusqu'à ce qu'ils lui fussent remis. Le gouvernement qui a commandé cette attentat est bien décidé sans doute à poursuivre ce qu'il a commencé, et a renverser tous les obstacles qu'on mettrait à ses desseins. Le ministre danois a donc à craindre encore que s'il prononce contre le vœu du gouvernement britannique, sa décision n'ait des conséquences funestes pour sa cour.

Peut-être le gouvernement anglais n'a-t-il fait naître cet incident que comme un moyen politique qu'il croit propre à entraîner toute l'Allemagne dans une guerre; car si la France se pressait de venger, sur la ville d'Hambourg, cet outrage fait dans son sein aux lois de la bonne amitié, et venait à rompre la ligne de démarcation, la Prusse se croirait en droit de se mêler dans la contestation. C'était-là peut-être le dessein de l'Angleterre. Les Irlandais arrêtés, au reste, sont toujours au secret, et l'on ne sait plus comment finira cette affaire.

RÉPUBLIQUE LIGURIENNE. *De Gênes, le 6 frimaire.*

La gazette imprimée chez Marc-Aurele, au Caire, a pour titre *Courier de l'Egypte.* On y lit:

« Les Français sont en paisible possession de toute l'Egypte, pourvus en abondance des choses nécessaires à leurs besoins, et ils comptent parmi leurs amis, ces Arabes eux-mêmes qui s'étaient d'abord déclarés leurs ennemis.

Voici un autre extrait du *Courier Égyptien*, daté de Tunis:

Nouvelles d'Égypte.

Une frégate anglaise s'étant trop approchée de la côte, a fait naufrage: une partie de l'équipage a péri,

et l'autre a été prise à bord, et conduite à Malte par un bâtiment maltais.

On a trouvé sur un passager, à bord de cette frégate, une lettre adressée à un membre de la chambre des communes d'Angleterre ; en voici la traduction :

« Notre escadre a remporté une victoire qui rend encore plus brillante la gloire de notre marine ; mais qui n'améliore point la situation critique où se trouve notre patrie.

» Nous sommes les maîtres de la Méditerranée, après la bataille d'Aboukir, comme nous l'étions auparavant.

» Nous serons forcès d'avoir une escadre dans la Méditerranée, après la bataille d'Aboukir, comme avant cette journée nous étions obligés d'en avoir une dans ces mers, si nous voulons bloquer et intercepter les communications des nouveaux établissemens français qui ont encore à nous opposer, de ce côté-là, treize bâtimens de guerre.

» On leur a tué 600 à 700 hommes ; ils en ont tué autant des nôtres. Nous avons fait 2500 prisonniers que nous avons été forcés de leur rendre. Nous n'avons à eux que trois vaisseaux en état de service ; mais nous en avions bien plus dans ces parages avant cette prise. Certes, nous n'avons pas gagné autant de vaisseaux utiles que nous en avons perdu à Aboukir.

» La conquête de Malte pas les Français assurera à la France le domaine de la Méditerranée. Cette acquisition inappréciable vaut seule trente vaisseaux de guerre.

» Et la conquête de l'Egypte ? Un bon Anglais ne peut de sang-froid en considérer les funestes conséquences. Eh quoi ! ce centre du monde appartiendrait aux Français ! Les riz, les graines qui nourrissent l'Archipel et l'Empire ottoman, les bois pour ses flottes seraient au pouvoir de notre ennemi ! Ils posséderaient seuls le sucre et l'indigo que nos isles ne produisent point ! tout le café, etc. !

» Tout le commerce de l'Arabie et de la mer Rouge serait pour eux exclusif ! Qui peut calculer les effets de toutes ces choses sur la destinée du monde entier?

» Ainsi,

„ Ainsi, le commerce français partirait de Marseille et d'Ancône, et arriverait par la voie de Malte et de Corfou, à Damiette et à Alexandrie. Il n'y a point de colonie qui ait encore offert tant d'avantages, et de pays qui ait réuni de plus grands intérets : intérêts politiques et militaires ; intérêts du commerce, des vivres, etc.

„ La paix de Campo-Formio voulait peut-être arriver à ce grand résultat; voilà pourquoi, sans doute, ils attachaient tant d'importance à Corfou, et qu'ils entretenaient avec tant de soin leurs relations avec les pachas de la Morée et de l'Albanie.

„ L'Egypte est irrévocablement possédée par les Français, qui peuvent en cinquante jours avoir réponse de leurs dépêches aux Indes.

„ Ils y ranimeront les espérances de leurs partisans ; ils y fomenteront le mécontentement de nos ennemis, et par la voie de Suez ils sauront attirer tout le commerce. Qui sait même où ils sont déja ? Pourquoi cette armée qui a traversé les Alpes, et des routes encore inconnues dans l'histoire moderne, pour pénétrer au cœur de l'Allemagne, ne feraitelle pas aujourd'hui ce qu'ont déja fait les Macédoniens et les Romains?

„ Et si l'ombre seule de cette armée, qui n'a jamais été battue, y arrivait, que deviendrait la puissance anglaise ? Il faudra nécessairement que nos flottes croisent tout l'hiver pour empêcher les Hollandais de se porter vers le Nord, et les Français vers le Midi. Voilà donc six ans entiers que nous sommes à la mer ; et nous sommes encore condamnés, à ce qu'il semble, à rester à jamais éloignés de nos femmes, de nos enfans et de nos foyers, et à présent sur-tout, au milieu des gros vents et de la rigueur de la saison... „

ITALIE. *D'Otrante, le 4 frimaire.*

Les hostilités entre la Porte et la République Française sont commencées. Le pays nommé Sully dans la Macédoine est en insurrection contre le pacha de Jannina, et les habitans déja organisés en gardes

nationales portent la cocarde française. On leur a envoyé de Corfou, les armes, les canons et les munitions nécessaires. Mustapha, pacha de Loino, s'est déclaré pour la cause de la liberté, et est devenu général français. Les habitans de la province de Busrietro ont suivi l'exemple de ceux de Sully. Tous, à l'envi, portent des vivres à Corfou. Cette isle, dont les fortifications ont été renouvellées, est en ce moment approvisionnée pour dix-huit mois. Quelques nobles de Corfou manifestaient le desir d'émigrer, mais le général Rose s'est opposé à cette envie. Les autres habitans ont témoigné beaucoup de patriotisme, et se sont enrôlés par milliers dans les régimens de volontaires.

ANGLETERRE. *De Londres, le* 16 *frimaire.*

CHAMBRE DES COMMUNES.

M. Tierney a prévenu la chambre qu'il ferait sous quinze jours la motion de déclarer aux ministres du roi qu'il est de leur devoir de ne contracter aucun engagement qui pourrait les empêcher de faire la paix, quand il sera possible d'en conclure une conforme à l'honneur et aux intérêts de la nation.

Lord Arden propose de porter à 120,000 hommes l'état de notre matine pour l'année 1799.

Sir J. Sinclair observe qu'à la fin de la guerre d'Amérique, lorsque nos ennemis actuels étaient tout-puissans, l'état de la marine n'était que de 110,000.

M. Pitt répond qu'à l'époque dont on parle, une victoire cherement achetée était tout ce que nous pouvions alors espérer de notre courage et de notre habileté; qu'alors l'ennemi était par-tout en état de nous disputer l'empire de la mer; mais qu'aujourd'hui notre marine, après avoir élevé au dernier dégré notre puissance et notre gloire, a fixé l'admiration de l'univers, qui nous demande avec confiance notre protection. M. Pitt fait ici l'énumération de nos triomphes, et conclut en demandant si nous de-

vons levet le blocus des ports de nos ennemis; si notre commerce, nos colonies, nos conquêtes, l'Irlande doivent être abandonnés pour épargner la dépense additionnelle qu'occasionneront 10,000 matelots de plus.

La proposition de lord Arden est adoptée.

Dans la séance du 7, M. Pitt a proposé de prolonger d'un an la permission accordée aux milices anglaises, dont il a fait le plus pompeux éloge, de servir en Irlande.

Dans la séance du 8, le chancelier de l'échiquier propose de continuer jusqu'au 6 messidor de l'an VIII les droits sur les sucres, les tabacs, la dreche, la bierre, le cidre et le poiré.

Dans la séance du 9, le secrétaire de la guerre annonce à la chambre que l'augmentation récente des troupes réglées et des milices rend nécessaire, pour l'annee suivante, un supplement d'un million, dont une partie sera employée à la réparation des chemins et des ponts de l'Ecosse, et l'autre partie à l'indispensable accroissement des pensions accordées aux veuves des officiers.

M. Tierney, après avoir fait l'éloge de nos victoires navales, témoigne sa surprise et sa douleur de voir que ces victoires, loin d'alléger le fardeau déja si pesant des impôts, ne servent que de prétexte pour le rendre plus insupportable encore. Il reproche aux ministres de ne rien faire avec économie.

M. Pitt, après avois exhalé sa bile, et dépeint sous les plus noires couleurs les efforts du gouvernement français, qui, dit-il, n'épargne ni l'opinion, ni le sang, ni les trésors de ses *sujets*, s'écrie : Nous avons à combattre un ennemi dont la puissance n'est limitée ni par la prudence, ni par le devoir, ni par le remords, et qui est toujours prêt à jouer son existence même contre la liberté de l'Europe. S'ensuit-il, parce que leurs projets contre l'Inde se sont trouvés impraticables, qu'ils ne retourneront pas à celui, non moins insensé, de l'in-

vasion de cette isle ? Il est donc indispensable de remplacer les 17,000 hommes envoyés en Irlande ; et il est constant qu'une augmentation de service exige une augmentation de dépense.

M. Tierney dit qu'il ne peut être de l'avis du chancelier de l'échiquier, relativement aux projets de l'ennemi ; car enfin, dit-il, sans vaisseaux, comment les mettront-ils à exécution ? Il s'éleve ensuite avec force contre les appointemens énormes de M. Dundas.

M. Pitt se leve une seconde fois, et après avoir déclaré qu'il ne doutait nullement du salut de l'Angleterre, il ajoute : Nous ne devons cependant rien abandonner au hasard, tant que nous aurons à faire à un ennemi dont les tentatives sont toujours hors de toutes les probabilités, à un ennemi qui enveloppe ses efforts de l'ombre de la nuit, et se met sous la protection des tempêtes. D'ailleurs, si avec le secours des autres puissances, il se présentait une occasion de délivrer les Etats autrefois indépendans, qui gémissent aujourd'hui sous le despotisme de la France, une telle occasion, dans mon opinion, ne devrait pas être négligée. Rien n'est plus différent qu'une attaque contre la liberté et l'indépendance d'une nation, quelle qu'elle soit, et un effort pour la délivrance de l'Europe. Nous sommes bien éloignés de songer à aucune aggression ; mais nous ne devons pas nous relâcher un moment de notre système défensif.

La proposition est approuvée.

Le prince de Galles est retenu chez lui par une violente attaque de goutte.

Lord Saint-Vincent, sur l'avis de ses médecins, est allé passer quelques semaines à Gibraltar ; après quoi il reprendra le commandement du blocus de Cadix, qui, en son absence, est confié à sir Roger Curtis.

Wolf-Tone est mort des suites de la blessure qu'il s'est faite en cherchant à se donner la mort. Les tribunaux civil et militaire ont le tems de vider leurs débats.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 frimaire.

Bailly, organe des commissions réunies d'instruction publique et des institutions républicaines, obtient le premier la parole, dans la séance du 16 du conseil des Cinq cents.

Vous avez entendu, dit-il, successivement les projets d'organisation des écoles primaires, centrales et des lycées. Ces trois degrés d'enseignement appellent l'enfance et la jeunesse à une instruction élémentaire; mais un système général d'instruction doit embrasser les différens âges de l'homme. Il ne faut pas que, par une erreur vulgaire, on s'imagine qu'elle ne réclame que les premieres années, et qu'elle finit au sortir des écoles. Pour l'homme déja instruit et qui veut travailler au perfectionnement des arts et des sciences, elle doit être l'ouvrage de toute la vie. Pour atteindre ce but, vos commissions ont pensé qu'il fallait établir dans les grandes communes, et spécialement dans celles où seront placés les lycées, des sociétés nationales des sciences et arts, dont l'objet sera l'avancement et la propagation des connaissances, le perfectionnement des arts et l'amélioration des méthodes d'enseignement. Si des abus antiques, si des préjugés nationaux ont subjugué long-tems les sociétés savantes, on ne peut s'empêcher de reconnaître l'influence qu'elles ont exercée sur les progrès de l'esprit humain.

Bailly parcourt les avantages et les services que ces sortes de sociétés ont rendus à la chose publique, et termine par un projet qui en regle la composition.

Impression et ajournement.

Delbrêt présente à la discussion son projet sur le

mode d'exécution en faveur des conscrits, pour cause d'infirmités. Déja l'urgence était déclarée, et le conseil, sur le point d'adopter le projet avec quelques modifications, lorsqu'il reçoit un message du Directoire qu'on annonce être d'une grande importance. Le président déclare qu'il est de nature à n'être lu qu'en comité secret.

La discussion sur le projet de Delbret est renvoyée à tridi de la décade suivante, et le conseil se forme en comité.

Plusieurs administrations centrales font part, le 17, de l'empressement des conscrits de leur arrondissement à se rendre à leur destination.

Mention honorable.

Un secrétaire donne lecture d'un message du conseil des Anciens à celui des Cinq-cents. Il annonce que la résolution d'hier, qui avait fait l'objet d'un comité secret, a été sur le-champ convertie en loi par le conseil des Anciens. Elle est ainsi conçue :

« Considérant, est-il dit, que les hostilités commises envers la République Française par les rois de Sicile et de Sardaigne, sont de nature à exiger une prompte vengeance; considérant que si le danger est imminent, l'énergie républicaine est encore au-dessus, le conseil des Anciens approuve la résolution prise hier par celui des Cinq-cents, portant :

» Le Corps législatif déclare que la République Française est en guerre avec le roi des Deux-Siciles, et le roi de Sardaigne. »

A ces mots, toutes les toques et tous les chapeaux sont en l'air; le cri de *vive la République* retentit de toutes les parties de la salle. Une symphonie se fait entendre au-dehors : la musique militaire exécute les airs guerriers : *Allons, enfans de la Patrie... Veillons au salut de l'empire*, et *Ça ira*.

Déja l'on croyait la séance levée, lorsque Bigonet monte à la tribune et obtient la parole.

Il est donc vrai, dit-il, que malgré la loyauté, la modération et la générosité du peuple français, ses implacables ennemis, jaloux de sa liberté et de sa gloire, ne cessent de signaler leur fureur et leur rage

contre le gouvernement français. Mais ne croyez pas, citoyens représentans, que les rois de Naples et de Sardaigne soient les seuls qui haïssent vous, vos principes et vos institutions : tous ceux qui ont le front ceint du diadême; tout ce qui porte le nom de rois, de souverains et.....

A ces mots, l'orateur est interrompu par l'improbation de la majorité de l'assemblée. En vain il veut continuer son discours; il est couvert par la rumeur générale. Contre quelques voix qui lui crient de continuer, des voix sans nombre lui crient : *à l'ordre. A bas... L'ordre du jour... Levez la séance.*

L'orateur persiste. Mon opinion est à moi, dit-il. Si elle est erronée, vous en ferez justice. Mais j'ai le droit de la dire à cette tribune.

Oui.... Non.... Parlez.... Non, descendez.... Président, levez la séance...

Lecointe s'élance à la tribune.

Donnez la parole à Lecointe. — Consultez l'assemblée.

Bigonet : Oui, qu'on la consulte, j'en fais moi-même la motion expresse.

Marquezi monte à la tribune.

Bigonet, Lecointe, Marquezi parlent dans le tumulte. Ils pressent le président de leur donner la parole.

L'assemblée termine les débats en se levant en masse et spontanément.

On agite de nouveaux les toques et les chapeaux, en répétant : *vive la République !*

Le conseil défile entre deux haies de grenadiers, et pendant qu'on bat le pas-de-charge.

Le conseil a ordonné, le 18, l'impression et l'ajournement d'un projet présenté par Andrieux, et tendant à mettre à la disposition du ministre de la justice, une somme de 450,000 fr. pour augmentation du traitement des commissaires du Directoire près les tribunaux.

L'ordre du jour appelait la discussion du projet de Berlier, sur les délits de la presse; mais le président annonce qu'une motion d'ordre sur cet objet,

et signée de quatre membres, vient d'être déposée sur le bureau, et qu'aux termes du réglement, elle doit être discutée en comité secret.

Après quelques débats, le conseil se forme en comité.

Il rend sa séance publique à trois heures, et ajourne indéfiniment la discussion sur le projet de Berlier.

Duplantier fait lecture de la rédaction des articles de son projet sur les biens des peres, meres et autres ascendans d'émigrés, qui ont été adoptés. Ce projet est composé de quatre titres : le 1^er^. contient des dispositions générales ; le 2^e^. regle les droits des créanciers sur les successions échues ou à échoir, et leurs obligations; le 3^e^. détermine le mode de déclaration des ascendans des émigrés, d'estimation, de liquidation et le partage de leurs biens ; le 4^e^. contient les dispositions générales.

Quelques nouveaux articles sont adoptés, et la discussion est ajournée au lendemain.

Doche a lu, dans la séance du 19, la rédaction définitive de la résolution sur les droits de greffe.

Deux amendemens sont adoptés. L'un substitue 15 à 18, au lieu de 18 à 20 syllabes qui devaient se trouver dans chaque ligne de rôle. — L'autre fixe à 800 fr. le traitement des greffiers dans les communes les plus populeuses. (On sait que le projet les fixait aux deux tiers de celui des juges des tribunaux civils.)

L'administration municipale du 5^e^. arrondissement de Paris applaudit au décret de déclaration de guerre provoquée par la perfidie des rois de Naples et de Sardaigne. Elle termine ainsi : Gloire aux auteurs et aux défenseurs de la constitution de l'an III ! Salut aux alliés de la France ! *dix mètres de terre* ou *la liberté*, et *vive la République !*

Mention au procès-verbal.

On annonce un message du Directoire. Chacun paraissant attendre la confirmation de la nouvelle qui transpirait hier relativement aux premiers succès sur l'armée napolitaine, le président déclare que le message ne contient que des objets particuliers.

On reprend la discussion du projet de Duplantier, concernant les droits de successibilité entre la République et les peres, meres, ascendans et autres parens d'émigrés, etc.

Le rapporteur donne lecture de la rédaction des articles adoptés la veille.

Après l'adoption de quelques autres articles, plusieurs membres demandent qu'il soit fait une liste de toutes les successions collatérales, comme on en a fait une de tous les émigrés.

Lecointe desire que le délai soit de quatre mois pour les créanciers en ligne collatérale, à compter du jour où la nation aura fait apposer le séquestre.

Cet amendement est adopté.

Il s'engage, le 21, une longue discussion sur l'article qui regle le sort des créanciers des émigrés qui ne se présenteraient pas dans le délai de quatre mois. Suivant le projet, ils seraient assimilés aux autres créanciers de l'Etat.

Thiessé observe qu'ils doivent, à la vérité, perdre leur privilége ou leur hypotheque, mais cependant rester créanciers de la succession sur les biens de laquelle il faut les payer comme les créanciers ordinaires.

Plusieurs membres soutiennent qu'ils ne sont plus créanciers de la succession, mais créanciers de l'Etat.

Cette opinion prévaut, et l'article est adopté.

Maras donne, le 22, lecture d'une lettre adressée au conseil par l'administration centrale du département d'Eure et Loire, qui annonce que 1200 conscrits de ce département ont obéi avec un véritable dévouement républicain, à la loi du 3 vendemiaire. Ils sont partis en chantant les hymnes patriotiques et militaires. Electrisés par cet exemple. 600 requisitionnaires du même département ont rejoint volontairement leurs drapeaux! Cette ardeur guerriere et cet amour de la patrie ne surprendront pas, si l'on fait attention qu'en 1793, 800 peres de familles du département d'Eure et Loir, prirent les armes et allerent à plus de 50 lieues de leurs foyers combattre

les rebelles de la Vendée. Ainsi, la jeunesse de l'an VII n'a point dégénéré de la vertu de ses peres.

Le conseil ordonne l'impression de la lettre, et la mention au procès-verbal de la conduite de ces jeunes républicains.

On ordonne l'impression et l'ajournement d'un projet tendant à autoriser le Directoire exécutif à faire passer contrat de vente de la maison des ci-devant Filles de la Trinité, petite rue de Neuilly, faubourg Antoine, au profit du cit. Tissot, fabricant de gomme transparente pour le service de la marine.

Le conseil ordonne l'impression d'un rapport, et l'ajournement 24 heures après la distribntion, d'un projet de résolution présenté par Blin (d'Isle et Vilaine), au nom d'une commission spéciale.

Ce rapport est relatif à la proposition faite d'autoriser les conscrits de la premiere classe, mis en requisition par la loi du 3 vendemiaire, s'ils sont chefs de commerce, de manufactures ou autres établissemens, ou seulement simples commis, à se faire remplacer dans leurs entreprises; de déclarer que leurs places leur seront rendues à leur retour, s'ils sont employés dans quelques bureaux ou administrations, et qu'il sera sursis à toutes poursuites contr'eux pour paiement de biens nationaux, dont ils seraient comptables ou cautions.

Le conseil ajourne également deux projets présentés par Joubert, au nom de la commission militaire, l'un relatif aux dispenses de service, l'autre au mode d'expédition des congés.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de Berlier, sur l'aliénation des domaines engagés par l'ancien gouvernement, en remplacement de celui présenté par Génissieux et rejetté par le conseil des Anciens.

Ce projet est adopté.

Le Directoire adresse, le 16, au conseil des Anciens, copie d'un message par lequel il annonce à celui des Cinq-cents le commencemens des hostilités faites par le roi de Naples contre la République.

Le président en fait lecture ; il est à-peu-près conçu en ces termes :

« La cour de Naples a mis le comble à ses perfidies passées. La lettre du général en chef Joubert, celle de Championnet au général autrichien Mack, commandant pour le roi de Naples ; la réponse de ce dernier au général français, vous apprendront que les troupes françaises ont été attaquées, le 3 de ce mois, sur le territoire romain, par les troupes napolitaines, sans déclaration préalable. Ainsi, la modération de la République n'a servi qu'à encourager les trahisons de ce roi parjure. Le premier soin doit être de prendre des mesures contre ces hostilités.... La cour de Turin fait cause commune avec celle de Naples, et couronne ainsi la série de ses forfaits..... Le Directoire demande que le Corps législatif déclare la guerre aux rois de Naples et de Sardaigne. »

La lecture du message est suivie de celle d'une lettre du général Championnet au général Mack.

Par cette lettre, le général français demande au général Mack une explication sur l'injonction faite, le 3 de ce mois, aux troupes françaises, de la part du roi de Naples, d'évacuer les postes qu'elles occupent sur le territoire de la République Romaine, sous peine d'en être débusquées par la force. Plusieurs postes français, placés sur la frontiere, ont été obligés d'obéir à cette sommation imprévue. Le général français se plaint de la violation des traités solemnels, et rend les ennemis responsables du sang qui va couler.

Le général Mack, dans sa réponse, déclare que l'armée napolitaine a passé les frontieres pour se mettre en possession de l'Etat romain, que les Français, d'apres les conventions faites avec l'empereur, à Campo-Formio, ne peuvent occuper.

Je demande, ajoute-t il, que vous fassiez inviter les commandans français à l'évacuer avec leurs troupes. Les Napolitains que je commande, et qui ont leur roi à leur tête, ne se retireront que lorsque les Français se seront eux-mêmes retirés dans la Cisalpine. Je regarderai comme une déclaration de guerre

toute attaque contre l'Etat de Toscane. — Ce général termine par assurer que sa majesté sicilienne saura faire valoir ses justes demandes.

Laussat déroule les perfidies du roi de Naples, les humiliations qu'il a fait souffrir à tous les Français, les secours qu'il a donnés aux Anglais pour la destruction de notre flotte, et présage de nouveaux triomphes contre le *misérable roi de Syracuse*, qui servira encore d'exemple à la postérité.

Les membres se levent spontanément en agitant leurs toques, et arrêtent, au milieu des cris de *vive la République*, l'impression du message au nombre de six exemplaires.

Le conseil attend ensuite le résultat des délibérations du conseil des Cinq-cents, et se forme en comité secret.

Le conseil approuve ensuite diverses résolutions relatives à des opérations d'assemblées primaires.

Le 17, il sanctionne également celle qui déclare la guerre aux rois de Naples et de Sardaigne, et plusieurs autres résolutions concernant des opérations d'assemblées primaires du département de l'Orne.

Après avoir approuvé, le 18, une résolution sur un objet d'intérêt particulier, il leve sa séance.

Pérès fait, le 19, un rapport sur celle relative à la poste aux chevaux. Il observe qu'elle a paru purgée des défauts reprochés aux précédentes; et il conclut à l'approbation.

Le conseil approuve la résolution.

Le conseil a entendu, le 21, le rapport de Cretet sur la résolution du 27 brumaire, concernant le droit d'enregistrement. La commission dont il est l'organe a reconnu que le mode de cette contribution était simplifié et le produit augmenté, parce qu'on le fait porter sur des objets qui n'y étaient pas compris, tels que les successions mobiliaires, et qu'il y avait lieu d'espérer qu'elle rendrait annuellement soixante-seize millions.

Cretet propose l'approbation de la résolution.

Impression et ajournement.

La discussion s'ouvre le lendemain sur cet objets, et après une légere discussion, la résolution est approuvée.

Le Directoire adresse, le 23, au conseil des Cinq-cents, un message relatif aux perfidies des cours de Naples et de Turin. Le roi des Deux-Siciles s'est opposé à l'établissement de la République Romaine; il a envoyé des troupes sur la frontiere, y a fomenté des troubles et appellé des mécontens. Il a reçu dans le port de Naples sept frégates anglaises. La flotte de l'amiral Nelson a trouvé dans les ports de Syracuse et d'Angusta, tout ce qui lui était nécessaire pour son ravitaillement; et bientôt après, cinq vaisseaux portugais et trois frégates anglaises sont entrées dans la rade de Naples; et il vient d'attaquer inopinément nos troupes avec les menaces les plus ridicules. Cette cour recevra le châtiment qui lui est dû.

Le roi de Sardaigne n'a pas encore fait publier, dans une partie de ses Etats, la paix conclue avec lui le 26 floréal an IV. Il a organisé un systême d'assassinats des Français. Un chef des Barbets a déposé qu'il avait reçu de la cour des paquets de poison, pour les jetter dans les eaux servant au camp français. Sa complicité avec le roi de Naples se prouve par la marche de ses troupes vers Loano et Oneglia, au moment où celui-ci nous attaquait. Nos soldats sont presque assiégés dans la citadelle de Turin; et les hauteurs sont garnies de canons.

Le Directoire termine en déclarant que nulle vue ambitieuse ne le fait agir, et qu'il observera scrupuleusement les traités qui l'unissent aux autres puissances.

Impression du message à douze exemplaires.

Fabre a fait adopter, dans la séance du 24, un projet de résolution, portant en substance, que l'emprunt national pour la descente en Angleterre est fermé, et que les prêteurs opteront d'ici au mois de ventôse, entre le remboursement des fonds en numeraire qu'ils ont versés, ou les chances promises; qu'à l'égard des effets publics, il leur sera délivré une inscription remontant à la date du 1^er^. germinal an VI.

Rollin soumet à la discussion son projet sur le retirement des anciennes monnaies de billon, de cuivre et de métal de cloche.

Plusieurs orateurs le combattent. Ils observent que si l'on retire de la faible masse de numéraire que l'on possede, une somme de quarante millions à laquelle on évalue ces monnaies en circulation, on doit craindre les effets funestes de cette opération; qu'elle aura peut-être une grande influence sur les transactions commerciales et sur les manufactures, et pourrait nuire à la rentrée des contributions.

La discussion est renvoyée à sextidi.

Le conseil des Anciens n'a approuvé, dans ses séances des 22 et 23, que des résolutions relatives à des objets d'intérêt particulier.

PARIS. *Nonidi, 29 Frimaire, l'an VII de la République.*

Depuis que l'imprndent roi de Naples a fait une invasion sur le territoire de la République Romaine, ses troupes ont été battues quatre fois, c'est-à-dire autant qu'il y a eu de combats. Le roi de Sardaigne qui, moins audacieux, avait cependant des intelligences perfides avec lui, vient de perdre son trône en Piémont. Tout cela n'a été, pour la République Française, que l'affaire d'une décade. C'est ainsi que la grande nation sait punir la violation des traités.

Le 3 de ce mois, les troupes napolitaines, aux ordres du capitaine-général Mack, attaquerent sur tous les points les troupes commandées par le général Championnet. Celui-ci écrivit au général Mack une lettre, pour se plaindre de ces hostilités, auxquelles il ne devait point s'attendre d'après les traités. Mack répondit d'un ton peu mesuré, que si le général Championnet faisait retirer dans la République Cisalpine, *sans le moindre délai*, les troupes françaises qu'il commande, il pourrait suspendre les hostilités, en ajoutant qu'il regarderait comme un acte de ce genre, *si jamais les troupes françaises mettaient le pied dans le territoire du grand-duc de Toscane.* Il

annonça que le roi de Naples commandait en *personne*.

Bientôt après, une colonne napolitaine, forte de 4000 hommes d'infanterie et de 800 chevaux, attaqua à Riotti le général Lemoine, qui n'avait que 1500 hommes, sans cavalerie ni artillerie. Celui-ci n'en battit pas moins l'ennemi, qui perdit 32 pieces de canon, 8 caissons, tous ses effets de campement, beaucoup de morts et de prisonniers.

Dans le même tems, une autre colonne napolitaine attaquait, à Porto-Ferino, le général Rusca, qui n'avait que trois brigades et trois escadrons. Malgré la supériorité du nombre, cette colonne a éprouvé le même sort; sa déroute a été complette: elle a laissé 30 pieces de canon, 3 drapeaux, ses équipages, ses caissons et plus de 600 prisonniers.

Une 3e. colonne s'était portée d'un autre côté, et avait attaqué le général Monnier, qui l'a repoussée victorieusement et en a fait un carnage épouvantable.

Le général Mack lui-même, à la tête d'une 4e. colonne, a marché sur Rome que l'on avait évacué. Il a sommé le général Macdonal, qui s'était retiré dans le château Saint-Ange, de l'évacuer, en lui déclarant que les Français qui étaient restés à Rome dans les hôpitaux, seraient responsables de son refus. Macdonal lui a fait une réponse faite pour honorer la dignité française et rougir un si lâche ennemi, et n'évacua point le château Saint-Ange. Bientôt les troupes napolitaines ont été cernées et bloquées dans Rome.

Voici, au moment où nous écrivons, la derniere nouvelle apportée par un courier dépêché par le général Championnet. Ce général annonce, dans une lettre du 15 frimaire, que 40,000 Napolitains ont attaqué la veille le général Macdonal. L'armée française et les nouvelles légions romaines, malgré la supériorité du nombre de leurs ennemis, les ont repoussés et battus sur tous les points. Ces légions ont également montré la plus grande intrépidité. L'ennemi, indépendamment du nombre des morts qu'il a laissés sur-le-champ de bataille, a perdu 2000 hommes faits prisonniers. Les Français se sont en outre emparé de 23 pieces de canon, de 45 caissons,

de 8 à 900 chevaux ou mulets, de plusieurs drapeaux, d'une grande quantité d'équipages militaires et d effets de campement ; enfin, de la caisse militaire.

Tel est en apperçu le récit rapide de nos succès contre les Napolitains. Dans le même-tems, le général Joubert s'est emparé du Piémont. Le roi et sa famille se sont retirés en Sardaigne. Turin est municipalisé ; le Piémont s'organise en gouvernement provisoire. Les troupes sardes et suisses font partie de l'armée d'Italie. Voilà le sort de deux rois qui ont eu la faiblesse de céder aux instigations de la cour de Londres, qui a espéré forcer l'empereur à se rengager dans une nouvelle guerre. Mais il paraît qu'il a eu jusqu'à présent la sagesse de ne point donner dans ce piége.

Tout semble même annoncer une paix définitive avec lui, à en juger par l'issue des négociations de Rastadt. Voici le bulletin que le télégraphe vient de transmettre à cet égard :

L'*ultimatum* remis le 16 par la légation française, a été accepté le 19 par la députation de l'Empire.

Le *conclusum*, auquel le commissaire impérial a adhéré, a été transmis officiellement aux ministres français.

Signés, ROBERJOT et JEAN-DEBRY.

Le feu a pris au Palais-Egalité, dans le cirque établi au milieu du jardin, et ce bâtiment a été la proie des flammes. On assure que personne n'a péri.

Une nouvelle désolante, si elle était vraie, s'est répandue depuis six à sept jours. On assure qu'un courier, dépêché de Constantinople par l'ambassadeur d'Espagne, auprès de celui qui réside auprès de notre République, a apporté la nouvelle de la mort de Bonaparte en Egypte ; d'après cette nouvelle, il ourait été assassiné par un Arabe, dans une réunion avec les chefs de ces tribus. Mais d'après une combinaison de dates, on espere encore que cette nouvelle désastreuse est dénuée de fondement.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 10.

MERCURE FRANÇAIS.

30 Dec 1798

DÉCADI 10 NIVÔSE, *l'an septieme de la République.*

VOYAGES.

Voulez-vous être auteur, voulez-vous faire un livre? songez qu'il doit être *neuf* et *utile*, ou du moins infiniment agréable. VOLTAIRE.

Tableau de Cayenne ou *de la Guyanne française, contenant des renseignemens exacts sur son climat, ses productions, les naturels du pays, les différentes ressources que l'on y trouve, et le dégré de prospérité dont cette colonie est susceptible. On y a joint des observations nautiques recueillies par l'auteur lui-même.* In-8°. *Prix*, 2 *fr.* 50 *centimes; et, franc de port*, 3 *fr.* 25 *centimes. A Paris, chez la veuve Tilliard et fils, libraires, rue Pavée-André-des-Arcs*, n°. 17. *An VII.*

Ce volume offre des détails absolument *neufs* aux lecteurs les plus instruits. Il peut être extrêmement utile à notre colonie et à la métropole; il est rempli d'ailleurs d'une infinité de particularités agréables et piquantes pour les personnes qui ne lisent que pour s'amuser.

La Guyane, ce pays plus considérable, plus fertile, plus abondant et plus riche en ressources qu'on ne pense communément, était de toutes nos possessions la plus méconnue. La plupart des personnes

qui en parlent, ne connaissent ni sa température, ni ses productions, pas même la partie du globe où elle est située. Nos relations dans ce pays jusqu'ici ont été peu fréquentes et peu considérables, en comparaison de notre commerce et de nos rapports avec nos autres colonies. Les premieres tentatives du gouvernement, il est vrai, avaient été infructueuses et même fâcheuses pour la France et pour ses premiers Colons. Mais ces premiers revers ne prouvent nullement que de nouvelles instructions et de nouveaux moyens ne puissent faire de la Guyane une colonie extrêmement avantageuse à la nation. C'est un des principaux objets que l'auteur du *Tableau de Cayenne* prend à tâche de développer. Il démontre que la Guyane est susceptible de pouvoir parvenir au plus haut dégré de prospérité. Il entre à ce sujet dans tous les détails les plus essentiels et les plus importans pour l'avantage de la France.

La Guyane, qu'on ne peut décrire sans parler d'Indiens, de *Sauvages*, présente d'abord à bien des personnes l'idée d'un éloignement immense, et comme d'un autre monde. Cependant avec un vent un peu favorable, 25 à 30 jours suffisent pour s'y rendre. On a de cette colonie beaucoup d'autres idées aussi fausses. C'est donc pour détruire ces différens préjugés, injustes et défavorables, que l'auteur du *Tableau de Cayenne* prend la plume pour nous instruire sur cette contrée, qui sur la carte du globe obtient aujourd'hui une considération particuliere et une malheureuse célébrité, parce qu'elle recelle un nombre de bannis, et parmi eux plusieurs personnages célebres, auxquels les ames les moins sensibles ne

peuvent s'empêcher de prendre quelqu'intérêt.

L'ouvrage est divisé en quatorze chapitres sur la Guyane : les principaux nous retracent son climat, sa culture, ses productions, sa consommation, ses ressources, avec les moyens de les augmenter ; les mœurs et les usages des habitans, etc. On remarque dans telle partie de la Guyane, l'hospitalité des premiers peuples du monde (page 31). L'auteur du *Tableau* y a joint des observations nautiques très - importantes. Les Negres domestiques et les Negres-marons ont leur chapitre : l'auteur qui dans son ouvrage montre par-tout des sentimens d'humanité, n'est point cependant pour l'abolition de la traite des Negres, et il donne des raisons solides de son sentiment, qui differe de l'opinion aujourd'hui assez générale. Le chapitre qui nous fait connaître les Indiens, qu'on appelle *Sauvages*, c'est-à-dire non civilisés, et vivans presque dans l'état primitif de nature, n'est pas le moins intéressant. Cette peuplade nous offre, dans le caractere de ses individus, des qualités bien opposées. Bons, doux, tranquilles, mais par paresse ces Indiens sont d'une insouciance apathique, d'une indolence et d'une molesse extrême, tant qu'elle n'est point aiguisée par le besoin. A une simplicité, à une stupidité incroyables, ils joignent (instruits sans doute par la nécessité) un esprit très-cultivé sur quelques points : comme, par exemple, dans l'usage du manioc, arbuste, on le sait, qui dans son état naturel est un poison, et dont on n'emploie que la racine ; mais qui, préparé par un procédé *infiniment ingénieux*, devient pour eux un aliment très-essentiel. Ils ne sont

pas moins industrieux que surprenans dans la culture de quelques arts. Ils sont parvenus à fabriquer une espece de poterie d'une qualité excellente, qui résiste parfaitement au feu, et même très-recherchée par les habitans de Cayenne. Leurs vases à liqueurs froides sont quelquefois travaillés avec beaucoup d'art, de recherche et de goût. La contexture de différentes especes de leurs paniers est curieuse, sur-tout de quelques-uns si délicatement, si artistement entrelacés, qu'ils feraient honneur à l'industrie européenne. Leurs hamacs sont d'un tissu serré et très-solide. Enfin, l'usage même où ils sont de se frotter le corps et leurs ustensiles avec le roucou, racine d'une odeur désagréable, fétide, qu'on sent de loin, et qui repousse, est fondé sur la raison, et d'après un principe, celui d'éloigner d'eux une foule d'insectes malfaisans.

Autant la nature semble avoir avili cette espece d'hommes du côté des qualités intellectuelles, autant elle paraît s'être plue à les en dédommager par des sens d'une perfection exquise, par une précision incroyable dans le coup-d'œil, et par une adresse sans exemple. On ne se fait pas une idée de leur habileté à se servir de l'arc pour atteindre les animaux à la course, ou les oiseaux dans leur vol; de leur intelligence et de leur adresse lorsqu'ils pêchent dans la mer ou dans leurs grandes rivieres; et enfin, de leurs autres exercices pour leur propre conservation. Très-habiles chasseurs arbalêtriers, on les voit quelquefois se mettre au service et à la solde des citadins, pour fournir leur table de gibier et de poisson, par un arrangement qui cesse à la fin du mois.

L'auteur se plaît à décrire leurs mœurs, leurs usages, leur costume, leurs différentes armes et leur emploi, leurs goûts, leurs plaisirs, la flûte indienne faite de bambou, qui n'a qu'un seul trou énorme, et avec laquelle ils ne savent rendre que des sons aigres et discordans, la toilette des Indiennes lorsqu'elles veulent y mettre quelque recherche.

« Dans les rues de Cayenne, pour avoir l'air de
» se conformer un peu à nos usages, elles mettent
» un petit jupon de toile, mais sans bas, ni sou-
» liers, ni chemise : et dans toutes les autres cir-
» constances, les deux sexes n'ont de vêtement que
» ce qui est rigoureusement nécessaire pour avoir
» l'air de rendre un hommage à la pudeur. On ju-
» gera combien il est équivoque, quand on saura
» qu'il consiste uniquement pour les femmes, en
» un petit tablier de rassade, de la forme d'un tra-
» paze d'environ 24 à 27 centimetres (8 à 9 pouces)
» de hauteur sur 12 à 15 centimetres (4 à 5 pouces)
» à sa bâse supérieure ; et le double tout au plus
» par en bas. Ce petit tablier s'appelle *kouyou* : il
» est ordinairement travaillé avec beaucoup de soin,
» on n'en apperçoit par derriere que le petit cordon
» qui le fixe autour de la ceinture. »

Ce sont ces mœurs si éloignées des nôtres, et qui nous remettent en quelque sorte aux premiers jours du monde, qui frappent le plus les Européens ; et à ce sujet, voici comment s'explique l'auteur du *Tableau*. « Rien n'est aussi étrange pour un Euro-
» péen qui aborde à Cayenne, que la vue de cette
» multitude de Negres et de gens de couleur presque
» nuds, qui se pressent de toutes parts autour de

„ lui ; rien ne décele davantage au premier coup-
„ d'œil la pauvreté de la colonie. Dans tous nos
„ autres établissemens d'Amérique, sans parler de
„ la classe nombreuse et très-recherchée dans sa
„ parure, des gens de couleur libres, il n'y a pas
„ d'esclave de l'un ou de l'autre sexe qui ne soit
„ vêtu ce qu'on appelle décemment, dans un pays
„ où à la vérité on est peu difficile en fait de dé-
„ cence. Mais ici on est d'abord tenté de se croire
„ au milieu d'une foule d'*Orang-Outangs*. On ne ren-
„ contre presque dans toutes les rues et dans les
„ maisons que des femmes entierement nues de la
„ ceinture en haut, et des hommes dont tout le
„ vêtement consiste en une bande de toile, large
„ de quatre doigts, qui fait le tour des reins, et
„ passe entre les jambes : cet habillement de *con-*
„ *fiance* s'appelle *calimbé*, et fait à peine l'effet de
„ la feuille de vigne dont un ciseau chaste voile
„ ordinairement ses statues. On s'accoutume diffi-
„ cilement à se trouver à table avec des femmes,
„ et à s'y voir servi par des Negres dans ce cos-
„ tume. „

« Quiconque, dit l'auteur, aura le goût de l'his-
„ toire naturelle trouvera à la Guyane des jouis-
„ sances vives et multipliées dans ce genre. „ L'his-
toire de la nature, en effet, aujourd'hui si cultivée, toujours si intéressante et inépuisable dans ses richesses et les observations qu'elle fournit à ses amateurs passionnés, et même aux hommes les plus indifférens à ses bienfaits, pourrait offrir ici un nombre de détails très-piquans pour les lecteurs ; mais la longueur de cet Extrait, peut-être déja beau-

coup trop étendu, nous oblige de les renvoyer au livre même.

La partie la plus considérable en quelque sorte, et la plus précieuse de l'ouvrage, est celle où le nouvel observateur de la Guyane releve (et c'est presque par-tout dans son ouvrage) une multitude d'erreurs échappées à d'autres écrivains qui ont traité avant lui le même sujet. On doit lui savoir gré de son ardeur constante à tâcher de découvrir le vrai et à le démêler du mensonge; enfin, on ne saurait trop le louer de son dévouement entier à la vérité, qui dans son travail paraît avoir été son premier but, et qui toujours devrait l'être et des écrivains et de leurs lecteurs.

E. B. L. N.

MORALE.

Le sage est ménager du tems et des paroles.

LAFONTAINE.

Distiques de CATON *en vers latins, français et allemands, avec une traduction interlinéaire de ces derniers, propre à faciliter l'étude de la langue allemande.* In-8°. *A Paris, chez* KŒNIG, *libraire, quai des Augustins,* n°. 18; FUCHS, *libraire, rue des Mathurins, maison de Cluny;* et HONNERT, *imprimeur, rue du Colombier,* n°. 1160. *An VII.*

CE volume d'environ 100 pages, dans ce court espace offre au lecteur plusieurs points d'utilité; d'abord dans un style concis et pressé, en trois

langues et en vers, tout ce que les anciens philosophes ont dit ou écrit de plus piquant en morale pour le bonheur de l'homme en société ou avec lui-même. Ce recueil présente en second lieu, un interlinéaire commode et facile, en français et en allemand, pour apprendre aisément cette derniere langue. Il n'est pas besoin d'insister sur les avantages de cette excellente méthode, prouvés par les succès répétés qu'ont obtenus en différentes langues et par ce moyen, Dumarsais, Adam, Luneau de Boisjermain, et, à leur exemple, plusieurs habiles grammairiens. L'auteur de ce recueil a de plus enrichi son mot à mot de quelques notes courtes, claires et instructives, où il les a crues nécessaires pour faciliter les premiers pas toujours pénibles et incertains des étudians. Ces Distiques peuvent servir de suite à un autre volume du même auteur, pour le même but; il a pour titre : « Nouveau Cours de » langue allemande, ou choix des meilleurs poëmes » de Zacharie, Kleist et Haller, avec deux traduc- » tions françaises, dont une absolument littérale est » destinée à faciliter l'étude de l'allemand (chez les » mêmes libraires.) » Nous ne nous arrêterons pas davantage à cette partie des deux recueils, trop aride pour nos lecteurs.

Cette nouvelle édition des Distiques de Caton, traduits en vers français, rappelle naturellement ceux de Muret, également réimprimés depuis peu, et accompagnés aussi d'une bonne traduction en vers (1).

---

(1) Le *Mercure* (an VI, n°. 22,) est celui des journaux

C'est le cas de rapprocher et de comparer en quelque sorte ces deux petits poëmes, qui ont entre eux beaucoup de ressemblance.

Le premier ne doit pas être sans mérite, et pour la langue et pour la solidité des maximes qu'il renferme, puisqu'il a été long-tems attribué au plus sage des Romains, à Caton le Censeur. Les meilleurs critiques en Bibliographie, s'accordent pourtant aujourd'hui à croire qu'il a été composé dans le troisieme ou le quatrieme siecle de l'ère chrétienne.

La traduction en vers français de ces Distiques, qui portent toujours le nom de Caton, publiée en 1751 et 1752 par l'abbé Salmon, et dont on se sert dans le volume qu'on annonce, n'est point sans élégance : elle est en vers libres et inégaux, c'est-à-dire d'un genre plus aisé pour le poëte traducteur.

Les distiques latins de Muret sont plus élégans, plus virgiliens, et les vers français qui les accompagnent (peut-être à force de travail, car ce genre sententieux est froid, difficile, ingrat, sans couleur et sans images) sont plus faciles, plus coulans, et beaucoup plus poétiques que la traduction en vers de l'abbé Salmon.

Les Distiques de Caton sont distribués en quatre

---

qui a rendu le compte le plus détaillé de la *nouvelle* traduction en vers français de ces Distiques de Muret, sous le titre de l'*Institution des Enfans*, ou *Conseils d'un Pere à son Fils* ; par N. François (de Neufchâteau). *Paris*, chez Dessessarts ; an VI.

livres ; aussi forment-ils près de 150 vers. Ceux de Muret n'en font pas 100. Ceux de Caton, plus nombreux, entrent dans une multitude de petits détails, souvent domestiques, la plupart les plus utiles dans le commerce de la vie. Quelquefois le poëte, plus politique que philosophe et moraliste exact, donne à son fils des conseils d'un intérêt personnel, et peut-être trop égoïstes. Il lui conseille beaucoup de prudence, de réserve, de finesse, quelquefois même plus que de l'astuce (1). On croirait à cet égard que ces Distiques ont été faits dans un tems de crise, de commotion, de révolution enfin, où chacun est en défiance l'un de l'autre : et alors, c'est un sage, un ami, un confident qui s'intéresse à votre propre conservation, et qui vous avertit au bord du précipice. Il ne sera pas difficile de rapporter un nombre d'exemples de ce genre.

Le même auteur ne paraît pas être l'ami des dames, et ç'a peut-être été une des raisons d'avoir attribué ces Distiques au rigide censeur romain, qui jamais n'a passé pour avoir été le courtisan des femmes.

Les distiques de Muret, en plus petit nombre, ont quelque chose de plus général, qui tient da-

---

(1) Le rédacteur du recueil, fidelement attaché aux principes sacrés de la bonne foi et de la vérité, qui devraient régner entre tous les hommes, a l'attention de relever ces endroits dangereux pour quelques lecteurs, où le poëte s'éloigne de ces principes dont on ne devrait jamais s'écarter dans quelque circonstance que ce fût.

vantage au bonheur public et à celui des autres. Ils ont quelque chose de plus noble, de plus généreux, qui éleve l'ame et la satisfait davantage.

Voici d'abord quelques-uns des distiques dont nous avons parlé, qui semblent faits pour les tems de commotion et de guerre entre citoyens; tems difficiles, qui exigent beaucoup de prudence, de politique, de flexibilité, etc. Que de personnes qui ont péri dans la révolution, existeraient encore aujourd'hui, si plus flexibles et cédant au malheur des circonstances, elles eussent pris pour Mentor, le Caton des distiques!

Dans les différentes citations qui vont suivre, pour ne pas allonger trop cet Extrait, on n'accompagnera le texte latin, de la traduction en vers français, que dans quelques articles où la copie très-bien faite, peut jouter avec l'original.

Quum tibi proponas, animalia cuncta timere,
Unum præcipio tibi, plus hominem esse timendum.

—

Perspicito tecum tacitus, quid quisque loquatur;
Sermo hominum mores et celat et indicat idem.

—

Constans et lenis, sic ut res postulat, esto;
Temporibus mores sapiens sine crimine mutat.

—

Qui simulat verbis, nec corde est fidus amicus,
Tu quoque fac simules: sic ars deluditur arte.

Insipiens esto, quum tempus postulat et res :
Stultitiam simulare loco, prudentia summa est.

Prends quelquefois d'un fou le ton et l'apparence
Lorsqu'il est dangereux d'user de ta raison :
C'est un trait de grande prudence
De paraître insensé quand il est de saison.

Cede locum læsus fortunæ, cede potenti :
Lædere qui potuit, prodesse aliquando valebit.

Dilige sic alios, ut sis tibi charus amicus,
Sic bonus esto bonis, ne te mala damna sequantur.

Rem, tibi quam nosces aptam, dimittere noli :
Fronte capillata, post est occasio calva.

Shakespear a rendu dans sa langue cette même pensée avec cette supériorité de pinceau et avec cette vigueur de poésie qui lui étaient familieres, et qui l'ont placé au-dessus de tous les dramatiques de sa nation.

There is a tide in the affairs of men,
Which, taken at the flood, leeds on to fortune ;
Omitted, all the voyage of their lives
Is bound in shallows and in miseries.

***Prévoyance et espérance dans l'infortune. Nécessité du travail et de savoir un métier*, etc.**

—

Prospice, qui veniant, hos casus esse ferendos;
Nam levius lædit, quidquid prævidimus ante.

—

Rebus in adversis, animum submittere noli:
Spem retine: spes una hominem nec morte relinquit.

—

Quum tibi sint nati, nec opes, tunc artibus illos
Instrue, quo possint inopem defendere vitam.

—

Exerce studium, quamvis perceperis artem.
Ut cura ingenium, sic et manus adjuvat usum.

Nous avons dit que l'auteur des distiques n'est pas galant. Voici, entre quelques autres, un de ses passages remarquables.

Conjugis iratæ noli tu verba timere,
Nam struit insidias lacrimis, cum femina plorat.

Ne crains point les transports du courroux d'une femme
Qui fait par ses discours éclater ses fureurs :
Mais crains quelque secrette trame,
Lorsque pour te fléchir elle a recours aux pleurs.

L'éditeur du recueil plus reconnaissant envers ce sexe auquel nous devons tant, s'écrie avec un épanchement qui fait l'éloge de son cœur : « L'auteur » a-t-il donc oublié qu'il avait eu une mere ? Mal-

„ heur à celui qui ne se laisse point attendrir par
„ les larmes d'une épouse, arme puissante que la
„ nature a donnée au sexe le plus faible, et presque
„ toujours le plus estimable. „

A cette apostrophe, il joint quelques vers en l'honneur de la femme vertueuse, d'un poëte célebre. Ils nous rappellent ceux-ci qui réunissent l'élégance, la grace et la vérité. Ces pensées extraites de la prose éloquente du vertueux Bernardin de Saint-Pierre, sont encore embellies par le charme des vers du cit. Ducis.

Tous les soins d'une femme ont un charme si doux !
Ce sexe est tout pour l'homme ; il soutient notre enfance ;
Il prête à nos vieux ans son active assistance.
Fait pour aimer, pour plaire, et prompt à s'attendrir,
Il nous engage à vivre, et nous aide à mourir.

Voilà le mérite et l'éloge de la femme. Voici comment le même Bernardin de Saint-Pierre nous peint, en peu de mots, sa force redoutable : „ Une femme
„ timide, éloquente des seules formes de la nature,
„ va d'un sourire troubler votre logique, ou la
„ renverser avec ses larmes. „

Autres maximes plus générales, et les plus utiles dans l'usage de la vie.

Infantem nudum cum te natura crearit,
Paupertatis onus patienter ferre memento.

Conserva potius, quæ sunt jam parta labore ;
Cum labor in damno est, crescit mortalis egestas.

Utere quæsitis modice, quum sumptus abundat ;
Labitur exiguo, quod partum est tempore longo.

Ayant acquis, songe dans l'abondance
Qu'il en faut user sobrement ;
Aussi-tôt qu'on se livre à la folle dépense,
Le fruit d'un long travail échappe en un moment.

Quod nimium est fugito ; parvo gaudere memento :
Tuta mage est pupis, modico quæ flumine fertur.

Fuis tant que tu pourras la dépense inutile ;
Contente-toi de peu, lorsqu'il faut ménager :
Plus le fleuve est petit, plus la barque fragile
Vogue sur l'onde sans danger.

Quod potes, id tenta ; nam littus carpere ramis,
Tutius est multo, quam velum tendere in altum.

Mesure à ton pouvoir la grandeur de l'ouvrage :
Le plus sûr, à qui veut fendre les flots amers,
Est de ramer près du rivage,
Plutôt que de cingler dans le plus haut des mers.

Demissos animo ac tacitos vitare memento :
Qua flumen placidum est, forsan latet altius unda.

Sur l'homme taciturne et d'humeur nonchalante,
Pour la société ne fais jamais de fonds :
C'est où l'onde paraît dormante
Qu'elle cache souvent des abîmes profonds.

Instrue præceptis animum, nec discere cesses;
Nam sine doctrinâ vita est quasi mortis imago.

Cette pensée vraie est de Salluste et de Seneque; la plupart des autres sont connues pour être extraites des philosophes les plus célebres. On a lieu d'être étonné dans cette réunion d'excellentes maximes, de n'y point trouver cette pensée ingénieuse et sublime, et à-la-fois d'une grande ressource dans bien des circonstances fâcheuses de la vie, toujours incertaine des hommes même les plus opulens : *Rogatus Socrates, quisnæm Diis esset simillimus ? Is, inquiebat, qui paucissimis æget, cum Dii nullius indigeant.* Encore trois citations.

Tempore lunga tibi noli promittere vitæ :
Quocunque ingrederis, sequitur mors, corporis umbra.

N'étant point assuré du tems où tu dois vivre,
Envisage de près le moment du trépas :
Comme tu vois ton ombre attachée à te suivre,
La Mort te suit à chaque pas.

Esto animo forti, quum sis damnatus inique :
Nemo diu gaudet, qui judice vincit iniquo.

Supporte constamment l'arrêt que le caprice
D'un juge prévenu prononce contre toi :
Nul ne jouit long-tems d'un bien que l'injustice
Lui vend aux dépens de la loi.

Contra hominem justum prave contendere noli
Semper enim DEUS *injustas ulciscitur iras.*

Nous

Nous devons cette nouvelle production à un écrivain sage et laborieux, qui dans un siecle où l'on est infesté de tant de brochures frivoles ou dangereuses, n'a cessé d'enrichir notre littérature de traductions d'ouvrages utiles et instructifs. Dans ce nombre on peut distinguer, le *Tableau des Arts et des Sciences*, depuis les tems les plus reculés jusqu'au siecle d'Alexandre, traduit de l'anglais de *J. Banister*; l'Histoire Littéraire du moyen âge, de M. *Harris*; le Tableau des progrès de la Civilisation, de *G. Stuart*; la Vie d'*Howard*, ce bienfaiteur des prisonniers; l'Angleterre ancienne, de *Strutt*, et plusieurs autres. Le cit. A. M. H. B. est le premier qui nous ait fait connaître dans notre langue, l'Histoire d'Angleterre du docteur *Henri*, dont le plan neuf et admirable devrait servir de modele à tout écrivain qui veut, avec méthode, transmettre à la postérité l'histoire d'une grande nation.

E. B. L. N.

SCIENCES.

Journal de l'École Polytechnique, ou *Bulletin du travail fait à cette École; publié par le Conseil d'instruction et d'administration de cet établissement.* V^e^. Cahier, tome II. *Prix*, 3 *francs* 5 *décimes par cahier. A Paris, de l'imprimerie de la République; chez* BERNARD, *quai des Augustins*, n°. 37.

La Convention, si cruellement calomniée par la multitude, a laissé des monumens célebres que le

tems, en développant leurs avantages successifs, fera mieux apprécier. De ce nombre sont l'École polytechnique, les Écoles de santé, le Muséum enseignant l'histoire naturelle, le Conservatoire de musique, etc. L'École polytechnique et ses travaux fixeront aujourd'hui nos regards. On y enseigne les hautes Mathématiques avec leurs applications aux Arts, la Chymie avec les procédés propres aux manufactures et aux métiers, le Dessin avec les arts auxquels il sert de bâse.

Aux avantages de cet enseignement, qui n'est utile qu'aux élèves présens, on a voulu réunir celui d'instruire toute la République par la publication des leçons. Des cahiers *in*-4°. d'environ 200 pages, accompagnés de planches, renferment ces leçons. Il y en a eu déja cinq publiés depuis l'établissement de l'École. On y joint un ouvrage du cit. Lagrange, membre de l'Institut et professeur de l'École, parce qu'il a le même but et qu'il est imprimé avec les mêmes caracteres et dans le même format : il se trouve aussi chez le même libraire. En voici le titre : *Théorie des fonctions analytiques.* Le savant auteur a réduit les principes du calcul différentiel et intégral à l'évidence. On sait qu'une métaphysique vague les rendait difficiles à expliquer nettement. Les élèves étaient convaincus de leur vérité par celle des résultats du calcul ; mais ils n'en étaient pas persuadés, comme ils l'étaient de la certitude des regles d'arithmétique et d'algèbre simple. Le travail du savant géomètre marquera dans l'histoire des Mathématiques ; et il en rendra aussi facile et aussi ordinaire l'étude des hautes Mathématiques, que

celle des simples l'était depuis Viète et Descartes.

En rendant compte du cinquieme cahier du journal de l'École polytechnique, nous donnerons à nos lecteurs une idée des autres, parce qu'ils sont à-peu-près rédigés sur le même plan. — Cours de Mécanique de l'an V, par le cit. Prony. — Mémoire sur la Statique, contenant la démonstration du principe des vîtesses virtuelles, et la théorie des momens; par le cit. Fourrier. — Extrait d'un mémoire du cit. Brémontier, sur les moyens de fixer les dunes qui se trouvent entre Bayonne et la pointe de Grave, à l'embouchure de la Gironde; par le cit. Lamblardie. — Description de la maniere dont se polissent et s'étament les glaces coulées dans l'atellier du faubourg Antoine; par Samuël Bernard, éleve de l'École. — Sur l'Esprit recteur de Boerrhaave, l'arome des Chimistes français, ou le principe de l'odeur des végétaux; par le cit. Fourcroy. — Essai d'analyse numérique sur la transformation des fractions; par le cit. Lagrange. — Sur le principe des vîtesses virtuelles; par le même. — Suite du cours relatif aux arts de Dessin; par le cit. Neveu. — Mémoire sur la détermination d'un plan qui reste toujours parallèle à lui-même, dans le mouvement d'un système de corps agissant d'une maniere quelconque les uns sur les autres, et libres de toute action étrangere; par le cit. Laplace. — Description et usage du Dynanomètre; par le cit. Regnier. — Éloge du cit. Lamblardie; par le cit. Prony. — Éloge de Bertrand Pelletier; par le cit. Guyton. — Sur le principe des vîtesses virtuelles, et la décomposition des forces circulaires; par le

cit. Prony..... Nous ferons connaître les détails intéressans que renferme le mémoire sur le *Dynanomètre* du cit. Regnier.

Bulletin des Sciences, par la Société Philomatique de Paris. An VI. In-4°. *de* 228 *pages, avec des gravures.*

Il paraît chaque mois une feuille de ce Journal, dont l'abonnement est de 6 francs pour un an. On s'abonne chez le cit. Alexandre Brogniart, rue Saint-Marc, n°. 14; et chez le cit. Fuchs, libraire, rue des Mathurins.

Ce Bulletin est un avant-coureur du Recueil de l'Institut national, pour la classe des Sciences physiques et mathématiques. En effet, la Société philomatique publie chaque mois ses travaux, et la plupart des membres de l'Institut, pour la classe désignée, font partie de cette Société. Ils y lisent les Mémoires dont ils ont fait lecture à l'Institut, et la Société les fait paraître par extrait long tems avant la publication entiere dans les Recueils de l'Institut. Ce *Bulletin* conserve par ce moyen un air de fraîcheur qui le rend précieux pour les amateurs des sciences. Divers autres savans concourent au travail de la Société. Nous ne parlerons que de ceux-ci, parce que l'on verra le travail des autres dans les Mémoires de l'Institut national. Voici l'annonce du II^e^. sémestre de l'an VI.

Notice du cit. Decandolle sur la *Reticularia rosea*, plante très-petite qui croît au mois de prairial sur

les vieux troncs coupés et humides, sur-tout après les pluies. — Nouveau Barometre du cit. Conté, au moyen duquel on mesure immédiatement les changemens de densité de l'air, par le poids du mercure. — Nouvelle méthode de faire l'acier fondu, par le cit. Clouet. Elle consiste à mettre dans un creuset, et couche par couche, vingt onces de petits morceaux de fer, avec un mélange de six onces de carbonate de chaux (pierre calcaire) et de six onces d'argile tirée des creusets de Hesse pilés. On chauffe, et l'on augmente le feu jusqu'à fondre le fer. Il faut ordinairement une heure de feu ainsi soutenu pour réduire deux livres de fer en un acier très-bon, très-dur, et susceptible d'être travaillé à la forge, avantage dont est privé le fer fondu ordinaire. — Description d'une machine pour reduire les os en poudre, et les faire servir à l'engrais des terres, par le cit. Lastérie. Il en existe plusieurs de ce genre à Thiers, dans le département du Puy-de-Dôme, où l'on utilise par ce moyen les rognures des os employés par les couteliers. — Sur une nouvelle espece de *Phœnicoptere* ou *Flammant*, par le cit, Geoffroy. — Sur un nouveau genre de ver intestin, trouvé dans la vessie natatoire de la truite, par le cit. Fischer. — Sur une nouvelle espece de Psylle, *Kermes*, *L.*, par le cit. Latreille. — Description de la plante aquatique, *Villarsia*, par le cit. Bosc, à Charles-Town. — Notice sur le Télégraphe, par le cit. Chappe. — Sur la plante *Agynbia*, *L.*, par le cit. Ventenat.

Quelques idées sur l'art et les devoirs de l'ingénieur, Description d'une Alidade à trois branches, par MARÈS, *officier du génie, employé à l'armée de Sambre et Meuse.* In-12 *de* 182 *pages, avec* 6 *planches. Prix,* 3 *francs; et* 3 *francs* 50 *centimes, franc de port. A Cologne, chez* THIRIART; *et à Paris, chez* FUCHS, *rue des Mathurins. An VI.*

LES opérations topographiques, exécutées en l'an VI par les ingénieurs français dans l'Eyfalie, pays d'entre Meuse, Rhin et Moselle, ont fait sentir la nécessité de suppléer, en certains cas, à la boussole, par un instrument qui soit indépendant de la propriété magnétique. Le voisinage des mines de fer a fait varier à l'infini la direction de l'aiguille aimantée. Sur six boussoles, ou *déclinatoires* employés dans diverses parties, aucune n'a pu servir utilement. Plusieurs officiers qui s'en sont servi, ont été obligés de recommencer des opérations déja avancées. L'auteur de cet Écrit a vu la boussole de son graphometre perdre ses propriétés en traversant une seule vallée, dans laquelle se trouvaient quelques mines de fer. Si l'effet de ces mines n'eût pas été si général, on aurait peut-être attribué à d'autres causes ces variations.

Pour parer à cet inconvénient, le cit. Marès propose une espece de compas de proportion, garni de pinules au centre et à l'extrémité de chaque branche. Il est composé de trois branches, dont

deux se rapprochent immédiatement pour se fermer, comme dans le compas de proportion ; la troisieme est concentrique, et se place sur l'une d'elles. La pinule du centre et les trois autres branches se replient à l'aide de charnieres, afin d'occuper moins de place. Les deux branches supérieures étant plus courtes chacune de l'épaisseur d'une pinule, tout se replie avec facilité. On peut fixer une lunette azimuthale sur la branche qui se place sur les deux autres. Ainsi arrêtée, cette lunette s'aligne d'abord avec l'instrument fermé, sur le côté gauche de l'angle-à-gauche ; ensuite restant *superposée* à la branche droite, elle s'aligne sur le côté droit de l'angle-à-gauche, qui est à-la-fois le côté gauche de l'angle-à-droite ; enfin, elle s'aligne seule avec la troisieme branche qui la supporte immédiatement, sur le côté droit de l'angle-à-droite. On observera que cet instrument ne peut servir que sur la planchette.

Cette alidade à trois branches remplacera utilement la boussole dans les pays montueux et abondans en mines de fer. Par son moyen, on pourra déterminer, sans boussole, la position d'un point X pris à volonté ; lorsque de ce point on pourra appercevoir trois points A, B, C, dont la position, entre eux, aura déja été déterminée sur la planchette. Ce moyen suffit pour résoudre le problême graphiquement, à une seule exception près, qui est extrêmement rare ; c'est le cas où les trois points donnés seraient sur une même circonférence de cercle. Mais alors la géométrie-pratique offre d'autres ressources. Nous invitons les ingénieurs à se procurer cette

utile, peu coûteuse, et peu embarrassante alidade triple.

L'auteur donne la démonstration de plusieurs problêmes de géodésie résolus avec son instrument. Il pense que l'on en pourrait approprier l'usage aux procédés graphiques adoptés dans la navigation. Il faudrait pour cela quelques changemens et augmentations déterminés par les conditions nécessaires pour la solution d'un problême de géométrie descriptive. Peut être alors toutes les branches ne devraient pas se trouver dans le même plan. C'est aux hydrographes à prononcer sur cet objet.

Le cit. Marès a fait précéder ce petit Traité de Mathématique, par un petit Traité d'Économie politique, intitulé : *Quelques idées sur l'art et les devoirs de l'ingénieur.* On y voit un excellent citoyen, et un ingénieur consommé dans son art. La lecture peut en être utile à tout homme qui se destine à l'administration. L'auteur nous dit que cet apperçu fait partie d'un travail plus étendu, dont il se propose de faire paraître successivement les diverses subdivisions ; et qu'il peut en être regardé comme le discours préliminaire. Nous l'exhortons à se livrer à ce travail. Mais nous l'exhortons aussi à soigner son style, à le rendre plus simple, et sur-tout à éviter les expressions qui lui ont paru pittoresques, et qui ne sont qu'extraordinaires.

La Grammaire française et l'Orthographe apprise en huit leçons, etc. *Quatrieme édition revue, corrigée*, etc. *Par le cit* PRÉVOST-SAINT-LUCIEN. In-12 *de* 204 *pag. Paris; an VII.*

CETTE Grammaire est dédiée aux citoyens des départemens nouvellement réunis à la France. On a donc droit d'exiger d'elle qu'elle soit, sinon meilleure que toutes les autres, au moins aussi bonnes qu'elles. « Trois éditions, dit la Préface, ont été en » moins de huit mois aussi-tôt enlevées qu'annon- » cées. Revisions, corrections, additions même, » donnent à cette nouvelle édition quelque supé- » riorité sur les précédentes... Si rien ne sort par- » fait, continue modestement la Préface, de la » main de l'homme, est-il étonnant que dans un » traité si rempli de détails, lorsqu'on croit avoir » tout fait pour le mieux, la revision ne nous fasse » voir qu'il y a encore mieux à faire, et toujours » quelques perfections à ajouter ? »

Nous ignorons ce que prouve, seule, la multiplicité des éditions; c'est pourquoi nous nous réservons d'examiner cette grammaire sans préjugé. Nous demanderons d'abord si cette annonce *de la Grammaire française et l'Orthographe apprises en huit jours*, ne ressemble pas beaucoup aux annonces des marchands de rob anti-syphillitique, d'eau vénérienne, etc. Cette charlatannerie déshonorerait les arts et les sciences, s'ils étaient suscep-

tibles d'être déshonorés. Elle rappelle ces escrocs qui vont de ville en ville, enseignant, pour trois ou quatre louis, à peindre *en huit leçons*. Qu'apprend-on de ces hommes merveilleux ? A coucher des couleurs sur le revers des gravures, à vernir le bon côté, et à tendre une gravure ainsi préparée, sur un chassis, comme la toile d'un tableau.

Nous avons été bien étonnés en parcourant cette Grammaire de trouver le solécisme suivant : *Les mots qui terminent en ANT, ENT*, etc. On dit : *Les mots terminés* ; ou, *les mots qui se terminent*, etc. Nous avons cru, à la premiere fois, que c'était une faute d'impression ; mais la répétition fréquente de cette vicieuse locution, nous a convaincus du contraire.... C'est ainsi que le citoyen Prévôt-Saint-Lucien veut instruire nos concitoyens des départemens réunis !.. *Dî meliora piis !*

« De toutes les langues mortes ou vivantes, dont » on offre la connaissance aux enfans, il n'en est » pas de plus aisée à acquérir que celle de la langue française. » L'auteur croit que cette proposition paraîtra un paradoxe à beaucoup d'instituteurs, et sur-tout aux étrangers. Nous allons plus loin que lui, et nous croyons que cette assertion est fausse. Nous ne citerons pour la combattre que la langue anglaise. Elle n'a ni genres, ni articles. D'après cette simple considération, on jugera si cette langue n'est pas plus facile à apprendre que la nôtre.

Nous allons faire connaître la division de cette Grammaire expéditive.

I^ere. leçon... Objet et division de l'ouvrage.

II^e. leçon... Des mots déclinables.

IIIe. leçon... Des mots indéclinables.

IVe. leçon... Du verbe.

Ve. leçon... *Idem.*

VIe. leçon... Verbes irréguliers et verbes défectueux.

VIIe. leçon... Sur les verbes en général et leur emploi.

VIIIe. leçon... Observations sommaires sur la Ponctuation, et Résumé de la Grammaire.

Nous avons trouvé avantageuse la maniere de présenter dans un tableau comparatif les divers emplois du second participe avec le verbe. Mais nous n'en dirons pas autant de la *déclinabilité* des mots. Elle est un reste des grammaires latines. On convient généralement aujourd'hui qu'il n'y a point de *cas* en français ; mais qu'ils sont suppléés par des prépositions qui déterminent les sens dans lesquels on prend les mots divers.

Au reste, on voit, en parcourant cet ouvrage, que l'auteur pouvait beaucoup mieux faire s'il eût adopté un autre plan. Nous l'exhortons à l'entreprendre, quand ses loisirs le lui permettront. Les soins donnés à l'enfance n'avilissent point le talent.

SCIENCES PHYSIQUES.

Cours élémentaire de Chymie théorique et pratique, suivant la nouvelle nomenclature ; ouvrage dans lequel on a rassemblé la plupart des procédés utiles et agréables qui dérivent de cette science : par ALYON, *officier de santé de l'hôpital militaire du Val-de-Grace. Deux volumes* in-8°. *brochés. Prix*, 6 *francs ; et* 8 *francs* 50 *centimes, franc de port. A Paris, chez l'Auteur, rue Fauxbourg Jacques*, n°. 114 ; FUCHS, *libraire, rue des Mathurins*, n°. 334 ; MOUTARDIER, *libraire, quai des Augustins*, n°. 28 ; LENORMANT, *imprimeur, rue des Prêtres-Germain-l'Auxerrois. An VII.*

ON doit donner des éloges au cit. Alyon, pour avoir essayé de composer une *Chymie des Arts*. Le cit. Chaptal en promet une ; et les parties qu'il en a détachées pour les lire à l'Institut, ont fait concevoir les plus flatteuses espérances. En attendant, l'ouvrage du cit. Alyon pourrait être de quelqu'utilité, s'il y avait moins de fautes d'impression. On n'exagérera pas en disant que l'on en trouve une par page. Et cependant ce Cours renferme une infinité de procédés chymiques et de recettes de médicamens. De quelle conséquence funeste pour la santé ne sont pas de semblables méprises, qui augmentent ou diminuent les doses au hasard ! S'il est une occasion où l'avidité et l'incurie d'un libraire soient un fléau pour la société ; c'est certainement quand il s'agit de la santé et de la vie.

Nous avons dû réclamer contre cet abus typographique. Actuellement nous rendrons à l'auteur la justice qui lui est due. Il est très-instruit de la nouvelle chymie ; il en expose bien les théories ; et il fait honneur aux Berthollet ; aux Lavoisier , aux Vauquelin , etc., de leurs sublimes découvertes. Les plus récentes y sont recueillies ; telles que l'acide zoonique (que l'on retire des chairs des animaux) de Berthollet ; le métal appellé *crome* (parce qu'il colore le plomb rouge , etc.) de Vauquelin ; l'acide subérique (du liége) du cit. Bouillon de la Grange , etc. etc. Voilà pour la partie théorique de l'ouvrage.

Le second volume consacré à la pratique renferme quelques procédés pour obtenir les différens gaz et les expériences qui y sont relatives , l'art de l'émailleur , du teinturier , la fabrication des couleurs et leur emploi. On y trouve des préparations de diverses sortes de lacques , du carmin , du bleu de Berlin , et de quelques autres que le cit. Alyon a eu l'occasion de préparer en grand ; l'art d'imiter les pierres précieuses , les pierres gravées antiques , etc. Un objet des plus importans est la composition des remedes secrets. Si l'humanité ne retire pas un grand soulagement de leur publication ; au moins la curiosité sera-t-elle satisfaite. Les poudres d'Ailhaud , le savon végétal du médecin des Deux-Ponts , l'eau médicinale de Husson , le rob anti-syphilitique du soi-disant Laffecteur , les gouttes blanches de Cagliostro , les gâteaux anti-vénériens de Bru , les extraits anti-vénériens de Miitié , la pommade épispastique de Grandjean , le syrop de Cuisinier , les

pillules de Belloste, le vinaigre des Quatre-Voleurs, eau de Cologne, etc. etc. C'est le jugement dernier des charlatans. Un de ceux qui trompait avec le moins de soin et de peine, était un nommé Beaufort; dont l'*eau* très-célébrée, consistait en deux onces d'acide sulfurique (huile de vitriol) versées dans une pinte d'eau ordinaire. Long-tems avant que ce charlatan en fît un secret, elle était connue des médecins et des chymistes, sous le nom d'*esprit de vitriol*.

L'ouvrage est terminé par une synonymie chymique ancienne et nouvelle. On y voit les noms anciens traduits en noms nouveaux. Il eût été à souhaiter que l'auteur y eût joint une seconde table, celle des noms nouveaux traduits en noms anciens.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Le cit. Schmidt, mécanicien, rue Thionville, au Musée, prévient ses concitoyens qu'il vient de faire une découverte extrêmement importante, et pour laquelle il lui a été accordé un brevet.

Le premier et le plus simple de ses avantages est de rendre impossible l'inconvénient de la fumée, quelque hauteur ou déviation que puissent avoir les tuyaux d'un poële ou ceux d'une cheminée, même lorsque l'âtre est très-peu profond, lorsque le feu est ramené sur le devant, et que les portes et les fenêtres sont parfaitement calfeutrées.

Le second, d'augmenter la chaleur dans une piece, à tel point qu'on puisse travailler auprès des fenêtres.

Le troisieme, de conserver dans les appartemens la pureté de l'air, toujours altéré dans ceux que l'on échauffe avec des foyers ordinaires.

Le quatrieme, de faire disparaître l'humidité, la mauvais odeur, et de répandre au contraire, à volonté, des odeurs agréables.

Le cinquieme, de chauffer des lits sans craindre le feu, ni les vapeurs du charbon.

Le prix de la souscription pour la plus simple machine, dont l'effet est, en la faisant placer dans un foyer, de produire les avantages ci-dessus, et d'échauffer en outre une piece latérale, ou bien une piece supérieure, et qui peut durer toute la vie, est de 48 francs, non compris le transport.

Il devra être déposé, à compter du 1^er^. nivose an VII, chez les cit. Hua, notaire, rue de l'ancienne Comédie-Française, près le carrefour de Bussy; et Oudinot, notaire, rue de l'Université, en face de la rue de Baune, faubourg Germain.

Les machines seront délivrées, un mois après la souscription, chez le cit. Peyre; les premiers souscripteurs auront la préférence.

L'état du cit. Schmidt ne lui permettant pas de s'occuper d'un travail qui lui est aussi étranger, il se bornera à donner aux souscripteurs les renseignemens nécessaires pour les mettre à même de se servir de cette machine. Mais pour la sûreté du public, il s'est adjoint le cit. Peyre, artiste, rue des Poitevins, n°. 13, qui fournira les machines, depuis les plus simples jusqu'à celles qui procure-

ront les plus grands effets, pouvant échauffer de vastes appartemens. Il a seul le droit de les poser dans les édifices et établissemens publics. Il se chargera également de les établir chez les personnes qui le desireront.

Les personnes qui voudront acquérir le droit d'en vendre et construire dans une ville départementale, traiteront avec le cit. Schmidt, qui leur accordera pour cinq ans, durée de son brevet, la permission d'en établir chez les particuliers seulement, se réservant les édifices et établissemens publics.

Les lois de la physique, des expériences réitérées faites en présence des notaires ci-dessus, l'approbation de physiciens et mécaniciens éclairés, assurent le succès de cette utile invention, qui peut arrêter les progrès des maladies pestilentielles.

Le public est invité à venir en reconnaître les effets chez le cit. Peyre, les 3, 6, 9 de chaque décade, à compter du 9 nivôse, depuis onze heures jusqu'à deux.

VARIÉTÉS.

Un arbre de la famille des *Robinia* (famille à laquelle appartient l'*Acacia* de nos jardins, qui n'est qu'un faux *acacia*) a fleuri dans le jardin du citoyen Cels, membre de l'Institut. Sa fleur a été décrite par le cit Ventenat, son confrere. Le cit. Vauquelin, de la même société, a fait l'analyse d'une liqueur syrupeuse que rendent les branches de ce *Robinia*, qui

qui en a pris le nom spécifique, *viscosa*. C'est une substance nouvelle et particuliere, qui n'est, ni gomme, ni résine, ni gomme-résineuse. Elle a quelqu'analogie avec le suc élastique du caotchouc, si improprement appellé *gomme*. Mais la glu est le produit végétal duquel elle semble se rapprocher davantage.

— La maladie-noire, appellée *Mælæna* (nom synonyme) par les médecins, a fourni de nombreuses observations au cit. Portal, qui les a lues à l'Institut.

— Pour convaincre le petit nombre de *sots* qui s'opposent à l'établissement des nouveaux Poids et Mesures, et le grand nombre des *insoucians*, pour qui tout changement est une fatigue, et toute fatigue un objet d'horreurs, nous les invitons à lire avec la plus légere réflexion l'observation suivante... On vient de publier le Tableau des Poids et Mesures du département de la Seine. Dans ce cercle, qui n'a pas un myriametre (trois lieues de postes) de rayon, et quelquefois dans la même commune ont fait usage de cinq arpens différens, formés de cinq perches différentes; de sept pintes différentes, de deux especes de boisseaux; enfin, de trois voyes de bois différentes.... Que sera-ce donc que le résultat d'un semblable travail dans les cent deux autres départemens !

— L'Institut a reçu la *Décade Égyptienne* imprimée au Caire, et copie des procès-verbaux des séances de l'Institut créé au Caire le 6 fructidor an VI. Cette

réunion d'hommes éclairés, parmi lesquels on compte un prêtre grec, appellé *Raphaël*, s'est occupé de la construction de moulins à bled, de l'amélioration de la poudre-à-tirer fabriquée en Égypte, de l'amélioration des indigoteries égyptiennes, des préservatifs contre la peste qu'ils ont reconnu n'être pas endémique sur les bords du Nil, du rassemblement des monumens antiques, etc. etc. Ce ne sont pas là des occupations de gens qui craignent les approches des Turcs ! Cette correspondance littéraire va jusqu'au 8 vendemiaire, et très-certainement le vice-président de l'Institut, le général Bonaparte vivaient à cette époque.

— Le grand travail entrepris par les citoyens Vauquelin et Fourcroy, sur l'urine humaine et sur les pierres qui s'y forment, a produit un second mémoire qu'ils ont lu à l'Institut. Ils ont trouvé dans l'urine humaine huit substances, ou sels, qui par leurs combinaisons réciproques peuvent en former huit autres. Ces diverses substances contribuent sans doute à la formation des pierres, ou du moins entrent dans leur tissu ; mais celle à laquelle les calculs doivent principalement leur formation est une substance *albumineuse*, ou de la nature du blanc d'œuf. C'est aussi elle qui fixe l'attention des deux savans chymistes. Ils esperent trouver les moyens de prévenir la formation des calculs, ou du moins ceux de les détruire.

Un *pouce* d'eau par jour n'était pas, en termes de fontainier et d'hydraulicien, la dépense pendant tout un jour, d'une ouverture qui aurait eu un

pouce quarré de mesure ; mais une convenue. L'équivalent de la dépense journaliere de cette ouverture, exprimée en nouvelles mesures, sera d'un kilolitre, égal à un metre cube, ou un stere, ou enfin à vingt-neuf pieds cubes et deux dixiemes. Ce résultat a été donné par l'Institut au ministre de l'intérieur.

Extrait d'une lettre écrite du Caire le 28 vendemiaire an VII.

. . . . Depuis mon départ, j'ai constamment joui d'une bonne santé ; la mer même ne m'a pas occasionné la moindre incommodité. Le cit. Berthollet se porte bien ; il a aussi résisté à tout ; nous sommes heureux dans ce pays, autant que le comporte l'éloignement de notre patrie et la privation du commerce des amis que nous y avons laissés. Sous le rapport des choses physiques nécessaires à l'agrément de la vie, rien ne nous manque. Le général Bonaparte a le plus grand soin de nous les procurer. Tous ceux qui s'occupent des sciences et des arts sont réunis dans un même quartier, et logés dans des maisons contiguës. On se réunit, pour manger, par compagnies de sept ou huit. L'ordinaire dont je suis est composé des citoyens Berthollet, Monge, Fourier, Geoffroy, Parseval, Descotils. Nous avons un cuisinier qui ne varie pas extrêmement les plats, mais nous avons soin d'assaisonner nos repas de joyeux discours, de discussions littéraires et philosophiques ; et ils sont aussi agréables qu'aucuns de ceux que j'aie faits en ma vie. Nous avons sur-tout

notre déjeûner qui est délicieux : nous le faisons avec du bon moka mêlé avec du lait excellent ; c'est vraiment une demi-heure de conversation des plus agréables.

Dans mes lettres précédentes, je t'ai marqué que dans ce pays-ci les femmes sont invisibles : elles ne paraissent dans les rues qu'avec un masque. J'ai entendu à Paris de petites dames, mécontentes de la révolution, dire qu'elles aimeraient mieux vivre en Turquie que dans la République. Qu'elles y viennent, elles verront. Si la femme paraît convaincue qu'elle est d'une espece inférieure à l'homme ; et dans le fait, elle n'en est que la servante. Les femmes des particuliers les plus riches travaillent à la cuisine : ce sont des femmes qui portent le mortier et les matériaux aux maçons, toujours avec leur masque sur la figure. De ma vie, je n'ai vu chose aussi dégoûtante. Un voyageur nommé Savary, a eu, je ne sais comment, la niaiserie de comparer ces malpropres créatures à la princesse Nausica. Je le lui pardonnerais s'il avait voulu se moquer de la princesse ; mais il l'admire tout de bon.

Ces femmes qui n'osent paraître dans les rues que le visage voilé y ont été jusqu'à l'âge de dix ans entierement nues. Tous les jours nous rencontrons des filles de cet âge sans aucun vêtement ; elles ne rougissent pas ; elles ne font rougir personne. Qu'en diront les gens qui soutiennent que la pudeur est un sentiment *inné*. D'après ce que nous voyons, on est tenté de croire que c'est une institution arbitraire, une pure convention dont l'objet varie dans les divers pays. Ici, c'est un crime contre cette vertu

que de montrer son visage : c'est une indécence de laisser voir la main ; on ne prend aucun soin pou cacher la poitrine et les autres parties du corps.

Dans ce pays, les différentes religions sont en présence : leurs sectateurs affectent une grande rigidité dans l'observance de leurs rits. Eh bien, presque tous en imposent. Les hommes d'une religion ne se croient tenus à observer la morale qu'à l'égard des hommes de leur religion. Ils pensent qu'on peut sans conséquence voler celui qui n'en est pas ; que sa vie ne mérite pas qu'on y prenne garde. En effet, quelle importance Dieu peut-il attacher au bien e et à la vie de ceux qu'il a réprouvés ! Au surplus, les Musulmans sont les plus nombreux, et ont eu le gouvernement jusqu'à notre arrivée. Ils ont l'habitude de traiter les autres avec un grand mépris. Leurs mollas ou prêtres parlent avec beaucoup d'arrogance de la nécessité et de la supériorité de leur religion. Ils croient qu'à leur voix on doit se convertir ; et que, si vous résistez, Dieu vous aveugle pour vous punir. Ils ont la dureté de l'orgueil le plus excessif. Avant notre arrivée, un Chrétien ne pouvait avoir d'autre monture qu'un âne ; il était obligé de mettre pied à terre lorsqu'il passait devant une mosquée ou devant un de ces mollas. J'en connais qui ont eu de violentes bastonnades pour avoir oublié de descendre de leur âne à la rencontre de ce genre de personnages. De pareilles distractions sont fâcheuses ; mais elles n'ont plus ce danger, depuis que nous sommes ici : les prêtres musulmans disent que c'est une grande diminution à la gloire de Dieu. Je m'étonne qu'ayant une haine si amere

et un si profond mépris pour les Chrétiens, les Musulmans ne les aient pas chassés du pays où ils dominent.

Prix à décerner par la Société des Sciences, Arts et Agriculture du Département de la Côte-d'Or, dans sa séance du 10 germinal an VII.

La Société des Sciences, Arts et Agriculture, établie à Dijon, frappée des ravages que ne cesse d'exercer la maladie épizootique actuellement régnante, propose, pour sujet d'un prix qu'elle adjugera dans sa séance publique extraordinaire du 10 germinal an VII, la discussion des questions suivantes :

Par des observations exactes et précises, toutes établies, les unes sur les diverses symptômes de la maladie, les autres sur les ouvertures anatomiques de plusieurs cadavres, déterminer *quelle est la nature et le caractere de l'épizootie ;* assigner *quelles sont les causes qui l'ont produite ;* indiquer *le traitement à suivre, soit comme préservatif, soit comme curatif ; et sur-tout s'attacher à* prouver *par l'expérience et l'observation, si cette maladie est de nature contagieuse, où si elle dépend seulement de l'intempérie des saisons et de l'influence de l'air.*

A l'exception des associés résidans, tous ceux qui enverront des mémoires sur cette question seront admis au concours.

Les mémoires doivent être remis, avant le 20 ventôse, *au citoyen Antoine, ingénieur, président de la Société :* les étrangers les lui feront parvenir sous le

couvert de l'administration centrale, en mettant sur l'adresse : *Pour la Société des Sciences, Arts et Agriculture de Dijon.*

Les auteurs des mémoires sont invités à ne pas mettre leurs noms à leurs ouvrages ; mais une sentence ou devise, avec un billet cacheté, contenant leurs nom, profession et demeure. La Société prend l'engagement de ne pas ouvrir ce billet, au cas où la piece ne remporterait aucun prix.

Le prix consiste en une médaille d'or. Sur une des faces seront inscrits ces mots :

Société des Sciences, Arts et Agriculture de Dijon.

Sur l'autre :

L'Agriculture reconnaissante, à....

La Société, qui se fera toujours un devoir d'encourager et de récompenser les découvertes utiles, quand même elles n'atteindraient pas en entier le but qu'elle se propose, décerneta une médaille d'argent au meilleur mémoire sur le traitement curatif, quoique l'auteur se soit seulement astreint à l'examen de cette partie du programme.

Elle regrette de ne pouvoir accorder plus de trois mois pour traiter cette matiere ; mais les désastres que cause l'épizootie, la nécessité d'arrêter promptement ce fléau destructeur de l'agriculture, doivent justifier son empressement pour la décision de la question. Elle se flatte que les concurrens entreront dans ses vues, et que ceux dont le travail sera prêt avant le délai donné, lui feront de suite parvenir leurs mémoires.

La Société invite tous ceux qui pourraient lui don-

ner quelques renseignemens sur la question suivante, à les lui communiquer incessamment.

Dans le département de la Côte-d'Or se trouve-t-il des endroits qui puissent fournir de la tourbe ? Quelle est la maniere la plus économique et la plus profitable de l'exploiter, et quels sont les meilleurs moyens de l'employer sans diminuer la masse de chaleur, dont l'habitude et l'usage font une nécessité ?

POÉSIE.

IMITATION DE SAADI.

Le fils d'Aroun-Raschild vint demander vengeance
D'un sujet dont l'impertinence
Avait calomnié sa mere. — O mon cher fils !
Ce calomniateur et cent autres unis,
Dit Aroun, ne sauraient lui faire
Autant de tort que la colere
Par qui ton cœur se laisse gouverner.
Tu ferais croire que ta mere
Ne t'apprit point à pardonner.

Par FRANCHEMONT, *abonné.*

ÉNIGME.

Dans l'horreur des tombeaux j'habite d'ordinaire ;
Dans les villes toujours l'on trouve mon contraire ;
Le mortel à son gré me fait naître et périr ;
S'il me donne la vie, il peut me la ravir.
L'on ne peut, cher lecteur, ni me voir, ni m'entendre,

Encore moins me toucher ; mais on peut me comprendre.
Considere mon être, et vois quel est mon sort ;
Tu ne peux me nommer sans me donner la mort.

LOGOGRIPHE.

Avec cinq pieds je suis un gros et grand oiseau ;
Qu'on me retourne un peu je ne suis que de l'eau.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 9.

Le mot de l'Énigme est *la Pêche ;* celui du Logogriphe est *Réverbere ;* dans lequel on trouve *rêve*, *verre*, *beurre*, *Eu*, *re re re*, *Verbe* (le Verbe ou J. C.), *rue* (chemin), *ver*, *verbe* (un), *rue* (herbe), *Ebre* (l'), *Eve*.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra Comique National.

Les deux auteurs de la charmante comédie intitulée *le Prisonnier*, les citoyens Duval et Dellamaria, viennent de réunir de nouveaux leurs efforts, et leur entreprise a été couronnée par le uccès. Voici quel est le sujet de cette production.

Deux cousins aspirent à la main de la pupille de leur oncle : l'un est un jeune homme plus avide d'argent que brûlant d'amour, cachant sous des dehors austeres une perfide immoralité ; l'autre est un jeune officier dont la tête est mauvaise, mais dont le cœur est bon, qui compte un nombre presqu'égal de conquêtes amoureuses et d'exploits guerriers, qui aime la pupille pour elle et non pas pour sa dot, dont au fait ses créanciers ont plus besoin que lui.

L'oncle des jeunes gens veut les éprouver ; il revient d'Amérique, n'est pas connu ; il prend le déguisement d'un valet. Dumont, dupe de l'artifice, veut le corrompre et acheter ses services, pour obtenir, par des moyens peu delicats, la dot de la pupille. Florval, au contraire, repousse avec mépris les propositions insidieuses du faux valet, et le

menace de faire punir, par son oncle, les dangereux cousins qui lui sont donnés.

Les deux cousins se font ainsi connaître eux-mêmes : il est inutile d'ajouter que chacun d'eux reçoit la récompense qu'il a méritée.

On voit qve ce sujet est loin d'être neuf. Sans parler d'ouvrages étrangers à notre auteur, c'est dans ses propres productions qu'il a trouvé des parties susceptibles d'imitation. L'*Oncle-Valet* est au fonds la même chose que les *Héritiers*, petite comédie donnée par le citoyen Duval au théâtre de la République. Il est impossible de ne pas reconnaître la frappante analogie qui existe eutre Henri des *Héritiers* et Florval de 'a piece nouvelle, entre Dnperron et Dumont, entre l'*Oncle cru mort* et l'*Oncle cru valet*. De plus, nous n'hésiterons pas à donner la préférence à celle des deux pieces qui a paru la premiere. On a cependant applaudi, comme réellement comique, la situation dans laquelle Dumont propose au faux Picard de se marier, et de faire sa fortune s'il veut le servir; et celle où l'oncle reprenant son nom véritable, est méconnu par ses neveux, qui ne veulent voir en lui qu'un valet fourbe et audacieux. Mais cette situation précipite un dénouement qui n'est rien moins que satisfaisant. Comment, après les intentions comiques qui percent dans l'ouvrage, l'auteur n'a-t-il pas trouvé d'autres moyens de reconnaissance qu'une exhibition de papiers de famille? Dans le *vieux Célibataire*, c'est un neveu méconnu, qui emploie ce témoignage irrécusable pour confondre la dangereuse Evrard; mais ici c'est un oncle qui, réduit à se servir devant un étourdi d'un aussi triste expédient, n'est ni comique, ni intéressant, ni naturellement placé.

La musique de l'*Oncle-Valet*, est une nouvelle preuve du talent du citoyen Dellamaria. Un trio entre l'oncle, Dumont et Marie; un duo entre l'oncle et Florval, un autte entre Dumont et la pupille et plusieurs morceaux d'ensemble, ont été couverts d'applaudissemens. Reconnaissons toutefois que l'ouverture est d'une grande faiblesse, et que la romance de la pupille est d'un chant peu naturel. Le rondeau est très-agréable; mais avec des motifs de chant si heureusement trouvés, ne pourrait-on pas donner à ce genre plus de variété? Il nous semble que depuis quelque tems le rondeau est devenu à la mode, et qu'on l'écrit d'une maniere bien uniforme; puisqu'on le met à la place du grand air, il serait à desirer qu'on ne lui donnât pas constamment la même tournure, la même coupe. Nous ajoute-

rons que le compositeur Dellamaria nous paraît avoir contracté l'habitude de ramener le mêmes paroles dans les morceaux d'ensemble. Les paroles de ces sortes de morceaux coûtent trop peu à l'auteur pour qu'il puisse en être avare ; il doit en épargner les répétitions. Si le musicien veut ramener son motif de chant, que l'auteur ramene les mêmes idées, mais qu'au moins il se serve d'autres expressions. Un morceau d'ensemble se compose sur une conversation liée ou sur des *à parte*. Dans l'un ou l'autre cas, le retour des mêmes paroles est un abus, contre lequel il est d'autant plus permis de s'élever, qu'il est plus facile de le faire disparaître.

Quelques mots sur les acteurs.

Nous croyons qu'un succès bien mérité, celui du *Prisonnier*, deviendrait pour leur talent un écueil véritable, si on ne leur en indiquait le danger. Depuis le *Prisonnier*, la citoyenne Saint-Aubin a joué plusieurs rôles de jeunes personnes, et sa maniere a été uniforme : même diction, même expression de naïveté, même caractere de tête, même jeu de physionomie et de scene muette. Ceux qui ont vu successivement *le Prisonnier*, *l'Opéra comique*, *la Femme de 45 ans*, et *l'Oncle-Valet*, seront peut-être de notre avis. Les auteurs sont bien pour quelque chose dans ce reproche. La faute premiere d'une telle imitation est à eux sans contredit, mais il appartient au talent de l'aimable actrice dont nous parlons, de donner de la variété même à des rôles très-semblans, et à des traits pareils une physionomie différente.

Nous adresserons aussi quelques observations au citoyen Elleviou : sa maniere, dans *le Prisonnier*, dans *l'Opéra comique*, dans *la Femme de 45 ans*, a été absolument la même. Nous avons applaudi à l'originalité de son jeu dans le *Cabriolet jaune* ; mais il doit se garder de conserver dans ses autres rôles rien qui puisse rappeller le ridicule phenix. Or, dans le neveu de l'*Oncle-Valet*, il lui est échappé quelques réflexions, quelques airs de tête, quelques défauts d'exactitude de prononciation, quelques négligences dans les manieres auxquelles il était impossible de reconnaître le ton que doit conserver un jeune et brillant officier tel que Florval.

Quant à Chenard, chargé du rôle d'oncle, il n'y a que des éloges à donner à la vérité de sa diction, à la variété qu'il répand sur ses rôles, à son intelligence, à la sureté de sa méthode. Martin s'est très-bien acquitté du rôle ingrat

de Dumont ; il l'a chanté avec infiniment de gout, de précision, et assez de simplicité : c'est un sacrifice dont il faut tenir compte à ce chanteur ; il est difficile de ne pas abuser de ses moyens quand on en possede d'aussi étendus.

Le *Magasin des Modernes*, a obtenu au Vaudeville un succès égal à celui d'*Arlequin tout seul*.

Mercure, banni du ciel par Jupiter, ne va pas comme celui-ci, du tems des géans, se mêler parmi les animaux puissans ; mais il vient oublier les ennuis de l'exil à Paris, image de la cour céleste, et y rouvrir un magasin de modernes, semblable à celui que Panard a chanté dans un de ses charmans opéras. La seconde scene sur-tout est remplie de traits d'esprit et d'imagination. *Mercure* raconte à la *Mode* le motif de sa disgrace ; il voulait introduire dans l'Olympe les dernieres modes de Paris ; mais il présenta des étoffes si transparentes, si légeres, ... de l'*air tissu* ! toutes les déesses se récrierent..... Cependant elles s'adoucirent ; Junon, Pallas adopterent le nouveau costume ; une seule opposa une résistance insurmontable, et la *Mode* est bien étonnée d'apprendre que cette opposition vient de Vénus..... La prude Vénus, dit Mercure, sonna l'alarme, cria au scandale ; Diane lui ayant dit que la femme qui bannit la pudeur renonce à son plus grand attrait, elle craignait que les charmes trop exposés

A force de parler aux yeux,
Au cœur ne sussent plus rien dire.

Mercure amuse beaucoup par le récit de son voyage. Quelle surprise pour lui, en fendant les plaines de l'air, de voir d'audacieux mortels en partager le domaine, y naviguer sans aîles, et quand il mit pied à terre près de Paris.

L'un descendait dans sa nacelle,
L'autre s'élevait à cheval.

La Mode, après avoir donné de bons conseils à Mercure, le laisse vacquer aux soins de son nouvel établissement, et se retire dans son garrick à grelots. Beaux esprits, gens à talens dans tous les genres, d'affluer chez l'entrepreneur du *Magasin des Modes*, et leur visite est une source de bons mots, de censures et d'épigrammes plaisantes, mais jamais choquantes. La galerie est à-peu-près la méme que celle de la *Revue de l'an* 6 ; mais les tableaux qui composent celle-ci,

sont différens, toujours neufs ; il serait long de les esquisser. Affligé de ne voir par-tout que de faux esprits, Mercure soupire, et regrette les belles années de Pannard ; il évoque même son ombre, qui paraît au milieu des nuages. Pannard critique, avec un ton indulgent, les travers du jour. On est étonné de le trouver si bien instruit de ce qui se passe sur la terre. Il faut être mort, dit-il, pour être au courant de ce que l'on fait en haut. Vingt journaux, tombant chez nous par décade, ne nous laissent ignorer de rien.

ANNONCES.

Code hypothécaire, ou *instructions et commentaires sur la loi du 11 brumaire an VII*, concernant les Hypotheques, les Privilèges et les Mutations d'immeubles. Par A. C. Guichard. Un volume de 450 pages. Prix, 2 francs 5 décimes, et franc de port 3 francs, 5 décimes. Chez Gernery, libraire, rue Serpente, n°. 17.

Quatrieme année du *Courier des Enfans*; par L. F. Jauffret, et seconde année du *Courier des Adolescens*, par le même, commençant au 1^er^. nivôse, an VII.

Ces deux journaux jouissent d'une répntation qui ne fait que s'accroître, et que l'auteur s'applique à justifier par le soin extrême qu'il apporte à leur rédaction.

L'abonnement est de 12 francs pour un an, et de 6 francs pour six mois franc de port. Il paraît le 1^er^. de tous les mois, un numéro du *Courier des Enfans*, et le 15, un numéro du *Courier des Adolescens*, chacun de 72 pages d'impression.

Le bureau est à Paris, rue de Vaugirard; n°. 1201, derriere l'Odéon. Il faut affranchir le port des lettres et de l'argent.

GÉOGRAPHIE.

Dictionnaire géographique portatif des quatre parties du monde, traduis de l'anglais sur la derniere édition de Laurent Echard, par Vosgien, nouvelle édition, revue, rectifiée, mise en ordre et augmentée de plus de trois mille noms de ville, villages ou bourgs qui n'avaient pas encore paru dans ce dictionnaire ; par J. F. Bastien, un volume grand *in*-8°. de 830 pages, en petit texte à deux colonnes, bien imprimé et beau papier.

Prix, broché, 5 fr., et 7 fr. 5 décimes franc de port par la poste.

A Paris, chez Deterville, libraire, rue du Battoir, n°. 16.

Ce dictionnaire renferme la description des républiques, royaumes, provinces, villes, évéchés, principautés, duchés, comtés, forts, forteresses, etc.; leurs situations, leurs positions et leurs distances des places remarquables, avec leur longitude et latitude : les rivieres, mers, montagnes, etc. *La nouvelle description de la France d'après sa division en départemens et cantons*; la géographie ancienne, et toute explication des termes de marine et de navigation.

Il ne faut pas confondre cette édition, *la seule faite avec la division française républicaine*, avec toutes les autres qui portent le même titre. C'est elle qui a été indiquée et recommandée, par le ministre de l'intérieur, dans la lettre qu'il vient d'adresser aux professeurs des écoles centrales; comme il s'est contenté de nommer le *Dictionnaire géographyque de Vosgien*, sans autres renseignemens, nous nous hâtons d'en prévenir, afin d'éviter aux professeurs et aux éleves le désagrément d'acheter un ouvrage qui ne remplirait nullement leur but, ni celui du gouvernement dont il contrarie les principes actuels.

Le ministre n'a pas entendu certainement recommander le *Dictionnaire de Vosgien*, où la France est encore divisée par gouvernemens, intendantes, élections, etc.; où on parle à la vérité, comme par occasion, de sa division en départemens et cantons, mais où on trouve fort au long les archevéchés, évéchés, abbayes, prieurés, cathédrales, chapelles, duchés-pairies, marquisats, comtés, etc., cours souveraines de parlemens, des aides, des monnaies, chambre des comptes, et le tems des vacances de leurs membres, les universités, etc.; mais il a bien entendu recommander l'édition que nous annonçons de nouveau, et que nous invitons les acquéreurs à désigner exactement; autrement, à-coup-sûr, ils seraient trompés dans leur attente, soit en recevant une édition de cet ouvrage, imprimé, à Paris, par la compagnie des libraires; soit une autre édition ancienne qui a été annoncée derniérement, dont le titre seul est nouveau, à la tête de laquelle la division de la France en départemens et cantons, est contenue en quatre pages, par ordre alphabétique, sans qu'il en soit nullement mention dans le corps de l'ouvrage.

Pour être donc assuré d'avoir l'édition du *Dictionnaire de Vosgien*, recommandée par le ministre, il faut s'adresser directement au citoyen Deterville, rue de Battoir, n°. 16, ou indiquer qu'on ait à prendre l'ouvrage chez lui, ou l'édition portant son nom sur le titre.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Semlin, le 30 brumaire an VII.

PASSWAN-OGLU poursuit sa marche victorieuse dans la Valachie ; il se fait annoncer par une proclamation portant que les habitans doivent être tranquilles, qu'il est leur ami, et qu'il paiera exactement toutes les livraisons qui lui seront faites.

Oglu tient sa parole très-scrupuleusement. Il ne fait enlever aucun objet qui ne soit régulierement payé d'avance. Aussi son parti se grossit-il d'une maniere veritablement effrayante pour la Porte.

L'entreprise de ce pacha devient chaque jour plus importante, et il paraît destiné à jouer incessamment un rôle plus grand encore que celui qu'il a soutenn dans les premiers tems de sa prospérité.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 12 frimaire.*

Les Irlandais arrêtés sur la requisition du ministre anglais lui-même, ont été transférés du corps-de-garde dans une prison plus commode, l'un est Napper-Tandy; l'autre, un de ses amis, commandant d'un escadron français.

Le ministre prussien s'est mêlé de l'affaire, et a envoyé un courier à Berlin, pour savoir la résolution de sa cour, comme chargée de surveiller la ligne de démarcation.

On parle de l'élargissement prochain de ces prisonniers.

De Rastadt, le 22 frimaire.

La paix est sûre, du moins entre la France et l'Empire.

Voici sur dix députations quelles sont celles qui ont accepté le dernier *Ultimatum* des ministres français :

Mayence, Baviere, d'Armstadt, Bade, Wurzbourg, Augsbourg et Francfort.

C'est la moindre restriction qu'elles ont adhéré à la note cathégorique et formelle de la députation française, et qu'elles en ont accepté le contenu.

L'Autriche, la Saxe et Hanovre ont voté en minorité contre la paix.

Dans la note de l'Autriche, qui contient son refus d'accepter l'*Ultimatum*, on lit :

« Que cet *Ultimatum* était fort inattendu, et que le terme de six jours qu'il laissait pour obtenir une décision était beaucoup trop court pour terminer les affaires qui arrêtaient encore la députation : et qu'au surplus, elle s'en rapportait à son dernier vote. »

La députation de Saxe s'attachait à l'article qui concerne l'émigration, et prétextait que le prochain *Conclusum* devait porter que l'Empire ne pouvait rien accorder de plus à cet égard.

Heureusement que les autres députations ont tranché la difficulté.

Les négociations continuent entre l'Autriche et la République Française.

Le cit. Bonnier a eu avant-hier une très-longue conférence avec Lehrbach. On espere beaucoup de ce rapprochement.

Le cit. Botto est parti *incognito* pour Vienne ; on présume qu'il est chargé d'une mission importante ; et qu'il doit proposer les bâses du traité entre les deux puissances.

ANGLETERRE.

ANGLETERRE. *De Londres, le 18 frimaire.*

Dans les dernieres séances de la chambre des communes, M. Pitt a fait arrêter qu'il serait accordé 120,000 marins, y compris 20,000 soldats.

Les sommes suivantes ont été votées : 2 millions £86,000 liv. sterl. pour la paie des marins.

2,964,000 liv. sterl. pour l'approvisionnement de la marine, pour l'espace de treize mois.

4,650,000 liv. sterl. pour l'armement et l'agréage des vaisseaux.

390,000 liv. sterl pour l'ordonnance navale.

M. Pitt a ouvert le budget; mais rien n'a encore été stipulé à cet égard.

Il se prépare un emprunt de 18 000,000 liv. sterl. Déja l'on prétend que les capitalistes apprêtent leurs fonds.

Du 22. Depuis le 13 de ce mois, jour où M. Pitt a présenté à la chambre des communes ce budget si impatiemment attendu, toutes les spéculations d'agiotage sont nulles. Les 3 pour 100 consolidés se trouvaient, le 13, entre 52 à 53. Il ne s'est rien fait à la bourse depuis ce jour, et c'est là ce qu'on appelle fermer les 3 pour 100. On attend, pour les rouvrir, que l'on sache au juste les résultats des négociations de M. Pitt auprès des banquiers qui doivent remplir le nouvel emprunt, et l'effet du nouveau système d'impôts sur l'esprit de toutes les classes de l'Etat.

Le système d'impôts qui a été développé par Pitt dans cette séance, porte sur tous les revenus de toute espece :

1ere. classe. Propriétés territoriales.
2e. . . . . Mines, canaux et bois.
3e. . . . . Maisons.
4e. . . . . Les arts dits libéraux.
5e. . . . . Marchands en détail.
6e. . . . . Propriétaires d'Irlande et des Indes.
7e. . . . . Propriétés personnelles.

8e. . . . . Possesseurs de fonds publics.
9e. . . . . Commerce étranger.
10e. . . . . Commerce interieur.

M. Pitt fait monter à 102 millions sterling la masse des revenus qui doivent circuler entre toutes les classes. Il se flatte de retirer, d'après son projet, 10 millions sterling pour le trésor public.

Ce projet consiste à faire payer 10 pour 100 de tous les revenus, quels qu'ils soient, du montant de 200 liv. sterl. et au-dessus, sans exempter les revenus modiques, en descendant jusqu'à 60 liv. sterl. Mais cette derniere classe sera taxée dans une proportion moins forte.

Les dépenses extraordinaires pour l'année 1799, sont évaluées à 30 millions sterl. Sur cette somme, le chancelier de l'échiquier trouve,

1°. En revenus de toute espece, 10,000,000 sterl.
2°. Dreche, loterie, fonds cons. 6,000,000

Total..... 16,000,000 sterl.

Il reste donc 14,000,000 sterl. qu'il faut prélever par des voies extraordinaires, c'est-à-dire, par emprunt. C'est cet emprunt dont les bâses ne sont pas encore négociées, qui a produit une stagnation universelle dans les opérations de la bourse.

Tierney est le seul qui ait parlé dans la séance du 13 frimaire contre ce projet d'impôts, dont le recouvrement, a-t-il dit, doit faire naître des légions d'espions, alarmer tous les propriétaires, et sur-tout les négocians, dont les ressources seront ainsi mises à découvert, et les registres exposés à tous les regards.

Les bâses du projet n'en ont pas moins été adoptées, pour ainsi parler, sans opposition.

Le 21, l'ordre du jour sur les liaisons continentales ayant encore donné la parole à M. de Tierney, il dit :

C'est le devoir des ministres de sa majesté de lui conseiller de ne contracter aucun engagement qui puisse mettre obstacle à des négociations de paix avec la République Française, quand elle voudra

traiter à des condisions justes et honorables. Voilà le but de la motion que j'avais annoncée pour aujourd'hui.

Je ne mets ici aucune vanité personnelle ; je n'ai point dessein d'être chef de parti, mais j'ai un devoir à remplir.

J'entends dire de tous côtés, et par des hommes dont je ne puis révoquer en doute la véracité à cet égard, que le système pacifique, suivi en apparence par nos ministres, lors des premieres conférences à Rastadt, a été depuis peu abandonné, et qu'il regne aujourd'hui dans les conseils du cabinet un esprit tout différent. Je viens protester hautement contre ces fluctuations ministérielles.

On dira peut-être que cette motion est un empiétement sur la prérogative de la couronne. Cependant les communes qui ont seules le droit de voter les subsides, ont aussi le droit d'en surveiller l'emploi.

Je ne crois point que l'esprit de résistance, cette ardeur générale dont on a tant parlé, existe en Europe : aucun principe d'intérêt commun ne peut diriger les puissances continentales que l'on peut soupçonner près de se coaliser contre la France. Et il y a bien loin de cette résistance partielle qui naît des intérêts particuliers, à cette coalition qui aurait pour objet ce qu'on appelle la délivrance de l'Europe.

La Prusse est depuis long-tems en paix avec la France, et il y a à Berlin un ambassadeur français : il n'y a pas apparence que le cabinet prussien veuille rentrer dans une coalition. Avez vous plus d'espoir sur l'empereur que sur la Prusse? Il est aussi en paix, et ne paraît pas disposé à la rompre. Quant à l'Empire, on ne s'occupe à Rastadt que de rivieres, de péages, etc., qui intéressent quelques individus ; mais ces débats annoncent-ils avoir pour but cette prétendue délivrance?

Si vous jettez les yeux sur la Russie, vous y retrouverez, comme auparavant, une prodigalité de promesses ; mais point d'effets, point d'action.

Enfin, irons-nous chercher cette ardeur martiale

dans la vigueur et la sagesse de la Porte ottomane? Si la France ne l'eût pas attaquée dans ses propres foyers, vous n'eussiez jamais entendu parler dans la chambre des communes d'Angleterre, de la vigueur et de la magnanimité des Turcs.

Qu'a-t-elle donc fait, cette grande confédération du monde entier contre la France, qui n'avait à opposer que des recrues du jour à leurs troupes les mieux disciplinées, à leurs vétérans cicatrisés? Non, je n'ai pas besoin de vous retracer l'histoire de la premiere campagne; il suffit de considérer quelles étaient avant la guerre, et quelles sont aujourd'hui les frontieres de la France.

Il faudrait que les circonstances fussent bien différentes pour fonder quelque nouvel espoir sur une autre coalition. Me direz-vous que l'habileté militaire est moindre aujourd'hui qu'au commencement de la guerre? Son gouvernement a-t il moins de force, et ses généraux moins d'expérience et d'audace? Les puissance du continent sont-elles plus honnêtes, plus fidelles à leurs traités qu'auparavant? Voulez-vous regarder comme un appui principal la Prusse qui, la premiere, a rompu la confédération? Par quelle magie rendez-vous l'Autriche et la Prusse moins sousçonneuses l'une que l'autre? Leur accorderons-nous des subsides avec une égale confiance? Les peuples de la rive gauche du Rhin s'empresseront-ils de prendre les armes contre la France, lorsqu'ils se rappelleront avec quelle indignité ils ont été abandonnés par tous ces petits princes fugitifs? Et ce Paul Ier., qui a refusé des secours à l'empereur, quand les Français étaient aux portes de sa capitale, croyez-vous qu'il lui accorde aujourd'hui des secours reels, efficaces? Et cette sage et magnanime Porte ottomane, sera-t-elle bien sincere à son tour à secourir ces gouvernemens dont l'objet avoué depuis long tems est de se partager ses Etats après la victoire?....

Quel est donc le nouveau motif de confédération? Et pourquoi nous empresserons-nous de nous proclamer les champions de la délivrance de l'Europe?

Quant aux finances, qui ne sait que la dette nationale a été augmentée par cette derniere guerre de 159 millions sterling? Qui ne sait que cette dette a fait créer des impôts additionnels de 8 millions sterling; somme équivalente à tous les revenus de l'Etat, lors de l'avénement de Georges III au trône de la Grande-Bretagne.

Tierney paie ensuite un long tribut d'éloges, (éloges d'étiquette) à la victoire du baron du Nil; mais cependant il ne déguise point qu'il n'en est pas résulté pour l'Angleterre les grands avantages qu'on avait fait entrevoir.

A la tête de cette expédition d'Egypte, dit-il, il se trouve un homme très-extraordinaire; et s'il n'est pas le plus grand général de l'Europe, c'est certainement le général le plus heureux. Une forte armée française est en Egypte depuis six mois; et, d'après tout ce que nous pouvons en apprendre, elle n'a pas été sensiblement affaiblie; il y a certainement là de quoi s'alarmer pour nos possessions des Indes; je veux croire qu'une attaque de ce côté-là soit impraticable; il n'en est pas moins évident que le fait seul de la permanence d'une armée française dans l'Egypte, pourrait avoir de funestes conséquences pour nos intérêts commerciaux et politiques.

Vous y voilà, M. Tierney, s'écrient les membres du côté ministériel.

Voulez vous dire par-là, répond M. Tierney, que l'établissement de cette armée en Egypte doit nécessairement nous engager à continuer la guerre?

C'est une autre question à examiner. Je consens que l'on discute si la paix avec la France est possible à négocier, tant qu'il restera une armée française en Egypte. Mais cette question toute nouvelle n'a rien de commun avec la délivrance de l'Europe, l'objet ostensible de la guerre.

Passons de l'Egypte aux Indes occidentales.

Les derniers événemens de Saint-Domingue sont

de la plus grande importance, et ne pourront que devenir très-préjudiciables aux intérêts de l'Angleterre. La situation de cette colonie que nous avons évacuée, est de nature à inspirer les plus vives inquiétudes : après y avoir perdu dix millions d'or sterling, et plus de 10 000 braves, quel est aujourd'hui le résultat de cette profusion de sang et de trésors? C'est un événement tout nouveau dans l'histoire du monde. 50,000 hommes noirs libres se sont levés en armes : quel effet doit produire un tel exemple, qui arrive presque sous les yeux de nos établissemens coloniaux les plus précieux?

Tous les faits que je viens d'exposer sont trop notoires, pour qu'on puisse m'accuser d'exagération : je me suis même abstenu de dire mon opinion toute entiere sur notre situation politique, et j'ai aussi évité tout l'art de l'orateur qui veut entraîner et enflammer les esprits : je n'ai eu pour but que de vous prouver combien le projet frénétique de la délivrance de l'Europe est contraire à la sécurité de la Grande-Bretagne.

M. Canning considere la possibilité d'une nouvelle coalition. Les circonstances lui paraissent changées; et les cabinets du continent, mieux instruits par le passé, offrent aujourd'hui plus de garantie qu'au commencement de la guerre.

De ces considérations, il passe à la conduite du gouvernement français envers ses alliés et les peuples qu'il dit opprimés par lui. L'orateur ne voit par-tout qu'injustice, perfidie, cruauté; et à la suite d'un tableau colorié d'après ces vues, il termine par s'opposer à la motion, comme impolitique dans son objet, et d'ailleurs avilissante pour la dignité nationale.

M. Jekil. J'espérais que la motion proposée aujourd'hui par mon honorable ami (Tierney), avec un talent aussi réel, et sous un jour aussi clair, nous amenerait du moins à savoir quel est le véritable objet de la guerre. Je ne puis m'empêcher

d'observer que sa motion a été reçue de ce côté-là (le ministériel, avec une singuliere apathie. Il faut avouer que nos rangs sont peu garnis : que notre foible voix n'est pas soutenue par une phalange bien disciplinée d'applaudisseurs.

L'honorable membre ne peut, dit-il, retrouver le doux sommeil qu'après avoir pleinement vengé les oppressions du gouvernement français ; c'est à-dire, qu'il nous veut entraîner de nouveau dans l'océan des intrigues du continent, sans nous dire encore les moyens d'en sortir.

Déja la Prusse, après avoir reçu 1,200,000 liv. st. de notre argent, nous a abandonnés ; l'empereur, après des emprunts et des subsides si considérables, en a fait autant ; le roi de Sardaigne, après avoir reçu 200,000 liv. sterl. pendant plusieurs années, s'est retiré à son tour ; et après tant de preuves d'un abandon général, voudriez-vous encore attendre quelque fidélité d'une coalition nouvelle ?

Vous dites qu'on ne peut se fier à des traités faits avec la France. C'est là ce qui s'appelle réellement vouloir une guerre éternelle, *bellum internecinum*, une guerre d'extermination.

Les nouvelles alliances continentales ne semblent à M. Jekil qu'un nouveau piége de la part de certaines puissances du continent, pour épuiser les trésors de l'Angleterre.

J oserais même affirmer que jamais Robespierre n'a osé proposer des mesures de finances comparables à celles derniérement présentées.

Je me rappelle de la motion d'un excellent homme, M. Sergeant Hall ; il proposa un jour, dans un cercle d'amis, de conserver deux pistolets toujours chargés sur la table de l'orateur, et de brûler la cervelle à qui oserait parler d'exporter une guinée hors de l'Angleterre.

Sir James Murray n'est pas sûr que sans les puissans secours donnés par l'Angleterre au continent,

la France n'eût pas vu le continent à ses pieds; en conséquence le voilà qu'il s'étend à plaisir sur la victoire du baron du Nil. Quant au projet de la déliviance de l'Europe, il lui échappe quelques mots précieux.

Ce projet-là, dit-il, peut s'entendre de diverses manieres. Quant à lui, par exemple, il n'était philantrophe que dans tout ce qui pouvait assurer le bonheur particulier de l'Angleterre.

M. W. Dickenson interrompt le brillant orateur, en observant à la chambre que si elle paraissait approuver, par le plus léger assentiment, la motion de M. Tierney, c'était produire une impression défavorable sur le continent; c'était lui dire qu'il y avait rupture ou mésintelligence entre l'exécutif et le législatif; qu'il suffisait de rappeller à la chambre que les Français ne voulaient souffrir aucun roi sur la terre, ni aucun dieu dans le ciel; qu'il ne fallait pas enfin commencer les premieres ouvertures de paix avec un tel pays, avant que le salut général de l'Europe ne soit établi.

Tierney reprend la parole pour démentir M. Canning sur quelques faits, et la motion est rejettée ou plutôt négativée, sans aller aux voix.

La cour de l'amirauté était occupée, ces jours derniers, d'une affaire assez singuliere. Un vaisseau portugais est pris par un corsaire français, et demeure en cet état pendant vingt-quatre heures; mais au bout de ce tems, le corsaire français est pris, et le vaisseau portugais avec. Le capitaine du corsaire anglais prétend que les Français ayant resté vingt-quatre heures paisibles possesseurs du vaisseau portugais, ledit vaisseau doit être considéré comme propriété française, et par conséquent de bonne prise.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 frimaire au 5 nivôse.

La correspondance du 26, lue au conseil des Cinq-cents, annonce que dans le département de Saône et Loire, la conscription a déja obtenu les plus heureux effets; que 2000 conscrits du département des Ardennes sont rendus à leur poste depuis le 26 brumaire, et que ceux du département de l'Aude sont en route pour s'y rendre.

Mention honorable.

Fabre a reproduit son projet de résolution concernant l'emprunt contre l'Angleterre. Il a été adopté. Cet emprunt est fermé, et les prêteurs sont admis à opter entre les chances promises par la loi et leur remboursement.

Le président annonce que quatre motions d'ordre sont déposées sut le bureau; que la 1^ere^. est relative aux conspirateurs qui déclarent leurs complices; la seconde, au rapport de l'arrêté du conseil portant réunion des deux commissions de marine; la 3^e^. au mode de partage des successions ouvertes dans l'intervalle du 5 brumaire au 17 nivôse, et la 4^e^. tend à fixer un mode de travail pour la discussion du code civil

Le conseil se forme en comité.

A trois heures, la séance étant rendue publique, un secrétaire lit plusieurs messages du Directoire, qui annoncent que l'armée française est maîtresse de Turin et de tout le Piémont; que le roi s'est retiré en Sardaigne avec sa famille, et qu'un gouvernement provisoire est établi.

Eschasseriaux l'aîné et Chabert prenant successivement la parole, paient un juste tribut d'éloges à l'armée d'Italie, et demandent que le conseil déclare

que cette armée a bien mérité de la patrie. Adopté, et impression du message et des deux discours à douze exemplaires.

Le Directoire appelle encore l'attention du conseil sur les finances, le déficit des rentrées, et la nécessité de mettre la recette au niveau de la dépense.

Par un troisieme message, il propose d'admettre les étrangers fournisseurs de la République à qui il est dû, à acquérir des domaines nationaux avec leurs créances.

Ces messages sont renvoyés aux commissions qu'elles concernent.

Jacqueminot, organe de la commission chargée du code civil, présente dans un discours les bâses de son travail, et l'oture qu'elle a suivi. Comme il faut se hâter de retirer des mains des agens des communes, la rédaction des actes de l'état civil, à cause des irrégularités qu'ils commettent, il propose un projet de loi relatif à cet objet.

Impression et ajournement.

On ouvre, dans la séance du 27, la discussion sur le projet de résolution présenté par Joubert, sur le mode de juger les dispenses de service militaire.

Plusieurs articles sont adoptés.

La mention honorable de l'empressement des conscrits des départemens de la Nievre, de Seine et Oise, de Forêts, de l'Yonne, de l'Eure et de la Seine inférieure, à se rendre à leur destination, est ordonnée par le conseil, dans sa séance du 28.

La discussion reprend sur le projet de Joubert. Le reste des articles est adopté sauf rédaction. Il tend à établir les administrations municipales et départementales juges des motifs de dispense temporaire ou définitive, sauf l'approbation du ministre de la guerre, qui seul peut expédier les congés.

Rollin donne, le 29, lecture de la rédaction de son projet adopté hier, sur la nouvelle comptabilité en francs. Elle est conçue en ces termes :

1°. A compter de trois mois après la publication de la présente, toute stipulation et compte de valeur monétaire pour le service public de l'exercice

de l'an VII, ne pourront être énoncés qu'en francs et fractions décimales de franc. En conséquence, les traitemens des fonctionnaires publics et les impositions de toute nature de l'exercice de l'an VII, seront calculés et payés en ces valeurs, en substituant le franc à l'ancienne livre tournois.

2°. A partir de la même époque, toute transaction ou actes entre particuliers exprimeront également les sommes en francs, décimes et centimes, ou les sommes seront censées évaluées de cette maniere, quand même elles seraient énoncées en livres, sols et deniers.

3°. L'acquittement des obligations antérieures à l'époque ci-dessus désignée, soit entre particuliers, soit pour le service public, sera fait en valeur de l'ancienne livre tournois, quand même l'expression de franc se trouverait écrite dans les actes, au lieu de celle de livre, sauf le cas où la valeur du nouveau franc aurait été formellement stipulée.

4°. Les pieces d'or et d'argent à l'ancien type, et au poids légal, continueront à avoir cours, même pour les paiemens à faire en francs, mais à la charge, par celui qui se libérera, d'ajouter trois deniers à chaque livre, afin de les porter à la valeur des francs.

5°. Les contributions des exercices antérieurs à celui de l'an VII continueront à être payées, jusqu'à leur entiere solution, en livres tournois; il en sera compté en la même forme.

6°. Le dernier semestre des rentes et pensions de l'an VI sera payé en francs, c'est-à-dire, un franc pour chaque livre, sans modification ni réduction; et il en sera de même des semestres à écheoir à l'avenir.

Sur le rapport de Thiessé, le conseil rapporte les lois qui prohibent l'exportation du poisson.

L'ordre du jour amenait la discussion sur les moyens de réprimer et de punir le vagabondage. La bâse du projet consiste à exiger de tout individu qui n'est pas domicilié depuis un an dans une commune, ses moyens d'existence, et s'il ne peut les

produire, à lui demander caution de bonne conduite.

Ludot et Roussel le combattent comme insuffisant.

On le renvoie à la commission.

Le projet de Boulay Paty, relativement à l'exécution des lois des 10 brumaire et 29 nivôse, concernant les marchandises anglaises et la course maritime, est mis à la discussion le 1^er^. nivôse.

Ludot lui trouve des imperfections, et en propose un nouveau dont le conseil ordonne l'impression.

Duplantier parle en sa faveur.

Le conseil ajourne.

Le résultat du scrutin pour le renouvellement du bureau a donné pour président Berlier. Les secréaires sont Quirot, Joubert, Rollin et Destrem.

La discussion sur l'exécution de la loi du 29 nivôse a continué le 2 nivôse. La principale difficulté était de fixer l'époque où elle avait commencé à être obligatoire. Le principe général d'après lequel une loi n'oblige que lorsqu'elle a été publiée, est-il applicable à une loi rendue spécialement contre les étrangers? Cette question, après avoir été traitée pour et contre, est enfin résolue, et le conseil arrête qu'elle a dû recevoir son exécution du jour même qu'elle est intervenue.

Le conseil des Anciens a approuvé, dans sa séance du 26 frimaire, la résolution du 24, relative à la fabrication de *bons* au porteur, pour être délivrés aux rentiers et pensionnaires, en exécution de la loi du 28 vendemiaire an VII.

Il reçoit, le 27, et adopte de suite, la résolution portant que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Bordas célebre les immortels exploits de ces glorieux enfans de la liberté, et le corps de musique exécute les airs patriotiques.

La discussion sur la résolution du 13 vendemiaire, portant que tout jugement dont le dispositif annonce qu'il a été rendu en dernier ressort, ne pourra être attaqué que par la voie de cassation, a été reprise le 28.

Plusieurs orateurs font sentir l'inconvénient qui résulterait de son adoption. Il ne dépendrait que d'un tribunal de donner à ses jugemens la qualité de jugemens en dernier ressort; pour cela il suffirait de les qualifier tels. Ainsi la jurisprudence deviendrait incertaine, et la hiérarchie établie dans le pouvoir judiciaire serait confondue.

Le conseil rejette la résolution.

Il ne s'est occupé, dans sa séance du 29, que d'objets d'intérêt particulier.

Le 1^er^. nivôse, le conseil a procédé au renouvellement de son bureau. Perrin (des Vosges) a obtenu la majorité des suffrages. Les secrétaires sont Pilastre, Brostaret, Arnoud et Simon.

Arnoud, organe de la commission chargée d'examiner la résolution du 27 brumaire, sur la répartition des contributions mobiliaire et somptuaire de l'an VII, en propose, le 2, l'approbation.

Le conseil ajourne.

Il approuve ensuite celle qui rapporte les dispositions d'une loi qui prohibait l'exportation du poisson.

Le conseil des Cinq-cents s'est occupé, dans sa séance du 3 nivôse, du projet de résolution concernant la revision des jugemens criminels.

Saint-Martin (de l'Ardêche) et Chollet l'ont combattu comme inexécutable et dérangeant tout le système de l'ordre judiciaire.

Mourer et plusieurs autres membres ont parlé en sa faveur.

Le conseil a ajourné.

Organe de la commission militaire, Joubert a présenté, le 4, un nouveau projet de résolution sur les congés absolus. Il porte en substance que les congés seront délivrés par les conseils d'administration, visés par le général de division, et signés par le ministre de la guerre, et qu'ils feront mention des motifs pour lesquels ils auront été délivrés.

Impression et ajournement.

Jacqueminot a reproduit son projet sur les actes qui constatent l'état civil des citoyens. Il a été résolu

que deux registres publics seraient ouverts dans chaque administration municipale de canton, pour les inscrire; mais que les naissances et décès continueront néanmoins à être constatés dans les communes.

On a repris la discussion sur la révision des jugemens criminels pour cause de faux témoignages.

Ajournement.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 3, la résolution relative à l'emprunt contre l'Angleterre.

Le même jour, il a discuté celle concernant la contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire de l'an VII.

Chassiron et Laussat l'ont défendue; mais Picaut, Liborel et Lefebvre-Cayet ont trouvé des vices et des irrégularités qui leur paraissaient devoir en motiver le rejet.

Sedillez et Dedeley se disposaient encore à parler sur cet objet, lorsque le conseil a fermé la discussion et a approuvé la résolution.

Arnoud, au nom de la commission des contributions, a fait, le 4, un rapport sur celle du 15 frimaire dernier, relative à l'assiette de la contribution personnelle, mobiliaire et somptuaire.

Lefebvre-Cayet, qui avait combattu hier la précédente, a attaqué également celle-ci, qui ne renferme que les moyens d'exécution; mais elle a été sanctionnée.

PARIS. *Nonidi, 9 Nivôse, l'an VII de la République.*

La guerre contre le roi de Naples se poursuit toujours avec la même ardeur et le même succès, comme il était aisé de le prévoir.

Des dépêches du général Championnet, du 21 frimaire, annoncent que la colonne ennemie, battue le 16 à Otricoli, s'étant repliée sur Calvi, Championnet donna ordre au général Macdonald de l'attaquer. Dans la nuit du 18 au 19, toutes les colonnes se sont

mises en marche avec une pluie horrible et par des chemins épouvantables. Les troupes de Macdonald arriverent le 19, à la pointe du jour, devant Calvi : elles attaquerent l'ennemi sur les hauteurs, et après un combat très-vif la 11^e. demi-brigade de bataille, gravissant une montagne très-rude, jetta l'ennemi dans la ville, où il fut suivi et cerné. On le somma de se rendre : il fit des propositions ridicules. Macdonald survint, et lui fit passer son *ultimatum*, *ultimatum* ainsi conçu : *La colonne prisonniere à discrétion, ou passée au fil de l'épée.* Elle se rendit sur-le-champ. Cinq mille prisonniers, parmi lesquels le maréchal de Meik, le brigadier dom Carello, vingt officiers supérieurs et cent subalternes, cinq mille bons fusils avec les gibernes, trois cents chevaux, quinze drapeaux ou étendards, dont huit ont été brûlés par une explosion de gibernes près d'un bivouac, et huit pieces de canon tombées en notre pouvoir, sont le fruit de cette attaque.

Le corps gauche de l'armée s'empara dans le même tems du fort de Civitella.

Des lettres postérieures de diverses points d'Italie ont annoncé la rentrée des troupes françaises dans Rome. On attend de jour en jour la nouvelle d'une action importante et décisive.

Le Directoire exécutif a envoyé auprès de la République Gisalpine le cit. Rivaud, ex-membre du conseil des Cinq-cents, en qualité de commissaire extraordinaire. L'objet de sa mission est de rétablir dans le Directoire et les deux Conseils les choses comme elles avaient été organisées par l'ex-ambassadeur Trouvé. Le cit. Rivaud a rempli cette mission avec autant d'habileté que de prudence.

On a reçu d'Egypte des nouvelles qui ne laissent plus de doute sur la fausseté de la mort de Bonaparte répandue à Constantinople, et de-là dans notre continent. La position des Français est toujours de plus en plus avantageuse, et la colonie prend une grande consistance.

On assure qu'il vient de se former une quadruple

alliance entre l'Autriche et l'Angleterre, la Porte et la Russie. Si cela est, elle donnera lieu à de grands événemens, qui pourront bien produire des résultats contraires à ceux qu'espere cette nouvelle coalition.

On attend toujours la décision de l'empereur sur la paix votée à Rastadt par la majorité de l'Empire.

Il vient de se passer un combat entre une corvette française et une frégate anglaise, dont l'issue est très-honorable pour nos marins. Les détails de cette action méritent d'être connus.

« La corvette la *Bayonnaise*, portant 20 canons de 8, commandée par le cit. Edmond Richer, lieut. de vaisseau de la Répub., revenait de Cayenne, et n'était qu'à 25 ou 30 lieues des côtes de France, lorsque, le 24 frimaire dernier, elle fut attaquée par la frégate anglaise l'*Embuscade*, de 42 pieces de canon, dont 26 de 16 en batterie, 8 de 8 sur les gaillards, et 6 obusiers de 36. Le combat durait depuis 3 heures sans être décisif; mais la frégate ennemie cessant son feu pendant un instant, força de voile pour gagner le travers de la *Bayonnaise* qu'elle engagea de nouveau à demi-portée de fusil. L'action devint terrible, la position de la corvette française, au vent de l'ennemi, décida le lieut. de vaisseau Richer à tenter l'abordage; il avait déja fait prendre les dispositions nécessaires, lorsqu'un cri général de l'équipage demanda cette manœuure. *Je compte assez sur votre bravoure et sur votre attachement à la patrie pour me rendre à vos desirs*, leur dit le brave Richer: il exécute aussitôt cet audacieux projet. Le choc fut violent. En moins d'une demi-heure les Anglais furent forcés de se rendre. La *Bayonnaise* a perdu tous ses mâts dans cet engagement; elle était hors d'état de naviguer, mais son équipage a monté l'*Embuscade*, et cette frégate soumise a conduit, dans le port de Rochefort, son vainqueur à la remorque. Le commandant Richer a le bras fracassé: on craint l'amputation.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1^er^. nivôse.

Les numéros sortis sont : 88, 46, 81, 57, 66.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 14.

MERCURE FRANÇAIS.

9 Janv. 1799

DÉCADI 20 NIVÔSE, *l'an septieme de la République.*

MORALE.

Abrégé de l'Origine de tous les Cultes, par DUPUIS, *citoyen français. Un volume* in-8°. *A Paris, chez* H. AGASSE, *imprimeur-libraire, rue des Poitevins*, n°. 18. *An VI.*

PREMIER EXTRAIT.

LE cit. Dupuis vient de donner, en un seul volume, l'abrégé du grand ouvrage publié par lui en l'an III, qui est composé de sept tomes formant douze volumes *in*-8°., ou trois *in*-4°.

Sous ce titre, *Origine de tous les Cultes*, cet ouvrage en renferme plusieurs, tous très-curieux, tous dépendans les uns des autres, mais fort distincts entre eux, et qui ne sont même pas, ce nous semble, présentés au lecteur dans l'ordre de leur mutuelle dépendance.

Pour les rétablir dans cet ordre, il suffira de dire qu'on y trouve :

1°. Un *Mémoire sur l'origine des Constellations.*

2°. Un *Traité historique de la Sphere.*

3°. Une *Dissertation sur les grands cycles et les catastrophes qui les ramenaient.*

4°. Un *Traité de la Mythologie ancienne, divisé en trois parties.* Dans la premiere, on prouve que l'on n'a

jamais rien compris aux anciennes fables, parce que l'on n'a pas reconnu que toutes les religions ne sont toujours que le culte de la nature et de ses principaux agens, les astres, le feu et les autres élémens; et que l'on n'a pas vu que toutes les mythologies ne sont que des expositions allégoriques et emblématiques de cette religion premiere et des aspects célestes. Dans la seconde partie, on donne les principes à suivre pour expliquer toutes les théogonies et cosmogonies, et toutes leurs légendes : et dans la troisieme, on fait l'application de cette méthode à plusieurs poëmes et fables antiques dont on développe le sens caché de la maniere la plus heureuse.

5°. Un *Traité des Mysteres religieux des anciens et de leurs initiations.*

6°. Un *Traité de la Religion chrétienne considérée comme la doctrine secrette des anciens Mysteres, divulguée et présentée sous de nouveaux emblémes.*

7°. *Une explication de l'Apocalypse que l'on fait voir être un exposé énigmatique de ces anciens Mysteres;* en un mot, *un vrai catéchisme d'initiés.*

L'Extrait que nous annonçons offre ce vaste plan dans un cadre beaucoup moins étendu, mais qui, loin de lui faire perdre de son intérêt, aide à en mieux saisir l'ensemble, ceux même qui en ont le plus étudié tous les dévéloppemens.

Il n'est composé que de XII chapitres. L'auteur passe sous silence les trois premiers ouvrages dont nous venons de faire mention. Il suppose connues les idées qu'ils renferment, ou plutôt il les fond dans son discours; et expose, à mesure que l'occasion

s'en présente, toutes celles qui sont nécessaires au sujet qu'il traite.

Entrant donc tout de suite en matiere, il commence par le Traité de la Mythologie ancienne. La premiere partie de ce Traité est resserrée dans les chapitres Ier. et IIe. de l'Extrait; la seconde, dans les chapitres IIIe. et IVe.; et la troisieme occupe les quatre suivans, dans lesquels on trouve l'explication des fables allégoriques les plus intéressantes de cette Mythologie.

Le chapitre IXe. traite de la Théologie chrétienne, qui expliquée suivant la même méthode, ne paraît plus, comme les précédentes, que le culte de la nature et du soleil renouvellé sous des noms et des emblêmes différens. En 125 pages il contient toute la substance du Ve. tome du grand ouvrage.

Dans le chapitre Xe. on examine l'influence des idées religieuses sur la morale et le bonheur des hommes. La deuxieme partie du Traité des Mysteres du grand ouvrage remplissait en partie cet objet. Mais il me semble qu'on aime mieux voir cette grande question traitée expressément et isolément. Jamais peut-être elle ne l'a été aussi complettement qu'ici.

Le XIe. chapitre parle des Mysteres anciens, et sur-tout de leur philosophie et de leur métaphysique. Par la partie historique et la description de leurs cérémonies, l'auteur renvoie à son grand ouvrage.

Enfin, le XIIe. chapitre contient l'explication de l'Apocalypse; et ce n'est pas une médiocre preuve de la bonté de la méthode et de la vérité du système sur lequel elle est fondée, que d'avoir trouvé

un sens raisonnable à cet ouvrage que l'on reconnaît clairement pour une allégorie astrologique.

Nous reviendrons à cet Extrait, qui est intéressant sous tous les rapports, et qui ne laisserait rien à desirer s'il était précédé d'une Introduction. Pour y suppléer un peu, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur faisant part de quelques réflexions que la lecture du grand ouvrage a suggérées à un de nos correspondans.

Réflexions préliminaires.

L'astronomie est cette science sublime par laquelle, nous élançant hors des limites du petit globe que nous habitons, nous apprenons à connaître l'immensité de l univers. Comme toutes les autres parties de nos connaissances, elle tire son origine des perceptions de nos sens ; mais plus qu'aucune autre, à mesure qu'elle se perfectionne, elle rectifie les erreurs de ces mêmes sens, en contredisant leurs rapports, ou du moins les jugemens précipités que nous en avions portés. Elle nous fait reconnaître comme petit ce qui nous semblait grand, comme immense ce qui paraît petit à la vue, comme immobile ce que nous croyons voir se mouvoir, et comme emportée dans la circonférence d'un vaste ellipse cette petite terre que nous croyions fixe au centre de tout. Comme tous nos premiers apperçus en ce genre sont faux, il n'est pas un progrès qui ne soit une leçon de défiance de nous mêmes. Aussi l'étude de l'astronomie est la meilleure des leçons de logique. C'est le plus puissant antidote contre tous

les préjugés. Elle rend l'esprit juste comme la vérité, et vaste comme l'espace.

Cette science a trois parties bien distinctes qui se prêtent un mutuel secours.

La premiere est la connaissance des astres, de leurs mouvemens tels qu'ils nous apparaissent, de leurs positions entr'eux et par rapport à nous aux différentes heures du jour, aux différentes saisons de l'année, et aux différentes époques des périodes astronomiques plus longues que le jour et l'année. C'est la partie de l'observation, qui doit toujours être la premiere dans toutes les sciences.

La seconde est la connaissance des propriétés géométriques des lignes courbes, abstraction faite des corps qui les décrivent. Elles peuvent s'appliquer également à un astre qui se meut, au clou d'une roue qui tourne, au boulet d'un canon, à la pierre d'une fronde... C'est la partie de la méditation sur l'idée générale de ces courbes, abstraite des différens faits particuliers qui nous les montrent dans la nature. Cette méditation nous conduit aussi à l'invention de divers instrumens qui aident et perfectionnent les premieres observations astronomiques faites à la vue simple.

La troisieme partie de l'astronomie est la connaissance des méthodes de calcul. C'est le fruit de la combinaison des parties de la quantité en nombre et des signes qui les représentent. En l'appliquant aux courbes abstraites, nous voyons quelle partie doit en parcourir un mobile dans un tems donné, et avec un ou plusieurs mouvemens connus. Rapportant ces deux parties aux astres et à leurs posi-

tions obsetvées dans différens tems et dans différens lieux de la terre, nous découvrons la quantité et la nature de leur mouvement réel ; dans quelle courbe il se dirige ; quels points de l'espace il traverse : et nous sommes en état de prédire dans quel lieu réel sera un astre un jour, de reconnaître dans lequel il a été autrefois, et de découvrir jusqu'au mouvement apparent que doit produire ce mouvement vrai. Ainsi, l'illusion même sert de contrepreuve à la vérité.

Telles sont les merveilles qu'opere un astronome qui possede les trois parties de la science que nous venons d'indiquer.

L'utilité la plus frappante de l'astronomie, celle qui a dû la faire cultiver d'abord, est de mesurer la durée. En effet, la durée ne peut se mesurer que par le mouvement. Il doit être connu et égal pour bien partager la durée en espaces appellés tems. Et quel mouvement dans la nature pouvait mieux remplir ces conditions que celui des astres, et sur-tout celui du soleil à qui en même tems nous devons la lumiere, la chaleur, la végétation, et toutes les variations de la nature. Les jours, les saisons, les années ont donc été les mesures naturelles du tems ; et la science qui a déterminé leur durée et leur retour est la regle de l'agriculture et de toutes les actions de la vie humaine. Elle n'a pas moins servi à connaître les positions respectives des divers points du globe que nous habitons. Ainsi, elle a créé la géographie et la navigation.

Elle nous a aidé à débrouiller nos souvenirs des actions passées, en les liant aux aspects célestes.

Elle est donc le guide de la chronologie et le flambeau de l'histoire. Que de raisons pour l'étudier !

Mais ce n'est pas seulement par ses applications utiles que l'astronomie est curieuse et importante, c'est encore par les erreurs qu'elle a fait naître ; car de quoi l'esprit humain n'abuse-t-il pas ? dans quelle carriere a-t-il marché sans faire plus de faux pas que de progrès ? et dans quel genre n'est-il pas vrai de dire que son véritable perfectionnement consiste moins dans l'acquisition de vérités nouvelles, que dans la destruction d'erreurs anciennes ? Ce n'est donc pas assez de connaître le peu de vérités que nous possédons ; il faut se condamner à étudier péniblement nos nombreuses absurdités, pour les combattre avec succès.

L'astronomie et la métaphysique ont produit l'astrologie et la théologie, en s'égarant mutuellement dans leur enfance ; et de nos jours, elles anéantissent ces prestiges par les secours réciproques qu'elles se donnent dans leur mâturité. C'est sous ce rapport que le citoyen Dupuis a traité ces deux sciences dans son immortel ouvrage de l'*Origine de tous les Cultes.*

Pour abjurer cet antique amas de préjugés et d'erreurs, connu sous le nom général d'idées religieuses, de quelque forme qu'elles soient revêtues, il suffisait sans doute aux bons esprits que la saine métaphysique, c'est-à-dire l'analyse exacte des opérations de notre entendement, nous démontrât que nous ne connaissons rien que ce qui tombe sous nos sens ; et que tous les êtres que nous supposons au-delà du monde sensible ne sont que des abstrac-

tions personnifiées, des créations de notre imagination, dont rien ne pourra jamais justifier l'existence; en un mot, des causes conjecturales assignées à des effets mal connus, par des hommes avides d'expliquer ou de croire, et impatiens de douter.

Mais un moyen puissant d'ouvrir les yeux au vulgaire, était de retrouver la généalogie de tous ces romans. Chaque peuple en adopte un exclusivement; et la haine de tous les autres est une partie essentielle de l'hommage qu'il lui rend. On lui montre qu'ils sont tous le même, qu'il n'y a que les mots de changés, et qu'il adore sous un nom ce qu'il déteste sous un autre. Toutes les nations de la terre, excepté une, proscrivent le culte des astres; et on leur fait voir à toutes que ce sont les astres qu'elles adorent sans s'en douter; que leurs dieux, leurs saints, leurs héros ne sont que des emblêmes des aspects célestes; et que leurs légendes ne sont que des allégories astronomiques dont les plus récentes sont les plus bizarres, parce qu'elles n'étaient plus comprises même par ceux qui les ont faites.

Toutes les religions ainsi ramenées au pursabéisme, au culte des astres et du feu, par l'astronomie aidée de l'érudition, il n'est plus difficile à cette même astronomie, secourue de la saine métaphysique, de guérir l'espece humaine du sabéisme lui-même. Il ne s'agit que de faire voir que la cause premiere de tout ne saurait jamais nous être connue; que si elle n'est pas intelligente, tout culte est une absurdité; et que si elle est intelligente, tout culte l'outrage au lieu de l'honorer, en la supposant inattentive

sur nos besoins, puisqu'il faut les lui rappeller; versatile dans ses desseins, puisqne nos prieres la font changer; et d'une vanité puérile, puisque nos ridicules hommages lui plaisent. Les religions ont encore bien d'autres inconvéniens. Mais voyons comment le cit. Dupuis a rempli le double but de les ramener toutes au sabéisme, et de les détruire. Pour cela, suivons la filiation de ses idées.

Muni de connaissances profondes dans bien des genres, il a étudié l'astronomie. En parcourant l'histoire du ciel, un bon esprit ne peut manquer d'être frappé de la singularité des noms et des figures sous lesquels nous rangeons toutes les étoiles en différens groupes appellés constellations. Les anciens connaissaient environ 1,000 étoiles. Le cit. Lalande en a plus de 40,000 bien observées. Il présume qu'il y en a dans tout le ciel environ 80,000 visibles avec sa lunette de sept pieds et demi; et si l'on en juge par celles que l'on a comptées dans un petit espace avec le télescope d'Herschel, de vingt pieds de long, il paraît que cet instrument en ferait apperçevoir 75 millions dans la totalité de la voûte céleste. Toutes celles qui nous sont connues jusqu'à présent sont rangées sous 100 constellations ou astérismes. De ces constellations, 50 sont de création moderne. Trois, l'Antinoüs, la chevelure de Berenice et le petit cheval, quoiqu'anciennes, sont d'une date postérieure; mais 47 se perdent dans la nuit des tems fabuleux, savoir; 12 dans le zodiaque, 20 au nord, et 15 au midi; et comme on sépare les pléïades du taureau, on compte 21 constellations septentrionales, et 48 en tout.

Le cit. Dupuis a recueilli tous les noms et les emblêmes divers que l'on a appliqués à ces anciennes constellations dans les différens tems et chez les différens peuples connus, et toutes les histoires héroïques et théologiques dans lesquelles elles se trouvent mêlées. Il a fait une premiere remarque, c'est que ces étoiles ne présentaient à la vue aucune forme qui ressemblât aux figures bizarres par lesquelles on les désigna. Ces figures ne sont donc pas données par la nature. D'un autre côté, il n'est pas possible qu'elles aient été prises arbitrairement. Il est donc raisonnable, sur-tout quand on connaît le goût des anciens, et spécialement des Orientaux, pour l'allégorie, et l'usage qu'ils faisaient de l'écriture hiéroglyphique, de conclure que ces figures sont des caracteres symboliques, de vrais hiéroglyphes.

Le cit. Dupuis n'a pas désespéré d'en deviner le sens, au moins pour les constellations zodiacales. Il a conçu qu'ils devaient peindre les différens états de la nation pendant le cours de l'année, pour le climat et pour le tems où ils ont été inventés. Il a observé que tous les peuples anciens portaient sur-tout leur attention sur les points solstitiaux et équinoxiaux; et que plusieurs, et notamment les Égyptiens, commençaient leur année au solstice d'été.

Il a remarqué de plus que par l'effet de la précession des équinoxes, qui est d'environ 50^{11} de dégrés par an, chacune de ces constellations, dans l'espace de 25,773 ans, occupe successivement tous les points de l'éclyptique, ensorte que tel emblême qui n'a aucun sens dans une époque de cette pé-

riode, en a beaucoup dans celle qui lui convient. Il ne s'agissait donc que de les remettre à leur vraie place.

Pour y réussir, il n'a pas craint de se reporter au tems où la constellation du capricorne se levait avec le soleil le jour du solstice d'été. Cet animal qui aime à être toujours sur les endroits les plus escarpés, lui a paru l'emblême naturel du moment où le soleil est le plus élevé sur notre hémisphere. Le verseau et les poissons sont les signes naturels des inondations. Le bélier figure bien le tems où on peut sortir les troupeaux, à la tête desquels il marche toujours. Le taureau marque le moment du labourage. Les gemeaux n'ont point un sens aussi marqué. Mais l'écrevisse par sa démarche oblique désigne très-bien le solstice d'hiver, où le soleil commence à rétrograder vers nos climats. Le lion peint sa force renaissante. La vierge tenant des épis est le tableau des moissons. La balance, symbole de l'égalité, est celui de l'équinoxe de printems. Le scorpion représente les maladies qui suivent les chaleurs; et le sagittaire, le tems des expéditions guerrieres.

Or, tout cela ne convient à aucun autre climat qu'à celui de l'Égypte; et convient parfaitement à ce pays-là, où le Nil déborde en juillet jusqu'à la fin de septembre, où on laboure en novembre, et où on récolte en mars. Le cit. Dupuis a donc été conduit à placer l'invention des signes du zodiaque dans la haute Égypte ou en Éthiopie; et en cela, il est d'accord avec le témoignage de toute l'antiquité, et à déterminer l'époque de cette invention

à environ 15 ou 16 mille ans avant le tems où nous vivons.

Il aurait pu la rapprocher de nous de la moitié de la grande période des fixes, c'est-à-dire de près de 13,000 ans, en supposant que ces astres déterminaient les saisons par leur lever du soir, au lieu de celui du matin. Cette hypothese m'aurait plu assez ; car il me paraît naturel de penser qu'on a déterminé la position des étoiles d'après le lieu où elles sont pendant la nuit lorsqu'on les voit elles-mêmes, avant de calculer celui où elles sont pendant le jour, lorsque le soleil les dérobe à nos yeux. Cependant le citoyen Dupuis préfere la premiere supposition, 1°. parce que c'est cette méthode qui a été constamment suivie dans tous les tems, dont nous avons conservé le souvenir ; 2°. peut-être parce que la seconde supposition aurait trop rapproché de nous l'invention des signes du zodiaque, qui évidemment avaient les mêmes noms qu'aujourd'hui, 3,000 ans avant l'ère chrétienne, comme nous le verrons dans la suite. D'ailleurs, pourquoi une supposition de 3,000 ans d'antiquité répugnerait-elle à un philosophe convaincu de l'éternité du monde ?

Le cit. Dupuis n'a pas entrepris de fixer l'origine des constellations extrazodiacales qui ont pu être imaginées postérieurement et successivement, et dont on n'a pas les mêmes moyens de déterminer la date et l'à-propos. Il suffit de savoir qu'elles précedent tous les tems connus.

Ces vues sur l'origine des constellations sont développées dans un mémoire particulier publié, à

quelques modifications près, long-tems avant le *Traité de l'Origine de tous les Cultes*. Suivant l'ordre des tems et celui des idées, il eût dû, ce me semble, servir de préambule et de préliminaire à ce dernier ouvrage. Au lieu de cela, l'auteur l'a relégué à la fin, et en a fait une espece de *Post-scriptum*, à peu-près comme Buffon n'a présenté ses idées sur la formation des planetes que parmi les preuves de sathéorie de la terre, dont cependant elles sont évidemment le germe et la source. L'un et l'autre ont eu, je pense, le même motif, celui de ne pas choquer les préventions de leurs lecteurs, en leur présentant d'abord une partie de leurs opinions, qui, n'étant pas susceptible du même dégré de certitude que ce qui la suit, aurait jetté sur tout le reste un vernis hypothétique qui aurait nui à son effet. Au reste, quand on trouverait hasardées les idées du cit. Dupuis sur l'origine des constellations, quand on serait plus frappé de l'incertitude de toutes les conjectures à cet égard que de la vraisemblance de son hypothese, quand en conséquence on la rejetterait, son système n'en serait point ébranlé. Il n'en serait pas moins vrai que les noms et les figures des premieres constellations sont antérieures à tous les poëmes, à toutes les légendes, et à toutes les théogonies et cosmogonies; que ce sont ces figures qui fournissent les emblêmes et les attributs de tous les dieux de l'univers; que les aventures de tous ces dieux ne sont que des peintures allégoriques des mouvemens des corps célestes et de leurs divers aspects, et que par conséquent c'est dans le ciel qu'on doit trouver

la source et l'explication de toutes les fables mythologiques et théologiques.

En effet, il est constant, 1°. qu'avant tous les tems dont nous avons mémoire, la plupart des constellations étaient déja désignées par ces figures bizares d'hommes et d'animaux que nous leurs attachons encore aujourd'hui ; car les écrits et les monumens les plus anciens qui soient parvenus jusqu'à nous, nous montrent cette institution comme leur étant antérieure. Il est vrai que les poëtes qui ont été les premiers écrivains chez tous les peuples, nous disent souvent que ces noms et ces figures ont été données aux constellations d'après des aventures merveilleuses qu'ils nous racontent comme anciennes de leur tems même ; mais il est bien plus vraisemblable que ces aventures ont été imaginées d'après les noms et les figures attachées précédemment aux constellations.

2°. Il est certain que quand on nous dit que tel dieu s'est changé en un animal quelconque, que telle princesse est accouchée d'un œuf, que tel héros a été placé au ciel dans telle constellation, que tel autre est descendu aux enfers et en est revenu, qu'un troisieme a été mis en morceaux dans une chaudiere, ou avalé par un poisson, et est ressuscité, etc. etc. ; il est certain, dis-je, que nous ne saurions prendre ces contes à la lettre, et que nous ne devons pas non plus les regarder comme des rêves de gens ivres. Il faut donc nécessairement leur chercher des sens allégoriques et emblématiques ; et si l'on en trouve de très-heureux et de très-natu-

rels en rapportant ces histoires aux phénomenes astronomiques et physiques, et en employant toujours la même méthode, il y a la plus grande probabilité qu'on a la véritable clef de toutes ces énigmes.

3°. Il en faut dire autant de tous ces attributs donnés par les anciens à leurs dieux. Des divinités avec des étoiles et des croissans au front ou ailleurs, avec des têtes de chien, des cornes de bœuf ou de belier, des corps de chevaux, des queues de poissons ou de serpens, des pieds de chevres, etc. etc., ou avec des animaux qui leur sont constamment attachés, tels que le taureau de Mithra, le chien d'Anubis, le serpent d'Esculape, ces divinités, dis-je, ne doivent pas nous paraître ainsi affublées sans motif, et ne sauraient avoir existé réellement de cette maniere. Il en est de même des animaux et des plantes révérés dans certains pays qui ont pu difficilement, au moins dans l'origine, être révérés pour eux-mêmes, et qui ne sont réellement que les attributs ci-dessus sous une forme vivante.

4°. L'analyse de l'entendement humain nous montre que les premiers hommes ont dû d'abord observer le monde, et jouir ou souffrir de ses mouvemens et de ses variations, sans lui attribuer aucun dessein. Que n'en sont-ils restés-là ! C'est dans tous les genres que l'ignorance est préférable au faux savoir. Mais bientôt reconnaissant par leur expérience et celle de leurs semblables, que tous les êtres qui se meuvent d'eux-mêmes ont vie, sentiment et volonté, ils ont attribué ces facultés au monde, l'ont considéré comme un grand

animal, et l'ont adoré dans son ensemble et dans ses parties les plus apparentes et les plus influentes sur notre globe, c'est-à dire les astres, et sur-tout le soleil et la lune. L'histoire nous apprend aussi que ç'a été là la prémiere théologie, et que le culte matériel des astres a été le premier des cultes.

5°. La même étude de l'esprit humain nous apprend encore que quand les hommes se sont imaginés de faire de leur faculté de sentir et de vouloir, un être à part, existant en eux, distinct de leur corps; en un mot, quand ils se sont supposés ce qu'ils appellent une ame, ils ont dû, par analogie, donner une ame au monde, et supposer aux astres des ames ou intelligences émanées de l'ame universelle, et en faisant parties comme les ames humaines. Telle a aussi été la seconde doctrine de tous les anciens Orientaux; telle est celle que depuis, les philosophes grecs ont rapportée de l'Égypte et de l'Asie, et qui a été la bâse de toutes leurs hypotheses subséquentes. Mais d'abord elle n'a dû rien changer au culte des astres; seulement au lieu d'honorer leur forme visible, c'est à leur génie invisible que l'on a rendu hommage. De là, toute l'armée céleste des Perses et des Chaldéens.

6°. Observons encore que la raison nous dit, et que l'histoire nous confirme, que de tous les êtres le soleil est celui qui a le plus fixé l'attention des hommes. La lumiere du jour est un de ses bienfaits; les ténebres de la nuit sont l'effet de son absence. Quand il revient dans nos climats, tout s'anime, renaît, se reproduit sur la terre. Quand il s'éloigne,

tout dépérit et meurt. Il est le principe de vie de tous les êtres animés. L'histoire de sa marche est celle de nos biens et de nos maux. L'observer et puis l'adorer ont été nécessairement la premiere occupation des hommes. Aussi lorsqu'ensuite ils sont venus à réfléchir sur le mélange des biens et des maux dans ce monde, et lorsque voulant absolument expliquer une chose inexplicable, ils ont imaginé de supposer que l'univers était soumis à l'influence de deux principes opposés se combattant sans cesse, ils n'ont pu manquer de faire du soleil l'emblême du principe bienfaisant, et désigner son adversaire par le nom de prince des ténebres ou d'autres équivalens ; ou plutôt toutes les fables qu'ils ont imaginées sur les combats de ces deux principes, n'ont été que des emblêmes de la course du soleil et de ses différentes positions. Le vrai et le premier bien pour les hommes a été la lumiere, la chaleur, la force génératrice de la nature en été. Le mal, c'est les ténebres, le froid, la défaillance universelle en hiver. Voilà la premiere et la seule théologie. Le reste est né de la méprise qui nous a fait prendre des abstractions pour des êtres réels, et de l'impuissance de nous faire des notions exactes qui nous fait aimer les expressions allégoriques.

Abstractions personnifiées et expressions métaphoriques, voilà les deux grandes sources de la déraison humaine.

C'est ce petit nombre de vérités simples que le cit. Dupuis a établi dans ses deux premiers livres par toute la puissance de la raison la plus saine et de l'érudition la plus vaste. Il ne les a point créés,

car les vérités sont éternelles. Il les a saisies, s'en est emparé, et en a conclu que les divers aspects du ciel dans les différens tems donnaient la clef et l'explication de toutes les fables mystiques. D'autres avaient déja conçu cette idée. Lui le premier l'a démontré. Le reste de son ouvrage est employé à faire de belles et nombreuses applications de ce principe, et à nous fournir les moyens d'en faire tous les jours de nouvelles. Plus on en fera, plus on verra que toutes les théologies et cosmogonies ne sont que des allégories que nous avons eu la stupidité de prendre à la lettre, comme si, quand on nous dit qu'une femme est dans son printems, nous comprenions que c'est actuellement le mois germinal pour elle, quoique nous soyons au mois frimaire. C'est ainsi qu'on a cru qu'un taureau et un agneau étaient des dieux; et les ténebres, l'ouvrage et le royaume d'un diable.

Faut-il donc tant de travail et de science pour détruire de pareilles balourdises? Hélas oui! car les absurdités tiennent bien fortement dans les têtes humaines, quand elles ont une antique priorité sur la raison. On rougirait d'inventer une chose qu'on révere, parce qu'elle est ancienne, et qu'on en ignore l'origine.

La suite au numéro prochain.

PHILOSOPHIE.

Carta de un presbitero espanol sobre la carta del Cindadano GREGOIRE *al Arzobispo de Burgos, inquisidor general de Espana*; c'est-à-dire, *Lettre d'un prêtre espagnol sur la lettre du C.* GRÉGOIRE *à l'archevêque de Burgos, grand-inquisiteur d'Espagne.*

CROYANT faire plaisir à nos lecteurs en leur faisant connaître ce que l'on peut dire en faveur de l'inquisition, c'est ce qui nous engage à lui parler de cet étonnant ouvrage.

Son esprit, comme celui de tous les écrits où l'on a cherché à river les fers des nations, consiste à étayer l'un par l'autre les préjugés anti-sociaux, à flatter les oppresseurs aux dépens des victimes, à proscrire enfin toutes les idées libérales. Pour cela, l'auteut a été fouiller dans tout ce que les annales de la superstition du moyen âge présentent de plus révoltant; et ces horreurs, il a osé les justifier, les offrir comme un modele qu'on doit imiter pour se conformer à l'esprit de la religion et de l'église.

Le prêtre espagnol, auteur de cet affreux écrit, rejette la tolérance prêchée par les premiers peres de l'église (qui la prêchaient parce qu'ils en avaient besoin) comme ne pouvant pas convenir à son état actuel, *qui est*, dit-il, *son état triomphant*. L'intolérance selon lui n'est mauvaise qu'autant qu'elle s'exerce contre la vérité; elle est très-louable quand elle est di-

rigée contre l'erreur. Nous allons citer quelques autres passages littéralement traduits de cet écrit que nous avons sous les yeux.

Page 20. « Les lois (pénales contre les hérétiques) » ne sont pas faites pour forcer les consciences, mais » pour que les rebelles, effrayés par le châtiment, » viennent à résipiscence, et que leur cœur soit » changé, quand ils auront vu qu'ils souffrent sans » aucun profit... Ces peines ne leur ôtent pas le » libre arbitre... La puissance civile est très-miséri- » cordieuse envers eux, car elle les retire *malgré eux* » de l'hérésie, pour qu'ils s'accoutument aux lois et » aux usages de l'église catholique. »

Page 28. « Tout prince catholique qui voudrait » que la religion catholique ne fût pas la seule dans » ses États, *est un monstre* inconnu à l'antiquité » chrétienne. »

Page 59. « L'église a loué le zele de Chintila qui » chassa les Juifs d'Espagne, et celui d'Egica qui les » réduisit en esclavage en les dépouillant de leurs » biens. »

Page 66. « Les objections contre la punition des » hérétiques, qu'on tire de l'exemple de Jésus-Christ, » *ne sont d'aucun poids*, quoiqu'au premier coup-d'œil » elles paraissent très-graves *par l'autorité d'une si* » *digne personne.* »

Page 75. « D'abord il est sûr, *d'après les principes* » *de la religion*, qu'on peut asservir la volonté sans » enchaîner la liberté, ni forcer la conscience. »

Page 78. « Quoique l'obéissance que la religion

» exige ne soit point aveugle, il est cependant utile
» que ceux qui marchent dans les ténebres soient
» éclairés *contre leur volonté.* »

Page 91. « Que dirait celui qui est scandalisé de
» voir un Chrétien persécuteur, si nous lui mon-
» trions que Jésus lui-même l'a été? Et si Jésus fut
» persécuteur, comment l'Église son épouse dé-
» daignerait-elle de l'être? »

Pages 94 et 95. « Il y a une persécution injuste
» des impies contre l'Église, et une *persécution juste*
» de l'Église contre les impies... L'Église persécute
» et *emprisonne* ses ennemis, jusqu'à ce qu'ils lan-
» guissent dans la vanité, pour qu'ils profitent dans
» la vérité.... Les évêques les plus pieux se sont
» honorés du titre de persécuteurs des héréti-
» ques. »

Page 97. « Les premiers Chrétiens ne blâmaient la
» persécution des Payens que parce qu'elle était di-
» rigée contre la vérité de la foi et pour soutenir
» l'impiété; ils l'auraient trouvée juste, si elle avait
» été dirigée contre l'impiété et pour soutenir la vé-
» rité catholique. Ils se plaignaient des empereurs
» romains, non pas parce qu'ils persécutaient, mais
» parce qu'ils persécutaient l'Église. »

Pages 98 et 99. « Il n'y a point de cause juste pour
» persécuter la religion catholique; car puisque
» toute la terre appartient à Dieu, et que tous ses
» habitans *doivent* adorer Jésus Christ, etc.... »

Page 100. « La perte des États est due à ce que le
» philosophisme appelle une sage tolérance. »

Les idées philantropiques répandues dans l'écrit du respectable C. Grégoire, excitent sur-tout l'indignation de l'apologiste de l'inquisition. Peu s'en faut qu'il ne regarde comme un crime de lèse-humanité, les vœux que l'évêque français forme pour une amélioration dans le sort des Espagnols ; il ne veut ni sciences, ni arts, ni lettres, ni manufactures ; c'est la piété qui doit suppléer à tout. C'est ainsi que nos terroristes croyaient que le civisme pouvait remplacer tous les talens.

Si quelqu'un s'étonnait que nous nous soyons arrêtés un instant sur un livre qui a tant de titres au mépris de tous les êtres pensans, qu'il fasse attention que l'inquisition, défendue par les argumens énoncés plus haut, *existe encore* en Espagne ; qu'elle résiste aux attaques que la religion et la philosophie, d'accord en cela, lui livrent à l'envi ; enfin, que cet écrivain n'est que l'écho d'un système de gouvernement qui défend la lecture de Locke, de Condillac, de Montesquieu et d'Adam Smith, c'est-à-dire des auteurs les plus propres à perfectionner l'ordre social et l'art de se servir de sa raison.

(Extrait tiré de la Décade.)

BEAUX-ARTS.

Fear not the anger of the wise to raise;
Those best can bear reproof, who merit praise.

POPE.

Description des Statues des Tuileries par A. L. MILLIN, Conservateur du Muséum des Antiques à la Bibliotheque nationale, et Professeur national d'Histoire et d'Antiquités. A Paris, chez l'Auteur, à la Bibliotheque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 11; *et chez FUCHS, libraire, rue des Mathurins.*

OBSERVATIONS CRITIQUES.

TROISIEME ET DERNIER EXTRAIT (1).

ON nous pardonnera, dans ce moment où le goût général est celui des beaux-arts, de revenir encore sur ce volume, quoiqu'il ait très-peu d'étendue. On ne se lasse point de parler de chefs-d'œuvre qu'on ne se lasse point de revoir, chefs-d'œuvre jusqu'ici mal connus par des artistes même, et qu'on est bien aise de savoir apprécier.

Les *Observations* qui vont suivre ont été communiquées à l'auteur des deux premiers Extraits, par un homme de lettres, qui à de grands talens dans la pratique comme artiste, joint une parfaite connaissance de la théorie et de l'Histoire de l'Art.

(1) Les deux précédens se trouvent n°s. 5 et 9.

C'est rendre service aux gens de goût, aux artistes, aux amateurs, de leur offrir un ouvrage écrit avec autant de clarté que d'érudition; et c'est parce qu'il peut faire autorité, que nous nous sommes permis quelques réflexions dictées par l'amour des beaux arts.

N°. VI, page 15. En parlant de la statue de Coustou, représentant un *Chasseur*, l'auteur dit que cette figure peut représenter Adonis ; mais les traits mâles et virils qu'on remarque dans cette statue ne peuvent convenir à l'amant de Vénus, qu'on a toujours représenté sous la forme d'un beau jeune homme sortant à peine de l'adolescence.

N°. X, page 27. Je ne saurais partager le doute de l'auteur, au sujet de la superbe statue d'Apollon ; c'est incontestablement le vainqueur de Python, et non le Dieu de la Médecine, que le statuaire a voulu représenter. Le serpent qu'on apperçoit sur le tronc d'arbre qui sert d'appui à cette figure, est l'emblême du monstre dont Apollon purgea la terre. Lorsque le serpent est employé comme symbole de la médecine, on sait qu'il est toujours enveloppé d'un bâton noueux; il ne peut donc être ici que le type de Python ; et c'est ce qui a fait donner à cette figure le nom d'*Apollon Pythien*.

N°. XXI, page 63. Vainement on voudrait persuader que le grouppe de Pœtus et Arrie représente la mort de Lucrece ; en vain s'autoriserait-on de la figure accessoire : elle ne peut être qu'une des femmes d'Arrie, devant laquelle elle ne craint pas de donner ce grand exemple de courage. D'ail-

leurs l'Amour, placé dans ce grouppe, acheve de caractériser le sujet et d'ôter toute équivoque; et c'est un trait de génie de la part du statuaire, qui voulut désigner l'Amour conjugal rompant son arc, en pleurant la mort des deux époux.

N°. XXII, page 70. La critique de l'auteur me paraît un peu sévere sur le grouppe d'Énée. Un artiste doit suivre fidellement le trait historique ou mythologique qu'il a dessein de représenter; point de doute à cet égard. Mais c'est le sentiment, la pensée, le caractere qu'il doit rendre, et non point, comme un froid traducteur, s'asservir à rendre mot pour mot l'auteur dont il emprunte son sujet. Qu'importe, en effet, qu'Énée porte son pere dans ses bras ou sur ses épaules? J'observerai même que le choix du statuaire est ici plus noble et plus pittoresque. — Un portefaix charge sur ses épaules le fardeau qu'il doit transporter, parce qu'il calcule froidement ses forces avec le poids du fardeau : mais un fils, mais un héros, pénétré de tendresse pour l'auteur de ses jours, le prend dans ses bras, le presse sur son cœur; l'amour filial augmente encore son courage, et c'est ce que le Pautre a exécuté de la maniere la plus ingénieuse dans le grouppe d'Énée.

On ne peut qu'applaudir aux conseils que l'auteur donne aux artistes, lorsqu'il les engage à se nourrir de la lecture des poëtes, à éviter le néologisme et les licences également désavouées par la raison, le goût et les convenances.

Si les statues antiques offrent des obscurités, des incertitudes, font naître des équivoques, les sta-

tues modernes ne sont point, à beaucoup près, exemptes de ce reproche. — Ici l'on voit Louis XIV, sous l'emblême d'Hercule, affublé d'une énorme perruque (1); ailleurs, il est représenté sous la figure de Curtius se précipitant dans un gouffre, et toujours avec la grande perruque (2); à l'Odéon, on remarque la statue d'un grand homme du 18^e. siecle, sous le costume d'un sénateur romain, assis dans sa chaise curule; au jardin des Plantes, le Pline français offre le même anachronisme ! Si ces statues passent à la postérité, je demande si nos neveux pourront y reconnaître Voltaire, Buffon, Louis XIV ?

La peinture n'offre que trop souvent les mêmes énigmes, et quelquefois de plus obscures encore. Je me borne à citer pour exemple un tableau qui attire les regards de tous les spectateurs, au Palais National des arts, et qui réunit à la correction du dessin, le prestige enchanteur du coloris. Ce tableau représente, dit-on, *l'Amour* et *Psyché :* on ne le devinerait jamais ! L'Amour, dont la flamme vivifie, pénetre, embrâse tout ce qui respire; l'Amour auprès de Psyché, auprès de l'amante qu'il adore est d'une froideur impardonnable, et n'offre ni dans son attitude, ni dans ses traits, ce feu divin qui le caractérise. Lorsque l'Amour, inconstant ou volage, se permet une trahison, une perfidie, que

---

(1) Sur l'arc de triomphe de la porte Martin.

(2) Statue equestre du cavalier Bernin, à Versailles, à l'extrémité de la piece des Suisses.

l'on donne à ce dieu des aîles de vautour, ainsi que l'a fait ingénieusement le célebre Rubens, l'idée motivée ajoute encore à l'expression du sujet. Mais l'Amour constant, épris des charmes de Psyché, bravant le courroux de sa mere pour être fidele à son amante, devait-il être représenté avec les aîles d'un oiseau de proie?

La fable de Psyché est une des plus ingénieuses allégories de l'antiquité; mais l'allégorie, dit l'auteur du nouveau *Traité d'Iconologie* (1), doit être « claire, expressive, éloquente; privée de ces qua- » lités indispensables, elle n'offre plus qu'une » énigme obscure, déplacée et fatigante ».

On sait que dans la mythologie, Psyché est l'emblême de l'ame : l'expression, le sentiment, la vie devaient donc briller dans tous les traits de Psyché, sans nuire à la modestie et à la candeur que l'artiste a voulu donner à cette figure. Une autre singularité inexplicable est d'avoir peint, au-dessus de la tête de Psyché, un papillon; c'est encore sous cet emblême que les Grecs représentaient l'ame; ainsi ce papillon est donc l'ame de l'ame? ou bien, crainte qu'on ne puisse deviner son sujet, le cit. Gérard a mis le type de Psyché au-dessus de sa tête.

Si nous sommes entrés dans quelques détails sur le tableau de Psyché, c'est parce que l'artiste a beaucoup de talent, et que les fautes d'un homme

---

(1) Paris, Lepan, 4 vol. *in*-12, fig. Discours préliminaire, page 10.

de mérite peuvent induire en erreur ; celles que l'on remarque dans les ouvrages des grands maîtres sont d'autant plus dangereuses, que la réputation de l'auteur semble autoriser les artistes qui le prennent pour modele.

Revenons à la nouvelle *Description des Statues*, de laquelle les méprises de plusieurs peintres et sculpteurs étrangers au jardin des Tuileries, nous avaient trop écartés. Les observations critiques, en petit nombre, et qui ne tombent point sur des passages d'une grande importance en archæologie, ne diminuent rien de l'estime que mérite l'auteur de la nouvelle description (1) ; et à cet égard, nous ai-

---

(1) Eh ! quel est le Savant qui jamais ne se soit trompé? Il est un trait bien remarquable à cet égard en archæologie, concernant deux de nos antiquaires français les plus fameux, qui mérite d'être cité. La figure hideuse d'un squelette, sous laquelle la plupart des artistes nous offrent l'idée de la Mort, n'a pris naissance que dans les tems gothiques et barbares. Les anciens considéraient le Sommeil et la Mort comme deux jumeaux, et leur donnaient la même figure, l'un et l'autre avec un flambeau renversé. Les attributs particuliers à la Mort étaient le papillon, l'urne cinéraire et la couronne de fleurs. Les anciens bas-reliefs représentent encore la Mort sous la forme d'un beau jeune homme, ou d'un Génie aîlé qui renverse le flambeau de la vie : mais le plus souvent ce Génie a l'air si jeune, que plusieurs antiquaires s'y sont trompés, en le prenant pour l'Amour. [Voyez Pausanias, *Eliac. chap.* 18 ; Tollius, Gori, le marquis de Maffei, Winkelmann, Lessing, en son traité *Comment les anciens ont représenté la Mort ;* et M. Her-

mons à confirmer les éloges déja donnés à son travail, dans différens journaux. Son livre, précieux pour les artistes, et qui leur manquait, leur offre, dans un court espace, une vaste érudition et le résultat d'une lecture immense et réfléchie, On y remarque une connaissance approfondie de l'archæologie, de cette science encore si obscure dans quelques points. A une sagacité peu commune, juste et lumineuse dans sa critique, le professeur national joint une sensibilité exquise, un goût fin et sûr, qui sait distinguer de la noble et riche simplicité des anciens statuaires, le luxe des ornemens déplacés; qui condamne un air précieux et fini, et un néologisme trop ordinaire aux sculpteurs modernes, dans leurs imitations de l'antique; qui rejette enfin des idées mesquines et plus ingénieuses que vraies et sublimes. Quelquefois l'examen de ce maître en archæologie pourra paraître sévere, mais toujours il est rempli des vérités les plus utiles pour les dessinateurs, les sculpteurs, les peintres, les graveurs, jaloux d'atteindre à la perfection de leur art; pour les antiquaires, les poëtes et leurs

---

der, qui développe et approfondit les idées de Lessing.]
Il est surprenant que cette leçon iconologique ait échappé au savant auteur de l'*Antiquité expliquée*, (Montfaucon), et que le célebre comte de Caylus ait paru ignorer l'existence de ces marbres, lorsqu'il explique lui-même le bas-relief dont il donne le dessin, *tome III de son Recueil*, et qu'il prend le Génie de la *Mort* pour l'*Hymen*.

commentateurs ; oui, leurs commentateurs (1). Ce livre, en un mot, devrait être leur *manuel*.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET ARTS.

I. L'Institut a tenu une séance publique dans le Palais national des Sciences et des Arts, le 15 nivôse an VII. Voici l'ordre des lectures qui ont été faites.

RAPPORT par le cit. Lacuée, des travaux de la classe des sciences morales et politiques.

Rapport par le cit. Andrieux, des travaux de la classe de littérature et beaux-arts.

Rapport par le cit. Villar, des motifs qui ont déterminé la classe de littérature et beaux-arts à remettre le prix proposé, sur les moyens de donner, parmi nous, une nouvelle activité à l'étude de la langue grecque et de la langue latine.

Rapports par le cit. Lefevre-Gineau, des travaux

(1) Combien n'a-t-on pas vu de commentateurs, a dit un judicieux critique, se tourmenter vainement pour expliquer les plus beaux passages des anciens, parce qu'ils allaient chercher dans leurs livres, ce que les seuls monumens de l'antiquité pouvaient leur apprendre.

(*Journal des Beaux-Arts de Leipsick*, *art.* Allégories de Winkelmann.)

mathématiques ; et par le cit. Lassus, des travaux physiques de la classe des sciences physiques et mathématiques.

Mémoire du cit. Palisot-Beauvois, associé, sur *les Serpens.*

Mémoire du cit. Peyre sur *les dangers d'incendie qui menacent la Bibliotheque nationale.*

Épître par le cit. Ducis au cit. Legouvé : *On ne doit pas mêler l'horrible et le gracieux dans les arts.*

Mémoire du cit. Buache sur les *découvertes géographiques à faire dans le grand Océan.*

Mémoire du cit. Tessier, contenant des *recherches sur la durée de la gestation.*

Melpomène et Thalie, poëme allégorique, par le cit. Collin-Harleville.

Si le tems l'eût permis, le cit. Langlès aurait lu un mémoire sur *l'origine, le progrès et l'utilité du Tatar-Mantchou, pour servir d'introduction aux notices des ouvrages écrits en cette langue que possede la Bibliotheque nationale.*

MÉLANGES.

Les Beautés du Spectateur, *en anglais et en français ;* ou *Choix des morceaux les plus élégans, les plus agréables et les plus instructifs de cet ouvrage célebre, et principalement de ceux écrits par* ADDISSON. *On y a joint les accents des mots anglais, paur en faciliter la prononciation aux étrangers, et une table alphabétique des verbes irréguliers, à l'usage de ceux qui apprennent la langue anglaise. Un volume* in-12 *de* 360 *pages. A Paris, chez* VERGANI, *libraire, quai de l'Horloge-du-Palais,* n°. 28.

The English instructor; or useful and entertaining passages in prose, selected, *etc. :* c'est-à-dire, *Le Maître de langue ;* ou *Choix de passages en prose, utiles et agréables, extraits des premiers écrivains britanniques, destinés à l'usage et à l'avancement des personnes qui apprennent cette langue, avec cette épigraphe de* LUCRECE :

Floriferis ut apes in saltibus omnia libant,
Omnia nos itidem depascimur aurea dicta.

A Paris, chez le même éditeur-libraire.

Ces deux volumes, le premier anglais *et* français *pour les commençans, et l'autre tout anglais, se vendent ensemble, ou séparément, chacun* 2 *francs broch. pour Paris ; et* 2 *fr.* 50 *cent. pour les départemens.*

CE sont deux recueils vraiment classiques, aussi agréables qu'utiles. Le premier est un choix de lettres

lettres les plus piquantes du *Spectateur Anglais*, de Steele et d'Addisson, c'est-à-dire d'un des ouvrages qui fait le plus d'honneur à l'Angleterre, dont la réputation est établie depuis près d'un siecle, et qui durera autant que la langue anglaise. Ces lettres charmantes, on le sait, offrent par-tout au lecteur les meilleurs principes de vertu, de morale, de littérature et de goût.

Le second recueil présente la plus grande variété: c'est un nombre de morceaux choisis et les plus intéressans d'écrivains non moins célebres; de Bacon, Shakespear, Tillotson, Middleton, Johnson, Sterne, Harris, Chesterfield, Keate, Brooke, Aikin, et quelques autres; des anciens auteurs, de Cicéron, Tite-Live, Salluste, Pline, Quinte-Curce, etc., d'après les meilleurs traducteurs anglais; enfin, de plusieurs journaux les plus estimés en Angleterre. L'editeur, en un mot, a su, en deux seuls volumes, nous former en quelque sorte une petite bibliotheque anglaise la plus variée, la plus amusante et la plus utile aux personnes qui veulent étudier la langue anglaise, comme à ceux qui la sachant déja, aiment encore à la cultiver avec fruit et avec agrément.

Plusieurs gens de lettres qui aiment à citer l'auteur du *Spectateur Anglais*, comme faisant autorité en littérature, auraient desiré que l'éditeur eût marqué les numéros de l'édition anglaise, de chacune des lettres employées dans son recueil.

VARIÉTÉS.

Le froid a été un certain jour de 17 dégrés du thermometre décimal, 13 dégrés 6 dixiemes de Réaumur. — Ce grand froid a donné aux citoyens Vauquelin et Fourcroy le moyen de répéter les expériences de M. Lowitz, chymiste de Pétersbourg, sur un froid artificiel extraordinaire. Ils en ont constaté la vérité, et ils y ont ajouté beaucoup de travaux. A un instant où le thermometre était à 70 dégrés de congélation, ils ont mêlé 8 parties de muriate de chaux (sel marin-calcaire) et 6 parties de neige non comprimée. Ce mélange a produit *subitò* un froid incalculable. 20 livres de mercure ont gelé complettement en 30 secondes, l'esprit-de-vin, les éthers, le vinaigre-radical, etc. On a plongé dans le mélange le bout du doigt, en 4 secondes il a perdu tout sentiment, est devenu d'un blanc de papier, et n'a pu revenir à la vie que par l'introduction et un long séjour dans la bouche. Au premier instant de l'insertion du doigt dans le mélange, on a éprouvé une douleur aiguë, comme s'il eût été violemment pressé dans un étau. Un creuset de platine plongé dans le mélange laissait geler les objets qu'il contenait, dans 30 secondes; ceux de porcelaine ou de terre, en 2 minutes. On voit que les métaux sont des cribles pour le calorique, etc. etc. On peut estimer à 40 dégrés ce froid artificiel. Ces deux chymistes proposent de continuer leurs expériences, si le tems le permet.

POÉSIE.

LE VOYAGEUR ET LE VER LUISANT.

(*Fable.*)

Placé sur une monticule
Un Ver luisant brillait le soir ;
A ses jets éclatans on eût dit un miroir.
Certain Voyageur passe, et, surpris, il recule.
Quel objet a frappé mes yeux,
Dit-il ! Quel éclat radieux !
C'est sans doute un rubis superbe,
Un diamant perdu dans l'herbe ;
Avançons donc pour l'examiner mieux.
Notre homme alors, le cœur plein d'espérance,
Vers l'objet à grands pas s'avance,
Chemin faisant se met à raisonner,
Se dit (car il avait très-peu d'expérience)
Eh quoi donc ! c'est peut-être un phare lumineux
Que les habitans de ces lieux
Ont placé sur cette éminence...
Mais, au surplus, n'en croyons que mes yeux.
En parlant de cette maniere,
Il arrive à l'endroit d'où partait la lumiere,
Approche, et de la main cherche ce qu'il a vu.
Déja, dans son erreur grossiere,
Il calcule le prix du trésor prétendu,
Et la somme et le revenu
Que doit lui procurer... Mais, ô douleur profonde !
Et que son fol espoir se trouva bien déçu !
Phare et rubis, tout avait disparu,

Il ne restait qu'un ver. — Que de gens en ce monde
Paraissent, vus de loin, des phosphores brillans !
Considérés de près, ce sont... des vers luisans.

P. D. Simon.

CHARADE.

Mon premier, des humeurs corrige l'âcreté ;
A remplir mon second chacun ici s'escrime ;
Le bien ou mal jouer fait le blâme ou l'estime :
Mon tout dans la cuisine a son utilité.

ÉNIGME.

Sans ame, j'ai pourtant une ame très-mouvante ;
Quoique sans raison, je rends raison du tems.
Je ne suis point vivant, ma vie est agissante ;
Je vis toujours sans vie en marchant sur les dents.

LOGOGRIPHE.

Sans aller consulter de Cumes la sibylle,
Ami, cherche huit mots pris dans un meuble utile,
Que chacun de ces mots dans son architecture,
Tienne pour premier pied une même figure.
Le fait est très-facile, et sans un grand effort,
Je m'attends que dans peu tu mouilleras le port.
J'y trouve un instrument d'une douce harmonie ;
D'un organe blessé, la triste maladie ;

Une chose à-peu-près équivalente à rien,
Un vaisseau gros, ventru, serré de plus d'un lien ;
Ce que l'on voit sur mer grossir au gré du vent ;
Un poisson petit, plat ; un subtil élément ;
Enfin, ce que subit un enfant à sa honte,
Lorsque de sa leçon il ne peut rendre compte.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 9.

Le mot de l'Énigme est *Silence* ; celui du Logogriphe est *Héron* ; dans lequel on trouve *Rhône*.

SPECTACLES.

Théâtre des Arts.

Le théâtre des Arts vient d'établir un opéra nouveau. Son titre est *Olympie* ; c'est la tragédie de Voltaire, réduite en trois actes. Les mêmes personnages sont employés. A l'exception du dénouement, la conduite des deux ouvrages est la même.

Cassandre et Antigone, long-tems divisés après la mort d'Alexandre, dont ils furent les assassins et les successeurs, consentent enfin à signer la paix et à régler entr'eux le partage de l'empire du monde. Cassandre saisit ce moment de réconciliation pour annoncer à Antigone qu'il va s'unir à Olympie, esclave qu'il éleve depuis la catastrophe de Babylone. Cette esclave est suspecte à Antigone ; il lui croit un rang élevé, et craint que Cassandre n'ait fondé sur son hymen avec elle des dessins secrets d'usurpation : la désunion s'établit dès-lors entre les deux rivaux.

Le premier défaut de l'ouvrage nous paraît être ici le motif de la suspicion d'Antigone, qui n'est point assez indiqué. Il ne paraît pas savoir assez positivement quelle est Olympie, pour attacher tant de prix à ce que Cassandre ne la possede pas. Le grand motif politique développé dans Voltaire, est ici trop peu connu ; on ne voit qu'un trop faible motif de rivalité ; une rupture au moment où la paix vient d'être

signée, a lieu d'étonner ; la sortie de Cassandre aux premiers mots d'Antigone sur Olympie, est trop brusque, et la résolution d'Antigone, subitement furieux, paraît sans fondement, puisqu'il semble ignorer encore qu'Olympie, est fille d'Alexandre, et que sa dot est l'empire de l'Asie.

Il est vrai de dire que la scene de la reconnaissance perdrait de son intérêt, si le sort d'Olympie était plus indiqué dans le premier acte ; mais cette obscurité rend la conduite des deux chefs macédoniens trop invraisemblable pour ne pas nuire à l'effet du premier acte tout entier.

Le second acte est mieux conduit, le cadre en est parfaitement rempli ; il offre beaucoup de mouvement et d'intérêt, les scenes sont bien filées, les développemens satisfaisans. Le scene entre Statira, prêtresse de Diane, qui se fait connaître à l'Hiérophante pour la veuve d'Alexandre ; celle où cette veuve reconnaît sa fille dans Olympie ; celle enfin où elle repousse les vœux de Cassandre, où celui-ci voit sous l'habit d'une prêtresse la fille de Darius, et la mere de son amante, qu'il croyait tombée sous ses coups, ne laissent rien à desirer. La scene derniere de cet acte, dans laquelle Antigone vient offrir sa main à Olympie pour la replacer sur le trône, est trop peu développée. Statira doit savoir qu'Antigone fut moins etranger aux causes de la mort d'Alexandre, que Cassandre lui-même, involontairement coupable ; elle accede trop facilement aux vœux du nouveau prétendant ; Olympie, qui bientôt va sacrifier la nature à l'amour, ne laisse éclater que de vains regrets ; elle ne dit et ne fait rien qui prépare les esprits au dénoument qui s'approche.

Au troisieme acte, la scene entre les deux rivaux rappelle bien celle entre Iarbe et Enée, de l'opéra de *Didon ;* mais elle est indispensable dans la situation. L'Hiérophante sépare Cassandre d'Antigone, qui, aux portes du temple, se mesurant le fer à la main, profanent l'enceinte sacrée. Il ordonne qu'Olympie prononce entr'eux et nomme son époux. La loi lui donne un jour pour ce choix ; dans ce jour elle peut révoquer ses premiers sermens, ou pardonner à son époux quels qu'aient été ses forfaits.

Dès ce moment, l'action devient un peu languissante. Les scenes se prolongent ; le dénouement arrive avec lenteur, et ce dénouement est lui-même le plus grand défaut de l'ouvrage.

Jusqu'ici l'auteur avait suivi pas à pas la marche de Voltaire ; il s'en écarte ici, et son action cesse d'intéresser.

Dans la tragédie, Olympie éprise de Cassandre qu'elle croit innocent, le repousse lorsqu'elle le sait coupable. Suivant sa mere au bûcher plutôt que de suivre à l'autel l'assassin de son pere, elle émeut, elle intéresse, elle attendrit. Dans l'opéra, elle a oublié tout, hors son amour ; elle sacrifie tout à Cassandre, devoir, nature, souvenirs ; elle étend le voile qui doit couvrir les forfaits de son amant.

Statira elle-même, jusque-là digne de son nom, intéressante, digne d'admiration et de pitié, consent à unir sa fille à son propre meurtrier. L'auteur a atténué le plus possible cette situation, qui a déplu, en faisant intervenir les dieux par l'organe de leur ministre. L'Hierophante déclare que Cassandre a reçu son pardon des dieux, et presse Statira de pardonner à leur exemple.

Nous pensons que le dénouement pouvait conserver le caractere tragique qui lui a été donné dans l'original ; deux situations dans le cours de l'opéra, celle de la paix, jurée entre les deux chefs, celle où Cassandre et Olympie se présentent à l'autel, pouvaient amener les ballets qui se trouvent placés à la fin, et peut-être ce moyen de satisfaire à-la fois et les yeux et l'esprit, aurait-il été avantageux au succès de cette production lyrique.

Le style est généralement digne d'éloges ; il est élevé sans enflure, pur, correct, naturel. Il est aisé de remarquer que l'auteur s'est attaché à amener des contrastes, à donner du mouvement à son dialogue, à préparer des motifs de chant, à ménager des effets qui fassent briller le talent du musicien : il a rempli en cela le but que doit atteindre un auteur lyrique, dont la gloire est attachée au succès du compositeur. Cette production honore de nouveau le citoyen Guillard ; elle est digne de l'auteur d'*Œdipe à Colonne* ; le second acte est un beau pendant à celui de l'opéra sublime que nous venons de citer.

La musique du nouvel opéra est du citoyen Kalk-Brenner, artiste attaché au théâtre des Arts, et déjà connu de la maniere la plus avantageuse, par une scene d'Œnone ; composition admirable dont l'exécution a ravi tous les suffrages, à l'un des derniers concerts olympiques.

Le mérite principal de la musique d'*Olympie*, est d'ap-

partenir à l'école de Sacchini, et de reproduire la maniere de ce grand maître. Elle offre une expression simple, naturelle, conforme à l'intention du poëte, à la situation, au caractere des personnages. Subordonnant son chant à la marche de l'action, l'auteur ne la rallentit jamais par le retour trop fréquent des passages qu'il pourrait être le plus jaloux de faire goûter : si quelques parties du récitatif ont paru trop longues, la faute n'en est pas à lui.

L'orchestre n'est pas bruyant ; il accompagne, et ne concerte pas ; les effets de force même y sont employés avec un ménagement remarquable.

Le récitatif n'est pas la partie dans laquelle notre compositeur ait le moins prouvé de talent. Il a donné au sien une vérité d'expression précieuse ; il a paru ne vouloir que noter une déclamation juste, en donnant seulement au ton du langage ordinaire un accent plus énergique et plus élevé. Il s'est ainsi attiré de la part de quelques auditeurs le reproche de quelqu'uniformité. Il est vrai qu'il n'a pas voulu tout peindre, tout exprimer ; il a ménagé ses forces, et a rendu ainsi plus sensibles les beautés des motifs qu'il emploie ; lorsqu'il a un vers remarquable à noter, une situation dramatique à rendre, un beau mouvement à peindre, il retrouve alors ses moyens, en double la force, en aggraudit l'effet.

Le rôle entier de Statira est supérieurement écrit ; l'air *O Mânes d'Alexandre* ! est d'un effet pathétique ; peut-être y remarque-t-on un passage trop agréable. L'air de fureur chanté par Cassandre, est beau, même après celui d'Achille dans la même situation. Le chant de l'Hiérophante a un caractere particulier digne de remarque.

Le chœur :

Faut-il punir un rival téméraire ?

a excité de vives acclamations ; celui qui succede et qui se termine par ces vers de Voltaire :

Arrosons ces a:yles saints,

Moins du sang des taureaux que du sang des humains.

a de l'élévation, de la chaleur, du mouvement, mais n'est peut-être pas exempt de quelque confusion dans les parties qui le composent. Une marche de soldats a paru contraster avec le ton général de l'ouvrage ; l'élévation du style n'était pas incompatible avec un mouvement accéléré.

Cette composition, au surplus, a besoin d'être entendue plus d'une fois, pour être bien appréciée. A la premiere représentation, la réunion des spectateurs était très-brillante ; mais le desir de voir et d'être vus paraissait occuper une partie d'entr'eux, beaucoup plus que celui d'entendre. Le parterre seul a écouté et applaudi l'opéra ; les loges qui avaient réservé quelque peu d'attention pour un ballet agréable qui termine le spectacle, ont donné des applaudissement vifs et mérités aux premiers sujets de la danse.

L'opéra d'*Olympie* est bien établi, mais sans magnificence ; nous en savons gré à l'administration. Les amateurs aimeront mieux qu'on encourage les artistes en donnant leurs productions, et qu'on soutienne le théâtre par des nouveautés, que de le ruiner par les dépenses excessives, prodiguées à quelques ouvrages exclusivement.

GRAVURE.

La Marche incroyable, gravée par Bonnefoy, d'après le dessin de Bailly. A Paris, chez Alibert, marchand d'estampes, rue Froidmanteau, n°. 16 ; et chez Potrelle, aussi marchand d'estampes, rue Honoré, n°. 54. Prix, 6 fr.

Cette estampe qui réunit plusieurs carricatures données successivement au public, est d'un effet original, et nous invitons les amateurs, et surtout ceux qui ont des collections de ce genre de composition, à se la procurer. Parmi les groupes dont cette marche est formée, on remarque la scene d'un marchand d'argent, dont les traits et l'attitude sont d'une vérité frappante ; des merveilleuses, des incroyables, des dupes, et sortout un suppôt des fameux comités-révolutionnaires donnant le bras à une de ses célebres tricoteuses, dignes prêtresses du culte de Robespierre. Derriere la marche, on voit un des élégans du jour renversé dans son cabriolet par le mouvement impetueux de son cheval effrayé, sans doute, à la vue des physionomies caractéristiques de cette marche véritablement incroyable.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 10 frimaire an VII.

Le nouveau grand-visir s'est jusqu'ici occupé sérieusement à connaître les parties principales de son administration. Il a porté également ses regards sur l'extérieur comme l'intérieur ; mais il n'a point manifesté sa maniere de penser sur les opérations du capitan pacha, relatives à la guerre contre le rebelle Passwan Oglu.

On s'imagine qu'il a craint de heurter d'abord les sentimens du grand-seigneur, qui est extrêmement attaché au capitan-pacha, et qui a en lui la plus grande confiance.

Le grand-visir, qui est la créature des Russes et l'ami des Anglais, a d'ailleurs ses raisons pour agir avec beaucoup de circonspection.

Les lettres que l'on reçoit des frontieres de cet Empire sont très-peu satisfaisantes, sur-tout du côté de Belgrade, que Passwan-Oglu menace d'un siége. On a pris, dit-on, toutes les précautions possibles pour relever les fortifications de cette ville, et pour les mettre en état de défense.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 24 frimaire.*

Le tems a été si mauvais et les vents si contraires, que les paquebots de Londres n'ont pu entrer dans ce port. C'est aujourd'hui le troisieme qui manque, et nous sommes sans nouvelles de Londres depuis le 10 frimaire.

De Rastadt, le 7 nivôse.

On croit que les ministres plénipotentiaires français ont présenté, le 4 ou le 5 de ce mois, le plan d'indemnités et de sécularisations : l'Autriche et la Prusse renonçant à toute indemnité, les grands évêchés ne seront pas compris dans les sécularisations. On dit que le Palatinat et Deux-Ponts recevront leurs indemnités en commun. Parmi les petits évêchés et les abbayes que l'on regarde comme devant être supprimés, on cite Freysingen, Berchtohgaden, Passau, Elwangen, Eichstaest, Kempten, Spire, Strasbourg, Constance, Bâle, etc. etc.

La légation de Trêves a remis, le 1^er^. nivôse, à la députation, une note sur le ravitaillement d'Ehrenbreistein ; elle rappelle que la légation française ayant promis dans sa derniere note de prendre en considération les instances de l'Empire au sujet de cette forteresse, et un certain espace de tems s'étant déja écoulé sans que le blocus ait cessé, l'électeur de Trêves, en qualité de membre de l'Empire, requiert la députation de s'adresser à l'empereur, comme garant des conventions passées à ce sujet, et de l'inviter à employer tous les moyens qui sont en son pouvoir pour sauver la garnison de tous les maux d'un si long siége.

Au reste, les ministres français et autrichiens paraissent très satisfaits les uns des autres, et se donnent publiquement tous les témoignages possibles de considération.

PIÉMONT. *De Turin, le 28 frimaire.*

L'armée française commence à ressentir les avantages de la conquête du Piémont. On a déja levé des contributions qui ont facilité les moyens de pourvoir à ses besoins, et elles ont été acquittées avec empressement.

On remarque qu'il y a beaucoup moins de déser-

tion dans les troupes piémontaises depuis qu'elles sont incorporées aux troupes françaises.

Le gouvernement provisoire a publié une proclamation portant que tous les titres et toutes les distinctions sont abolis ; qu'on n'emploiera plus d'autres qualifications que celle de *citoyen;* que néanmoins les anciennes lois resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre ; que les tribunaux et les corps administratifs continueront leurs fonctions , et que leurs rapports avec le nouveau gouvernement seront provisoirement les mêmes qu'avec l'ancien.

Des municipalités sont établies à Turin et dans les autres villes du Piémont.

Les aristocrates qui croyaient que la révolution de cette partie de l'Italie était devenue impossible , ont été surpris de la voir s'effectuer avec tout le calme possible. Le même jour où notre roi abdiqua la couronne , ils répandaient que le golfe de la Spezzia , Oneille et toute la Ligurie occidentale étaient occupés par les Anglo-Napolitains ; qu'ils s'étaient emparés de Vintimille pour couper la communication entre l'Italie et la République Française. C'était-là le plan de nos despotes ; et si les Français avaient encore tardé quelques jours a les prévenir , ce plan aurait été exécuté.

ITALIE. *De Naples , le* 10 *frimaire.*

Cette ville est le théâtre de la plus odieuse tyrannie. Le ministere de police , composé de douze nouveaux juges, a concentré en lui tous les pouvoirs , tant civils que criminels , et exerce une juridiction illimitée sur les biens et les personnes. Les sentences du tribunal suprême du commerce ne peuvent avoir leur exécution , si elles ne sont auparavant approuvées par le ministere de police. On a aussi nommé 72 inspecteurs de police , la plupart gens de chicane , connus par leurs coquineries, qui doivent surveiller la conduite des habitans et des étrangers ; ces coquins , pour remplir dignement leur ministere , parcourent la ville jour et nuit , cher-

chant leur proie. Le moindre soupçon, un prétexte quelconque, le caprice de ces infâmes satellites suffit pour faire jetter dans les fers les hommes les plus honnêtes et les plus tranquilles. Le peuple napolitain, qui a fait admirer son courage, en s'opposant à l'établissement de l'inquisition religieuse, est maintenant en proie à l'inquisition royale.

Les vivres sont à un prix excessif; le vin, qu'on a toujours vendu 1 ou 2 sous la bouteille, coûte maintenant 7 à 8 sous; qu'on juge par-là de l'état malheureux du petit peuple. L'argent devient de jour en jour plus rare : on perd 60 pour 100 sur les *fois de crédit;* et on a de la peine à les changer. Le peu de numéraire en cuivre qui est en circulation, la cour le retire tous les soirs des mains des détailleurs, auxquels on donne des *fois de crédit.*

Il n'y a pas de classe qui ne soit extrêmement mécontente ; mais la terreur royale étouffe les plaintes. Tout le monde desire un changement de gouvernement, comme le seul remede à tant de maux.

De Florence, le 24 frimaire. Si la guerre continue comme elle a commencé, le roi de Naples se trouvera sans armée et sans royaume plutôt qu'il ne croit. Presque tous les jours on livre quelque combat, et les Républicains sont toujours vainqueurs. Les Napolitains ne se battent pas; beaucoup d officiers patriotes fraternisent avec les Français; les soldats, restant sans chefs, désertent ou fuient chez eux; ils n'ont aucune envie de répandre leur sang pour rendre leurs chaînes plus pesantes; il y en a peu qui n'ait quelque parent ou quelque ami victime de la tyrannie : en abandonnant leurs étendarts, ils croient servir leur patrie et leur propre cause. Si ces rapports sont fideles, comme on l'assure, S. M. Sicilienne ne tardera pas à évacuer Rome, et à se retirer dans ses Etats, pour les défendre d'une invasion.

RÉPUBLIQUE ROMAINE. *D'Ancône, le 20 frimaire.*

Le général **Rusca** s'avance dans l'Abbruzze avec

une colonne de Français et de Romains. On assure qu'il s'est emparé de Pescara. Il y a de la fermentation dans l'Abbruzze : ses habitans sont, de tous les sujets du roi de Naples, les plus disposés à une révolution.

Les trois vaisseaux ex-vénitiens, avec 3000 hommes de débarquement, sont partis depuis trois jours pour une secrette expédition; les uns croient qu'ils sont destinés pour Corfou; d'autres prétendent qu'ils tenteront de faire une descente à Lanciano ou à Manfredonia. L'armée napolitaine se trouverait alors entre deux feux, et la capitale ne pourrait plus communiquer avec quatre provinces, d'où elle tire une grande partie de ses subsistances. De Manfredonia à Naples, les chemins sont ouverts; il n'y a ni places ni postes fortifiés.

RÉPUBLIQUE CISALPINE. *De Bologne, le 22 frimaire.*

Il vient de passer ici un bon nombre de patriotes napolitains, réfugiés dans la Cisalpine, qui se rendent au quartier-général de l'armée de Rome. Ils ont le projet de former des légions napolitaines, sous le nom de l'*Espérance de la Patrie.* Dès que le général en chef aura approuvé leur plan, ils publieront une proclamation pour inviter leurs compatriotes à venir se rallier sous les drapeaux de la liberté.

On ne doute pas que cette mesure n'engage beaucoup de Napolitains à déserter, et ne donne bientôt les moyens de former de nouvelles légions.

De Milan, le 26 frimaire. Les changemens qui faisaient l'objet de la mission du cit. Rivaud, se sont effectués avec la plus grande tranquillité.

Dans la matinée du 18, il procéda à l'installation du nouveau Directoire. Les membres qui le composaient avant les innovations faites par le général Brune, ont été réintégrés : ce sont les cit. Sopranzi, Luosi, Adelazio, Lamberti et Alessandri. L'organisation des deux conseils eut lieu ensuite; et le 20, ils reprirent leurs séances qui avaient été interrompues depuis le 17.

Le cercle constitutionnel a été fermé.

ANGLETERRE. *De Londres, le 22 frimaire.*

CHAMBRE DES COMMUNES.

Sir F. Burdet avait prévenu la chambre, dans une des séances précédentes, qu'il ferait une motion sur les prisonniers d'Etat; en conséquence, il a pris la parole dans la séance du 20.

Vous connaissez déja, a-t il dit, la proposition que j'ai à vous faire. Ce n'est point une motion de parti que je vous soumets aujourd'hui; quelque opinion, quelque principe que l'on professe, on doit reconnaître qu'elle intéresse essentiellement la liberté, la sécurité individuelle.

La chambre a jugé à propos de déléguer aux ministres un pouvoir extraotdinaire, d'après une prétendue nécessité et la situation critique des affaires. Ce pouvoir ne devait durer que pendant les circonstances qui l'avaient rendu nécessaire. Cependant les mois ont succédé aux mois, les années aux années, et les ministres en jouissent encore. Sûrement ce n'est pas trop exiger d'eux, que de leur demander quelques renseignemens sur la maniere dont ils ont usé de ce pouvoir. Si la chambre n'en jugeait pas ainsi, il vaudrait mieux alors ne pas avoir de parlement; il eût mieux valu laisser tranquillement exécuter les ambitieux desseins de la maison de Stuart; il vaudrait mieux nous laisser taxer par la couronne, et nous soumettre à ses pourvoyeurs; il eût mieux valu que nos généreux ancêtres ne sacrifiassent pas, comme ils l'ont fait, leur vie pour la défense d'un parlement qui se laisse enlever lâchement tous les droits qu'ils lui avaient acquis au prix de leur sang.

Je croirais faire injure à la chambre, si j'insistais plus long-tems sur un pareil sujet. Je suis même presque certain que les ministres ne pourront se refuser à appuyer ma proposition. Je demande que l'on soumette à la chambre la liste nominale de toutes les personnes arrêtées en vertu de l'acte passé

dans la derniere session, par lequel sa majesté a été investie du pouvoir de faire arrêter toutes les personnes soupçonnées de conspiration contre la sûreté de l'Etat. Je demande de plus qu'on ajoute à cette liste l'indication des prisons où elles sont retenues.

M. Pitt : L'honorable baronet a bien mal entendu le peu de mots que j'ai prononcés dans la séance où il a annoncé la motion qu'il vient de proposer, s'ils ont pu lui faire croire que mon intention était de m'y opposer. La seule objection que je fis alors ne fut point contre la motion en elle-même ; je m'opposai seulement à ce qu'elle fût admise sans discussion et sans explication préalable. Je ne fais point difficulté de le dire, il n'est pas vrai que toutes les fois que le gouvernement est investi d'un pouvoir extraordinaire, on ait toujours le droit de lui demander compte de l'exercice de ce pouvoir, sans considérer les inconvéniens ou les dangers qui pourraient résulter d'une pareille publication. D'un autre côté, je conviens que dans les circonstances actuelles, le danger n'existe pas, et qu'il n'y a aucun inconvénient à soumettre à la chambre la liste nominale de tous les prisonniers d'Etat. Deux questions se présentent ici :

1°. Le pouvoir confié au gouvernement a-t il été employé d'une maniere avantageuse à l'Etat?

2°. La crise qui a nécessité ce pouvoir est-elle passée ?

Quant à la premiere, je n'ai pas le moindre doute sur l'opinion de la chambre ; pour la seconde, le moment n'est pas encore venu, non-seulement de la résoudre, mais même de la discuter. Je me propose de prendre, sous peu, l'opinion de la chambre sur cette importante question. Je puis, en attendant, affirmer que la tranquillité dont jouit maintenant l'Angleterre, est due uniquement à cette autorité extraordinaire confiée au gouvernement, et à l'usage qu'il en a fait. Dans une autre occasion, je développerai les raisons qui m'engagent à penser que, dans les circonstances, ce pouvoir ne doit point

point être ôté au gouvernement. Peut-être un tems viendra où la chambre et le public pourront être instruits, sans mouvemens, des dangers qu'a courus ce pays; dangers qui ont exigé la plus grande activité et les soins les plus assidus des ministres de sa majesté. Lorsque cette importante révélation pourra être faite, elle confirmera la nation dans l'opinion qu'elle a déja sur la nécessité où s'est trouvé le parlement d'investir le gouvernement de ce pouvoir extraordinaire, et sur l'usage salutaire que les ministres en ont fait. Il ne me paraît pas nécessaire d'entrer dans de plus grands détails. J'appuie la motion.

Le président, ayant observé que cette motion étant relative à l'exercice d'un pouvoir extraordinaire confié au gouvernement, elle devait être convertie en une adresse à sa majesté.

La motion ainsi convertie, a été approuvée.

Du 24. M. Pitt, dans la séance de la chambre des communes, du 23 frimaire, a joint au tableau des dépenses extraordinaires pour l'année 1799, (inséré dans notre dernier numéro,) l'apperçu des revenus publics. Il a estimé les produits annuels des mines, canaux et bois, à 3 millions sterling.

Maisons Sur ce point, a dit le chancelier de l'échiquier, je me propose de suivre les évaluations de l'année passée, lors de la répartition des taxes assises. Dans une répartition de ce genre, il est impossible d'obtenir des résultats mathématiques. Sur 700,000 maisons, on a calculé dans la derniere session que 250,000 se trouvaient assujetties aux taxes assises. D'après ces données, j'évalue les rentes des maisons à 6 millions sterling.

Professions. On a déja calculé que les profits annuels des hommes de loi de toutes les classes montaient à un million et demi sterling tous les ans. Il n'y a aucune raison de croire qu'ils aient diminué leurs honoraires dans ces derniers tems. Ainsi, à la classe nombreuse des hommes de loi, si on ajoute

celle de tous les professeurs de l'art de guérir, médecins, chirurgiens; on reconnaîtra que c'est être très-modéré que d'évaluer leurs profits annuels seulement à 2 millions.

Marchands en détail. Je fais, à cet égard, déduction d'un huitieme sur les profits du commerce de détail; il restera une somme de 5 millions sterling, sujette à l'opération générale de la taxe.

Propriétaires de l'Irlande et des Indes occidentales, résidans en Angleterre. Passons à une classe d'individus qui tirent leurs révenus de pays étrangers, et les dépensent en Angleterre. Il est, sans contredit, de toute justice, que ceux qui vivent sous les lois de ce pays, contribuent, par le sacrifice d'une partie de leurs revenus, à soutenir le gouvernement qui les protege, et leur assure la jouissance de leurs biens. De tous les individus de cette classe, je ne veux parler ici que des propriétaires absens de l'Irlande et des Indes occidentales. Les revenus des premiers montaient, il y a déja long tems, à un million sterling; et d'après l'augmentation successive des rentes, on peut aujourd'hui les évaluer beaucoup plus haut.

Quant aux propriétaires des Indes occidentales, on ne saurait évaluer leurs revenus à moins de sept millions sterling. Mais vu les réductions qu'il faudra faire, à cause des frais d'exportation et de culture dans les Indes occidentales, je ne porterai en ligne de compte qu'une somme de 4 millions. Ainsi je puis, en toute sûreté, porter à 5 millions la somme totale des revenus tirés des pays étrangers, et dépensés en Angleterre.

Viennent ensuite les fonds publics, le commerce étranger et le commerce intérieur. M. Pitt considere ces trois articles en particulier.

Fonds publics. J'estime, dit-il, que les dividendes qui se partagent entre les propriétaires des fonds publics, offrent, toute déduction faite, une somme de 12 millions sterl. sujette à la taxe.

Les ressources ordinaires que nous avons déja récapitulées, offrent une somme de 6,150,000 l. st.; ce qui forme pour nos ressources de l'année 1799, un total de 15,350,000 liv. sterl.; ainsi, pour completter les 29,227,000 liv. sterl., il reste 14 millions à emprunter; sur ces 14 millions, il y en aura quatre et demi liquidés au moyen d'amortissement; il n'y aura donc conséquemment que 9 millions et demi ajoutés à la dette nationale.

Commerce étranger. J'évalue le commerce étranger, consistant en articles d'exportation et d'importation, à 80 millions sterl.; vérification faite des registres des douanes, bureaux d'assurances et autres données. Quant aux profits résultans de ce capital, annuellement employés dans le commerce, je les porte à 12 millions sterl. L'impôt portera sur cette derniere somme.

Commerce intérieur. Quant au commerce intérieur, j'estime qu'il se fait annuellement dans la Grande-Bretagne, une consommation de 120 millions sterl. de marchandises britanniques. Sur cette somme, les profits doivent monter à 18 millions, qui, en conséquence, serviront de bâse à la taxe.

Que l'on ajoute à cette consommation de marchandises manufacturées, les profits des brasseurs, distillateurs d'eau forte, artistes et artisans de tout genre, on trouvera encore une somme de 10 millions sterl. appicable à la taxe.

Ainsi donc, tout résumé, voici le catalogue des revenus imposables :

Total des revenus des propriétaires de terre.	20,000,000 liv. st.
Idem, des fermiers.	5,000,000
Idem, dîmes.	4,000,000
Idem, mines, canaux, bois. . .	5,000,000
Idem, maisons.	6,900,000
Idem, professions.	2,000,000
Idem, des propriétaires de l'Irlande et des Indes occidentales. .	5,000,000
Profits des fonds.	12,000,000

Idem, commerce étranger. . . . 10,000,000
Idem, commerce intérieur. . . 10,000,000

Ecosse. Total de ces mêmes objets pour l'Ecosse. 5,000,000

Total général. . . . . 300.000,000 liv. st.

Tel est, continue le ministre, le tableau général des ressources qui nous restent pour faire face aux besoins extraordinaires de l'année courante.

La taxe sur les revenus, après avoir acquitté la premiere dette hypothéquée sur les taxes assises, servira aussi d'hypotheque à ce nouveau surcroît de la dette publique.

La frégate anglaise *the Cambrian*, de 44 canons, a été prise par deux frégates françaises.

Du 5 nivôse. Le gouvernement ne peut déguiser plus long-tems ses nouvelles alarmes sur l'Irlande. On parle de préparatifs, de magasins d'armes, de munitions en tout genre. Une foule de lettres particulieres nous apprennent que dans plusieurs comtés, et particulierement dans le comté de Kildare, dans une seule nuit, des bois entiers dont les Irlandais se servent pour fabriquer les manches de leurs piques, ont disparu.

Le gouvernement reçoit coup sur coup, d'une foule de comtés, des dénonciations *d'absence furtive* contre un grand nombre d'habitans, dont on ignore la retraite. On croit la réunion générale vers les montagnes et les marais des environs de Dublin. Plusieurs même sont violemment soupçonnés de s'être déja retirés au sein de la capitale, pour y favoriser une attaque de nuit, lors de l'invasion combinée.

Presque toutes les sentinelles royales des avant-postes sont successivement égorgées, et par-tout et toutes les nuits.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 nivôse.

Le conseil des Cinq-cents a repris, dans sa séance du 6 nivôse, la discussion sur le mode de révision des jugemens des tribunaux criminels. Il a paru à Thiessé que le projet de la commission n'était pas susceptible d'être adopté, même avec des modifications ; et attendu l'importance de la matiere, il demande le renvoi à la commission de toutes les propositions faites.

Le conseil adopte cet avis, et il se forme en comité général.

Roemers présente ensuite à la discussion le projet de résolution relatif au port de la cocarde nationale. Il annonce que la commission dont il est l'organe, est d'avis d'ajourner toute disposition relative aux étrangers.

Bonnaire voudrait que les jeunes gens ne portassent la cocarde nationale qu'à l'époque où, entrant dans la société, ils commencent à jouir des droits civils, et sont inscrits sur le registre de la garde nationale.

Deplanque demande le rejet du projet de la commission.

Le conseil ajourne.

Il adopte ensuite le projet présenté par Duchatel, sur les ventes publiques par enchere, de meubles et objets mobiliers appartenans à la nation.

Briot a soumis, le 7, à la discussion, le projet relatif aux prêtres sujets à la déportation.

Rouvelet : Je ne viens point défendre les prêtres ; je connais les crimes dont ils sont couverts, et la haine profonde qu'ils portent à la République. Vous le savez, un franc républicain est constamment un

anti-prêtre; néanmoins le projet me paraît injuste, impolique, impraticeble.

Assimiler les prêtres déportés aux émigrés, c'est les condamner, s'ils rentrent, à la peine de mort; condamner les vieillards à la réclusion, c'est rouvrir les bastilles de la tyrannie révolutionnaire; prononcer la confiscation des maisons qui serviront d'asyle aux prêtres déportés, c'est prendre une mesure inexécutable et odieuse au peuple.

La crise où nous sommes est-elle assez forte pour nous contraindre de revenir aux mesures atroces du farouche Robespierre? La loi ne doit donc prononcer que des peines strictement nécessaires et proportionnées au délit. Or, la peine de mort contre les prêtres rentrés porte-t-elle ce caractere?

La commission ne s'est pas apperçue qu'en outrant les mesures, elle manque son but. Aucun prêtre ne quittera le territoire de la République.

On s'est plaint des tribunaux; il en sera de même des commissions militaires. L'atrocité de la peine que vous proposez contre un prêtre déporté rentré, révoltera la loyauté des militaires membres de ces commissions. Le soldat est terrible dans les combats; mais lorsqu'il est juge, il possede au suprême degré les sentimens d'humanité, de douceur et d'indulgence. Son cœur répugnera à appliquer la peine de mort pour un délit qui ne le mérite point.

Bornons-nous à celle de la déportation, et laissons-en l'application au gouvernement; et puisque les circonstances rendent encore la dictature nécessaire, confions-la au Directoire, elle ne saurait être en de meilleures mains; ne craignons pas qu'il en abuse.

Ainsi il n'y a rien à changer à la législation existante. Jamais le gouvernement ne fut mieux affermi; jamais aussi l'influence des prêtres ne fut moins redoutable.

Proposer la réclusion de quelques misérables vieillards, c'est vouloir établir une inquisition qui n'appartient qu'à un Etat en décadence et sur le point de sa ruine. Laissons aux despotes l'emploi

d'aussi lâches moyens, ils ne conviennent point à des républicains français. Des mesures de simple police suffisent contre les prêtres : mettez les en surveillance dans leurs municipalités ; et laissez au Directoire la faculté de les déporter, s'ils troublent l'ordre public ; la crainte de la déportation les contiendra dans le devoir.

Les prisons d'Etat doivent être inconnues dans la France républicaine. Ne perdons pas le fruit de l'expérience. L'oubli où nous avons été à l'égard des prêtres, depuis le 18 fructidor, leur a été plus funeste que les excès de la terreur.

Il est un article du projet qui mérite toute votre attention, c'est celui qui prononce la confiscation de la maison qui servira d'asyle à un prêtre déporté.

Quand à moi, je sais qu'il n'est dans mon département aucun fonctionnaire qui voulût appliquer cette peine, aucun citoyen qui voulût se porter pour délateur.

A ces mots, des murmures éclatent.

Plusieurs membres s'écrient : *L'ordre du jour ; aux voix le projet.*

L'orateur parle quelque tems dans le tumulte ; il termine par demander le renvoi du projet à la commission, pour en présenter un autre.

Quelques voix demandent l'impression.

Une foule d autres réclament l'ordre du jour.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur l'impression.

Menard Lagrois et Mourer trouvent également le projet trop rigoureux, et présentent divers amendemens.

Leclerc (de Maine et Loire) pense que la meilleure loi sur les prêtres est celle du 19 fructidor ; que les moyens qu'elle met entre les mains du Directoire sont aussi avantageux que serait nuisible la mesure générale contenue dans le projet. Occupez-vous des finances et d'instruction, si vous voulez, dit-il, guérir les plaies de l'Etat. La ruine des rentiers, la cessation du commerce, le dépérissement de l'agriculture ; voilà les causes du mécontentement : le

défaut d'instruction : voilà la source du fanatisme.

Leclerc conclut à l'ordre du jour sur le projet, et à ce qu'on s'occupe des finances.

Andrieux demande qu'il soit fait une loi contre ceux qui recellent sciemment des prêtres déportables; que la peine soit un emprisonnement, et non la confiscation de la maison, et qu'il n'y ait aucune peine si le prêtre est caché chez son pere, sa mere, son frere ou sa sœur.

Pison propose l'ordre du jour sur le projet de la commission; mais Briot, rapporteur, invite le conseil à se borner à renvoyer toutes les propositions à la commission.

Cette proposition est adoptée.

Joubert, au nom de la commission militaire, a présenté, le 9, un nouveau projet sur les congés absolus. Il est ainsi conçu :

Art. I^er. A compter de la publication de la présente loi, aucun congé absolu, en conformité de l'art. LIX de la loi du 29 fructidor an VI, ne pourra être délivré que par les conseils d'administration des corps, visé par le commissaire des guerres, approuvé par les généraux commandant les armées ou les divisions militaires, et par le ministre de la guerre.

II. Tout congé absolu doit faire mention des motifs sur lesquels il est délivré, de l'âge, du signalement et du lieu de naissance du militaire qui l'a obtenu.

III. Le Directoire exécutif détermine, par une instruction, les causes d'infirmité ou d'incapacité d'après lesquelles les conseils d'administration sont autorisés à délivrer des congés absolus.

A trois heures, le conseil se forme en comité, pour entendre la lecture d'une piece diplomatique.

Le tribunal de cassation a référé au Corps législatif, sur le sens et les effets de plusieurs articles de la loi du 17 nivôse an II, notamment de l'art. LXXVII, qui veut qu'en ligne collatérale, la représentation ait lieu jusqu'à l'infini, de maniere que les descendans des ascendans les plus proches, excluent ceux

qui descendent des ascendans plus éloignés et dans la même ligne.

Jacminot, organe d'une commission, propose à cet égard un projet, portant en substance que si dans la ligne paternelle, l'aïeul n'a pas de descendans, ceux qui descendent de l'aïeule recueillent, à l'exclusion de tous autres, la moitié de la succession déférée à cette ligne, et réciproquement.

Plusieurs membres observent que ce serait décider une question pendante au tribunal de cassation, et qu'ainsi le Corps législatif se constituerait juge d'un procès.

Le conseil passe à l'ordre du jour sur le projet, et se forme en comité général.

Engerrand fait le rapport sur le message du Directoire contenant demande d'un supplément de crédit au ministre de la marine. Il développe les motifs qui doivent déterminer le conseil à cette mesure.

Le supplément est accordé.

Un secrétaire fait lecture d'un message du Directoire, en réponse à celui que le conseil lui avait adressé, pour lui demander des renseignemens sur la situation politique des départemens de l'Ouest, et l'inviter à lui faire connaître si les lois existantes suffiraient pour la répression du brigandage qui se manifestait dans ces contrées.

Le Directoire ne dissimule pas que le cabinet britannique cherche à rallumer les flambeaux de la guerre civile dans ces départemens. C'est lui qui a vomi sur nos côtes une foule d'émigrés, c'est à lui que l'on doit les manœuvres des prêtres réfractaires; il a organisé des bandes de brigands, le vol des denrées publiques sur les grandes routes, la violation des dépêches, la mutilation des défenseurs de la patrie, l'assassinat des acquéreurs de domaines nationaux et des fonctionnaires publics : voilà le résultat de ses machinations perfides.

Mais à côté des maux dont gémissent les bons citoyens, le Directoire présente des motifs de consolation. Le peuple de ces malheureuses contrées,

dit-il, sent le besoin du repos, et saura résister à toutes ces suggestions. Il sait que l'on veut le diviser à l'approche des élections; mais les républicains résisteront à ces crises périodiques.

Les révélations authentiques déchirent chaque jour le voile qui couvrait les manœuvres de l'indigne cabinet de Saint-James. Il dirigeait en même-tems les apôtres du royalisme et de l'anarchie; et il n'a pas vu sans honte et sans regrets échouer ses tentatives. La révolte a été bientôt comprimée par le courage et le zele infatigable des soldats républicains.

Achevez, législateurs, une tâche si heureusement commencée. Anéantissez la seule ressource qui reste à l'Angleterre; extirpez le mal dans sa racine; hâtez-vous de perfectionner la loi du 10 vendemiaire an IV, sur la responsabilité des communes.

Le Directoire termine en invitant le conseil à s'occuper promptement des objets dont il l'a entretenu dans ses messages des 7 nivôse, 27 fructidor an V, et 14 frimaire an VI, en prenant des mesures propres à réprimer le brigandage, par la remise des peines à ceux des coupables qui révéleraient leurs complices.

Le conseil ordonne l'impression de ce message, et arrête que la discussion des projets présentés par Roemers sur la responsabilité des communes aura lieu primidi prochain.

Laugeac, le 11, par motion d'ordre: Vous avez adopté les moyens d'assurer le traitement des juges; mais ils sont restés jusqu'à ce jour sans exécution. Je vous déclare qu'une plus longue indifférence sur leur situation prépare une catastrophe à la République. Nous touchons à l'abandon absolu des tribunaux, si le traitement des juges n'est pas acquitté. Des plaintes, des réclamations sans cesse adressées au conseil depuis quinze mois, attestent que les juges vivent sans salaire. Plusieurs ont épuisé tout ce que le dévouement à des devoirs sacrés peut inspirer de patience à des ames passionnées pour le bien public D'autres sont réduits à l'affreuse nécessité de vendre une partie de leur mobilier pour faire subsister leur famille. Il faut donc prévenir la disso

lution du pouvoir judiciaire, en faisant payer promptement l'arriéré dû aux juges.

L'opinant demande que la commission des finances fasse sur cet objet un rapport sextidi prochain.

Adopté.

Duplantier a fait approuver, le même jour, son projet de résolution sur la durée des rentes viageres et des usufruits constitués au profit des émigrés et des prêtres déportés. Les uns et les autres dureront dix ans au profit de la République, à compter du jour de l'émigration légalement constatée, s'ils sont établis par des actes antérieurs au 14 juillet 1789; et quinze ans, s'ils le sont par des actes postérieurs.

A l'égard des rentes viageres et des usufruits appartenans aux prêtres déportés, leurs héritiers en jouiront pendant le même délai. Les propriétaires des biens pourront néanmoins les racheter en payant une somme égale à trois fois ou à cinq fois le revenu d'une année.

L'ordre du jour appellait la discussion d'un projet concernant le tarif de la poste aux lettres.

Plusieurs orateurs observent que celui proposé ne se rapproche pas assez de celui de 1759.

Le conseil se détermine en conséquence à le renvoyer de nouveau à l'examen de la commistion.

Duplantier faisant, le 12, un rapport sur l'organisation des tribunaux de commerce, est interrompu par l'arrivée d'un message du Directoire. Des murmures retentissent dans toutes les parties de la salle. La lecture du message, s'écrie-t-on.

Le président : La parole est à un secrétaire pour lire le message du Directoire, annonçant de nouveaux succès remportés par l'armée républicaine en Italie.

Des cris de vive la République et des applaudissemens se répetent à l'instant.

Le Directoire, dans son message, s'exprime ainsi:

80,000 Napolitains avaient inondé le territoire de la République Romaine; forcée de ne garder dans Rome que le château Saint-Ange, l'armée française avait dit : dans 20 jours, nous serons dans les murs

de Rome. Il ne s'en est écoulé que 17, et Rome est libre. Porto-Fermio, Terny, Civita-Castellana, Ostricolli, Callevi, Rietty, Cantalupo, ont vu les victoires remportées en si peu de tems par les Français. 12,000 prisonniers, 99 pieces de canon, 21 étendarts et drapeaux, 3000 chevaux et mulets, tous les bagages enfin de l'armée napolitaine, voilà les fruits de 20 jours de campagne. Le reste de l'armée ennemie est en déroute, Mack et le roi de Naples ont fui les premiers. L'armée française marrhe sur Naples.

Les cris de vive la République recommencent.

On ordonne l'impression du message à 12 exemplaires.

Eschasseriaux aîné paie le tribut d'éloges dû au courage de l'armée républicaine.

Porte demande que le conseil donne un hommage éclatant de sa reconnaissance à ces intrépides guerriers, en décrétant que l'armée républicaine dans les Etats romains, a bien mérité de la patrie.

Cette proposition est déclarée à l'instant.

On ordonne l'impression du discours.

Lecointe Puyravaux demande que la séance soit levée, pour que chaque membre puisse se retirer dans son cabinet, pour annoncer cette importante victoire à tous ses commettans; mais cette proposition n'a pas de suite.

Duplantier continue son rapport sur l'organisation des tribunaux de commerce.

Le conseil des Anciens, après avoir sanctionné plusieurs résolutions relatives à des assemblées primaires, dans ses séances des 5 et 6 nivôse, a approuvé 1°. celle qui accorde aux départemens de la Vendée, de la Loire inférieure, de Maine et Loire et des Deux-Sevres, un dégrévement de deux millions cinq cent mille francs sur les contributions de l'an VII; 2°. celle qui dispense les huissiers de faire mention dans leurs actes, des titres en vertu desquels ils exerçaient leurs fonctions sous l'ancien régime, et les oblige d'y relater leur domicile et leur patente.

Il ne s'est occupé, le 8, que de résolutions relatives à des opérations d'assemblées primaires ; et n'ayant aucun rapport à l'ordre du jour du 9, il s'est ajourné à primedi.

Garat fait, le 11, le rapport sur la résolution qui annulle l'élection des juges des tribunaux des Bouches-du-Rhône. — Impression et ajournement.

Le conseil reçoit, le 12, un message du Directoire, qui lui annonce la reprise de Rome, la dispersion de l'armée napolitaine, sa destruction en grande partie, et la marche des Français sur Naples.

Bailleul appelle, dans la séance du 13 du conseil des Cinq-cents, l'attention de ce conseil sur la course maritime. L'orateur termine en demandant une prime pour les armateurs, et l'admission dans le commerce des marchandises anglaises provenant des prises, en les assujettissant à la formalité du plomb. Renvoyé à une commission.

Un membre fait un rapport sur l'administration des hypotheques. Il propose d'en charger la régie de l'enregistrement, le conseil des Anciens ayant rejetté la résolution portant création de conservateurs particuliers. L'impression du projet est ordonnée.

L'ordre du jour du 14 ramenait la discussion du projet de Villers, concernant le rétablissement du tarif de 1759 pour le transport des lettres. La discussion est ajournée à sextidi.

Lenoir-Laroche a fait, le 13, au conseil des Anciens, le rapport sur la résolution relative aux dispenses du service militaire. Il en a proposé l'approbation. Impression du discours et ajournement.

Bourdon a proposé le rejet de la résolution concernant les ascendans des émigrés.

Jourdain a présenté, le lendemain, des observations sur ce rapport. Il pense que les créanciers des parens d'émigrés doivent toujours être regardés comme créanciers directs des successions.

L'impression du discours est ordonnée.

Le conseil sanctionne la résolution qui déclare que l'armée d Italie a bien mérité de la patrie ; et il se forme, le 14, en comité général.

PARIS. *Nonidi*, 19 *Nivôse, l'an VII de la République.*

Le cit. Laraitrie, chef de bataillon, a apporté au Directoire les drapeaux enlevés par l'armée de Rome à l'armée napolitaine, eta donné de nouveaux détails sur les succès toujours constans des colonnes républicaines, qui ont fait l'objet d'un message au Corps législatif. Ces détails se trouvent dans le discours qu'a prononcé le cit. Laraitrie, en ptésentant ces trophées au Directoire.

« Citoyens directeurs, a-t-il dit, des agens perfides d'un gouvernement plus perfide encore, après avoir concerté dans le silence les plans les plus atroces, ont osé tenter de les mettre à exécution. L'Italie devait être envahie, et les Français, ses libérateurs, devaient tous tomber sous le poignard des assassins stipendiés par l'Angleterre. Des préparatifs immenses avaient été faits par la cour de Naples, et ses nombreuses phalanges, conduites par un étranger, s'étaient flattées d'anéantir les Républicains, qu'ils ont attaqués à l'improviste et sans déclaration de guerre. L'armée française, obligée d'abord de céder au nombre, s'est réunie; elle a repris, après peu de jours, l'attitude qui convient aux Républicains. Porto-Fermo, Terni, Civita-Castella, Montetossi, Otricoli, Calvi, Rietti, Civita-del-Trono, Canta Lupo, Storta, ont été alternativement le théâtre de leurs immortels triomphes; et cette armée ennemie, si fiere de son invasion, a été honteusement chassée de Rome, après avoir été abandonnée par son général et son roi. 12,000 prisonniers, 21 drapeaux, 99 pieces de canon, et un grand nombre de chevaux et mulets ont été le prix de ces victoires. L'armée de Rome m'a chargé, citoyens directeurs, de vous présenter ces drapeaux, marques honorables de sa bravoure et des talens distingués de ses généraux, se réservant de faire un envoi plus considérable lorsqu'elle aura puni dans Naples la forfaiture d'un roi nul et parjure. *Vive la République !* »

Les Français sont rentrés dans Rome le 29 frimaire aux acclamations de tous les amis de la liberté.

Par une dépêche datée du quartier-général à Rome, du même jour 29 frimaire, le général Championnet annonce au Directoire que le 20 la colonne du général Lemoine, qui se dirigeait sur Aquila, s'est emparée de cette place, après en avoir forcé les portes à coups de canon. Le fort a capitulé le 27.

La garnison est faite prisonniere de guerre. Quarante bouches à feu et beaucoup de munitions sont les fruits de cette conquête importante, qui ouvre à la division du général Lemoine, un débouché facile pour entrer dans le royaume de Naples, et seconder les opérations de l'armée de Rome, en pleine marche sur la capitale de ce royaume.

Rien ne contraste plus avec la défaite si prompte et si complette des Napolitains que le récit pompeux de l'entrée triomphante du roi de Naples dans Rome, tel qu'on le lit dans les journaux français que les émigrés rédigent en Allemagne. Réception au milieu des prétendues acclamations du peuple, et du bruit de toutes les cloches; félicitations des princes, cardinaux; graud'messe et le *Te Deum in fiocne*; arbres de la liberté abattus; proclamation protectrice du roi, belle lettre au pape, pour l'inviter à remonter sur son trône pontifical... Et moins de 17 jours après, déroute complette des Napolitains, fuite du roi, évacuation entiere du territoire de la République Romaine. Quel dénouement! Il n'y a que le roi de Naples et le grand général Mack qui ne l'aient pas prévu.

S'il faut en croire des lettres de Milan insérées dans plusieurs journaux, le général Mack aurait été pris et les Français seraient déja dans Naples. Tout cela pourrait bien n être que prématuré. Dans peu nous recevrons des nouvelles officielles; car nos troupes n'étaient qu'à 40 lieues de Naples. Il est probable que S. M. sicilienne se retirera en Sicile, sous la protection des Anglais, qui plus vraisemblablement encore s'en emparcront. C'est ainsi que les Anglais, accoutumés à sacrifier les instrumens dont ils se

servent, auront rempli le but qu'ils s'étaient proposé. Jusqu'à quand les puissances continentales et maritimes seront-elles la victime de leur ambitieuse politique ?

— Des lettres du général Toussaînt-Louverture sont arrivées de Saint-Domingue en même tems que le général Hédouville. Rien ne contraste plus que le récit de ces deux généraux. A en croire le dernier, le général Toussaint serait en pleine révolte contre la République Française : d'après les dépêches de celui-ci et celles des principales municipalités, ce général des Noirs n'a pas cessé d'être fidele aux lois de la métropole. Ce procès ne tardera pas à s'éclaircir.

— Les nouvelles les plus récentes des Etats-Unis portent que la fermeté que le Directoire a déployée sur le continent, et les intentions pacifiques qu'il n'a cessé de montrer au gouvernement américain, y ont pallié les esprits et donné une grande force au parti français.

— Des lettres de Vienne, en date du 2 nivôse, portent qu'on a tenté de mettre le feu aux quatre coins de Vienne. Le complot a été découvert à tems. Beaucoup de gens suspects sont arrêtés; et depuis, de fortes patrouilles de cuirassiers parcourent les rues dès l'entrée de la nuit.

— On écrit de Rastadt que le gouvenement français ayant fait notifier au cabinet de Vienne, l'occupation du Piémont, celui-ci a gardé un silence absolu sur cette affaire.

— Le célebre traducteur des *Géorgiques*, le chantre des *Jardins*, Delille, est de retour à Paris, et doit siéger avec ses collégues à l'Institut national. Il avait écrit à François (de Neufchâteau) qu'il n'avait point reçu l'avis de sa nomination à l Institut, ni les différentes lettres obligeantes que cette compagnie lui avait adressées.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 nivôse.

Les numéros sortis sont : 40, 43, 59, 25, 26.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

N°. 12.

MERCURE FRANÇAIS.

19 Janv 1799

DÉCADI 30 NIVÔSE, *l'an septieme de la République.*

HISTOIRE.

Mœurs et coutumes des Corses; par le cit. FEYDEL. In-8°. *de* 112 *pages, avec une gravure. Prix,* 1 *fr.* 80 *cent.; et* 2 *fr. pour les départemens. A Paris, chez* GARNERY, *rue Serpente. An VII.*

LES Phéniciens, les Carthaginois et les Romains furent successivement maîtres de la Corse; mais on ignore quel a été l'état de cette isle sous le gouvernement des premiers peuples. Quant aux Romains, il paraît que leur domination ne s'étendît réellement que sur les rivages et à la circonférence. S'il y avait eu des *voies* ou routes pratiquées dans l'intérieur de l'isle, on en verrait quelques vestiges, au moins au pied des montagnes; car on reconnaît encore aisément une voie de communication que les Romains pratiquerent entre deux colonies: c'est la seule antiquité corse. — La ville maritime d'*Aléria* et sa longue plaine, aujourd'hui déserte, purent offrir sous la République Romaine l'image d'une police; le reste de l'isle était sauvage. La barbarie s'étendait même jusqu'à la plaine d'Aléria; puisque Tacite rapporte que sous Vespasien, les Romains y étaient encore réduits à chasser les Corses comme les bêtes fauves.

Après la dissolution de l'Empire romain, la Corse fut soumise, de nom seulement, aux Lombards, aux Sarrasins, aux Papalins, aux Pisans, aux Arragonais, et enfin aux Génois. Ces derniers tenterent en vain d'y exercer leur souveraineté et d'y établir quelque police. Ils céderent en 1765 la Corse aux Français, qui l'ont conservée jusqu'à ce jour, excepté le court espace d'une année, pendant laquelle l'Angleterre y exerça une apparente domination. Le gouvernement de France a le plus grand intérêt à connaître à fond le caractere des Corses, afin de leur donner les lois qui leur conviennent le mieux ; et les productions de l'isle, pour y établir la culture et le genre de commerce auxquels elle est propre. L'auteur a détaché ce Mémoire d'un grand ouvrage qu'il prépare sur la Politique, la Législation et la Morale des diverses nations de l'Europe. Il l'a dédié au Directoire exécutif ; et en le faisant, il a acquitté la dette sacrée imposée à tout citoyen qui a des lumieres ou des connaissances particulieres. Puisse le Directoire recevoir sur chaque département, et sur-tout sur chacun des nouveaux départemens, des renseignemens aussi vrais et aussi détaillés !

Pressé par le nombre des vérités qu'il voulait émettre, le cit. Feydel n'a pas suivi dans ce Mémoire un ordre précis ; il n'a point repoussé des expressions néologiques et bizarres qui déparent son style ; il s'est permis des assertions et des jugemens très-légers sur nos plus célebres philosophes....

« Le brillant Montesquieu avait confondu dans » ses livres, l'homme de la théologie avec l'homme » de la nature..... Ce n'est pas même dans l'élo-

„ quent et visionnaire Platon que vous l'avez prise
„ cette erreur ; c'est dans l'agréable tissu de diva-,
„ gations du spirituel Montagne, qui s'amusa, d'a-
„ près les récits d'un rustre, à faire l'apologie des
„ sauvages, comme il avait fait l'éloge des boi-
„ teuses..... La théorie des institutions morales sera
„ née, lorsque le problême suivant, que l'Institut
„ national des sciences et des arts vient de proposer
„ pour la seconde fois, aura été résolu : *Quelles sont*
„ *les institutions les plus propres à fonder la morale*
„ *d'un peuple?* Question qui n'eut jamais sa pareille
„ depuis l'invention de l'imprimerie, et peut-être
„ des hiéroglyphes : problême qui renferme mille
„ problêmes : prix académique d'analyse et de syn-
„ these, proposé comme on n'en proposa jamais
„ nulle part, etc. etc. "

Malgré ces bizarreries peut-être affectées, il y a dans ce Mémoire des observations curieuses dont nous donnerons quelques extraits... — La Corse est, relativement à la culture, dans une position contraire à celle de tous les autres pays. Les cantons les plus fertiles sont incultes, parce qu'ils sont situés sur les bords de la mer. La crainte des pirates a forcé de tout tems l'insulaire paisible à se tenir éloigné des plaines et à habiter les montagnes qui occupent le centre. Les Sardes ont une position plus heureuse : l'isle est une vaste plaine entourée de montagnes.... Les futaies s'étendent sur près des deux cinquiemes de la Corse, et le pin et le larix, variété du mélèze des Alpes, en font le principal ornement... La plus grande partie des animaux sont plus petits que sur notre continent. Les chevaux ne sont pas de

la hauteur de ceux des Dragons. Le bœuf pese à peine la moitié de celui de France ; et le cochon, un tiers. L'âne ne peut servir de monture, même aux femmes. Le cerf, le chamois, le moufflon, le sanglier y sont également de la plus petite proportion ; et le loup n'est pas plus gros qu'un fort renard. Jusqu'à l'homme, tout a subi une dégradation sensible ; le Corse originaire, de la plus haute stature, s'éleve peu au-dessus de cinq pieds.

Cette isle fut un fardeau pour l'ancien gouvernement de France, qui l'aurait un jour abandonnée sans les convenances maritimes. C'est pourtant un des meilleurs pays de l'Europe. Le blé, le raisin, les olives y sont de la premiere qualité ; et la nature les y produit abondamment, et presque sans culture. Le propriétaire regarderait avec dédain une récolte de froment qui ne rapporterait pas plus que dans la fertile Limagne d'Auvergne. Il n'est pas rare de recueillir soixante, quatre-vingt, cent pour un. Mais le plus précieux avantage du blé corse est la force de ses tiges qui soutiennent aisément le poids des épis sans plier. Avec ces avantages, la culture est tellement négligée, que les habitans des villes maritimes sont obligés d'acheter tous les ans du blé des Génois ou des Sardes, pour subsister pendant les deux mois qui précedent les récoltes.

— Dans l'intérieur même de l'isle, les habitations sont situées entre des rochers, sur les parties les moins accessibles des montagnes. L'éloignement des terres propres à la culture ne dégoûte point les Corses de ces tristes demeures. Là, chaque village, chaque peuplade s'attribue, de tems immémorial, le

droit de guerre et de paix à l'égard des autres peuplades ; et par conséquent chaque famille s'arroge le même droit à l'égard des autres familles. Tous les maux qui affligent la Corse découlent de ce mal invétéré, qui tient lui-même à l'ordre naturel des sociétés primitives, et qui fut toujours aggravé chez ces insulaires, par la crainte des invasions.... L'introduction des armes à feu a rendu ce mal presque incurable. Elles y furent portées par les Français en 1553, lorsque le gouvernement de France fut obligé d'envoyer des troupes s'emparer des côtes de l'isle, pour les soustraire à l'ambition de la maison d'Autriche. Les insulaires, d'abord effrayés des armes qu'on leur présentait, s'y accoutumerent tellement par la suite, qu'ils sont devenus les plus adroits tireurs de l'Europe. Ils en ont si horriblement perfectionné l'usage, qu'à une portée ordinaire ils assassinent un homme la nuit avec autant de facilité que le jour.... Depuis qu'ils ont manié des armes à feu, leur barbarie toujours croissante, et le besoin continuel de dissimuler cette barbarie, ont réduit leur morale à un tel état de corruption; qu'il n'est point de peuple connu, si dépravé soit-il, qui n'ait à-la-fois plus de vertus et moins de vices.

Le Corse policé est celui que l'éducation étrangere, l'instruction de cabinet ou les voyages ont mis au niveau des autres Européens. Dans ce petit nombre on compte le général Bonaparte, qui, transporté en France à l'âge de sept ans, y a reçu toute son éducation : qui ayant d'ailleurs pour ayeul paternel un Toscan, et pour ayeul maternel un Suisse,

peut à peine être considéré comme Corse. Le Corse sauvage (c'est-à-dire les onze douziemes de la nation) est vif, intrépide, spirituel et adroit, mais excessivement paresseux de corps et d'esprit. Agir et réfléchir sont deux peines qu'il ne prend jamais qu'à l'extrémité. La culture, la bergerie, la chasse et la pêche sont ses seules occupations ; et il ne s'y livre qu'autant qu'il le faut pour s'empêcher de mourir de faim et de froid. Sa paresse lui fait donc un devoir de borner ses besoins au plus étroit nécessaire, suivant la condition où il est né. Le cultivateur, par exemple, ne travaille qu'environ trois mois sur un an, et en passe neuf dans une honteuse inaction à laquelle il attache des idées de gloire.

Les étrangers seuls font tout le commerce de l'isle. Celui d'exportation consiste en huile d'olive de très-mauvaise qualité, en cire supérieure à celle du Mans, en goudron, en mousse vermifuge (appellée coraline de Corse), en castagnons ou châtaignes seches, en raisin sec qui passe sur la côte d'Afrique, en quelques tonneaux de vin cuit fabriqué à Bastia, que les Génois et les Toscans vendent pour vin d'Espagne dans les pays du Nord. Quant au blé, celui qui sort de l'isle, y rentre bientôt en nature même, ou en farine, en amidon, en pâtes seches et en biscuit de mer. Il en est de même du cuir : on le vend écru, et on le rachete tanné ou fabriqué en chaussure. Les pêcheurs napolitains viennent cueillir sur les côtes de Corse le corail qui y est en abondance. Il est enfin un genre d'exportation plus productif que tous les autres ensemble, mais qui est plutôt un brigandage destructif, qu'un véritable

commerce : c'est la sortie du bois en grume et en planches. Les importations consistent, comme dans tous les pays sans arts, en outils, meubles et ustensiles, merceries, quincailleries et vêtemens. Mais le Corse ne recherche en ce genre ni le solide, ni le fini; il préfere à tout le bas prix et le faux brillant. Il faut excepter les armes; il s'y connaît, les choisit bonnes, et les paie cher.

Qui croirait que le sel qui se consomme en Corse y est apporté de Sardaigne? et quoique ses côtes foisonnent de sardines et d'anchois, l'habitant qui veut en acheter un baril, est obligé, quand le Génois lui manque, de recourir à l'insulaire voisin; car il ne sait lui-même ni préparer une saline, ni faire une salaison.

Chaque automne il débarque dans l'isle, depuis environ deux siecles, 4 à 5,000 manœuvres, qui travaillent six à huit mois en Corse, et retournent passer le reste de l'année dans leurs foyers. Ils viennent de la côte d'Italie; et on les comprend tous sous le nom de Luquois. Les uns sont *piardeurs* ou défricheurs; les autres, bûcherons, maçons, charpentiers, *reissaires* ou scieurs-de-long, etc. Le Corse laisse *piarder* le Luquois, et s'amuse à fumer sa pipe, ou s'occupe à tirer au blanc. Ces piardages ne font qu'augmenter la paresse du Corse, loin de tourner au profit de l'agriculture; puisque s'il fait défricher un coin de son domaine, il laisse le reste tomber en friche. Il ne voit dans l'emploi des piardeurs, que l'avantage de se procurer un terrein vierge, qu'il délaissera dans dix ou vingt ans, après l'avoir ensemencé pendant deux ou trois.

—Dans ces demeures patriarcales, si paisibles en apparence, et qui semblaient de loin, à Guillaume Raynal et à J. J. Rousseau, être l'asyle de la sagesse et le séjour de la félicité, le Corse emploie constamment trois saisons sur quatre, à ne rien faire, à patiner ses armes, à jouer aux cartes ou aux osselets, à racler un violon à deux cordes, à combiner des projets ambitieux. Son ambition, il est vrai, ne ressemble pas à la nôtre. Elle se borne communément, ainsi que celle du Hottentot, du Brésilien, de l'Iroquois, de l'Esquimaux, à desirer une nombreuse descendance, beaucoup d'enfans mâles surtout, et au défaut de ce moyen de considération, des gendres vigoureux, sobres, patiens, exercés au tir et au poignard, et bien apparentés. Son manoir ne présente rien de superflu pour lui, rien de commode pour les autres. Rarement de fenêtres, jamais de cheminée. Le feu est au milieu, et au dessus du feu est une claie, servant à sécher les châtaignes et à boucaner la viande. Autour du feu, l'hiver, sont les pieds de toute la famille, qui, la nuit, dort habillée et armée en tems de guerre, nue et sans chemise en tems de paix. Point de lit, point de chaises, point d'armoire, point de pétriere. Quelques peaux de moutons garnies de leurs laines, quelques panetieres de peau de chevre, débourrée, mais non mégie ; quelques outres de bouc, dont un est destiné à pétrir le pain ou la galette, et à broyer les olives quand on fait de l'huile ; quelques nippes de femme, vendues par les Génois ; une serpe, une escopette, une giberne à ceinturon, un ou deux pistolets, un baril défoncé, une ou deux gourdes plates,

un ou deux vases de terre, une marmite de cuivre, un long couteau à gaîne terminé en carlet ; enfin, une petite boîte d'onguent gris ou de staphisaigre ; tel est, en général, le ménage d'un Corse : à quoi l'on peut ajouter son habillement, qui consiste en un casaquin noirâtre, une brayette et des breillards de même ; le tout en poil de chevre ou en laine de mouton, d'une étoffe filée et tissue par la famille, mais sans avoir été cardée, car *ce n'est pas la coutume ;* un petit bonnet noir et pointu, en velours de Gênes avec des agrémens, un manteau à capuchon, très-épais, tissu de même, ou plutôt cordé dans la famille, et souvent sans couture ; enfin, une chaussure de peau écrue de cochon ou de sanglier, faite par lui, ou bien une paire de souliers de pacotille génoise, qu'il resemelle au besoin. Plusieurs de ceux qui habitent proche des villes substituent une veste, une culotte et des guêtres de même étoffe, au casaquin, à la brayette et aux breillards ; et les Génois sont parvenus depuis peu à leur faire enjoliver cet accoutrement avec du velours bleu et des passemens jaunes. Aux environs de Bastia, la plupart ont un chapeau, mais sans déroger au bonnet de velours noir qu'ils réservent pour le dimanche, et auquel le Plébéien porte beaucoup de vénération, parce que les deux premieres castes s'en décoraient anciennement par un privilége exclusif.

Ce ne sera pas sans intérêt que les moralistes-philosophes liront dans cet ouvrage les détails historiques sur l'habitude horrible de la vengeance et de l'assassinat, qui empêche le Corse de se prêter à toute espece de civilisation. Si on leur annonce

qu'une justice rigoureuse va remplacer le désordre ; que désormaiss tous les assassins seront recherchés et punis ; voici ce que répond le Corse.... « Que » l'on commence par frapper la tête d'un tel, qui » habite telle partie de l'isle ; car son bisayeul tua » mon trisayeul, il y a cent ans ; cette mort n'est » pas encore vengée, et la honte en pese sur moi. » Que tous les descendans des meurtriers, volon- » taires ou involontaires, contre qui nous réclame- » rons avec de bons titres, soient punis du talion, » au défaut de leurs ascendans. Les Génois, quand » ils étaient les maîtres, nous refuserent cette satis- » faction. Les Français, en les remplaçant, ne vou- » lurent pas en entendre parler. Si le gouvernement » républicain fait droit à notre demande, il nous » prouvera qu'il veut être juste ; sinon, non. »

L'Esprit d'Orphée, ou *de l'influence respective de la Musique, de la Morale et de la Législation ; par le cit.* OLIVIER. *A Paris, chez* CHARLES POUGENS, *imprimeur-libraire, rue Thomas-du-Louvre*, n°. 246. *An VI de la République Française.*

L'AUTEUR de cet ouvrage en promet une suite qu'il rendra publique par des livraisons successives, suivant l'accueil qu'il recevra des littérateurs ou des amateurs de musique. Son succès est assuré, si, comme il le dit de lui-même, il passionne ses lecteurs pour un art qui le délivre de beaucoup d'impressions fâcheuses, et lui fait éprouver de grandes

consolations dans le charme et la douceur des consonances et de la mélodie musicales. « Je ne me » sens bien, dit-il, qu'avec quelqu'un de vertueux » que j'aime, ou avec une belle musique. J'ai joint » à ce goût celui de la retraite, où j'ai médité assez » long-tems sur la consonance des lois les plus » simples avec le bonheur social. »

Sans nous arrêter à la maniere dont cet essai annonce que l'écrivain remplira l'ouvrage dont il nous promet une suite, on ne peut qu'applaudir aux efforts qu'il fait pour démontrer l'influence de la musique sur les mœurs et le bonheur d'une nation, et nous offrir les moyens de diriger cette influence.

« Quoique les monumens qui nous restent de la » philosophie égyptienne, ainsi que les nombreux » ouvrages des philosophes grecs, nous attestent » l'influence prodigieuse de la musique sur la mo- » rale publique, nous avons négligé d'étudier et » d'appliquer cette influence dans un siecle et chez » un peuple qui se vantent d'être singulierement » éclairés. Les mêmes vérités que l'antiquité avait » reconnues relativement à la musique, ont été » néanmoins apperçues de tems à autre par de nou- » veaux écrivains. Quelques-uns les ont contestées : » mais soit insouciance de la plupart des philo- » sophes modernes touchant un art aussi essentiel, » soit qu'ils aient précipité leur jugement sur la » faiblesse qu'ils ont imputée au lien politique ou » moral dont la musique pouvait resserrer les nœuds, » soit enfin parce que de nouveaux systêmes mis en » vogue, ont, pour ainsi parler, éloigné l'homme » des consonances musicales, il résulte que la mu-

„ sique n'est cultivée, et n'a fait de progrès que
„ pour l'intérêt des représentations théâtrales. En
„ réservant tous leurs effets musicaux pour en faire
„ une application frivole, l'art passe lui même pour
„ n'être qu'une frivolité propre à amuser les riches
„ oisifs. „

La France libre va donner une toute autre importance à la musique. Nos législateurs l'ont sentie. Un conservatoire est créé. Cet art fait maintenant partie de l'instruction publique. Il est donc d'un vrai Républicain de chercher à l'aggrandir, à lui donner ce caractere mâle et généreux de liberté, qui maîtrise les passions, assure le regne des bonnes lois, et par les charmes de l'harmonie prépare les ames à ces affections vertueuses qui enchaînaient les peuples libres à la patrie. Des institutions sociales habilement combinées par de sages législateurs portaient leur enthousiasme et leur dévouement patriotique au point de nous faire douter des merveilles qu'en racontent les historiens. Les prodiges de leur musique, opérés dans de belles solemnités, ont trouvé parmi nous beaucoup d'incrédules, par la répugnance qu'ont la plupart des gens d'esprit de croire ce qu'ils ne comprennent pas.

Si l'on réfléchit cependant sur le nombre des témoignages qui les attestent, sur les preuves fournies par des auteurs graves qui les ont transmises, il est difficile de ne pas reconnaître la puissance des effets musicaux que les anciens ont su mieux que nous approprier au but de leurs constitutions. L'auteur rapporte beaucoup d'exemples de la véritable influence de la musique sur les mœurs publiques et

particulieres. En en prouvant l'existence, il se borne dans sa dissertation, aux moyens généraux d'en réaliser les effets.

" Parmi les Grecs, dit-il, on n'hésitait point à
" présumer qu'un homme sans musique avait de
" mauvaises mœurs. Nous ne pourrions maintenant
" adopter une semblable présomption : cependant
" lorsque nous comprendrons, ainsi que les Grecs,
" ce qu'ils entendaient par éducation musicale, une
" présomption pareille nous trompera rarement. Le
" plus ou le moins d'instruction de musique, ou
" bien le plus ou le moins de disposition à recevoir
" les effets musicaux, fais it juger du caractere d'un
" homme. "

Pourquoi maintenant en Europe les foules populaires ne sont-elles que faiblement susceptibles d'être subjuguées par les effets de la musique? C'est, répond l'auteur, 1°. faute d'avoir répandu suffisamment l'usage et la connaissance de la musique parmi le peuple; 2°. faute d'appliquer à propos cet usage, selon les effets qu'on veut lui faire produire; 3°. parce qu'on a entierement perdu de vue les rapports des compositions musicales avec les sensations et les idées morales que le législateur est intéressé à répandre.

Nous avons dans plusieurs opéras des morceaux où l'expression musicale appropriée au genre de sensation, convenables à la situation des acteurs, est du plus grand effet sur la multitude. " Qu'on prenne
" pour exemple, dit le cit. Olivier, ce chant de
" Sacchini dans Œdipe : *Nous braverons pour lui les*
" *plus sanglans hasards.* Qu'on l'exécute par un grand

„ nombre de voix mâles et sonores, avec beaucoup
„ d'instrumens bruyans, il produira un effet terrible
„ sur la multitude. „

Mais au lieu d'une fiction théâtrale, que la musique soit préparée par un intérêt réel et puissant de situation, et qu'elle ait ainsi une application présente et directe, ce chant alors animerait du plus grand courage des soldats qui marcheraient à l'assaut d'une ville ennemie. Quelle puissance n'a point exercée sur tous les Français l'*Hymne des Marseillais !* quel enthousiasme n'a pas produit le *Chant du Départ !* Qui sait de combien de victoires nous sommes redevables à ce langage si expressif de la musique?

C'est donc en saisissant bien les rapports entre les compositions musicales et les sensations ou idées morales qu'on veut exciter, que les musiciens peuvent concourir, avec les intentions du gouvernement, à rétablir l'influence de la musique sur les mœurs et le bonheur d'une nation. L'auteur bien convaincu, d'après l'autorité des plus grands écrivains de l'antiquité, que c'était de l'effet des sons que naissait en quelque maniere l'harmonie entre les citoyens, fait ce raisonnement : « L'observation de
„ la justice n'est que l'accord de nos actions avec
„ nos devoirs ; et si aux yeux des philosophes la
„ loi naturelle renferme nos principaux devoirs, ne
„ savons nous pas en même tems que la loi natu-
„ relle est commandée plus par le sentiment uni-
„ versel que par l'autorité régnante ? Or, si c'est
„ d'un sentiment universel que sortent, pour ainsi
„ parler, toutes les lois qui doivent régir l'espece
„ humaine, pourquoi la musique, où est contenue

» l'expression la plus renforcée de la nature senti-
» mentale, ne contribuerait-elle pas à établir la bâse
» du bonheur des nations ?

Après avoir indiqué les moyens généraux de faire prendre à la musique un utile ascendant sur de grandes assemblées de citoyens, l'auteur vient à rechercher comment elle peut influer sur l'éducation nationale. Nous ne le suivrons point dans les détails où il est entré. Nous observerons seulement que la musique ne nous touchant qu'à proportion de notre sensibilité, il est important de l'éveiller de bonne heure, de la disposer à toutes les impressions de bienveillance et de sociabilité qui constitue le bonheur de l'homme et établit l'harmonie de ses actions avec ses devoirs. On ne peut douter des puissans effets de la belle expression musicale sur les affections de l'ame. Il y a tels hommes qu'elle transporte jusqu'à l'oubli de leurs affaires et de leurs maux; d'autres qu'elle fait passer de la plus grande gaîte à la plus profonde mélancolie.

L'auteur voudrait donc qu'on multipliât les écoles de musique dans toute la France, que la jeunesse fût obligée de s'y rendre à certains jours, à certaines heures, qu'on fît dans toutes les villes célébrer des fêtes musicales plusieurs fois dans l'année, autant que cela serait pratiquable, à peu de frais, en réunissant le peuple au son des instrumens, en l'égayant à des époques déterminées. On délasserait les hommes d'un travail utile; on dériderait par des émotions douces ces fronts soucieux, ces physionomies tristes que les secousses de la révolution ont rembrunis. Des chants, de la gaîté et des

réunions de plaisirs entre les citoyent donnent un contentement général qui produirait la belle santé et de meilleures mœurs.

Si le cit. Olivier eût mieux disposé le plan de son ouvrage, resserré plus ses idées, et soigné davantage son style, sa brochure serait très-intéressante. Elle offre le sincere amateur d'un bel art, qui veut être utile à ses semblables, en leur indiquant de nouveaux moyens de devenir bons, et de se rendre plus heureux par des sentimens agréables. Ses raisons convaincront les vrais philosophes, et feront desirer aux bons citoyens de voir le gouvernement réaliser ce qu'il démontre.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET ARTS.

Programmes des Prix de l'Institut national des Sciences et Arts, proposés dans la séance publique du 15 nivôse, l'an VII de la République.

Conditions générales à remplir par les aspirans aux prix, quel que soit le sujet qu'ils traitent.

Les personnes de tous les pays, les membres et associés de l'Institut exceptés, sont admises à concourir.

On ne mettra pas son nom à son manuscrit, mais seulement une sentence ou devise : on pourra, si l'on veut, y attacher un billet séparé et cacheté, qui renfermera, outre la sentence ou devise, le nom

et

et l'adresse de l'aspirant. Ce billet ne sera ouvert par l'Institut que dans le cas où la piece aurait remporté le prix.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être envoyés à l'Institut, sous le couvert du ministre de l'intérieur, en affranchissant; on peut aussi les adresser, francs de port, à Paris, à l'un des secrétaires de la classe qui a proposé le prix, ou bien les lui faire remettre entre les mains. Dans le dernier cas, le secrétaire en donnera le récépissé, et il y marquera la sentence de l'ouvrage et son numéro, selon l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçu.

C'est la commission des fonds de l'Institut qui délivrera la médaille d'or au porteur du récépissé; dans le cas où il n'y aurait pas de récépissé, la médaille ne sera remise qu'à l'auteur même, ou au dépositaire de la procuration.

CLASSE DE LITTÉRATURE ET BEAUX ARTS.

La classe de littérature et beaux-arts avait proposé pour sujet de l'un des prix que l'Institut national devait décerner en l'an VII, la question suivante :

Rechercher les moyens de donner parmi nous une nouvelle activité à l'étude de la langue grecque et de la langue latine.

Elle a reçu plusieurs mémoires, dont aucun ne lui a paru mériter le prix. Cependant elle en a remarqué deux :

1°. Celui qui a eté déposé le cinquieme au

secrétariat de l'Institut, et qui a pour épigraphe,

Litteras græcas attigisse hæresis erat.

(Erasmus *Curtio.*)

Exemplaria græca

Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

(Horat.)

Mihi sic usus est, tibi ut opus facto'st face.

(Terent. *Heaut.*)

Dicere verùm

Quid vetat?

(Horat.)

2°. Celui qui a été inscrit sous le n°. 4, et qui a pour épigraphe,

Labor improbus omnia vincit.

La classe propose le même sujet pour l'an VIII, en invitant les auteurs dont les premiers efforts ont fixé son attention, à concourir de nouveau.

Le prix sera de cinq hectogrammes d'or frappés en médaille : il sera distribué dans la séance publique du 15 messidor de l'an VIII de la République.

Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 1^er^. germinal de la même année.

Ce terme est de rigueur.

PRIX DE GRAMMAIRE.

La classe, n'ayant point encore reçu de discours qui lui ait paru mériter le prix, proroge le concours

jusqu'à l'année prochaine, et propose la même question sous la forme suivante :

Examiner ce que la langue française a gagné en clarté et en élégance, et ce qu'elle peut avoir perdu en naïveté et en énergie, depuis Amyot jusqu'à nos jours.

Le prix sera d'une médaille d'or, du poids de cinq hectogrammes.

Il sera distribué dans la séance publique du 15 germinal de l'an VIII.

Les mémoires seront écrits en français, et remis avant le 1^er^. nivôse de l'an VIII. Ce terme est de rigueur.

CLASSE DES SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

PRIX DE MATHÉMATIQUES.

L'Académie des sciences avait proposé pour le sujet du prix de mathématiques de 1794, la recherche de l'orbite de la premiere comete de 1770. Les astronomes ont essayé sans succès d'assujettir les observations de cette comete aux lois du mouvement parabolique. M. Prosperin et Pingré s'en sont spécialement occupés, et l'on doit à Duséjour un long travail dans lequel il a réduit au-dessous d'un dégré le *maximum* des erreurs de l'hypothese parabolique ; Lexell est parvenu à représenter avec précision ces observations dans une ellipse qui serait décrite dans l'intervalle de cinq ans et demi. Mais la comete n'ayant pas été vue avant 1770, et n'ayant point reparu depuis, une révolution aussi

prompte semble inadmissible, à moins que l'on ne suppose que cet astre a éprouvé, avant son apparition, de fortes perturbations qui ont considérablement rapproché son aphélie du soleil, et qu'après sa disparition il a éprouvé des perturbations contraires, qui ont reculé fort loin cet aphélie. On trouve, en effet, que dans l'ellipse dont on vient de parler, la comete a passé fort près de Jupiter à ces deux époques. Malgré cela, ces suppositions sont peu vraisemblables, et ne doivent être admises qu'après qu'on se sera bien assuré que les mouvemens observés de la comete ne peuvent être représentés dans une orbite non rentrante, ou du moins fort alongée.

C'est pour éclaircir ce phénomene remarquable du système du monde, que l'Institut national propose :

1°. De discuter toutes les observations que l'on pourra trouver de la comete de 1770, en déterminant, s'il est nécessaire, les positions des étoiles auxquelles ont l'a comparée (ces observations sont pour la plupart rapportées ou indiquées dans un mémoire du cit. Messier, imprimé dans le volume de l'*Académie des sciences* pour 1776) ;

2°. D'examiner avec soin si les observations peuvent être représentées dans une orbite non rentrante ;

3°. Si l'on trouve que cela est impossible, de déterminer les élémens de l'orbite elliptique qui satisfait le plus exactement à ces observations.

Mais pour donner aux calculs toute la précision nécessaire, et ne laisser aucun doute sur la légiti-

mité des conséquences que l'on en déduira, il est indispensable d'y apporter les attentions suivantes :

1°. Dépouiller les longitudes et les latitudes observées, des effets de la parallaxe, de l'aberration et de la nutation, afin d'obtenir des positions vraies, et n'avoir plus à employer dans le calcul des lieux géocentriques que des longitudes, comptées de l'équinoxe moyen ;

2°. Employer dans le calcul le lieu vrai du Soleil, c'est-à-dire augmenté de 20 pour l'aberration, et compté de l'équinoxe moyen ;

3°. Donner pour chaque observation la différence entre le lieu observé de la comete et celui qu'on aura déduit du calcul, et mettre à côté de ces différences les corrections à faire aux longitudes et latitudes héliocentriques, pour faire disparaître l'erreur des lieux géocentriques ;

4°. Donner l'erreur que doit produire sur le lieu géocentrique une erreur de 10^{11} dans la longitude calculée du soleil ; déterminer également l'effet d'une petite erreur dans le rayon vecteur de la terre.

5°. Enfin, quoique la nébulosité qui environne les cometes empêche ordinairement d'en bien distinguer les phases, il ne sera pas inutile d'examiner si ces phases ont pu influer sensiblement sur les lieux observés ; et dans ce cas, on essaiera d'en tenir compte, s'il est possible.

Avec toutes ces attentions, qui pour la plupart ont été négligées jusqu'ici, on pourra reconnaître enfin si les mouvemens de cette comete ne peuvent réellement être représentés dans une orbite non rentrante, ou si les irrégularités qu'on a observées

dans son cours ne tiennent pas en grande partie aux élémens de l'orbite terrestre, qui ne seront peut-être jamais assez bien déterminés pour donner avec précision les lieux géocentriques d'un astre qui s'est si fort approché de la terre.

Le prix est d'un kilogramme d'or.

Les ouvrages ne seront reçus que jusqu'au 15 messidor de l'an VIII.

Ce terme est de rigueur.

L'Institut proclamera la piece qui aura remporté le prix dans son assemblée publique du 15 nivôse an IX.

BEAUX-ARTS.

Réflexions sur la Sculpture, la Peinture, la Gravure et l'Architecture; suivies des institutions propres à les faire fleurir en France, et d'un état des objets d'arts dont ses Musées ont été enrichis depuis l'an II. Par le général POMMEREUL. Seconde édition. *Prix, 3 fr. 50 cent. pour Paris. A Paris, chez* BERNARD, *libraire pour les Mathématiques, Sciences et Arts, quai des Augustins,* n°. 37. *An VII de la République.*

ANNONCER la seconde édition de cet ouvrage, c'est dire assez qu'il est bon, dans toute la force du mot, et qu'il a paru tel au public, puisque c'est pour satisfaire à ses demandes qu'on est obligé de le réimprimer : nous aurions le droit de répéter et de prouver par des citations ce qu'on a dit dans le tems de cet ouvrage neuf et piquant, et de le

présenter comme un livre vraiment utile et peut-être même indispensable aux hommes de goût qui veulent connaître les arts et l'Italie ; mais ce serait refaire ce qui a été bien fait dans plusieurs journaux ; et d'ailleurs, seconde édition dit tout.

Mais ce dont nous devons parler, c'est du zele éclairé du cit. Bernard qui lui fait publier d'excellens livres. Ce zele et ces lumieres vont encore augmenter le nombre des ouvrages utiles, et faire jouir le public d'un ouvrage intéressant dans les circonstances présentes, qui va paraître sous le titre suivant : *Abrégé de l'Histoire de la Grece*, en deux tom. *in*-8°., avec deux cartes géographiques sur des dessins nouveaux, et deux tableaux analytiques. La premiere carte renferme la Grece, la grande Grece et l'Archipel ; la deuxieme contient les autres colonies grecques et le théâtre des expéditions des Grecs : on y voit celle de Cyrus tracée par une ligne simple, et celle d'Alexandre l'est par une ligne double. Le premier tableau analytique représente la géographie de la Grece et de ses colonies. Le second tableau offre les époques majeures de l'histoire grecque dans les différens siecles, depuis l'origine des Grecs jusqu'à la réduction de la Grece en province romaine.

On pressent, d'après ce titre détaillé, combien on doit trouver d'instruction et d'intérêt dans cet ouvrage, que nous présumons être un abrégé bien fait de ce qu'on a dit de mieux depuis cinquante ans, e dans cinquante volumes sur cette nation si brillante par son courage, ses institutions politiques, sa belle langue et ses beaux arts. En conséquence,

dès qu'il paraîtra, nous le recommanderons aux instituteurs et aux peres de famille, pour servir de texte à leurs leçons dans cette partie de l'histoire.

MÉCANIQUE.

Mémoires explicatifs du Dynamometre et autres machines inventées par le cit. REGNIER.

PARMI les inventions qui caractérisent l'industrie française, on en distingue dans ce moment-ci, quatre, qui font honneur au génie inventif du cit. Regnier, contrôleur des armes et garde du dépôt de l'artillerie à Paris.

Ces machines, qui s'exécutent déja pour divers établissemens de la République, viennent d'être gravées et imprimées par ordre du gouvernement; elles représentent, 1°. *un dynamometre* pour connaître et comparer la force relative des hommes, celle des chevaux et de toutes les bêtes de traits; enfin, pour juger de la résistance des machines, et estimer les puissances motrices qu'on veut y appliquer.

2°. *Une platine de sûreté* qui empêche les armes à feu de partir accidentellement, et préserve l'amorce de toute humidité.

3°. *Une éprouvette portative à pezon* pour connaître et comparer la force des différentes poudres à tirer.

4°. *Une machine électrique* avec un nouveau conducteur, préférable aux autres par les avantages qu'il présente.

La description et les figures en quatre planches, petit *in*-4°., se vendent chez Firmin Didot, à Paris, rue Thionville. Prix, 3 francs. Et pour l'exécution des machines, s'adresser chez l'auteur, rue Dominique fauxbourg Germain, maison des ci-devant Jacobins.

Lampe docimastique, présentée, par T. P. Bertin, à l'Institut national.

Instruction sur la manière de s'en servir et de l'exécuter.

La lampe docimastique consiste dans une application aussi simple que neuve de l'éolipile dont l'ajutage, replié sur lui-même, projette la vapeur du liquide qu'elle contient sur la flamme de la lampe. Cette flamme reçue dans un creuset allume le charbon qu'il renferme, et qui rend avec usure à l'éolipile, ou digesteur, tout le calorique qu'il en reçoit. De cette restitution mutuelle naît une telle intensité de chaleur, qu'on ne peut s'en faire une véritable idée sans avoir vu l'expérience; elle se calcule d'après la continence du digesteur et la quantité du combustible contenu dans le creuset. Une fois le charbon allumé, on éteint la lampe, et l'insufflation ne perd rien de son énergie, parce que la flamme du charbon qui va se porter sous le fond du digesteur l'échauffe, pour ainsi dire, jusqu'au rouge, ainsi que le liquide qu'il contient. Une soupape de sûreté, pratiquée à la voûte de l'éolipile, préserve de tout accident.

On peut avec cet instrument faire toutes les expériences de la docimasie en petit, souder les métaux et travailler le verre.

En changeant l'extrémité inférieure de l'ajutage, c'est-à-dire en le rendant horisontal de perpendiculaire qu'il était, on peut appliquer cette lampe à différens usages domestiques où l'on a besoin de chauffer promptement des liquides : de cette maniere, on fait bouillir en une minute une cafetiere remplie d'eau.

On brûle, si l'on veut, de l'esprit-de-vin dans la lampe, au lieu d'huile ; alors il n'y a pas de fumée, l'instrument se conserve propre, et les résultats sont absolument les mêmes.

Des vis de rappel, qui attachent la lampe à un chariot sur lequel elle glisse à volonté, et le digesteur à son support, servent à placer l'une et l'autre au dégré convenable.

Pour faire usage de cette lampe, il faut avoir soin de n'emplir le digesteur qu'aux deux tiers d'esprit-de-vin ; et si l'on emploie de l'eau, ne le remplir qu'au quart, et donner, dans ce dernier cas, beaucoup de mêche à la lampe. Si l'on s'apperçoit que la soupape ou les ajutages prennent de l'air, on les garnit avec un peu de cuir. Lorsqu'on emploie de l'esprit-de-vin dans la lampe, on ne peut pas mettre de l'eau dans le digesteur, parce qu'alors la vapeur de ce dernier liquide éteindrait la flamme.

Il faut s'adresser, pour tous les renseignemens ultérieurs, au cit. Bertin, rue de la Sonnerie, n°. 1.

Il faut affranchir les lettres.

VARIÉTÉS.

JEAN REINHOLD FORSTER, ce navigateur célebre qui partit d'Angleterre en 1772, pour son voyage autour du monde, avec Cook qui le faisait pour la seconde fois, est mort à Hall en Allemagne, le 19 de ce mois, à l'âge de 70 ans. Nous rappellerons à nos lecteurs que ce célebre botaniste a dit dans son *Voyage sur les bords du Rhin*, publié il y a quatre ou cinq ans..... Que *les spectacles sont les hôpitaux des désœuvrés*.... Regardait-il les désœuvrés comme des malades accidentels, ou comme des fous habituels? Que chacun mette la main sur son cœur, et qu'il cherche la réponse.... Nous croyons cependant que Forster n'entendait parler que des *habitués* des spectacles. Au reste, cette pensée est bonne à reproduire.

— LE célebre La Condamine voyageant en Italie, il y a 30 à 40 ans, visitait la cathédrale d'une ville maritime. On lui montrait une lampe miraculeuse qui, lui disait-on, ne s'éteignait jamais. Si, ajoutait-on, elle venait à s'éteindre, la mer devait submerger la ville. La Condamine entendant ces mots, s'approche, comme s'il eût voulu examiner la lampe, et il la souffle...,..... Que l'on juge de l'étonnement des spectateurs ! Mais il se tourna bientôt en fureur, et l'académicien fit prudemment de s'echapper.

Ce savant avait une simplicité d'enfant. Il ne

pouvait résister à un premier mouvement, quelques dangereuses que dussent en être les suites. Nous venons d'en voir un exemple. En voici un second bien extraordinaire pour un homme qui avait reçu une excellente éducation, et qui faisait le charme des meilleures sociétés. Etant à Rome, chez l'ambassadeur français, il entra dans l'appartement de la sœur de ce ministre. L'appercevant qui écrivait une lettre, il s'avance sur la pointe des pieds, et s'appuie sur le dos de sa chaise. Cette dame ne cesse point d'écrire; mais elle trace ces mots : Ma chere amie, je ne vous en écrirai pas davantage aujourd'hui, parce que La Condamine lit ma lettre.

— Tous les journaux ont donné un juste éloge du nouveau drame en prose qui se joue depuis quelques jours sur le théâtre de l'Odéon, sous le titre de *Misantropie* et *Repentir*.

Voici une anecdote à ce sujet :

« Le célebre Palmer, acteur du théâtre de Covent-Garden, à Londres, vivement affligé de la perte qu'il avait successivement éprouvée, de son épouse et d'un fils chéri, est mort le 2 août de l'année 1798, (vieux style), dans la piece qu'on donne maintenant à Paris, *Misantropie* et *Repentir*.

» Dans les deux premiers actes, Palmer ne montra aucune altération; mais dans le troisieme, il parut d'abord extrêmement affligé, quand le baron de Stainfort lui demanda des nouvelles de la santé de ses enfans. La perte de son fils lui revint à la mémoire, et il tomba roide mort. On a gravé sur

son tombeau les dernieres paroles qu'il avait prononcées dans la piece :

» *There is another ant à better world.*

» Il y a encor un autre et meilleur monde. »

— Paris (et je dis à tout Paris, parce qu'il s'agit des environs du Pont-Neuf fréquentés chaque jour par un cinquieme de la population de Paris) vient d'être témoin d'un trait d'attachement de la part d'un chien, qui mérite d'être raconté à tous les hommes..... A la fin de la seconde décade de nivôse, un jeune homme patinant sur la Seine, devant la place du Louvre, s'est enfoncé et a péri sous les glaces. Son chien s'est établi sur un tas de paille au milieu de la riviere glacée. Il y a passé quatre jours entiers, se levant de quart-d'heure en quart-d'heure, et quêtant au loin entre les glaçons; se recouchant ensuite en plein air, exposé à la neige et aux frimats. Le trotoir du Pont-Neuf et ceux des quais adjacens étaient couverts de spectateurs qui s'attendrissaient à la vue de cette constante fidélité. En vain on lui apportait de la nourriture sur les rivages; il n'a jamais voulu s'éloigner du tombeau de son maître. Plusieurs particuliers offraient des sommes considérables à celui qui s'exposerait pour le leur amener. Enfin, le 23, l'on a craint que cette longue abstinence ne le fît devenir enragé; on s'est traîné de glaçons en glaçons, et on l'a chassé vers les bords. Il s'est enfui, et l'on ne sait quelle est la personne qui a recueilli cet ami rare et fidele. — Ce chien est-il un *carlin* ? Non; c'est un *barbet*.

POÉSIE.

L'AMOUR ET L'INTÉRÊT.

Le Dieu charmant qu'on adore à Cythere,
Carquois au dos, l'arc à la main,
Pour aller retrouver sa mere,
Traversait un bosquet de roses et de thin.
Un joli sopha de verdure,
Qu'ombrageait un lilas épais,
Et d'un ruisseau le doux murmure,
Invitaient à prendre le frais.
Pour en savourer tous les charmes
L'enfant aîlé quitte ses armes,
Et s'asseyant parmi des fleurs,
Malgré leurs robes magnifiques,
Bientôt leurs parfums narcotiques
Endormirent le Dieu des cœurs.
L'Intérêt, qui souvent voyage,
Passe à l'instant, s'approche à petit bruit,
Dérobe arc, carquois, et s'enfuit.
Ce n'était point un badinage,
Car depuis ce malheureux jour,
L'Intérêt maîtrise l'Amour.

Par le cit. LACAGHE, *fils.*

ÉNIGME.

Mon nom est allemand; je n'étais autrefois
Que le signe de ceux qui venaient aux tournois.
Aujourd'hui, quelle différence!
Je suis un objet de science

Qu'on cultive presque par-tout.
Vous, dont l'esprit brillant tire parti de tout,
Français, vous fûtes les premiers
Qui d'un art que vous ignoriez
Jettâtes d'une main hardie
Les fondemens nouveaux, fruit de votre génie.
Créé par vous, tout l'univers
M'admit, vous prenant pour modele;
Tant l'étranger se plaît, imitateur fidele,
A saisir vos talens ainsi que vos travers.
Dans l'Espagne et dans l'Italie,
Connu des plus grandes maisons,
Je ne parais point en Turquie,
Et ce pour de bonnes raisons:
Sans griffes et sans avoir d'ailes,
Je renferme souvent des lions et des aigles;
On prodigue pour moi l'or, l'azur et l'argent:
Mais ce n'est pas là tout vraiment;
Pour si peu que cela te tente,
Sans craindre de passer pour être trop hardi,
Je pourrais te montrer, lecteur, chose étonnante!
Des étoiles en plein midi.

LOGOGRIPHE.

J'EXPRIME, en quatre pieds, la douleur, la tristesse,
Et, sans tête, je suis un signe d'allégresse.

Explic. des Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 11.

Le mot de la Charade est *Casserole*; celui de l'Énigme est *Montre*; celui du Logogriphe est *Soufflet*; où l'on trouve huit mots commençant par une F, savoir: *flûte*, *feu*, *fétu*, *fût* (futaille), *flot*, *flet*, *feu*, *fouet*.

SPECTACLES.

Théâtre Français de la République.

La premiere représentation d'*Ophis*, tragédie du citoyen Lemercier, avait inspiré le plus vif intérêt aux amis du théâtre. L'auteur d'*Agamemnon*, continuant une carriere commencée d'une maniere si brillante, avait droit d'exciter ce sentiment. Voici l'analyse de son ouvrage, tout entier d'imagination.

Créops régnait en Egypte ; l'aîné de ses enfans, Ophis, doué de tous les dons de la nature, guerrier magnanime, dont les qualités ont conquis tous les cœurs, étend, par ses exploits, les bornes de l'empire, et le défend contre des ennemis nombreux. Le portrait de ce héros est tracé dans ces vers :

Son génie accomplit les rêves de sa gloire.

Le second fils de Créops, Tholus, est ambitieux, passionné, sanguinaire ; la gloire de son frere l'importune ; le trône de son pere est l'objet de ses vœux ; et Naïs, épouse adorée d'Ophis, celui de son violent amour. Cédant à son ambition et aux perfides conseils de ses flatteurs, Tholus est devenu parricide. Depuis vingt jours Créops empoisonné a perdu la vie. Les dieux ont annoncé leur courroux par d'affreux présages. Tholus, déjà épouvanté, vient consulter Amestris, grand-prêtre d'Isis, qui dépeint ainsi les phénomenes qui marquerent le jour de la mort du roi :

Osiris, obscurci d'un voile ensanglanté,
Redit la nuit antique au monde épouvanté.
Typhon vomit la foudre. En sa course orageuse,
Le Nil souilla ses bords d'une écume fangeuse ;
Son lit roula le sang, et ses monstres impurs,
De leurs cris à toute heure, effrayerent nos murs.
Des temples attristés, les marbres soupirerent ;
On vit les sphinx émus, leurs yeux d'airain pleurerent.

Mais le crime de Tholus est inutile, si Ophis revient revendiquer

revendiquer son droit au trône. Ce héros cependant s'avance vers Memphis, suivi de son armée victorieuse; il est prêt à y rentrer chargé de gloire. Une seconde fois Tholus est entraîné au crime; il ordonne la mort de son frere; la coupe solemnelle qui lui sera présentée au moment où il paraîtra dans Memphis, renfermera un breuvage mortel.

Usbal, Tyrien, élevé près de Tholus à une haute faveur, et de tous ses conseillers le plus perfide, a jeté les yeux pour exécuter le nouveau crime qu'on prépare sur l'Egyptien Néthos. Ce soldat, fidele à la mémoire de Créops, feint d'accepter l'odieux emploi qu'on lui destine, et va revéler le secret important qu'il possede, au grand-prêtre.

Amestris entreprend de sauver l'héritier de son maître; mais un éclat est impossible; les chefs qui ont combattu sous Ophis sont entrés lâchement dans la conjuration ourdie contre lui; ils sont vendus à Tholus. La ruse seule peut donc être employée. Hermès a fait connaître aux prêtres d'Isis des végétaux précieux qui peuvent rendre une liqueur assoupissante, et produire, sans ôter la vie, les effets momentanés de la mort. Néthos présentera ce breuvage au héros; Ophis, frappé d'un mal inconnu, tombera sans mouvement. Fils des rois, on transportera son corps dans le labyrinthe où les cercueils des souverains d'Egypte sont réunis. Orphis, renaissant bientôt à la clarté du jour, ne sortira du tombeau qu'au moment favorable où il pourra venger son pere et rétablir ses droits. Tel est le plan d'Amestris; tel est l'ordre que le fidele Néthos doit exécuter.

Prêt à faire assassiner son frere, Tholus éprouve des remords. Amestris qui les entrevoit, veut en profiter pour ébranler, par la terreur, une ame que le souvenir d'un premier crime peut détourner d'en commettre un second. Il apprend à Tholus ce que les dieux lui ont révélé.

L'assassin de Créops, pour régner sur Memphis,
Veut plonger au tombeau le premier de ses fils.

Tholus tremble, il hésite; mais Usbal le raffermit dans le sentier du crime; il éveille toutes les passions du prince, s'adresse à son ambition, à son amour; si l'on differe. Ophis triomphant et couronné va retrouver sa Naïs plus belle et plus aimante. Le crime déjà commis, commande un crime nouveau. Tholus cede; Ophis est entré dans la ville, Néthos lui a présenté la coupe, le héros est tombé sans

mouvement et sans couleur dans les bras de ses guerriers.

Nais a appris presqu'en même tems l'arrivée et la mort de son époux, elle frappe l'air de ses cris ; Tholus vient pour arrêter le cours de ses pleurs, ou pour mêler ses larmes aux siennes ; mais quelques ménagemens qu'il apporte à son discours, de quelque voile qu'il cherche à envelopper le motif véritable qui l'amene, il ne peut terminer l'entretien qu'en rappelant indirectement son amour, en renouvelant l'offre de sa main et la promesse d'une couronne. Ces mots l'ont trahi. Ophis est à peine expiré, dit sa veuve,

Tholus est de sa mort habile à profiter.

Aussitôt elle retrace à son esprit les funestes et rapides événemens qui viennent de se succéder, et les rapprochant des étonnans discours de Tholus, ce n'est plus un doute qui l'agite, c'est une conviction irrésistible qui l'entraîne ; Tholus, s'écrie-t-elle,

Ophis meurt par un crime, et c'est toi que j'accuse.

Tholus stupéfait, veut dissimuler sa terreur en la faisant passer dans l'ame de son accusatrice. Tremblant, il menace : as-tu, dit-il,

As-tu pour m'accuser quelques droits ? ....

NAÏS.

Mon malheur.

THOLUS.

Tes indices?

NAÏS.

Tes feux.

THOLUS.

Un témoin ?

NAÏS.

Ta pâleur.....

THOLUS.

Si jamais ce soupçon s'échappe de ta bouche...

NAÏS.

Garde pour châtiment cette terreur farouche....

Ces effrayans adieux marquent leur séparation et terminent le second acte.

Le corps d'Ophis est placé près du labyrinthe où bientôt, il doit descendre par les soins du grand-prêtre. Tholus agité par les remords, terrifié par les menaces de Naïs, et par quelques paroles échappées au grand-prêtre, s'approche du lit de mort de son frere, et semble vouloir repaître douloureusement de ce cruel spectacle son ame bourrelée. Usbal envain veut lui inspirer quelque sécurité. Le front de Tholus est plus pâle que celui de son frere, ses yeux demeurent fixés sur le lit de mort. Naïs paraît, Tholus la laisse seule ; elle s'attache au corps de son époux, le presse dans ses bras, l'arrose de ses larmes, rend quelque chaleur à ses membres glacés..... Un mouvement a paru leur échapper, un soupir s'est fait entendre ; est-ce un songe!... Ophis ouvre les yeux, il parle.... Est-ce une illusion ? Naïs éperdue ne sait plus si elle existe elle-même ; elle ranime ses forces pour aider son époux à retrouver les siennes.

Amestris paraît pour vérifier l'effet heureux de son artifice. Il apprend à Ophis quels furent ses dangers, qui est son libérateur, quels sont ses moyens de salut. C'est au fond du tombeau qu'il faut qu'Ophis trouve la vie. Le héros préfere la mort ; il saisit ses armes ; mais Naïs et le grand-prêtre le conjurent de réserver son courage pour le moment où il ne sera pas inutile ; il cede, et se plonge dans les obscurs détours du labyrinthe.

Ophis, dans le silence de la nuit, sort de cet asyle, où reposent les restes de ses ayeux, qu'un art précieux semble avoir conservés à la vie. Naïs tremblante sur son sort, est revenue près de lui. Il retrace ainsi le spectacle qui vient de s'offrir à ses yeux ;

J'ai parcouru ces redoutables lieux,
Ces nocturnes palais qu'habitent nos ayeux ;
D'âge en âge rangés, leur foule est répandue
Dans un noir labyrinthe. Une route perdue
De leur aspect hideux nous afflige toujours.
Dans la confuse erreur de ses mille détours.
Les yeux ouverts, debout, sous ces voûtes humides,
Un triste diadême orne leurs fronts livides,
Que d'une lampe au loin éclaire la pâleur.

Je me sentais saisi d'une sainte terreur,
Lorsque j'envisageais, à sa clarté tranquille,
Ce grand sénat de rois, muet, froid, immobile;
On croit par-tout les voir, spectres silencieux,
Respirer, et la mort paraît vivante aux yeux.

Cependant, une sombre inquiétude, une profonde terreur, ramenant Tholus vers le tombeau de son pere, il s'avance dans l'obscurité. Ophis écoute; Tholus, appuyé sur le mausolée de Créops, invoque son ombre sanglante, prie les dieux de détourner leur foudre, se nomme *parricide*.... Ophis, frémissant de colere, laisse échapper un mouvement... Tholus est frappé de terreur; une sueur froide glace toutes les parties de son corps. Ophis s'avance, l'épée nue et le bras levé.

OPHIS.

Frappons, qui me retient?

THOLUS.

O mânes de mon frere!
Est-ce vous? ah! suspends ta fatale colere.
Vois, vois mon désespoir, mes larmes, mon effroi,
Le sort de l'homicide est-il connu de toi?
Des spectres indignés suivent partout ses traces,
Il les voit dans la nuit, s'éveille à leurs menaces;
Il entend dans son cœur mille voix lui crier
Ces redoutables noms: assassin, meurtrier!
Veut-il vivre? ses jours prolongent son supplice.
Veut-il mourir? il craint l'éternelle justice.
Ah! puisse mon aspect toujours épouvanter
Quiconque leve un bras prêt à s'ensanglanter!

OPHIS, laissant tomber son épée.

Ciel!

THOLUS.

C'est lui!

OPHIS.

Crains les dieux, toi qui frappas mon pere!
Jamais, jamais Ophis n'égorgera son frere.

THOLUS.

O ciel! ô vision! ô ténébreuse horreur!
Parle, Ophis, est-ce toi, ton spectre, ton vengeur?
D'où vient que du tombeau tu sors avec furie?
Transfuge de la mort, qui te rend à la vie?

Les cris de Tholus ont retenti dans l'enci·nte du palais. Usbal accourt; il demande au prince la cause de son trouble.

THOLUS.

Crains les dieux, toi qui frappas mon pere.

Usbal insiste.

THOLUS.

Crains les dieux, toi qui frappas mon pere.

L'infortuné n'entend plus, ne sait plus proférer que ces fatales paroles; Usbal veut l'arracher à des lieux où tout prend une voix pour l'accuser, ses pieds touchent une épée, c'est celle d'Ophis..... Ce n'est donc pas une ombre ni un spectre qui a paru, c'est Ophis qui respire, qui sait tout, qui vengera son pere. Naïs paraît en ce moment; en voyant Tholus armé de l'épée d'Ophis, elle s'écrie:

Barbare, cette épée
Dans son sein malheureux, ta main l'a donc trempée.

THOLUS.

Il vivait.....

Il n'y a plus de doute; Naïs elle-même a avoué que son époux était vivant encore. Tholus ne connaît plus de remords; il a vu Ophis descendre dans le labyrinthe, il ordonne à ses soldats d'aller lui donner la mort. Amestris défend l'asyle sacré confié à sa garde; il y descend le premier,

en menaçant de la vengeance céleste l'impie qui osera en franchir le seuil. L'audacieux Usbal s'y précipite à la tête de quelques soldats.

Néthos, Naïs, et le grand-prêtre, ont cependant soulevé Memphis. Le peuple a su qu'Ophis vivait encore; il s'est armé, et a demandé à grands cris le fils de son roi. Tholus a marché contre les séditieux; mais après quelques succès, après avoir fait charger de fers Néthos, il est repoussé jusqu'aux portes du labyrinthe par un peuple en fureur, qui ne répond à ses menaces que par ces cris : *ton frere, ton frere.....*

Au fond du labyrinthe, Ophis a désarmé le lâche Usbal et l'a noyé dans son sang. Ses assassins sont tombés à ses pieds. Il paraît avec Amestris aux portes du monument. Le peuple et les soldats poussent des cris de joie, et le saluent roi de Memphis. Tholus se poignarde, Ophis refuse de regner; il abdique le pouvoir suprême; et à l'exemple de l'un de ses ayeux, roi-pasteur, qui descendit du trône plutôt que de verser le sang qui devait couler pour l'y maintenir, il s'éloigne de Memphis et va s'ensevelir avec son épouse dans une retraite profonde.

Notre intention, en donnant à l'analyse de cette tragédie et cette forme, et cette étendue. a été de faire connaître à-la fois et le plan de l'ouvrage, et les moyens employés par l'auteur, et quelques parties remarquables du dialogue. Des éloges outrés peut-être, et des traits critiques, passionnés sans doute, lui ont été prodigués; nous tâcherons de ne pas fermer les yeux sur les défauts de l'ouvrage en faveur de ses beautés, sur ses beautés à raison de ses défauts.

On ne conteste pas qu'un défaut de vraisemblance ne soit répandu sur la totalité de l'ouvrage. A l'égard du moyen principal, peu tragique en soi, on ne peut concevoir qu'Ophis ait besoin d'avoir recours à un tel artifice.

En supposant que du fond de son palais, Tholus ait pu gagner quelques chefs de l'armée, Amestris ne pouvait-il pas avertir à tems Ophis du danger qui le menaçait? Ophis pour perdre les conjurés, n'avait qu'un mot à dire, il n'avait qu'à instruire son armée victorieuse du complot ourdi contre son chef.

L'ascendant d'un prêtre sur un prince égyptien superstitieux et coupable, n'est pas sans vraisemblance; mais Amestris jette dans l'ame de Tholus une si profonde terreur; il traite Usbal avec tant de mepris, qu'il paraît éton-

nant qu'il ne devienne pas suspect. Tholus l'a surpris entretenant Néthos ; comment ce dernier est-il choisi pour l'exécution du crime ? Comment parvient-on à tromper Usbal au moment de cette exécution ? Narcisse paraît moins fait au crime que ce Tyrien, sa scéleratesse est voilée ; mais quand Néron veut que Britannicus expire, Narcisse est sûr de l'art fatal de Locuste et des effets du breuvage qu'elle a préparé.

La déclaration de Tholus à Naïs, produit un trop beau mouvement ; elle est elle-même un morceau d'éloquence trop remarquable, pour qu'on se plaise à critiquer cette belle partie de l'ouvrage ; mais cette déclaration, si c'en est une, est bien precipitée ; si les ménagemens et l'adresse de Tholus ne permettent pas de nommer ce discours une déclaration, les soupçons de Naïs s'élevent avec bien de la promptitude, et l'accusation les suit de bien près.

L'auteur a observé rigoureusement le principe de l'unité de lieu, mais cette unité est ici invraisemblable. Est-ce aux portes du palais de Tholus qu'Amestris doit entretenir Ophis qui, cru mort, est perdu s'il est apperçu vivant ? Le grand-prêtre même, malgré la finesse du motif qui le justifie, n'a-t-il pas commis une extrême imprudence en laissant approcher Naïs du corps de son époux, sans l'avoir prévenu de son prochain retour à la vie ?

L'abdication d'Ophis n'a paru ni motivée, ni naturelle dans la situation, ni conforme à l'esprit d'un jeune conquérant ; on ne voit pas quel sang Ophis aurait à répandre pour régner sur un peuple qui vient de s'armer pour lui. Il est difficile aussi de penser que la vue des mausolées élevés à ses ancêtres, ait pu lui faire subitement concevoir le dessein d'abdiquer. L'idée contraire serait le résultat plus naturel d'un tel spectacle. Le rôle toutefois justifie ainsi l'avis de critiques qui l'ont regardé comme tracé d'une maniere trop indécise et trop faible.

La contexture de l'ouvrage est telle que le rôle de Naïs remplit le vide indispensable de quelques scenes, et devient moins intéressant que déclamatoire. Celui du grand-prêtre est très-bien dessiné ; on desirerait quelques coupures dans ce rôle, et quelques nuances au caractere du trop odieux Tyrien. Quant à celui de Tholus, il réunit ce qui constitue le personnage vraiment tragique ; à qui n'a-t-il pas inspiré la terreur et la pitié, tout à-la-fois, dans les trois situations principales qui ressortent avec éclat dans le cours de l'ouvrage ?

Le style de cette production est constamment maintenu à la hauteur du sujet ; il est noble, imposant, d'une forte couleur. Les figures y sont peut-être trop fréquentes, et le langage descriptif a peut-être trop souvent pris la place de celui que la passion et la nature devraient inspirer au personnage. Devons-nous chercher la cause de la froideur avec laquelle de belles tirades d'Ophis sont entendues ? Nous pensons que l'imagination en est frappée, l'esprit ébranlé, mais que le cœur n'en est point ému. Vigoureux, énergique, l'auteur néglige le secret d'attendrir et d'exciter les larmes. Les vers de sentiment coulent rarement de sa plume ; il semble écrire sous la dictée de son génie, plus que sous celle de son cœur.

Au surplus, si les défauts de cet ouvrage peuvent être attribués au sujet, les beautés en appartiennent bien à l'auteur, et ces beautés sont du premier ordre. Nous ne pouvons croire que le quatrieme acte eût été désavoué par aucun de nos grands maîtres ; le tragique anglais, dans le genre duquel il est écrit, l'eût peut-être envié. Disons donc que l'auteur d'*Agamemnon* ne l'eut par égalé lui-même dans la totalité de son nouvel ouvrage ; mais que les parties sublimes qu'on y admire, suffisent pour soutenir la réputation qu'il s'est acquise.

Les acteurs méritent beaucoup d'éloges ; Baptiste aîné dit avec dignité ; Damas avec chaleur ; la citoyenne Vanhove avec trop d'abandon peut-être. Talma réunit tous les suffrages : on ne porte pas plus loin l'expression tragique, l'altération de la figure, l'énergie et la vérité de la déclamation ; le naturel et la beauté du geste ; c'est le crime même aux prises avec le remords.

Les décorations, les costumes et les accessoires sont parfaitement soignés.

Théâtre Favart.

Ce theâtre est celui qui, dans un moment difficile, a prouvé le premier que des moyens naturels, des nouveautés choisies, des efforts constans ; un prompt retour au bon goût, pouvaient remédier aux effets d'une desertion passagere, ramener le public, et le punir de quelqu'ingratitude en lui procurant de nouveaux plaisirs. Il n'a pu perdre de vue un moment cette intention premiere, qui a semblé présider à sa réorganisation ; depuis cette époque, il a compté par ses succès presque tous les ouvrages

qu'il a établis. Il vient de tresser une couronne nouvelle à l'immortel Grétry ; le public, d'une voix unanime, la décernait à cet artiste par ses applaudissemens. C'est le 12 de ce mois, à la premiere représentation d'*Elisca*, que, pour la 46e. fois, Grétry a reçu la palme due aux talens.

Nous parlerons peu de l'ouvrage en faveur duquel ce compositeur a rappelé sa verve non moins poétique que musicale. Il est moins difficile d'adopter le genre créé par Sédaine, que de le remplacer. L'auteur d'Elisca, le citoyen Favieres, n'a cherché peut-être qu'un moyen d'offrir au citoyen Grétry une occasion nouvelle de retrouver les suffrages publics. Qu'on se figure un enfant condamné par des lois superstitieuses, à périr sur les bords du canal Mozanbique, et on aura une idée du sujet d'Elisca, ou l'Amour maternel.

Des tableaux et peu de scenes filées; de la pantomine et peu de développemens ; quelques traits de dialogue semés comme points de reconnaissance ; des coups de théâtre, et une action souvent vide et languissante ; une peinture trop détaillée peut-être des mœurs des insulaires africains, des scenes d'enfant prolongées outre mesure ; voilà sans exagération ce qui constitue cet ouvrage. La magie des décorations, la variété des tableaux, la richesse et la varieté des costumes, la beauté du spectacle achevent de mettre cette piece au rang de celles qui charment les yeux plus qu'elles n'intéressent l'ame, plus qu'elles ne satisfont l'esprit.

C'est en relisant les excellens Mémoires de Grétry sur la musique, qu'on conçoit la nécessité d'entendre nombre de fois la production d'un compositeur habile, pour en apprécier les beautés, pour en découvrir toutes les intentions. Dans ses essais, Grétry décele en philosophe et en moraliste, les secrets les plus cachés de son art ; secrets qu'on ne possede pas utilement sans une connaissance exacte de l'homme, unie à celle des principes qu'un goût épuré, et un génie musical, peuvent seuls ensuite faire retrouver à l'application. Mais sans prétendre analyser ici, et approfondir toutes les beautés du nouvel ouvrage ; il en est qui frappent tellement les moins connaisseurs, que leurs sensations premieres ont dicté, comme par instinct, le jugement qu'ils doivent porter.

Tel est l'air de fureur chanté par le sauvage prêt à perdre son fils ; un duo de negres, petit chef-d'œuvre de naturel

et de naïveté, qu'on fait répéter chaque fois, (quoique Grétry ait écrit lui-même qu'un *bis* détruit l'illusion pour un quart d'heure) le chant religieux du Portugais et des jeunes Africains; surtout la marche des victimes vers le bûcher, morceau superieur, dans lequel on ne sait qu'admirer le plus, ou de la beauté du prélude, ou de la pureté du chant, ou de la force des oppositions formées par les cris d'allégresse des barbares.

En 1794, Grétry donna Callias. Aucun nouvel opéra de lui n'ayant paru jusqu'en l'an 5, quelques personnes croyaient que ses nombreux ouvrages avaient épuisé son génie. Lisbeth parut; son auteur fut couronné. Nous écrivions alors que c'était-là le plaidoyer de Sophocle; huit jours après Anacréon se fit entendre; Elisca est aujourd'hui couronnée : puisse Grétry plaider long-tems de cette maniere la cause de son génie, au sommeil duquel cependant personne n'a plus le droit de croire !

ANNONCES.

La Logique, ou *les premiers développemens de l'art de penser*; ouvrage élémentaire; par Condillac : volume *in*-12 de 200 pages.

Prix, broché, 75 cent. pour Paris, et 1 fr. par la poste pour les départemens.

A Paris, chez Guillaume, libraire, rue de l'Eperon; n°. 12.

Voyage par le Cap de Bonne-Espérance et Batavia, à Samarany, à Madagascar, à Amboine et Surate; par J. J. Stavorinus, chef d'escadre de la République Batave.

Prix, 10 fr., avec cartes et figures.

A Paris, chez H. Jansen, libraire, rue des Peres, n°. 1195.

Barême des transactions entre particuliers, pendant la dépréciation du papier-monnaie; par Blavier, ingénieur des mines : *in* 8°. de près de 300 pages.

Prix, 2 fr. 5 déc., et 3 fr. par la poste.

A Paris, chez Guillaume, libraire, rue de l'Eperon, n°. 12.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 15 frimaire an VII.

DES murmures, et même des mouvemens insurrectionnels, ont eu lieu ici depuis quelques tems. Il a été résolu aujourd'hui qu'on mettrait sur la table de Paul Ier. le billet suivant :

« Cosaque, encore notre ami, te souvient-il de tes promesses ? Avili par ta mere, courbé sous la dure volonté de ses indignes favoris, tu nous promis secours, et alliance à tous les Européans amis de la justice et de l'*égalité*.

» Alarmé des principes de vérité qui réveillent tes nombreux esclaves, et Moscou en particulier, où déja tu n'oserais séjourner, pourquoi défends tu la circulation des bonnes nouvelles ? En vain tes ukases..... (1).

D'un Dieu plus fort que toi dépend ta destinée !

» Tu as déja violé une partie de tes sermens, des sermens de ta jeunesse !.... nous les avions reçus... et tu sais ce que nous voulons dire, toi qui liras ces caracteres ! Prends-y garde, il te reste encore quelques heures.... Tous les parjures périssent ! »

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 18 nivôse.*

Notre sénat se trouve depuis quelques jours dans

(1) On sait que plusieurs des ukases ou édits royaux, prohibent l'entrée de toutes feuilles étrangeres en Russie, à l'exception de la *Gazette d'Egypte*.

une nouvelle crise. Après le tort incontestable qu'il a eu à l'égard de la République Française, en se prêtant à l'arrestation de deux Irlandais qu'elle avait pris à son service, il commençait à se rassurer depuis qu'il avait remis ses intérêts entre les mains de la cour de Berlin. lorsque tout-à coup le ministre de France lui a fait notifier, par la voie d'un de nos syndics, que le refus prolongé de mettre en liberté ces deux Irlandais, équivaudrait, pour le gouvernement français, à une déclaration de guerre. Le sénat a d'abord été déconcerté par cette menace, à laquelle il devait cependant s'attendre. Il s'est assemblé à la hâte; et après une longue délibération, il a pris un parti qu'il regarde comme courageux, mais dont il pourrait avoir à se repentir. Il a répondu au cit. Marragon, qu'il persistait dans la résolution d'attendre ce que le roi de Prusse aurait prononcé sur une question aussi épineuse. Tel est du moins le bruit qui court aujourd'hui parmi les commerçans de notre place, et qui, comme on peut le croire, se livrent à de vives alarmes.

De Rastadt, le 14 nivôse.

Texte d'une note des ministres français à la députation de l'Empire.

Les soussignés ministres plénipotentiaires de la République Française sont chargés, par leur gouvernement, de faire à la députation de l'Empire cette déclaration formelle, que si la diete de Ratisbonne consentait à l'entrée des troupes russes sur le territoire de l'Empire, ou si même elle ne s'y opposait point efficacement, la marche de l'armée russe sur le territoire germanique sera regardée comme une violation de neutralité de la part de l'Empire; que la négociation qui se fait à Rastadt sera rompue, et que la République et l'Empire se retrouveront sur le pied où étaient les deux Etats avant la signature des préliminaires de Léoben et la conclusion de l'armistice.

A cette déclaration, dictée par la gravité des circonstances, les soussignés joignent avec plaisir l'assurance la plus expresse de leur gouvernement pour le soulagement et la satisfaction de l'empire, et du desir sincere qu'il a, qu'un incident aussi peu prévu que celui qui fait l'objet de cette note, et qui pourrait devenir si funeste à la tranquillité intérieure de l'Allemagne, ne vienne pas détruire les espérances presque réalisées d'une réconciliation parfaite, et d'une paix perpétuelle entre les deux nations.

Personne, au surplus, ne saurait se tromper sur les motifs et le but du cabinet de Pétersbourg; la députation de l'Empire sur-tout est trop instruite dans les affaires de l'Europe, pour ne pas voir clairement que la Russie, après avoir entretenu la guerre pendant six ans sans y prendre part, ne se met si ouvertement aujourd'hui en état d'aggression contre la France, que pour traverser la pacification du continent, et dans l'intention non moins évidente de couvrir la grande usurpation qu'elle médite depuis long-tems.

Les soussignés ne doutent donc pas que la députation ne voie, dans la démarche du gouvernement français, une preuve de plus de ses sentimens pacifiques, et une occasion pour l'Empire, en évitant un danger personnel, d'acquérir de nouveaux droits à l'amitié de la République.

Rastadt, le 13 nivôse, an VII de la République Française.

Signés, BONNIER, JEAN DEBRY, ROBERJOT.

Les ministres français ont transmis aux ministres autrichiens une note du même contenu.

Du 16. La députation a délibéré, dans sa séance d'hier, sur la derniere note française du 13 nivôse.

La Saxe, l'Autriche, l'Hanovre et Wurtzbourg ont voté sechement pour envoyer cette note à la diete de Ratisbonne, et en donner avis à sa majesté impériale. Baden était de la même opinion; mais

en proposant de déclarer en même-tems, par une réponse à la légation française :

« Que la députation de l'Empire a reçu, avec le plaisir le plus vif, l'assurance donnée par le gouvernement français de la continuation de ses sentimens pacifiques envers l'Empire germanique, et que, de son côté, elle s'efforcera de les maintenir; qu'on espere, en conséquence, que les négociations de paix entre les deux Etats ne seront interrompues d'aucune maniere. »

Quoique d'Armstadt, Augsbourg, Francfort et Mayence aient appuyé cet avis, il ne réunissait cependant pas la majorité. Sur la proposition de la Saxe, il a finalement été arrêté qu'il serait fait une réponse aux ministres français, mais qu'elle ne contiendrait qu'un simple avis. La voici :

Note de M. le comte de Metternich, aux ministres plénipotentiaires de la République Française.

Le soussigné, réuni à la députation de la pacification de l'Empire, a reçu la note des ministres français du 2 de ce mois (13 nivôse), relativement à la marche supposée d'un corps de troupes russes sur le territoire de l'Empire germanique. Sur la priere instante de la députation de l'Empire, il en a fait aussi-tôt son rapport à S. M. impériale. La députation de l'Empire n'a pas manqué non plus de communiquer sur-le-champ cette note à la diete de l'Empire à Ratisbonne; et il a l'honneur d'en faire part aux ministres plénipotentiaires de la République Française, en leur renouvellant les sentimens de sa considération distinguée.

Signé, le comte de METTERNICH.

Dans la situation critique où se trouve actuellement l'Empire germanique, les princes et Etats desireraient former un nouveau pacte germanique, pour n'être pas enveloppés, malgré eux, dans une nouvelle guerre.

PRUSSE. *De Berlin, le 12 nivôse.*

Il a paru dernierement divers pamphlets, dans lesquels plusieurs personnes connues, et nommément un ministre d'Etat, le fameux Wœlner, étaient maltraités. Quelques personnes auraient voulu à cette occasion remettre en vigueur l'édit de censure; mais il a été fait à cette proposition une réponse déclinatoire, dans laquelle il est dit en substance qu'il y aurait de l inconvénient à renouveller ainsi la gêne de la presse; que ces feuilles volantes étaient pour le peuple une sorte de récréation qu'il ne fallait pas lui ôter, tant qu'il n'en résulterait aucun désordre dans l'Etat.

Cette conduite mesurée vaut bien celle des ministres gothiques de Paul Ier.

ITALIE. *De Naples, le 26 frimaire.*

Le gouvernement n'a pu empêcher que le public ne fût informé de la défaite de notre *invincible* armée. La nouvelle a été portée par quantité de fuyards qui s'empressent de regagner leurs foyers. Le peuple commence à se plaindre d'être exposé aux dangers d'une guerre qu'on fait sans nécessité, et les *Lazzaroni*, qui sont la seule force de la cour, craignent aussi l'arrivée des Français. Les autres classes triomphent en secret, et esperent de pouvoir bientôt embrasser leurs parens exilés ou renfermés dans les prisons. La reine prend des mesures de sûreté; elle semble prévoir qu'à l'approche des Français elle peut courir de grands dangers.

Le roi n'est pas encore de retour; mais on l'attend, et on croit qu'il ne se laissera pas voir en public. La famille royale est à Caserte, où elle est gardée par un corps de troupes assez considérable.

ANGLETERRE. *De Londres, le 24 frimaire.*

Malgré l'envie toujours constante que le gouvernement témoigne de faire la guerre, la saine partie de la nation desire la paix; le peuple même témoigne

hautement la lassitude qu'il éprouve. Ces jours passés, on a trouvé des placards dans plusieurs rues de cette ville, et notamment dans celle où loge M. Pitt, qui portaient ce mot unique : *La paix*. On a beau faire sonner les victoires remportées, et les journaux ministériels ont eu beau crier que jamais le parlement britannique ne s'était vu dans des circonstances plus flatteuses et plus brillantes, le peuple, que tant d'éclat ne saurait éblouir, et qui sent de jour en jour le fardeau des taxes s'appesantir sur lui, murmure hautement. Les personnes qui réfléchissent davantage ne sauraient voir froidement tous les trésors de l'Angleterre passer dans les mains des étrangers, et entretenir depuis les soldats du pape jusqu'aux janissaires, sans prévoir les suites fâcheuses que cette prodigalité ne manquera pas d'avoir. Un journal de l'opposition dit à ce sujet que M. Pitt, qui s'est fait le grand-trésorier des potentats de l'Europe, est en politique ce que sont dans le monde quelques jeunes étourdis qui achetent, argent comptant, les flatteries d'un cercle de parasites.

Du 28. Les lettres de Philadelphie continuent à donner les détails les plus satisfaisans sur la diminution de la fievre jaune. Voici l'extrait d'une lettre du consul britannique auprès des Etats-Unis, datée de Chesnut-Hill, près Philadelphie, le 13 brumaire.

« Une succession de gelées assez fortes, dit-il, a tellement diminué l'épidémie, qui depuis plusieurs mois ravageait ces contrées, que le comité de santé a cru pouvoir inviter tous les habitans, qni avaient cherché leur salut dans la fuite, à rentrer dans la ville. »

L'agent de la République Française, qui partit de France avec des propositions conciliatoires pour les Etats-Unis, est arrivé en Amérique, et y a été fort bien reçu.

Un journal de l'opposition assure aujourd'hui, que

que l'Angleterre renferme un nombre de plus de 80,000 *jacobins*.

Extrait d'une lettre particuliere, du 30 frimaire.

« Si l'on veut avoir une idée de la maniere dont on invite les marins à entrer dans notre marine royale, on en jugera par l'avertissement suivant, affiché derniérement à Newcastle :

Aux braves compagnons qui préferent l'or, l'honneur et le plaisir à une vie oisive et misérable.

„ Voilà l'occasion de monter à bord de la frégate *la Jalousie*, commandée par cet intrépide officier, le capitaine Temple, et allant joindre l'invincible Jervis. Vous êtes sûrs de rencontrer les gallions espagnols : les mines d'or du Mexique, du Chili et du Pérou vont être à votre disposition ; les pusillanimes *Doms* (c'est le sobriquet qu'ils donnent aux Espagnols) n'oseront pas résister aux demandes d'un matelot anglais. N'hésitez pas un moment, si vous desirez de vous assurer une provision pour l'hiver de votre vie, ou si vous avez des parens ou des amis que vous soyiez bien-aises de secourir de quelques containes de guinées. Allons, courage, le bateau est sur la rive. Dix hommes de bonne volonté completteront l'équipage. „

Du 30. D'après le tableau du produit net de toutes les taxes pendant l'année, qui a fini au 10 d'octobre, tableau qui est maintenant sur le bureau de la chambre des communes, il paraît que les taxes imposées pendant la guerre ont produit 6,409,226 liv. sterl. Quand ces taxes furent proposées, le chancelier de l'échiquier estima qu'elles produiraient 8,466,500 liv. sterl. Ainsi, il paraît que, malgré une recette si vantée, le déficit, dans le produit des nouvelles taxes, se montait l'année derniere à 2,057 375 l. st.

Pour l'instruction de nos lecteurs, nous donnons ici un tableau comparatif du produit présumé des taxes imposées chaque année depuis le commence-

ment de la guerre, et de leur produit réel jusqu'à l'année qui a fini au 10 octobre 1798.

	Produit présumé au moment de l'imposition.	*Produit réel pendant l'année.*
Années.		
1793 —	240,000 liv. st.	117,463 liv. st.
1794 —	911,000	940,443
1795 —	1,644,000	1,309,497
1796 —	1,592,000	1,492,075
1797 —	3,316,000	2,304,489
1798 —	763,500	145,259

Ainsi, les produits présumés au moment de l'établissement de la taxe montent, pour ces six années, à la somme de 8,466,500 liv. sterl.

Et les produits réels, à celle de 6,409,126

Le déficit est donc de. . . . . 2,057,374 liv. st.

Nous nous abstenons de faire aucune réflexion sur cette situation de nos revenus. Nous observerons seulement que le déficit des taxes imposées pendant les six premieres années de la guerre d'Amérique, ainsi qu'il fut présenté à la chambre des communes, n'excéda pas la somme de 395,931 l. st., au lieu qu'il paraît, par le tableau ci-dessus, que dans les taxes imposées pendant les six premieres années de la guerre présente, le déficit se monte à une somme cinq fois plus forte. Il faut avouer que, dans des circonstances semblables, on apperçoit difficilement par quel motif le chancelier de l'échiquier, qui prononça en 1782 que les finances penchaient vers leur ruine, paraît aujourd'hui si satisfait de notre situation sous ce rapport.

Le projet de réunion de l'Irlande à l'Angleterre trouvera la plus vive résistance chez les Irlandais, attachés à l'indépendance de leur pays. Ils ne voient, dans cette réunion, qu'un moyen de plus d'asservissement et d'humiliation, comme le ministere britannique y trouve un aggrandissement de domi-

nation. Il est difficile de prévoir jusqu'à quel degré de fermentation peut aller le mécontentement, dans un pays fait pour la liberté, qui porte en frémissant les fers dont on l'a garotté, et qui, dans un moment de désespoir, peut les briser et porter à son tour la terreur dans l'ame de ses tyrans. Il fallut à l'Amérique un motif moins puissant pour secouer le joug de la métropole. L'Irlande fume encore du sang de ses généreux enfans; et de leurs cendres, comme de celles de Caton, peuvent naître des hommes assez courageux pour entreprendre de venger leur patrie, et assez heureux pour y réussir.

M. Pitt, au lieu de secouer dans les deux mondes les brandons de la guerre, et de sacrifier, comme il le fait, les rois à son orgueil, devrait penser aux dangers qu'il attire sur son pays, en exaspérant un peuple voisin, dont il menace ouvertement l'indépendance.

Le mécontentement en Angleterre est presqu'aussi grand qu'en Irlande. Dans le parlement, la voix des amis du peuple est étouffée par l'or de la corruption. Fox et plusieurs autres membres distingués dans le parti de l'opposition, persistent à ne pas pas paraître dans les communes : ils savent que leurs efforts seraient impuissans; et ils ne veulent point paraître autoriser, par leur présence, les actes d'oppression qui s'y renouvellent si souvent. Le bill proposé par M. Pitt, pour continuer la suspension de l'acte *habeas corpus*, ce palladium de la liberté des Anglais, a été vivement combattu. Pitt et ses adhérens soutenaient que la suspension de l'acte *habeas corpus* avait eu pour motif les dangers imminens de la patrie, déchirée par des troubles intérieurs, et menacée d'une attaque de la part des Français. Ils assuraient que le danger étant toujours à-peu-près le même, les mêmes précautions devaient être gardées.

M. Courtenay, et ceux qui, comme lui, veillent sans cesse à défendre les priviléges de la nation des invasions du parti ministériel, soutenaient au contraire que l'Angleterre, après avoir étouffé la

révolte en Irlande, défait les flottes de son ennemi dans la Méditerranée, soulevé contre la France la Russie, la Turquie, Naples et Turin, était assez puissante pour n'avoir rien à craindre, soit au-dedans, soit au-dehors ; que la suspension de l'acte *habeas corpus* est une calamité qu'il est tems de faire cesser; et ils concluaient pour le rejet du bill; mais la partie était trop bien liée : le bill a passé.

La taxe sur les revenus est au grand ordre du jour.

IRLANDE. *Extrait d'une lettre particuliere.*

L'état actuel de l'Irlande présente le tableau le plus frappant d'une politique odieuse : c'est toujours le perfide système du cabinet britannique, le système des divisions intestines.

Le projet despotique de *la réunion de l'Irlande avec la Grande-Bretagne*, sur un plan semblable à celui de la réunion de l'Angleterre avec l'Ecosse, a déja semé la division parmi les partisans les plus décidés de la cause britannique en Irlande.

Les sanguinaires *orangistes* ont à leur tête le major Sirr (celui qui s'était chargé de l'arrestation de Fitz-Gérald), les lords Clare et Enniskillen, et la famille de Beresford. De l'autre côté, se trouvent le lord Cornwallis et ses partisans, qui s'intitulent *les amis de l'humanité*.

Ces deux factions principales se font le plus remarquer dans ce moment, par les menées qu'elles emploient pour diriger l'esprit public, chacun dans son propre sens.

Les *orangistes* s'opposent à la réunion qui les priverait de l'immense butin qu'ils retirent de leurs places, de leurs pensions et de leur vénalité comme membres du parlement. Ils sont encore les ennemis de Cornwallis, par cela seul qu'il ne met pas à mort tous les Irlandais convaincus d'être patriotes. Cette retenue politique du lord lieutenant, ils l'appellent *une profusion d'indulgence*.

Le théâtre a dernierement servi d'arêne à ces deux factions rivales. La premiere fois, les *orangistes* ont obtenu une supériorité marquée ; ils ont insulté le lord Cornwallis, et ont vivement applaudi à leurs idoles, le major Sirr et le lord Enniskillen ; mais peu de jours après, une scene semblable s'étant renouvellée au théâtre, le parti Cornwallis en est venu aux mains avec les *orangistes* qui ont fini par être chassés du théâtre, non sans difficulté.

Nous avons encore un autre parti qui n'est lié par aucunes passions politiques avec les deux premiers, quoiqu'il ait jusqu'ici soutenu le gouvernement. Il s'oppose aujourd'hui à son plan de réunion, où il voit l'aggrandissement de l'Angleterre et la ruine de l'Irlande.

Au milieu de ces divisions, il est assez extraordinaire de voir les Beresfords qui, à toutes les époques précédentes, étaient les artisans de nos dissentions, et qui ne doivent leur élévation et leurs richesses qu'aux déchiremens de leur pays, prêcher maintenant l'union générale de tous les partis.

Pendant que les factieux et les intéressés se combattent à l'envi, la grande masse de la nation irlandaise paraît n'être que spectatrice.

Ce n'est pas là cependant le calme de l'indifférence ; c'est un feu sacré qui, de tems en tems, se manifeste par des symptômes alarmans.

Le gouvernement sait bien que les Irlandais-Unis *persévérent encore.*

La division militaire, répartie dans le nord de l'isle, paraît appréhender une insurrection à tout moment.

Au midi, dans le Wexford, on a saisi dans la nuit un comité en délibération ; et si, dans ce comté ravagé par la soldatesque, il existe encore des réunions secrettes, que ne doit-on pas soupçonner dans les autres comtés ?

Les postes avancés dans les environs de Dublin,

sont fréquemment attaqués pendant la nuit ; les soldats et les *orangistes* se livrent encore à des excès de fureur dans quelques districts ; le peuple, poussé au désespoir, se venge quelquefois par des représailles sanglantes. Aussi les alarmes se sont-elles étendues jusqu'au château de Dublin, où l'on continue de prendre depuis quelque tems les précautions les plus extraordinaires.

C'est ainsi que, par l'effet d'une politique astucieuse et sanguinaire, un beau pays se trouve ravagé, et qu'un peuple tout entier est livré aux horreurs de la guerre, sans éprouver aucun des adoucissemens attachés à des hostilités franches et généreuses.

A travers les barreaux des prisons multipliées sans nombre, le passant voit avec une secrette horreur tout ce qu'il y a d'hommes de génie, d'honneur et de vertu dans son pays, sous la cruelle garde d'une milice anglaise ; c'est-là que tout véritable Irlandais voit dans chaque victime un Tone, un Fitz-Gérald, et tous les sauveurs de leurs pays languissans et abattus, le cœur déchiré par le spectacle de l'oppression universelle.

En vain l'on chercherait à se distraire de ces pensées ; la campagne ne vous offre que les pleurs de la veuve, les cris de l'orphelin, où le sombre désespoir de l'affliction paternelle.

Tout reporte la pensée vers le cabinet de Saint-James, vers les oppresseurs de l'Irlande, de l'Afrique et des Indes ; et l'esprit en délire à la vue de tant de maux, ne peut trouver de consolation que dans l'idée flatteuse de pouvoir un jour proclamer, sur les ruines du palais de Saint-James, l'affranchissement de l'Irlande, et la paix et le bonheur de l'univers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 nivôse.

Heurtaut-Lamerville, organe de la commission d'instruction publique, annonce, le 16, au conseil des Cinq-cents, que, par un arrêté, il a fixé à ce jour le commencement de la discussion sur l'instruction publique.

Il ne tient qu'à vous, dit-il, de bien mériter non seulement de la patrie, mais encore de l'humanité entiere. Un bon système d'instruction publique deviendra un bienfait pour tous les peuples. Par l'exemple de votre courage, vous avez appris à l'univers à secouer le joug des rois et des prêtres; vous lui apprendrez à s'en passer à jamais, par l'exemple de votre instruction publique.

Heurtaut demande que trois jours de la décade soient employés à cet objet, et que le plan général de la commission soit discuté avant les projets particuliers.

Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour appellait la suite de la discussion sur le projet relatif au tarif de la poste aux lettres.

Mansor le combat. Il raisonne dans les deux hypotheses du maintien du bail et de sa résiliation. Dans le premier cas, il demande que le tarif de 1759 soit adopté sans aucune augmentation, sauf à y adapter le calcul décimal; dans le second cas, qu'il soit fait une augmentation, mais seulement en faveur du trésor public.

Bergasse prend la défense du projet. Il observe que si l'on craint que les fermiers ne fassent des bénéfices trop considérables, il n'y a qu'à fixer le *maximum* de ces bénéfices à 200,000 fr.

Pison Dugaland dit que le bail des postes a été

fait en sens inverse de la coutume ordinaire; qu'on avait coutume d'assurer un bénéfice sur le premier million, et que cet avantage allait toujours en décroissant; mais que, dans le bail actuel, c'est tout le contraire : le bénéfice, qui n'est que d'un dixieme sur le premier million, est de moitié sur le cinquieme; qu'au surplus, si les fermiers requierent la résiliation du bail, le conseil verra quelle mesure il devra prendre; et s'ils ne la demandent pas, ils payeront les dix millions convenus.

Villers, rapporteur de la commission : La loi du 9 vendemiaire veut que la poste aux lettres rende 10 millions : elle en produit à peine 8. Comment voudrait-on exiger que les fermiers s'engageassent à verser 10 millions au trésor public, sur un objet qui en produit à peine 8? (On murmure.) Le Directoire s'est engagé à faire rétablir le tarif de 1759. Or, on ne peut le rétablir tel qu'il est; il faut nécessairement l'adapter aux nouveaux poids et mesures.

Villers demande l'adoption du projet.

Plusieurs membres, au contraire, proposent la question préalable. Celle-ci est mise aux voix et adoptée à une grande majorité.

Duplantier, le 17, obtient la parole, au nom de la commission de la classification des lois administratives. Il présente la premiere partie du code administratif, divisé en six titres, et comprenant 1°. la division du territoire de la République; 2°. l'état politique des citoyens; 3°. les assemblées primaires et communales; 4°. les assemblées électorales; 5°. le scrutin et le mode d'élection; l'installation des fonctionnaires élus.

A la suite de son rapport, Duplantier propose de détacher du projet de code administratif, les titres II et III, relatifs à l'état politique des citoyens et aux assemblées primaires et communales, et de les discuter les premiers, comme les plus importans à l'approche de la tenue des assemblées du peuple.

La proposition est approuvée.

Ces deux titres n'éprouvent qu'une légere discussion, après laquelle ils sont adoptés.

Rollin a soumis à la discussion le projet relatif au retirement des pieces de monnaie en matiere de cloche.

Lecointe l'attaque et se fonde sur ce que le retirement des pieces de cuivre nuira à la circulation, si l'on n'y substitue pas sur-le-champ de nouvelles pieces. Cette monnaie, dit il, est entre les mains du pauvre : elle forme le signe d'échange des trois quarts des conventions qui ont lieu dans la société. Il faut donc, pour opérer le retirement sans secousse et sans perte pour le pauvre, qu'il y ait une masse suffisante de monnaie de cuivre à mettre en circulation.

Rollin observe qu'on peut, dans six mois, émettre pour onze millions de monnaie de cuivre.

Lecointe demande que, dans ce cas, l'on fasse d'abord cette émission, et qu'on retirera ensuite une égale quantité de monnaie de cuivre.

Jacqueminot demande le renvoi de cette proposition à la commission, ce qui a été adopté.

Mansor, organe d'une commission spéciale, fait, le 18, un rapport sur les émigrés pris sur les côtes de Calais. Il retrace le tableau des procédures auxquelles cette affaire a donné lieu, et de tout ce qu'on a fait pour sauver les individus dont il s'agit. Et quels étaient ces individus ? s'écrie l'orateur : des traîtres. Vous allez le voir.

Ce sont les légions de Choiseul et de Destaing qu'on a saisies. Ecoutez cet engagement souscrit par l'un d'eux :

« Je m'engage, de ma propre volonté, à servir, pendant tout le tems de la guerre, contre les régicides Français, dans le régiment de Choiseul, hussards, au service de sa majesté britannique. Je reconnais avoir reçu pour engagement une somme de 6 liv., dont je suis satisfait et content. Fait à Tournai, le 19 mars 1793. »

Cette piece n'est pas la seule dont la commission soit munie ; il y a une lettre du roi et des princes, et une autorisation de recruter en Allemagne : il y avait encore d'autres pieces ; il y en avait beaucoup

que l'on a fait disparaître avant le 18 fructidor, sans que jamais le ministre ait pu les retrouver.

Cependant une commission militaire s'était déclarée incompétente ; et après beaucoup d'autres procédures, qui toutes furent annullées par le tribunal de cassation, qui même trouva mauvais qu'un tribunal criminel en eût référé au Corps législatif, intervint une loi qui ordonnait que ces émigrés fussent rembarqués et remis en pays neutres incessamment, et dans le plus bref délai.

Pesez ces mots, s'écrie le rapporteur, *incessamment et sans dclai*, tant alors les conspirateurs craignaient que leurs complices ne fussent pas remis assez tôt en pouvoir de renouer de nouvelles trames, et de revenir porter le fer et la flamme dans leur patrie.

Salut, ô 18 fructidor ! Salut, hommes braves qui avez sauvé la patrie par votre courage, et qui avez été plus grands encore par votre générosité ! puissiez-vous, par votre constante sollicitude, n'avoir jamais à vous repentir de cette générosité !

Le rapporteur examine ensuite la mesure que l'on doit prendre envers les individus dont il s'agit. Les déporter en pays neutre ! Mais, dit-il, serait-ce une peine pour eux de quitter le territoire de la République ? La monarchie est l'élément où ils se plaisent. Ah ! s'ils pouvaient y rester sans danger, il faudrait, pour toute peine, les condamner à vivre sur le territoire de la République, et à y rester spectateurs de la sagesse, de la prospérité de vos lois et du bonheur d'un peuple libre.

Après avoir examiné toutes les mesures que l'on pourrait, d'après la loi, prendre avec ces émigrés, il croit que leur déportation à la paix doit être prononcée, et que, d'ici là, ils doivent être transférés au-delà des mers dans le lieu que le Directoire exécutif désignera, et qu'ils y doivent de plus être détenus jusqu'à la paix.

Si le Corps législatif avait pris cette derniere précaution envers les déportés de fructidor, on n'en aurait pas vu aller chercher chez nos plus cruels

ennemis, le moyens de nous nuire qu'on leur avait enlevés dans leur patrie.

Le rapporteur invite enfin le conseil à se souvenir qne la République est en guerre, et que le salut du peuple est la souveraine loi.

Il présente un projet de résolution portant en substance la proposition que nous venons de faire connaître.

La discussion s'ouvre.

Lecointe-Puyravaux craint qu'il n'y ait du danger à transférer ces ennemis de la chose publique, et qu'ils ne parviennent à s'évader. Il propose leur détention jusqu'à la paix générale.

Saint-Horent et Klin parlent après lui. Le premier veut qu'ils soient traduits de nouveau devant une commission militaire. Le deuxieme appuie la motion de Lecointe, sauf à prononcer sur leur sort à la paix générale.

Le conseil adopte cet avis.

Chasal a fait un rapport sur le message du Directoire, tendant à accorder la remise des peines et même des récompenses pécuniaires, aux conspirateurs qui révéleraient leurs complices, et il présente un projet de résolution conforme à ces vues.

Impression et ajournement.

La lecture de la résolution concernant les émigrés naufragés à Calais occasionne, le 19, une nouvelle discussion.

Baudet regarde la mesure prise comme la plus propre à assurer l'impunité des plus cruels ennemis de la République.

Frison partage cette opinion.

Lesage-Senault demande qu'on les retire de l'isle où ils sont détenus, parce qu'ils y corrompent l'esprit public.

Le conseil rapporte son arrêté, et renvoie à sa commission l'examen des propositions faites.

La séance dn 21 a été employée en grande partie à la discussion du projet de Duplantier, sur la tenue des assemblées du peuple.

Plusieurs articles ont été adoptés.

Briot, le 22, par motion d'ordre : Nous approchons d'une époque à jamais célebre dans les fastes de la révolution ; nous touchons à l'anniversaire d'un événement qui a révélé aux peuples le secret de leurs forces, et a montré aux rois le terme de leur puissance. Cette époque doit être solemnellement célébrée par le Corps législatif, et les discours d'usage, prononcés par les présidens des deux conseils, doivent répondre à l'importance du sujet. Si le renouvellement du bureau se faisait le 1^er^. pluviôse, comme il est d'usage tous les premiers de chaque mois, le nouveau président, qui n'aurait que le reste de la journée pour se préparer, ne pourrait pas nous présenter le lendemain un discours digne de l'Assemblée.

Je demande donc que l'élection soit différée jusqu'au 3 pluviôse, ou si ce retard paraît contrarier trop évidemment le réglement et la constitution, je proposerais de procéder à l'élection du nouveau président dès le 29 nivôse.

On demande l'ordre du jour.

Darracq : J'avoue que l'intervalle de vingt heures au plus est un espace bien court pour préparer un discours digne du Corps législatif, et de la fête qu'il doit célébrer.

Je demande que ce ne soit pas le 29, mais dès demain que l'on procede à l'élection d'un président, sauf à ce qu'il n'entre en fonction que le 1^er^. ou 2 pluviôse.

Après quelques légers débats, ces propositions sont écartées par l'ordre du jour.

On reprend la discussion sur le projet relatif aux biens communaux. Il a pour bâse non le partage par tête, comme le prescrivait la loi du 10 juin 1793, mais celui par feu ou ménage.

Le conseil entend plusieurs orateurs qui ont parlé en faveur ou contre le projet, et ajourne la discussion.

Oudot a fait, le 16, au conseil des Anciens, un rapport sur la résolution du 19 frimaire, relative à l'établissement de droits de greffe au profit de la Ré-

publique, dans les tribunaux civils et de commerce. Il propose de les rejetter, parce qu'en voulant régulariser un droit au profit de la République, elle n'atteint point son but, qu'elle occasionne une diminution dans la consommation du papier timbré, dont la République ne serait point indemnisée par le mode qu'on propose, qu'elle est incomplette en ce qu'elle ne parle point des tribunaux correctionnels, qu'elle ne produirait pas encore autant qu'on le suppose, qu'elle n'est point combinée d'une maniere avantageuse au trésor public, que la peine portée contre les greffiers est hors de proportion avec le délit, et enfin qu'elle ne les dédommage point assez des charges énormes que leur fait supporter l'article XX.

Cornudet demande l'ajournement, en disant qu'il y a dans ce rapport des exagérations qu'il faut se mettre à même de relever. — Ajourné.

Aucun rapport n'étant à l'ordre du jour pour le 17, le conseil s'ajourne à octidi.

La discussion s'ouvre ce jour-là sur la résolution qui établit des droits de greffe. Après avoir entendu Huguet, le conseil déclare qu'il ne peut adopter.

Marbot, au nom d'une commission spéciale, rend compte, le 19, de la résolution du 8 de ce mois, relative aux congés militaires. Elle lui paraît renfermer plusieurs vices. Elle ne dit pas si ce seront les généraux de division ou les généraux en chef qui devront viser les congés accordés par les conseils d'administration. Elle accorde au ministre de la guerre la faculté de les viser de nouveau; mais il en résultera qu'un commis, homme sans caractere et quelquefois très-jeune, revisera le travail d'un ancien officier-général. Marbot propose le rejet de la résolution. — Impression et ajournement.

La séance du 21 n'a offert aucun objet d'intérêt général.

L'ordre du jour du 22 appellant la discussion de la résolution du 20 frimaire, qui regle le mode de successibilité de la République envers les ascendans d'émigrés, Lefebvre-Cayet et Cornudet parlent suc-

cessivement. Ils pensent qu'elle jettera une espece d'interdiction sur une partie assez nombreuse de la société, et qu'il serait préférable d'ordonner l'exécution de la loi du 9 floréal an III, qui laissait aux ascendans d'émigrés la libre disposition de leurs acquisitions postérieures et des successions collatérales qu'ils recueillaient.

Crochon a parlé, dans la séance du 22 du conseil des Cinq-cents, contre le système des scissions dans les assemblées du peuple. Il dit que la constitution et les principes le repoussent; qu'il tend à éloigner les citoyens de ces assemblées, et à rendre illusoires les suffrages de la majorité, et il demande la formation d'une commission pour présenter un projet tendant à empêcher les scissions.

Le conseil ordonne l'impression du discours, et le renvoi à la commission; mais Lecointe et Thiessé s'y opposent. Ils observent que la constitution ne veut pas que les élections soient l'ouvrage de la violence ou de l'esprit de parti, et que ce serait faire le procès à la plupart des élections de l'année derniere.

Garreau et Blin les appuient. — Le conseil rapporte son arrêté, et déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la proposition de Crochon.

Heurtaut-Lamerville, au nom des commissions d'instruction publique et des institutions républicaines, a présenté le 24, sur l'organisation des écoles primaires, un projet divisé en six titres. Nous en donnerons un apperçu dans le journal prochain.

Les séances des 23 et 24, du conseil des Anciens, n'ont produit aucun résultat d'intérêt général.

PARIS. *Nonidi, 29 Nivôse, l'an VII de la République.*

On attend de jour en jour des nouvelles de l'entrée des troupes françaises dans Naples. Ce qui a pu retarder l'expédition et l'arrivée des couriers, c'ets, d'une part, la quantité de neige qui est tombée en Italie, et sur-tout dans la marche d'Ancone; et de

l'autre, les précautions avec lesquelles nos colonnes ont dû assurer leur marche, pour éviter toute surprise, et peut-être la nécessité de quelques renforts. Cependant un courier arrivé hier de Milan a apporté des dépêches qui annoncent que dans cette ville on avait la certitude que les Français étaient à Naples ; mais il n'y a encore rien d'officiel. On dit la reine de Naples en fuite. Cela est plus que vraisemblable ; mais il est douteux que la Sicile soit un azyle sûr pour leurs majestés.

Le grand-duc de Toscane se trouve aujourd'hui très-embarrassé dans sa conduite. Il a laissé les Napolitains s'emparer de Livourne. Les Français marchent pour les en chasser : le grand-duc emploie tous ses efforts à persuader qu'il n'a nullement favorisé les ennemis de la République Française.

— Aussi-tôt que la nouvelle de la prise de possession du Piémont, par les troupes de la République, fut arrivée à Vienne, l'empereur convoqua, dit-on, un conseil extraordinaire de ses ministres et de ceux des principales puissances. Des couriers attendaient la fin de la délibération, et quand la séance a été levée, ils ont été dépêchés sur-le champ aux cours respectives des ambassadeurs étrangers.

— Les gazettes allemandes sont remplies des détails relatifs à la revue que l'empereur a passée des troupes russes, à Brunn, le 8 et le 9 de ce mois. Leurs majestés se sont trouvées sur une place préparée devant la maison de la douane.

C'est dans la plaine de Konigsfeld que les troupes russes ont manœuvré en présence de leurs majestés impériales qui s'y étaient rendues. Pas mal, disaient les seigneurs allemands, témoins de la répétition, nous ferons quelque chose de ces troupes-là, et elles se formeront avec les nôtres. Ce qui a fait concevoir de belles espérances, c'est la manœuvre des chasseurs qui, couchés par terre, derriere les cosaques, ont fait feu, chargé, et marché sur le ventre. Les cosaques sont soutenus par des tartares-calmouks, armés de fleches ; mais on n'imagine pas comment ils pourront diriger leurs fleches au milieu des nuages sulphureux vomis par l'artillerie volante

des Français, aussi prompte et rapide que les effets de l'arc et du javelot.

— Le gén. Brune est arrivé à la Haye le 18 nivôse, et a pris sur-le-champ le commandement en chef des troupes françaises à la solde de la République Batave, en remplacement du général Hatry.

— Le ministre de la République Française à Stutgard, le cit. Trouvé, est arrivé dans cette ville avec un secrétaire de légation. Il ne tardera pas à présenter ses lettres de créance au duc de Wurtemberg.

— On écrit de Bucharest, le 7 :

La Valachie se trouve maintenant dans une situation très-critique. Depuis que Passwan-Oglu a battu le capitan-pacha, les soldats turcs se sont répandus dans cette province, et y vivent de brigandages.

A la suite du dernier combat, la tente magnifique du capitan-pacha et tous les objets précieux qui servaient à son usage, sont tombés au pouvoir du vainqueur ; mais il n'a pas daigné les conserver, et il les a fait brûler, en disant avec orgueil, qu'il n'avait pas besoin des dépouilles de son ennemi, et qu'il était pourvu suffisamment de ce qui lui était nécessaire pour lui tenir tête dans toutes les circonstances. Il a fait plus, il a fait couler bas tous les vaisseaux qu'il a pris, il a fait jetter à l'eau tous les canons ; il ne s'est approprié que les provisions de vivres qu'il a fait décharger, et les bœufs qui avaient été amenés pour la nourriture de l'armée turque, mais il a renvoyé les chariots et les conducteurs.

Après qu'il a eu fait tous ces arrangemens, il a assiégé la forteresse d'Ada-Kole, ou Nouveau-Orsowa ; il a éprouvé peu de résistance de la part de la garnison ; il a pris comme ôtage le kais de Mustapha pacha, et il s'est avancé dans la Valachie, jusqu'à une station de poste, en deçà du Danube.

Lors du dernier combat qui a été si funeste au capitan-pacha, ce chef n'a dû son salut qu'à la vélocité de son cheval, et peu s'en est fallu qu'il n'eût été pris. Il se trouve actuellement à Lohr, à peu de distance de Rustyuk, où il tâche de rassembler une nouvelle armée.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

BIBLIOTHÈQUE ROYALE